I.S.S.N. 0153 - 1700

Association Francaise des Études Canadiennes
(A. F. E. C.)

1982
13

*REVUE INTERDISCIPLINAIRE DES ÉTUDES CANADIENNES EN FRANCE*

# ASSOCIATION FRANÇAISE D'ÉTUDES CANADIENNES

# A.F.E.C.

MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME D'AQUITAINE

Domaine Universitaire 33405 TALENCE - France

L'ASSOCIATION FRANÇAISE D'ÉTUDES CANADIENNES s'est constituée à Paris, le 13 mai 1976. Elle a pour but la promotion des études canadiennes en France. Elle est ouverte à toute personne physique ou morale, qui désire œuvrer dans ce sens, quelle que soit sa profession ou sa nationalité. L'Association Française d'Etudes Canadiennes est pluridisciplinaire, et elle organise des colloques pluridisciplinaires (Bordeaux 16 - 19 mars 76), géographie (Paris, 14 décembre 76), histoire (Paris, 18 janvier 77), littérature (Paris, 9 - 10 décembre 77), colloque juridique (Bordeaux, 25 - 26 novembre 78), littérature (Paris, 27 octobre 79), démographie historique (Paris, 29 - 30 octobre 79), Colloque Louis Hémon (Brest, 21-22 novembre 80), droit et sociologie de l'information (Bordeaux, 15-16 mai 81), histoire (Nantes 15-16 octobre 82).

## COMPOSITION DU BUREAU

| | | |
|---|---|---|
| *Président* | : | Pierre GEORGE (Université de Paris I, géographie) |
| *Vice-Président* | : | Auguste VIATTE (École Polytechnique fédérale de Zurich, littérature) |
| *Secrétaire général* | : | Pierre GUILLAUME (I.E.P. de Bordeaux, histoire contemporaine) |
| *Secrétaire-trésorier* | : | Jean-Michel LACROIX (Université de Bordeaux III, anglais, études canadiennes) |
| *Resp.publications* | : | Pierre SPRIET (Université de Bordeaux III, anglais). |

La cotisation 82 à l'AFEC ($ 22, £ 11, ou 90 Francs) comprend le service d'ETUDES CANADIENNES 1982, n$^{os}$ 12 et 13 (juin et déc. 82), du *Bulletin d'information* (5 n$^{os}$ par an) et de l'annuaire de l'Association.

Cotisation 83 (n$^{os}$ 14 et 15) : $ 22, £ 11, 100 Francs.

Comme toute association à buts non lucratifs, l'AFEC accepte les cotisations de soutien, de montant libre, et accueille ainsi des membres d'honneur.

*Les cotisations sont à faire parvenir :*
à Jean-Michel LACROIX, 6 rue Jean-Racine 33170 Gradignan, France.
(sous forme de chèque postal ou bancaire).

# AVANT-PROPOS

Cette deuxième livraison de l'année 1982 est intégralement consacrée à la publication des Actes du Colloque annuel que notre Association a tenu à l'université de Nantes les 15 et 16 octobre 1982 sur les Provinces atlantiques. Nous remercions M. Nouailhat et ses collègues nantais de l'excellent travail qu'ils ont accompli et de la variété des collaborations qu'ils ont suscitées. Nous avons été heureux d'accueillir parmi nous Mme N. Griffiths et M. L. Thériault.

Les communications présentées touchent à des domaines très divers. C'est pour tenir compte de cette pluridisciplinarité que nous avons regroupé les interventions des différents ateliers sous des rubriques thématiques qui sont le reflet de nos orientations et de nos recherches : géographie et économie, histoire et science politique, vie culturelle et littérature. Une place importante a été faite à l'Acadie non seulement pour l'intérêt historique qu'elle présente mais aussi pour les perspectives de renouveau qui s'ouvrent aux Acadiens d'aujourd'hui.

P. SPRIET J.-M. LACROIX

# PRESENTATION DU COLLOQUE

**par**

**M. Pierre GEORGE, Membre de l'Institut**

*L'association française d'études canadiennes se félicite de bénéficier cette année, de l'accueil de l'université et de la ville de Nantes, du département de Loire-Atlantique et de la région du Pays de Loire pour l'organisation de son colloque international de l'année 1982. Elle adresse donc ses remerciements aux autorités locales et aux infatigables organisateurs de la préparation de cette réunion ; le directeur du département d'histoire, le professeur NOUAILHAT et le représentant de l'antenne locale de la section de géographie du C.N.R.S., Jean CHAUSSADE. Une fois de plus les hautes autorités canadiennes ont bien voulu s'intéresser à cette initiative et lui apporter leur précieux soutien. L'Association leur exprime sa vive reconnaissance en la personne de M. le Ministre René de CHANTAL qui a bien voulu honorer ce colloque de sa présence et elle se réjouit de pouvoir entendre des professeurs des Universités canadiennes, les plus qualifiés en la matière.*

*Il était dans l'intention des organisateurs de faire surgir, d'une ombre relative, l'image d'un des ensembles régionaux du Canada, moins familière que celle du Québec, de l'Ontario, ou des Prairies, ou celle de la proue atlantique des Provinces Maritimes, un des premiers ancrages des navigateurs venus d'Europe, le terminus du C.P.R. à Halifax. L'histoire et la sensibilité de la « mémoire collective » des riverains du grand océan l'ont emporté sur des considérations plus économiques et plus actuelles. La majeure partie des communications concerne l'histoire et la condition des Acadiens. On ne s'arrache pas facilement à son passé, surtout quand le présent est gris. Il appartient à la recherche et aux débats des chercheurs de l'éclairer et de lui donner sa juste valeur par rapport à l'actuel. Ce sera l'objet des séances de travail auxquelles les participants sont conviés pour ces deux journées de réflexion.*

# LE CANADA ATLANTIQUE

## Actes du Colloque de Nantes (15-16 octobre 1982)

## SOMMAIRE


AVANT-PROPOS ..... 3

P. GEORGE : Présentation du colloque ..... 5

**I - LES PROBLEMES DE LA PECHE**

L. TURGEON : Pêcheurs basques et Indiens des côtes du Saint-Laurent au XVI[e] siècle ..... 9

A. DOMMERGUES : La pêche à la morue au XVII[e] siècle d'après le témoignage de Nicolas Denys ..... 15

R. LITALIEN : Granville et la pêche à la morue dans le golfe du Saint-Laurent au XVIII[e] siècle d'après les registres de l'Inscription maritime ..... 25

P. BOSSIS : Le pays d'Olonne et le littoral canadien au XVIII[e] siècle d'après les notes et les annales d'André Collinet ..... 33

J. CHAUSSADE : La pêche dans les mers du Nord-Ouest atlantique : les enjeux politiques et économiques ..... 37

**II - REALITES ECONOMIQUES**

A. VIGARIÉ : Les provinces maritimes et le déséquilibre foncier des façades portuaires du Canada ..... 47

H. WILHELM : La politique énergétique canadienne et les provinces de l'Atlantique ..... 63

**III - L'ACADIE : ASPECTS HISTORIQUES**

Y. DURAND : L'Acadie et les phénomènes de solidarité et de fidélité au XVIII[e] siècle ..... 81

J.-M. LACROIX : Images du Canada atlantique dans la presse anglaise pendant la guerre de Sept Ans ..... 85

F. ABBAD : Des Nantais au service du Roi d'Espagne : l'émigration acadienne en Louisiane en 1785 ..... 95

J. TARRADE : Le Poitou et l'Acadie ..... 105

N. GRIFFITHS : L'Ecole des Annales et l'histoire de l'Acadie ..... 113

**IV - L'ACADIE : ENJEUX POLITIQUES ET LINGUISTIQUES**

L. THERIAULT : La question du pouvoir en Acadie ..... 119

Y.H. NOUAILHAT : Les provinces atlantiques dans le débat sur le rapatriement de la Constitution ..... 143

P. GUILLAUME : Les Acadiens et les enjeux culturels du rapatriement de la Constitution ..... 153

J.-C. VERNEX : Acadie et francophonie : quelques réflexions à partir d'une *mission en Acadie* de Gaston du Boscq de Beaumont en 1899 ..... 157

P.M. PENIGAULT-DUHET : Les problèmes linguistiques au Nouveau-Brunswick d'après les *Rapports* du Commissaire aux langues officielles ..... 165

**V - L'ACADIE : APPROCHES LITTERAIRES**

E. VAUCHERET : Marc Lescarbot et la conversion des Indiens d'Acadie au début du XVII^e siècle..... 173

B. EMONT : Témoins de l'Acadie aux XVII^e et XVIII^e siècles ..... 189

J. MARMIER : L'Acadie dans son théâtre ..... 201

C. MAY : Les chances pour la parole acadienne de se faire entendre : étude d'un recueil d'Herménégilde Chiasson..... 209

R. MANE : La mer, la vie, « la perpétuelle re-mort recommencée » dans *Pélagie la Charrette* ..... 219

COMPTES RENDUS ..... 229

REVUE DES REVUES ..... 239

# PECHEURS BASQUES ET INDIENS DES COTES DU SAINT-LAURENT AU XVIe SIECLE : PERSPECTIVES DE RECHERCHES

par Laurier TURGEON

Des recherches récentes soulignent l'importance des pêcheurs basques à « terreneufve » au XVIe siècle et leurs rapports commerciaux précoces avec les autochtones du Saint-Laurent[1]. Il faut déplorer la perte des archives notariales de Bayonne, de Saint-Jean-de-Luz et de Saint-Sébastien, mais on peut remédier partiellement à cette lacune par la consultation des minutiers de Bordeaux et de La Rochelle, bien conservés et riches en documents basques. Cette source permet une étude plus globale du « premier » siècle canadien reconstitué, jusqu'à présent, par fragments tirés des récits de Cartier et Champlain. Elle ouvre aussi des perspectives nouvelles sur le développement des économies atlantiques et l'ethno-histoire des Amérindiens.

Les minutes des notaires soulèvent cependant certains problèmes. Leur lecture est difficile, lente et souvent ingrate[2]. Si elles fournissent un élément de continuité, la nature des renseignements est hétérogène et fragmentaire. Elles renferment principalement des actes commerciaux destinés à l'avitaillement du navire ou à la vente de la cargaison. Les contrats de grosse aventure et les chartes-parties sont très nombreux mais ils laissent rarement apparaître l'activité des hommes sur les lieux de pêche. Les procurations, les sommations et les quittances concernent surtout les pêcheurs et leur vie familiale.

* *
*

Les sources écrites révèlent le départ tardif des Basques pour Terre-Neuve, longtemps après Colomb, Cabot, ou Corte Real[3] et bien après les pêcheurs normands et bretons[4]. Les premières mentions des « Terre Nabes » n'apparaissent pas au Labourd et au Guipuzcoa avant 1520-1530[5]. Cependant les pêcheurs basques qui se manifestent dans les minutiers bordelais et rochelais à partir de 1527, se multiplient et dominent rapidement l'armement des ports du golfe de Gascogne. Vers 1540-1550 ils représentent près de la moitié du trafic terre-neuvier de La Rochelle et plus des trois quarts de celui de Bordeaux[6]. En 1594, 52 morutiers du Labourd mouillent dans la baie de Plaisance[7]. Leurs navires étaient de gros porteurs jaugeant 100 à 200 tonneaux et pouvant atteindre 500 à 600 tonneaux dans le cas de baleiniers[8].

Les Basques ont largement participé à la ruée des pêcheurs de l'Europe occidentale vers les bancs poissonneux de Terre-Neuve entraînés par la poussée des prix, la croissance des villes et une réglementation plus rigoureuse du jeûne instituée par la Contre-Réforme. Après 1545, le trafic terre-neuvier amorce une montée spectaculaire qui suit harmonieusement

le mouvement de la conjoncture européenne jusqu'au début du XVII[e] siècle (tableau ci-joint)[9]. Le nombre de navires recensés à Terre-Neuve passe de 50 en 1517 à 350-380 en 1578 dont 30 à 50 morutiers anglais, 50 portugais, 100 espagnols, 150 français et 20 à 30 baleiniers basques[10]. Cet accroissement culmine vers 1615 : les Français appareillent alors quelque 500 terre-neuviers, les Anglais 250, les Espagnols et les Portugais près de 100[11]. Il faudra attendre le milieu du XVIII[e] siècle pour revoir autant de navires affairés sur les bancs de Terre-Neuve[12].

Nombre de terre-neuviers relevés dans les minutes notariales de La Rochelle (1523-1564) et de Bordeaux (1517-1549) :

| ANNEE | 1517-1545 | 1546 | 1547 | 1548 | 1549 | 1556 | 1559 | 1561 | 1564 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| La Rochelle . . | 50 | 0 | 7 | 3 | 2 | 8 | 49 | 29 | 44 |
| Bordeaux. . . . | 45 | 22 | 6 | 10 | 21 | —* | —* | —* | —* |

* minutes non encore dépouillées

Ces ordres de grandeur, aussi grossiers soient-ils, montrent le volume considérable du trafic terre-neuvier et la fréquentation déjà intense des routes de l'Atlantique Nord refoulées à un rang secondaire au profit des routes du sud. Les pêcheries de l'Amérique septentrionale mobilisent plus de navires et de marins que l'ensemble du commerce hispano-américain de la deuxième moitié du XVI[e] siècle[13]. Sur les 10 000 à 20 000 pêcheurs destinés tous les ans à Terre-Neuve, au moins la moitié débarquait sur les côtes et s'installait à terre pendant l'été pour sécher la morue ou fondre la graisse des baleines. Même si cette occupation des côtes était saisonnière, les contacts entre les pêcheurs et les Amérindiens du Saint-Laurent ont été aussi intenses et peut-être plus meurtriers que ceux des Espagnols avec les peuples du golfe du Mexique. L'extermination des Beothuks de Terre-Neuve et des Iroquois du Saint-Laurent n'en témoigne-t-elle pas ?

Les Basques pénétrèrent tôt dans le Golfe, où ils nouèrent des rapports réguliers avec les autochtones du Saint-Laurent. Les baleines attroupées sur la rive nord du fleuve conduisirent les chasseurs sur les côtes du Labrador et de la « grande rivière » jusqu'à l'embouchure du Saguenay. Ils s'installèrent à l'Ile-aux-Basques à l'époque de Cartier[14]. Dès 1550, leur station de Tadoussac devint un important comptoir de traite[15]. Un vieux marin disait au père jésuite Allemant en 1626 qu'il avait vu « jusques à vingt navires dans le port de Tadoussac »[16].

Les échanges furent importants sur cette côte nord du Saint-Laurent qui produisait les plus grandes quantités de pelleteries, drainées par la rivière du Saguenay et son vaste réseau hydrographique. La faune de ces régions fournissait une fourrure de qualité, dense et épaisse, que collectaient les Montagnais du bouclier canadien. Ces Indiens étaient des nomades et des chasseurs mieux adaptés à la traite des pelleteries que les Iroquois du sud, sédentaires et cultivateurs de maïs. La traite se greffa sur les circuits d'échange des autochtones comme la route du cuivre qui empruntait les rivières et les lacs au nord du Saint-Laurent et de l'Outaouais. A la fin du siècle, les produits européens parvenaient aux Grands lacs et à la lointaine Baie d'Hudson[17].

Les Basques traitaient également avec les Beothuks de Terre-Neuve et les Micmacs de l'Acadie. Le pêcheur troquait ses victuailles, vêtements et ustensiles de pêche que recherchaient avidement l'Indien[18]. Parfois il lui confiait une chaloupe et lui apprenait à naviguer à la voile, ce qui facilitait la collecte des fourrures. Le navigateur anglais, Bartholomew Gosnold reconnaissait sur les côtes de l'Ile du Cap Breton en 1602 « a Biscaye Shallop with saile and oares » montée par huit Indiens, vêtus d'habits européens, revenant de Plaisance où ils avaient fait du troc avec des Basques[19]. Les premiers « sauvages » qu'aperçut Lescarbot naviguaient sur une chaloupe avec « un Ellan peint à la voile »[20]. Le capitaine Mungo Haranibal échangeait avec les Indiens de Gaspé « 36 peaux d'orignac, une robe de castor, deux castors, et deux peaux de loups marins » contre « une chemise, une paire de bas de chausse, du vin, du pain et une chaloupe double vulgairement nommée charroi »[21]. Grâce à ce moyen de transport, les Micmacs redistribuaient leurs pacotilles auprès des tribus des côtes américaines et les effets des pêcheurs descendaient vers le sud jusqu'en Virginie[22].

Le pêcheur, rémunéré à la part, cherchait toujours à diversifier et accroître ses revenus. Installé à terre pendant l'été, il disposait du temps nécessaire pour développer le troc, surtout au printemps dans l'attente des premières pêches. Lorsque l'établissement se trouvait loin des comptoirs de traite, il n'hésitait pas à détacher une chaloupe et à courir les côtes en quête de pelleteries. Le pêcheur se séparait des « hardes » et des ustensiles de son coffre et se privait d'une partie de sa ration de vin et de biscuit. Emporté par l'appât du gain, il troquait parfois tous ses vivres et s'exposait à des situations périlleuses tel l'équipage de *L'Enfant de Paix de Bordeaux* qui « fut obligé de manger de la moulue sèche fricassée avec du suif de chandelle pendant vingt quatre jours... ils se trouvaient tellement espuisés qu'ils n'avaient la force de faire naviguer le navire »[23].

Les capitaines et les armateurs accaparèrent rapidement ce troc. La campagne de *La Brave de La Rochelle* en 1620 sur les côtes du Canada montre cette appropriation. Pierre Garat, propriétaire et capitaine du navire, engageait l'équipage « tant pour la traitte avecq les sauvages que pour la paischerie des mollues, huisles, gresses, et aultres poissonneries »[24]. Garat s'assurait l'exclusivité de la traite et interdisait à l'équipage d'y participer avant la liquidation de ses marchandises. Il concédait aux pêcheurs le droit de troquer « quelques unes de leurs hardes comme chemises, cappots ou aultres habitz », mais s'adjugeait la priorité du rachat de leurs pelleteries au prix de six livres par castor marchand. Si le pêcheur révoquait cette clause de préemption, il devait payer un fret élevé, à raison de deux livres par castor.

Les Basques ont noué avec les autochtones des rapports qui dépassaient le stade du simple échange de produits. Les pêcheurs et les chasseurs intégraient aux travaux de la grave les Indiens des côtes. Ceux-ci s'appliquaient à faire sécher la morue et à dépecer les baleines pour « un peu de cidre et un morceau de pain »[25]. Les chaloupes, les cabanes et les ustensiles laissés sur la côte à la fin de la campagne étaient souvent appropriés par les Indiens. Ils se regroupaient autour de ces établissements et s'emparaient des grandes chaudières destinées à fondre les huiles de baleines[26]. Parfois les Basques hivernaient à Terre-Neuve et se mêlaient

aux habitants du pays[27] comme ce Mungo Haranibal qui invitait « les sauvages avec lesquels il a quelque cognaissance... a prendre leur repas avec luy »[28].

Les premiers colonisateurs du Canada ont été surpris par l'influence de la mythologie et de la langue basques sur celles des Amérindiens. Le père Allemant remarquait que les Montagnais appelaient le soleil « Jésus ». Il apprit des anciens que « les Basques (...) sont autheurs de cette denomination »[29]. Lescarbot s'étonnait des expressions basques qui se glissaient sans cesse dans le parler des Indiens. Il en notait plusieurs comme « bacaillos » (morue) « chabaia » (sauvages) « caracona » (pain) et « orenac » (élan) qui est devenu orignal en canadien-français[30]. Lorsqu'on leur demandait en basque « nola zaude » (comment vas-tu ?) ils répondaient avec ironie « apaisak obeto » (ça va mieux pour les prêtres)[31]. Le basque modifiait même certaines structures linguistiques du micmac et du montagnais qui, par leur nature polysynthétique, se rapprochaient de la langue euskadienne[32].

Le déclin de la chasse dans le golfe après 1580 a poussé les Basques vers les mers arctiques. Les pêcheurs malouins et rochelais comblaient le vide laissé par les baleiniers. Le voyage d'exploration de Noël et La Jannaye en 1585 montrait que le roi lui-même reprenait de l'intérêt pour les terres situées en amont du Saint-Laurent[33]. Bientôt, monopoles de commerce et projets de colonisation, confiés à des Français du Nord, allaient écarter les Basques de la traite. En dépit de toutes leurs revendications verbales et armées[34], le roi hésitait à associer ses entreprises à des gens plus espagnols que français et parlant « une langue incompréhensive ». Les Basques continuaient la traite par le truchement de la contrebande mais ils ne s'emparaient plus de ces « greate stores of Riche Fures as beavers, martrenes, otters and many other sortes » qu'un corsaire anglais déroba en 1591[35]. Désormais, le Saint-Laurent était aux mains des Français.

* *

*

Bien des années s'écouleront avant que les chercheurs reconstituent le trafic terre-neuvier et l'apprécient à sa juste valeur mais d'ores et déjà apparaît la place importante occupée par les pêcheries de l'Amérique septentrionale au XVI[e] siècle. Pour la plupart des nations de l'Europe, Terre-Neuve représenta le premier trafic de long cours qui permettait la construction de leurs flottes commerciales et militaires. Le poisson et la fourrure du Saint-Laurent mobilisaient autant de tonneaux et deux fois plus de marins que l'or et l'argent du golfe du Mexique. Le sage Francis Bacon avait peut-être raison de dire que la morue de Terre-Neuve valait bien tout l'argent du Pérou.

Au prix de la décimation des autochtones du Saint-Laurent, pêcheurs et chasseurs ouvrirent la voie à la colonisation des basses terres du fleuve. Le poisson était la seule ressource du pays capable d'attirer un nombre important d'Européens et d'assurer une liaison transatlantique permanente sur laquelle se greffait la traite des pelleteries. Le troc des pêcheurs

développa des circuits commerciaux sur le continent américain et créa une demande de fourrures canadiennes en Europe. Les premiers colons français arrivèrent dans un pays qui avait subi depuis un siècle déjà l'influence de l'homme européen. Les pêcheurs et les chasseurs n'avaient-ils pas rassemblé tous les éléments nécessaires au commerce et au peuplement européens du Canada ?

* *

*

## NOTES

1 S. Barklam, « Guipuzcoan Shipping in 1571 », W.A. Douglass (ed.), **Anglo-Americain Contribution to Basque Studies,** Reno, 1977, pp. 73-81 ; S. Barkham, « The Basques » in **Can. Geog. Jour.,** fév.-mars 1978, pp. 8-19 ; B. Trigger, **The Children of Aataentsic I,** Montréal-Londres, 1976, pp. 177-245 ; J. Bernard, **Navires et gens de mer à Bordeaux (vers 1450 - vers 1550),** Paris, 1968, pp. 806-826 ; E. Trocmé et M. Delafosse, **Le commerce rochelais à la fin du XV^e^ siècle et au début du XVII^e^,** Paris, 1952, pp. 96-98.

2 Les minutes notariales de l'Espagne du XVI^e^ siècle sont généralement d'une lecture moins pénible que celles de la France.

3 E. Cléirac, **Us et coustumes de la mer,** Bordeaux, 1661, p. 152 et d'autres auteurs inspirés de la tradition orale soutiennent que les pêcheurs basques fréquentaient Terre-Neuve un siècle avant le voyage de Christophe Colomb et qu'ils lui auraient même révélé le secret du « nouveau monde ».

4 M. Mollat, **Le Commerce maritime normand à la fin du Moyen Age,** Paris, 1952, pp. 262-264 ; H.P. Biggar, **Les précurseurs de Jacques Cartier, 1497-1534,** Ottawa, 1913, pp. 81-123 ; Bernard, **Navires,** p. 806 ; G. Musset, **Les Rochelais à Terre-Neuve, 1500-1789,** La Rochelle, 1899, pp. 29-40.

5 **Registres gascons,** t. 2, Bayonne, 1966, pp. 240-42, 280-82, 460-62 ; M.F. Navarrette, **Coleccion de los viages y descubrimientos que hierceron par mar los Espagnoles,** t. 3, Madrid, 1829, pp. 1766-70.

6 Trocmé et Delafosse, **Le commerce...,** p. 70 ; Musset, **Les Rochelais...,** pp. 29-40 et 90-91 ; Bernard, **Navires...,** p. 807.

7 Sylvester Wiet de Bristol y comptait également 8 morutiers basques du Guipuzcoa : Cell, **English Enterprise,** p. 24 ; Innis, « The Rise », p. 45.

8 **Infra,** note 11 ; D. Quinn, **North America from Earliest Discovery to First Settlements,** New-York, 1977, pp. 360-367.

9 **Supra,** note 6.

10 R. Hakluyt, **The Principal Navigations,** Londres, 1598, t. 3, p. 132, cité dans La Morandière, **Histoire de la pêche de la morue,** Paris, 1962, p. 221 et H. Innis, **The Cod Fisheries,** Toronto, 1978, (réed. 1940), pp. 30-40. Les morutiers basques étaient bien entendu recensés avec ceux des Français ou des Espagnols selon leur pavillon.

11 Innis, **The Cod,** pp. 89-90 ; Innis, « The Rise and Fall of the Spanish Fishery », in **Essays in Canadian Economic History,** Toronto, 1956, pp. 43-61 ; N. Denys, **Description Geographique et Historique des Costes de l'Amérique septentrionale,** Paris, 1672, t. 1, pp. XVIII-XIX ; G. Cell, **English Enterprise in Newfoundland, 1577-1660,** Toronto, 1969, pp. 100 et 130. Cell ne pense pas que la flotte anglaise ait dépassé les 250 navires. Les navires anglais et portugais étaient de faible tonnage, habituellement de 40 à 80 tonneaux et ceux des Français un peu plus forts, 60 à 120 tonneaux. Ils faisaient piètre figure à côté des gros porteurs basques, normalement de 100 à 300 tonneaux, mais qui pouvaient atteindre 660 tonneaux : S. Barkham, « Guipuzcoan », pp. 76-77 ; Musset, **Les Rochelais,** pp. 29-40 et 90-92. La flotte basque espagnole de 1571 était composée de 15 baleiniers et 14 morutiers (7 600 tonneaux de 1,44 $m^3$). Celle du Labourd (Bayonne et Capbreton inclus) devait compter 10 à 15 baleiniers et 45 à 50 morutiers (8 000 tonneaux) soit un total de 84 à 94 navires et 15 600 tonneaux ou 7 938 tonneaux de jauge internationale (2,83 $m^3$). L'ensemble de la flotte mobilisait environ 4 000 pêcheurs et chasseurs : **infra,** note 13.

12 Les flottes françaises et anglaises ne retrouvèrent pas leur niveau du début du XVII[e] siècle avant 1730-1740 ; A.R. Mitchell, « The European Fisheries in Early Modern History », **Cambridge Economic History of Europe,** vol. 5, Londres, 1977, pp. 162-163 ; La Morandière, **La pêche...,** pp. 999-1004 ; A.N., A.E.B. III 442 cité dans F. Braudel, **Civilisation matérielle, économie et capitalisme (XV[e]-XVIII[e] siècle),** t. 1, Paris, 1979, p. 185.

13 P. et H. Chaunu, **Séville et l'Atlantique,** Paris, 1956, t. VI (1), pp. 327-330. Les convois espagnols représentaient de 1570 à 1580, 50 à 100 navires jaugeant 10 000 à 20 000 tonneaux de jauge internationale (2,83 $m^3$) et de 1610 à 1620, 80 à 120 navires jaugeant 20 000 à 25 000 tonneaux. M. Morineau, « Le Siècle », P. Léon (éd.), **Histoire économique et sociale du monde,** Paris, 1977, p. 77 estime que le tonnage pondéré de Chaunu est exagéré et erroné. Nous évaluons la jauge des 350 à 380 terre-neuviers de 1578 à 16 000-20 000 tonneaux (2,83 $m^3$) et celui des 850 navires de 1615 à 36 000-40 000 tonneaux. La flotte hispano-américaine était montée de 6 000 à 8 000 hommes alors que les pêcheries de Terre-Neuve mobilisaient 10 000 à 20 000 hommes. J. Meyer, **Les Européens et les autres,** Paris, 1975, p. 76, a été le seul à soupçonner l'importance de la route des pêcheurs de l'Atlantique nord.

15 **Ibid.** ; Champlain, **Les voyages,** Paris, 1613, p. 242. Quelques vieux mariniers avaient dit à Champlain en 1610 que des navires venaient troquer à Tadoussac depuis 60 ans. Champlain remarquait que les Basques et les Espagnols « estoient en quantité au pays » (p. 183).

16 **Relations des Jésuites,** Québec, 1858, « Relation du père Allemant » (1626), p. 5.

17 Trigger, **The Children,** pp. 213-21 et 236-243.

18 **Ibid.,** p. 178 ; A.G. Bailey, **The Conflict of European and Eastern Algonkian Cultures, 1504-1700,** Toronto, 1969 (réed de 1937), pp. 4-7 ; M. Trudel, **Histoire de la Nouvelle-France,** Montréal, 1963, t. 1, p. 83 ; et J. Cartier « Discours du voyage », dans B. Guegan (éd.), **Trois voyages au Canada,** Paris, s.d., pp. 13-15.

19 Cité dans W.A. Baker, **Colonial Vessels,** Barre (Mass.), 1962, p. 37. Gosnold repérait une autre chaloupe basque montée d'Indiens au large du Maine en 1607 : cité dans W.A. Baker, **Sloops and Shallops,** Barre (Mass.), 1966, p. XII.

20 M. Lescarbot, **Histoire de la Nouvelle-France,** Paris, 1609, p. 577.

21 Arch. dépt. Gironde, 6 B 926 (5-8 mars 1655).

22 Trigger, **The Children,** pp. 208-9, 220 et 143 ; Champlain, **Les voyages,** pp. 68-69 ; Bailey, **Conflict,** p. 13 ; Relation du père Biard (1611), pp. 36-46. Les Basques troquaient aussi sur les côtes du Maine : Innis, **The Cod,** p. 83.

23 Arch. dépt. Gironde, 6 B 929 (5-8 mars 1655) ; et aussi 6 B 909 (7-9 nov. 1647).

24 Arch. dépt. Ch-Marit., notaire Masset (20 mars 1620) cité dans Trocmé et Delafosse, **Le commerce,** pp. 213-215.

25 Lope Isasti, **Compendio Historical de la provincia de Guipuzcoa,** St-Sebastien, 1625 et 1850 ; R. Whitbourne, **A Discourse and Discovery of Newfoundland,** Londres, 1622, cités dans Bélanger, **Les Basques,** pp. 78 et 86.

26 Il semble bien qu'il s'agit de chaudières de baleiniers : Denys, **Histoire,** t. 2, p. 464 ; Trudel, **Histoire,** t. 2 (1966), p. 398 ; Bailey, **Conflict,** p. 54.

27 Relation du père Biard (1611) dans Bélanger, **Les Basques...,** pp. 78-79 ; Barkham, « The Basque », pp. 10-11 et 18.

28 A.D.G., 6 B 926 (5-8 mars 1655).

29 « Relation Allemant » (1626), p. 4.

30 Lescarbot, **Histoire,** pp. 627-28 ; Trudel, **Histoire,** t. 2, p. 389.

31 Isasti cité dans Bélanger, p. 86. Barkham, « The Basques », p. 18 indique que les prêtres accompagnaient souvent les chasseurs du Guipuzcoa au Labrador. Cette pratique est rare chez les Basques du Labourd.

32 J. Reade, « The Basque in North America », **Trans. Roy. Soc. Canada,** 1888, pp. 34-36.

33 Trudel, **Histoire,** t. 7, pp. 221-26 ; « Relation Biard », p. 29 ; Trigger, p. 210. Nous ne pensons pas que la défaite de l'Armada espagnole en 1588 soit responsable du déclin des chasses basques dans le golfe du Saint-Laurent comme Barkham, « The Basques », p. 17 ; « Guipuzcoan », p. 78.

34 Les conflits entre Basques et Français furent nombreux au début du XVII[e] siècle : Champlain, **Voyages,** pp. 10 et 166-167 ; Lescarbot, p. 578 : Baudry et Le Blant, **Nouveaux documents sur Champlain,** Ottawa, 1967, pp. 186, 222-24, et 424-25 ; Quinn, pp. 354-358.

35 Cell. **English,** p. 49.

# LA PÊCHE A LA MORUE AU XVII[e] SIÈCLE D'APRÈS LE TÉMOIGNAGE DE NICOLAS DENYS

**par André DOMMERGUES**
*Université de Paris X*

L'ouvrage intitulé *Description géographique et historique des costes de l'Amérique septentrionale avec l'Histoire naturelle du Païs* fut publié en deux volumes en 1672 chez Claude Barbin à Paris[1]. L'auteur, Nicolas Denys, né à Tours en 1598 avait soixante-quatorze ans. Il passa quarante années de sa vie en Acadie où il fit des séjours d'inégale longueur et exerça des métiers divers : pêche, traite des pelleteries, exploitation du bois, défrichage, etc. 1654 marqua l'apogée de sa carrière : conformément aux lettres patentes de Sa Majesté, il fut établi « Gouverneur et nostre Lieutenant Général, représentant nostre Personne, en tout le Pays, Territoire, Costes et Confins de la Grande Baye de Saint Laurens, à commencer du Cap de Canceaux, jusques au cap des Rosiers, Isles de Terre-neufve, Isles du Cap-Breton, de Saint-Jean, et autres Isles adjacentes... »[2]. Mises à part quelques pages où Nicolas Denys conte ses infortunes et dénonce les persécuteurs, la description de l'Acadie est une mine d'informations que citèrent des historiens notamment le Père Pierre-François-Xavier de Charlevoix dans *Histoire de la Nouvelle France* (1744) et Célestin Moreau dans *Histoire de l'Acadie Françoise* (1873). Parmi les thèmes abordés, la pêche à la morue occupe le premier plan. L'auteur traite le sujet avec une compétence indiscutable et le souci d'éclairer son public. Il a conscience de l'originalité de son projet et de l'importance de l'information qu'il communique.

Nul doute qu'à l'époque la morue fut considérée comme une denrée de première nécessité et fut un des éléments de la prospérité économique. Pour certains, tel Robert Cushman, conservateur du Muséum d'Histoire Naturelle aux Etats-Unis, la morue joua un rôle capital :

> Les Espagnols sont venus chercher de l'or au Nouveau Monde, mais les Portugais, les Anglais et les Français sont venus chercher la morue. La morue a gardé plus longtemps sa valeur que l'or des Indes[3].

Bien avant Jean Cabot, semble-t-il, des pêcheurs avaient débarqué sur le nouveau continent. Après 1497 commença l'exploitation de la morue par les Anglais. A leur suite, Français et Portugais entreprirent la pêche sur le Banc de Terre-Neuve. La rivalité franco-anglaise éclata. Elle fut plus économique que politique. Chacun voulait s'assurer des zones de pêche plus étendues, des débouchés plus importants. Les pays catholiques étaient les marchés les plus recherchés car, les jours de jeûne, la morue y était fort prisée. Ajoutons que les armées et les navigateurs au long cours étaient grands consommateurs de cette denrée.

Le refus du monopole sur terre et sur mer, qu'il s'agît de commerce de peaux, de pêche ou d'autre négoce, suscita des rivalités locales meurtrières et des guerres interminables. L'Acadie en souffrit ; Nicolas Denys en fit l'amère expérience.

En prenant comme référence le texte de 1672, nous nous proposons d'examiner les différentes opérations qui précèdent et suivent la capture de la morue, de signaler les caractéristiques de cette pêche et puis de situer Nicolas Denys dans une perspective économique et politique qui illustre la mentalité de l'époque.

*

* *

Selon l'usage, Nicolas Denys distingue la pêche à la morue verte de la pêche à la morue sèche. Y aurait-il donc deux sortes de morue ? Nicolas Denys lève toute ambiguïté :

> Vous sçaurez donc que la moluë[4] verte ou blanche, et la moluë seche ou merluche n'est qu'une mesme espece de poisson, dont la dénomination n'est differente que par les diverses manieres dont elle est accommodée, les differends lieux où la pesche s'en fait en ces païs-là, et leurs diverses grandeurs : la plus grande se trouve ordinairement sur le grand Banc, et n'est pas propre à secher, comme la petite qui se pesche à la Coste...[5].

Nicolas Denys examine tout d'abord la pêche à la morue verte. Si le navire parvient sur les lieux de pêche tôt dans l'année et si le poisson y est abondant, le capitaine peut vendre sa cargaison pendant le Carême aux Parisiens qui sont friands de « morue nouvelle ». Ensuite il retourne au Banc terminer la saison. Les navires se laissent dériver de conserve, et la morue pêchée à la ligne est préparée, salée - « on la met au vert » - avant d'être stockée dans la cale du navire.

Alors que Nicolas Denys consacre un seul chapitre à la pêche à la morue verte, il procède à une étude détaillée de la pêche à la morue sèche. Pour plus de clarté il est indispendable de suivre l'ordre chronologique des différentes opérations codifiées par la coutume.

**1 - Préparatifs sur la côte.** Au contraire de la pêche à la morue verte, la pêche à la morue sèche s'effectue à partir d'un point fixe sur la côte de la Nouvelle-France. Atteindre le havre le premier confère un indéniable privilège appelé droit d'amiral : le capitaine peut choisir le mouillage pour son navire et l'emplacement à terre pour son installation ; en outre il a l'usage du bois et des épaves disponibles qu'il attribue à qui bon lui semble.

Sitôt débarqués, les charpentiers montent les chaloupes que l'on n'a pu transporter entières dans les navires, en assemblant les pièces détachées, et les calfatent avec de l'étoupe. Puis ils préparent le logement des pêcheurs pareils à une « halle couverte d'une voile de navire », et celui du capitaine qui est plus confortable et plus spacieux.

Autre tâche primordiale : la construction de « l'échaffaut », sorte de jetée de bois qui s'avance dans la mer et mesure de quarante à soixante pas. Il sert à la fois de quai de déchargement et d'aire de travail couverte. On y « habille » et on y sale la morue. Ensuite sur la plage les « vignaux » sont préparés, trente à cinquante suivant l'importance du navire. Ce sont

de très longues claies faites de branchages effeuillés pour laisser passer l'air ; on y étend la morue afin qu'elle y sèche. Tous ces travaux sont possibles grâce au bois que le pilote et une dizaine d'hommes vont abattre parfois jusqu'à une distance de quatre ou cinq lieues, car la forêt littorale surexploitée recule d'année en année.

Enfin on aménage la « grave », c'est-à-dire on désherbe une partie de la plage et on l'aplanit.

**2 - Capture du poisson.** A la voile ou « à la nage », c'est-à-dire à la rame, le maître de chaloupe est libre d'aller où bon lui semble, là où il estime trouver des fonds poissonneux. Le grappin est jeté ; les lignes - deux par marin - sont appâtées. La « boitte » ou appât consiste en tripaille de morue ou en un morceau de maquereau ou de hareng » qui jette un certain éclat dans l'eau après lequel la moluë court dès qu'elle le voit, car elle est friande »[6]. Pendant qu'une ligne va au fond, l'autre est halée, le poisson décroché de « l'ain » ou hameçon et jeté dans le « rum », espace délimité par des planches au fond de la chaloupe.

En évoquant le spectacle qu'offrent les pêcheurs affairés, Nicolas Denys se départ de sa froideur habituelle :

> ... quand la moluë donne, c'est un plaisir que de les voir agir des bras et du corps, comme ils se tournent d'un bord sur l'autre, ils ne font que tirer la ligne et au mesme temps la rejettent, car elle est bien-tost décroquée, et il est bon de sçavoir que les lignes sont amarées sur le bord de la chalouppe, et ne peuvent aller jusques au fonds, il s'en faut toûjours une bonne brasse que l'ain ne touche à terre, et deux brasses pour le plomb, ils travaillent à l'envie, c'est à qui en halera le plus[7].

Le soir après six heures chaque maître de chaloupe rentre au port et décharge sa prise - jusqu'à cinq cents ou six cents morues - à la pointe même de « l'échaffaut ».

**3 - Préparation de la morue et salage.** La morue passe entre les mains expertes des « piqueurs », des « décolleurs » et des « habilleurs » debout autour de « l'établi »[8]. Le piqueur prend la morue, « luy coupe la gorge, puis luy fend le ventre jusques au nombril, qui est proprement par où elle se vuide, puis passe son cousteau tout proche des oüyes pour séparer un os qui est entre l'oreille et la teste ». Le décolleur « arrache les tripailles du ventre », extrait le foie et « les rabbes » ou œufs de la morue, et procède au décollement, c'est-à-dire coupe la tête et la jette. L'habilleur termine en quelque sorte la toilette : avec un couteau il « décharne le gros de l'arreste du costé de l'oreille... et au mesme temps donne un coup de coûteau sur l'arreste et la coupe à l'endroit du nombril, et puis passe son couteau par dessous l'arreste allant vers les oreilles, coupe toutes ces petites arrestes. qui servent de coste au poisson, jette cette arreste derrière luy, et du couteau jette la moluë dans ce petit coffret ou auget qui est à sa droite... »[9].

La morue est prête à être empilée avec soin tête contre queue, la peau en bas, et salée couche par couche. Tout est affaire de dosage. Le saleur doit répartir le sel sur la morue, de façon égale, sans excès : « quand il y a trop de sel il la brûle »[10].

Ces différentes opérations doivent être effectuées le jour même de la pêche. Telle est l'immuable règle que nul ne saurait enfreindre sous peine de mettre en péril la marchandise.

**4 - Lavage et séchage**[11] La morue salée est lavée et portée à la « galaire ». Ainsi se nomme une « espèce de petit échaffaut que l'on fait à terre sur le bord de la grave ». La morue est alors chargée sur des « boyars » ou « civières à bras », étendue sur les « vignaux » queue contre tête. On retourne le poisson, la chair en haut tous les matins, vers neuf heures, et on le laisse sécher au soleil jusqu'à quatre heures. Alors on le retourne la chair en bas pour la nuit afin de le protéger de l'humidité. Si, durant la journée la pluie menace, on se hâte de le remettre la peau en haut car il importe d'éviter que la chair soit mouillée : la morue s'échaufferait et se gâterait.

Le séchage est une opération extrêmement délicate, effectuée sous la responsabilité du maître de grave. Elle exige un sens aigu des variations météorologiques, et nécessite de multiples et fastidieuses manipulations : retournements pièce par pièce, déplacements, mises en piles régulières appelées « moutons ». Une morue séchée selon les règles se conserve et se vend bien.

**5 - L'embarquement.** En fin de saison on apprête la cale du navire. Au dessus du lest - de grosses pierres qui donnent une meilleure assiette au vaisseau - et en pourtour on dispose des branchages en sorte que le poisson ne soit pas en contact avec l'eau. La morue est embarquée par beau temps. La plus belle et la plus sèche est mise dans la soute aux provisions, le lieu le plus sec du navire. Une place est réservée à la grande « morue de gaffe » que l'on a salée au vert. On charge aussi les barriques pleines d'œufs que l'on a salés et d'huile. Cette dernière est extraite des foies entassés dans des sortes de pressoirs.

*

* *

La pêche à la morue telle que la décrit Nicolas Denys révèle la mise en œuvre d'une méthode et d'une technique dont l'efficacité annonce l'ère industrielle. A tous niveaux le hasard et l'improvisation sont bannis. La structure hiérarchique d'une microsociété fermée sert de cadre rigide. Au sommet le capitaine et ses proches collaborateurs : le pilote, le maître de grave, le chirurgien. Ensuite le maître-valet chargé des victuailles, les charpentiers, les maîtres de chaloupe, les matelots. Tout en bas de l'échelle, le sous-prolétariat des garçons accablés des besognes les plus humbles : nettoyage des tabliers, des chaloupes etc. Toute défaillance est sévèrement sanctionnée :

> Quand un garçon manque à ce qu'il doit faire il a le foüet et tous les autres par compagnie ; c'est pourquoy ils s'entre-avertissent de faire ce qui leur est donné en charge[12].

La spécialisation est gage d'efficacité. Chacun a son travail. En règle générale les hommes accomplissent leur tâche dans les limites de la spécialisation pour laquelle ils ont été engagés. Cette spécialisation s'exerce suivant un code inflexible. Les gestes sont accomplis avec une sûreté et une précision dictées par l'usage. Les outils et les instruments divers (« brouettes », « boyars », couteaux etc.) sont fonctionnels.

L'organisation des tâches évoque le travail à la chaîne. Les hommes agissent comme des automates. On a vu comment depuis l'instant où elle est pêchée jusqu'au moment où elle est séchée la morue subit une série d'opérations effectuées suivant un plan préétabli. Le capitaine et le maître de grave veillent au déroulement ordonné des séquences. Le rythme du travail est calculé en vue d'une efficacité maximale. A certains stades, les jours de bonne pêche, les cadences sont infernales. Piqueurs, décolleurs, habilleurs ne peuvent se reposer un seul instant. Ils sont rivés à la tâche d'autant plus dangereuse qu'elle est accomplie avec célérité dans un espace exigu.

La rançon de l'efficacité est l'uniformité et la contrainte. La réitération des gestes, qui résulte de la division du travail, engendre la monotonie. Le schéma rigoureux des différents processus en accentue le caractère répétitif. Les jours se succèdent dans une régularité déprimante :

> C'est tous les jours la mesme besogne d'habiller et saler, tous les matins laver et mettre en pille dans les galaires, des galaires les porter sur des vignaux, des vignaux sur la grave, de la grave les soirs en mettre en petites pilles, des petites pilles en faire de grandes...[13].

Etant donné la brièveté de la saison et les aléas du climat, la pêche est une course contre l'horloge ; la communauté est soumise à un régime militaire. On se lève à la pointe du jour « depuis que l'on a commencé le travail il ne faut quasi plus parler de dormir, boire et manger qu'à la dérobée, sinon pour le souper »[14]. Plus d'une fois Nicolas Denys mentionne l'arduité du labeur :

> Tout ce travail est d'une grande fatigue, et principalement quand le poisson donne, car ils sont à l'étably quelquesfois jusques a une heure ou deux apres minuit, avant que tout le poisson soit habillé, salé, et que tout soit achevé... quand ils sortent de là pour aller souper ils sont si fatiguez qu'ils s'endorment en mangeant, quoy qu'ils ayent bon appétit[15].

Même le jour du Seigneur on ne chôme point. Certes il n'y a pas de pêche, mais on blanchit le linge, on le raccommode, on répare les chaloupes, etc.

Un système aussi collectif ne saurait être sans failles. Poussés par un réflexe d'auto-défense, les pêcheurs matois parviennent à se soustraire aux pressions intolérables, ne fussent que quelques heures, ils se font « coureurs de marigots » :

> Courir le marigot, c'est lors que les pescheurs vont se cacher en quelque petite ance de terre, ou à l'abry des rochers, au lieu d'aller sur le fonds, ce qui ne leur arrive que trop souvent, et là ils font du feu pour rostir du maquereau et faire bonne chère, et puis ils

dorment jusques à une heure ou deux heures apres midy qu'ils se reveillent et s'en vont sur le fonds, prennent ce qu'ils peuvent attraper, cent ou cent cinquante moluës, et s'en retournent à l'échaffaut comme les autres, crainte d'estre grondez : ils grondent les premiers, alleguent leur malheur, qu'ils ont couru toute la journée d'un bord à l'autre, moüillé plus de vingt fois le grapin sans trouver de moluë, qu'ils sont plus fatiguez que s'ils en avoient pesché cinq cens, qu'ils ont esté malheureux dès le matin, qu'ils n'ont pesché que dix à douze maquereaux, que le lendemain ils iront d'un autre costé, qu'ils seront plus heureux, et en effet le lendemain ils apportent de la moluë, car d'aller au marigot deux fois de suite, c'est trop[16].

Malgré ces irrégularités, les contraintes sont acceptées. L'esprit d'équipe modère les tensions. La solidarité s'exerce avec force car elle est d'ordre économique. En effet tous ceux qui participent à la pêche, les garçons exceptés, sont personnellement intéressés aux résultats. Tantôt ils sont payés au prorata de la charge du navire divisée en parts (le nombre de parts que possède chacun est fonction de la place qu'il occupe dans la hiérarchie) ; tantôt ils sont payés en partie au prorata de la charge, en partie sous forme d'espèces ou de pots de vin. Une pêche abondante est la garantie d'une bonne paye.

*

* *

La description de la pêche s'articule à l'intérieur d'une réflexion économique et politique. Comparant la pêche à la morue sèche avec la pêche à la morue verte, Nicolas Denys constate : « Il faut pour cette pesche beaucoup plus de dépense que pour celle du Banc »[17]. Le capital engagé pour la pêche à la morue sèche, est sans conteste plus élevé que le capital nécessaire pour la pêche à la morue verte. Dans le premier cas, le voyage est plus long (huit ou neuf mois) l'équipement plus important (chaloupes, lignes, hameçons, couteaux, etc.) les provisions de bord (biscuits, vin, lard, hareng, beurre, huile, etc.) plus considérables ; l'équipage est deux fois plus nombreux : pour un navire de deux cents tonneaux, cinquante hommes au lieu de vingt-cinq. En outre les maîtres de chaloupe expérimentés qui connaissent les meilleurs fonds monnaient leurs services à prix d'or : « C'est à qui les aura, ce qui ne se paie qu'à force d'argent ». On comprend pourquoi le capitaine et le maître-valet veillent à éviter le gaspillage ; ainsi d'une barrique de vin ils en font quatre ou cinq, c'est ce que Nicolas Denys appelle « la multiplication oeconomique ».

En contrepartie la cargaison de morue sèche est impressionnante : jusqu'à deux cent mille poissons par navire, (on tient compte d'une perte d'environ vingt-cinq pour cent)[18] et l'huile se vend à bon prix (de vingt à vingt-cinq écus la barrique) alors que le navire de morue verte ne rapporte que de quarante-cinq à cinquante mille poissons. Si la morue verte trouve facilement preneur au printemps, la morue sèche a l'avantage de se

conserver longtemps. Elle « sert aux victuailles des plus longs voyages et aux climats les plus chauds »[19].

Dans les deux cas le capital engagé par l'armateur[20] court des risques divers : pirates, tempêtes, concurrence et dépeuplement des bancs. Nicolas Denys est le premier à pousser un cri d'alarme aux résonances écologiques. A l'Ile Percée il a compté jusqu'à onze navires :

> Il y a des endroits où il s'enleve tous les jours des quinze, vingt, et trente milliers de poisson, sans ce qui se fait en tous les autres endroits, en sorte qu'une pesche de cette force continuë six semaines ou deux mois, ce qui éclaircit furieusement la moluë et la fait fuïr[21].

L'incertitude de la pêche est accentuée par les migrations imprévisibles des bancs de maquereaux et de harengs que suit la morue. Des conflits entre les grandes puissances accroissent les difficultés. Nicolas Denys narre la manière dont le navire de son frère fut confisqué au Portugal, après que la guerre fut déclarée entre la France et l'Espagne, ce qui porta un coup fâcheux aux affaires des deux associés.

Les éléments manquent pour comparer la rentabilité de l'une et de l'autre pêche. Toutefois le nombre des navires engagés - deux cents à deux cent-cinquante par an au Banc, cent à cent-cinquante par an pour la pêche à la morue sèche - laisse supposer que, sauf exception, l'armement des navires procure aux « bourgeois » des profits solides.

Dans sa visée économique Nicolas Denys introduit une autre forme de pêche à la morue sèche. A la différence de la pêche ordinaire appelée parfois saisonnière, la pêche sédentaire est pratiquée par les habitants de la Nouvelle-France.

Les premiers exemples de pêche sédentaire que cite Nicolas Denys, se sont soldés par un échec. Les raisons sont patentes : destructions effectuées par les Anglais, incendie, incompétence. Rivedou, le sieur de la Giraudière de Nantes, Doublet de Normandie, tous les trois ont été ruinés et ont dû réembarquer pour la France. Quant à Nicolas Denys, on sait qu'à son tour il tenta sa chance, notamment en 1633, en fondant un établissement de pêche sédentaire à Rossignol (aujourd'hui Liverpool) et à la Have, mais à la suite de circonstances défavorables la pêche sédentaire ne lui permit pas de faire fortune. Ansi écrivait-il à Fouquet le 8 août 1654 :

> La pesche sédentaire n'a aucun aventage... car le païs n'est pas capable de nory nombre de monde comme je l'ay creu... Le peu de blay qu'il y a... gibier et viande rare... mouches et maringouins ne donnent de repos jour et nuit[22].

Malgré ces déboires, Nicolas Denys dans on ouvrage parvient à prendre ses distances avec son passé. Il admet que la pêche sédentaire peut entraîner des dépenses élevées : l'armateur doit en effet « nourrir et payer les sédentaires de leurs gages tout l'Hyver ». A supposer qu'il leur cherche du travail pendant la morte saison, « ils ne peuvent faire que de la planche, et abbattre du bois et le débiter pour brusler »[23]. Les dépenses engagées ne peuvent être remboursées de cette manière.

Nicolas Denys préconise une autre solution : il convient d'attirer les familles en Nouvelle Angleterre et de leur faire bien gagner leur vie :

> j'ay encore trouvé en cela l'expedient de faire habiter le païs, suivant l'intention du Roy par les grands avantages que pourront retirer les habitants, que le gain rendra pescheurs, et les pescheurs que les grands profits rendront habitans[24].

Avec l'obstination de l'avocat qui a recours à la même argumentation, Nicolas Denys écrit en conclusion de chapitre :

> pour entreprendre une pesche sedentaire avec des profits considérables, il faut faire habiter le païs ; mais aussi pour rendre le païs habité, il faut faire en sorte que la pesche produise un profit si extraordinaire, que le monde, comme j'ay déjà dit, veule bien y venir avec leurs familles pour habitans, et que les habitans veulent bien s'y faire pescheurs[25].

Nicolas Denys est résolu à rompre le cercle vicieux de la pauvreté et du manque de main d'œuvre. L'appât du gain est une de ses armes de prédilection. En maintes occasions le discours souligne la puissance du profit. Mais la manière concrète de réaliser des gains fabuleux qu'il se complaît à évoquer reste obscure. Nicolas Denys se contente de faire allusion à « un moyen par lequel dix hommes peuvent pescher plus de poisson en un jour, que cinquante ne sauroient faire par les voyes communes et ordinaires »[26]. Sans doute ce moyen relève-t-il de la mécanique, comme le laisse entendre la référence aux machines qui fabriquent des bas de soie et des rubans, et grâce auxquelles on accroît l'industrie des hommes sans en multiplier le nombre. Nicolas Denys aurait-il en tête quelque invention géniale ou se laisserait-il séduire par ses propres fantasmes ? Nul ne saurait le dire. Toujours est-il que peu à peu son argumentation se transforme en plaidoyer vigoureux pour démontrer au roi la nécessité de la pêche sédentaire. Il en précise certains avantages : un tiers des matelots qui ne seront pas utilisés pourront être employés utilement dans la marine de guerre ou dans la marine marchande ; le commerce maritime en sera facilité, la main d'œuvre disponible sera plus abondante, les matelots seront « plus souples ». Le sous-emploi fera baisser les gages. Le roi et les marchands y trouveront leur compte.

Le projet de pêche sédentaire rejoint le projet colonial. Nicolas Denys justifie l'effort que le pouvoir royal doit faire en consolidant les espoirs de réussite. Ainsi l'ouvrage de Nicolas Denys doit être lu comme un tract destiné à attirer les colons en Nouvelle-France. La stratégie est claire : il faut convaincre le roi et le public que la Nouvelle-France est un pays d'avenir. Nicolas Denys en vante le climat, la fertilité, les richesses. Ici l'image du pays de cocagne, là les illusions à la manne à propos de la pêche évoquent la Terre Promise. Le pays neuf a besoin de colons pour se développer. Il s'enrichira et enrichira la France à la condition qu'il se peuple rapidement.

La réflexion de Nicolas Denys sur la pêche s'inscrit dans le droit fil de l'appel qu'il lance dans l'Epitre au Roy placée en tête de son ouvrage :

> Sire, ce Pays tel et meilleur encore que je ne le represente, a besoin pour devenir utile au nostre de ses bien-heureuses influences dont il a plû à Vostre MAIESTE de regarder ses voisins[27].

Conscient de ses faiblesses d'écrivain, mais fier de la mission qu'il s'est impartie, Nicolas Denys sollicite une audience auprès du roi.

Alors que les chapitres sur la faune et les Indiens véhiculent des informations de seconde main et des croyances naïves tirées du folklore, les informations sur la pêche expriment l'acuité d'un regard attentif. L'authenticité est attestée par le fait que la technique de la pêche décrite par Nicolas Denys n'avait pas changé dans les années cinquante en certains havres de la Gaspésie.

L'intérêt documentaire exceptionnel se double d'un intérêt humain. Nicolas Denys apparaît en filigrane sous les traits non seulement d'un expert de la pêche mais d'un témoin curieux de toutes choses, courageux et persévérant. Il appartient à la race des pionniers que l'adversité ne rebute pas. Il est aussi un homme de négoce qui est à l'affût d'un gain éventuel pour lui-même ou pour autrui car, suivant son expression, le profit est « le premier mobile de toutes les conditions des hommes »[28].

Nicolas Denys est, sinon un prophète, du moins un observateur clairvoyant dans la mesure où ses remarques sur la pêche sédentaire s'accordent avec le devenir historique de la Nouvelle-France. Avec une intuition singulière, il a démontré l'importance de cette forme de pêche et ses potentialités. Au siècle suivant elle prit une extension considérable lorsque des individus ambitieux et souvent sans scrupules abordèrent au nouveau monde. A la fin du XVIII[e] siècle dans la baie de Gaspé, à Paspébiac, Charles Robin, originaire de Jersey, établit un poste avec des Basques, des Normands et des Acadiens. Bientôt la C.R.C. (Charles Robin and Company) monopolisa le commerce du poisson et étendit son empire tentaculaire sur une partie du pays et sur les îles voisines. Les navires chargés de morue pêchée par les sédentaires vendaient le poisson en Italie, en France et au Brésil. Le rêve de Nicolas Denys était réalisé.

*

*  *

# NOTES

1 Le titre du Tome II, **Histoire Naturelle des Peuples, des Animaux, des Arbres et Plantes de l'Amérique Septentrionale, et de ses divers Climats** est complété comme suit : **Avec une Description exacte de la Pesche des Moluës, tant sur le Grand-Banc qu'à la Coste ; et de tout ce qui s'y pratique de plus particulier, etc.** Dans les notes lorsque nous nous référons à l'ouvrage de Nicolas Denys nous utilisons les deux premiers mots du titre **Description géographique** suivis de la tomaison et de la pagination. Chaque fois que nous faisons une citation nous respectons l'orthographe de l'auteur. L'édition la plus accessible est l'édition canadienne de William F. Ganong : **The Description and Natural History of Coasts of North America** by Nicolas Denys, Toronto ; The Champlain Society, 1908. Cette édition comporte une introduction, une bibliographie, des documents et la traduction anglaise suivie du texte en français.

2 William F. Ganong, **op. cit.,** p. 63.

3 Albert C. Jensen, **The Cod,** New York : Thomas Crowell, 1972, p. 4.

4 Le terme « molue » était encore utilisé par les Acadiens à la fin du XIX$^{e}$ siècle : « Ils (les Acadiens) adoucissent certaines lettres ou certaines syllabes : la lettre **r,** par exemple sera remplacée par **l.** Ils disent **molue** au lieu de **morue** » : Henri-Raymond Casgrain, **Un Pélerinage au pays d'Evangéline,** 2$^{e}$ ed., Québec : Demers et Frère, 1888 p. 457.

5 **Description géographique,** II, p. 28.

6 **Ibid.,** II, p. 179.

7 **Ibid.,** II, pp. 147-8.

8 On appelle établi « une table de quatre pieds de large, d'environ trois pieds de haut ». D'un côté se plaçaient les « piqueurs » et lés « décolleurs », de l'autre côté les « habilleurs ».

9 **Description géographique,** II, pp. 158-161.

10 **Ibid.,** II, p. 165.

11 Au contraire des morues de taille moyenne dont il s'agit ici, les grosses morues ou « morues de gaffe » sont apprêtées comme les morues vertes.

12 **Description géographique,** II, p. 170.

13 **Ibid.,** II, p. 220.

14 **Ibid.,** II, p. 90.

15 **Ibid.,** II, pp. 203-5.

16 **Ibid.,** II, pp. 188-9.

17 **Ibid.,** II, p. 57.

18 Le compte des morues que les pêcheurs embarquent relève d'une arithmétique particulière : on les met par quarterons de trente-trois, ce qui fait cent trente-deux morues au cent.

19 **Description géographique,** II, p. 56.

20 L'armement d'un navire coûtait en moyenne cinq mille livres sous Louis XIV, douze mille livres sous Louis XVI. Charles de la Morandière, **Histoire de la pêche française de la morue dans l'Amérique septentrionale,** Paris, Maisonneuve et Larose, 1962, p. 50.

21 **Ibid.,** II, p. 191.

22 Bernard Pothier, « Nicolas Denys : The Chronology and Historiography of an Acadian Hero », **Acadiensis,** Vol. I, Autumn 1971, p. 61.

23 **Description géographique,** II, p. 251.

24 **Ibid.,** II, p. 246.

25 **Ibid.,** II, p. 252.

26 **Ibid.,** II, p. 245.

27 **Ibid.,** I, pp. IV-V.

28 **Ibid.,** II, p. 246.

# GRANVILLE ET LA PECHE A LA MORUE DANS LE GOLFE DU SAINT-LAURENT AU XVIIIe SIECLE, D'APRES LES REGISTRES DE L'INSCRIPTION MARITIME

**par Raymonde LITALIEN**
*Représentant en France*
*des Archives publiques du Canada*

On ne peut aborder l'étude de la pêche à la morue par les Granvillais sans tenir compte, avant tout, de l'œuvre magistrale du regretté Charles de la Morandière[1]. Après cet important travail de pionnier, il est périlleux de s'avancer à l'intérieur de ce sujet sans tomber dans la répétition, le résumé ou la paraphrase. Cependant, depuis les publications de M. de la Morandière, des cadres d'analyse différents se sont imposés aux historiens et les sources déjà utilisées ont reçu un éclairage nouveau. Ces archives de Granville sont d'ailleurs d'une telle abondance que nous ne craignons pas de les reprendre pour y retrouver des éléments moins connus sur la population qui se consacrait à la pêche.

Nous voudrions esquisser quelques traits du comportement de cette population granvillaise dans son mouvement à l'intérieur même du territoire d'origine et dans les étapes marquantes de sa vie : travail, maladie, décès ; nous nous interrogerons aussi sur ses rapports avec la population déjà installée sur les côtes du golfe du Saint-Laurent et sur une émigration éventuelle.

Les sources utilisées sont celles de l'Inscription maritime du quartier de Granville conservées, depuis 1978, au Centre de documentation et de recherche de la 1ere région maritime, à Cherbourg[2].

Ces archives remontent à l'installation du bureau de l'Inscription maritime à Granville et ont été tenues et conservées sans lacunes pendant toute la durée du « système de classes ». Les 695 registres sont complets et en bon état sauf une cinquantaine couvrant la période de 1885 à 1910, qui ont été fort abîmés par l'humidité et ne peuvent être utilisés ni même manipulés.

Les *Rôles d'armement et de désarmement* et les *Matricules des gens de mer* sont complémentaires dans les renseignements qu'ils fournissent sur les navires et sur les pêcheurs : destination du navire, tonnage, armes, propriétaire (s), capitaine, armateur, nom et fonction de chaque membre d'équipage, sa classe, son âge, sa taille, sa couleur de « poil », sa rémunération, le nom et le métier de ses parents, le nom de l'épouse s'il y a lieu, la paroisse d'origine, et enfin son état de service détaillé pour chaque année.

L'analyse exhaustive de ces 695 registres, à partir des moyens traditionnellement utilisés par l'historien, fiches et statistiques manuelles, est pratiquement impossible ; même les 204 registres couvrant le XVIIIe siècle ne peuvent être exploités au complet sans le secours de l'informatique. Le microfilmage en cours de ces archives permettra un jour, nous l'espérons, de les traiter par ordinateur et d'en tirer alors le maximum.

Pour les fins de cette étude, nous avons choisi de travailler sur une dizaine d'années, de 1731 à 1740[3]. Années de paix, cette période est marquée par une expansion régulière de la pêche à la morue à Terre-Neuve, avant d'atteindre un sommet à la veille de la guerre de Sept ans. Les registres sont complets et le matériel d'analyse y est abondant.

## I - LE QUARTIER DE GRANVILLE

Granville, bâtie sur un promontoire rocheux, avait une vocation essentiellement maritime ; la navigation côtière y était dangereuse et le sol de la région avoisinante, considéré comme pauvre, ne pouvait concurrencer l'attrait et la richesse de la pêche en haute mer. Quand les Granvillais ont-ils commencé à naviguer vers Terre-Neuve ? Sans pouvoir apporter une date précise, on peut dire que cette activité se pratiquait depuis le XVI^e siècle et probablement depuis le début du siècle car, en 1533, François 1^er subventionne le port pour favoriser les bateaux morutiers et, en 1564, une charte donne aux bourgeois de Granville la permission de faire verser un droit à tous les terre-neuviers afin de construire une jetée[4]. Il fallait que la pêche soit pratiquée de façon continue et d'un rapport assez considérable pour qu'il vaille la peine de la taxer. Les Granvillais ont-ils été entraînés à Terre-Neuve par leurs voisins les Malouins ? Granville, au XVI^e siècle, a-t-elle évolué parallèlement à Saint-Malo, sa voisine et concurrente ? On regrette la disparition des minutes de notaires granvillais qui auraient été si précieuses pour décrire un commerce maritime aux XVI^e et XVII^e siècles. Les notaires malouins du XVI^e siècle pourraient probablement apporter un éclairage sur cette question. Toujours est-il que Granville, jusqu'à la fin du XVII^e siècle, était dans cette activité largement distancée par Saint-Malo ; mais elle connaîtra une expansion rapide, dans la moitié du XVIII^e siècle, pour atteindre un sommet dans les années 1750.

En effet, Granville armait 32 morutiers en 1723, 44 en 1730, 61 en 1735, 78 en 1739, 91 en 1743, 125 en 1752, 132 en 1754. Entre 1730 et 1740, naviguait une moyenne de 61 terreneuviers par an. Les années après 1755, dominées par la guerre de Sept ans et par la cession du Canada à l'Angleterre, voient apparaître un très net ralentissement. Même si Granville continuera d'aller à Terre-Neuve pendant encore près de deux siècles, les conditions y deviendront de moins en moins favorables.

La pêche à la morue s'est développée, dans la première moitié du XVIII^e siècle, à peu près partout dans les ports de la côte atlantique, grâce à une demande accrue en France et dans les colonies ainsi que par un édit du 9 septembre 1713 qui déchargeait de tout droit, pendant 10 ans, les morues et les huiles provenant de la pêche qui se pratiquerait aux environs de l'Ile Royale. Ce privilège, renouvelé pendant 40 ans, stimula l'armement granvillais.

Ces navires, qui jaugeaient de 25 à 180 tonneaux, embarquaient chaque année, entre 1730 et 1740, un total moyen d'environ 1800 personnes, toutes occupées à la pêche à la morue. Granville qui comptait, en 1686, 3768 personnes, ville et faubourgs compris, ne pouvait évidemment pas, même avec une population accrue, satisfaire cette considérable demande de main-d'œuvre. Les inscrits étaient donc recrutés dans l'arrière-pays, dans un vaste territoire allant du nord au sud de Blainville à Avranches et, vers l'intérieur, jusqu'à Saint-Lô, d'une part et Villedieu-les-Poêles, d'autre part : soit un carré d'environ 50 km de côté. Même si elles

ne sont pas portées sur les registres des classes, les femmes n'en étaient pas moins nombreuses à participer à l'entreprise de la pêche : confection des vêtements des pêcheurs, tissage, couture et réparation des voiles de navires et, au retour de la campagne, vente du poisson.

## II - LA POPULATION DE PECHEURS

C'est donc une nouvelle population de pêcheurs qui se constituait, dans cette première moitié du XVIIIe siècle, à partir du milieu rural voisin de Granville. Faisons exception tout de suite des capitaines et officiers, marins de carrière (291 inscrits) qui étaient tous originaires des côtes de la Manche : 65 % de Granville, 18 % d'Agon et 11 % de Blainville. Ils étaient assurément issus d'un milieu plus traditionnellement marin : 42 % sont fils de gens de mer : capitaines, armateurs, matelots ; 40 % sont fils de familles dites « aisées » : bourgeois, chirurgiens, avocats, notaires, gentilshommes ; 5 % sont fils de laboureurs et 13 % fils de fonctionnaires et d'artisans.

Par contre, la répartition sociale des matelots reflète bien le « boom » économique : 18 % seulement des matelots sont originaires de Granville[5] et 37 % sont issus de familles de marins, alors que 41 % sont fils de laboureurs, 16 % fils d'artisans et 6 % fils de bourgeois. Ces chiffres concernent les matelots inscrits, donc ceux qui ont déjà fait au moins deux voyages ; ils ne couvrent pas les novices et les mousses qui devaient aussi venir en très grand nombre à la ville, profiter de cette prospérité soudaine. Même sans préparation, ils pouvaient être engagés à partir de l'âge de 10 ans. Le traitement de la morue n'exigeait qu'une petite proportion d'ouvriers entraînés, mais surtout des pêcheurs à la ligne qui n'avaient besoin d'aucune expérience.

Quant aux conditions de travail et de paye, les historiens en ont déjà dit le meilleur et le pire, portant aux nues la vie du pêcheur assuré de la sécurité d'emploi, sûr de pouvoir nourrir sa famille, confiant en l'avenir grâce à la « demi-solde » de l'invalidité ou de la vieillesse accordée par l'institution de l'inscription maritime ; on a aussi dénoncé les abus pratiqués par les armateurs dans le recrutement d'enfants, dans l'entassement insalubre des marins sur les bateaux, dans le travail excessif et sans relâche imposé à Terre-Neuve, et aussi par divers moyens d'accroître les profits au détriment des équipages. Quelques écrivains romantiques y ont apporté leur grain de sel ou de rêve,contribuant à l'image fantastique ou misérable des ouvriers de la mer.

Ces affirmations nous paraissent à la fois véridiques et partielles ; la réalité reste difficilement descriptible dans son intégralité car il faudrait des statistiques et des analyses beaucoup plus complètes et approfondies que celle-ci. Ce qui est sûr, c'est que la pêche à la morue présentait nettement moins de risques de mort que la navigation vers les Indes, à la course ou à la guerre.

Pour les années 1730-1740, 20 % des capitaines inscrits meurent à un âge moyen de 39 ans, dont 6 % en mer; 11 % quittent le métier à 49 ans en moyenne pour devenir armateurs, rentiers ou passer aux Invalides. Chez les matelots, la proportion de morts en mer est la même et la moyenne d'âge de la retraite est de 46 ans. Le matelot est porté au registre des Invalides et/ou retourne cultiver son champ ; 5 % des matelots inscrits deviennent capitaines ou pilotes.

Parmi les maladies ou invalidités invoquées lors de la cessation du travail, on qualifie le marin de « cassé », ce qui signifie probablement un ensemble de troubles articulaires et osseux du type rhumatisme et arthrite, car c'était le principal problème de la vie sur les terreneuviers. On mentionne aussi la goutte, la hernie, l'asthme, la perte d'une main, d'un bras, d'une jambe, l'épilepsie, les troubles rénaux. On voit rarement apparaître le scorbut car les pêcheurs pouvaient se ravitailler assez facilement en aliments frais et diversifiés, surtout ceux qui s'installaient pour plusieurs mois dans un port. Ces renseignements sur les maladies des pêcheurs sont assez minces et n'apparaissent visiblement que dans des cas d'incapacité totale ; ils ne rendent pas nécessairement compte de maladies limitées dans le temps. Dans les matricules des gens de mer, on voit souvent la mention « n'a pas navigué cette année », sans motif. Toutes les interprétations sont possibles mais non concluantes.

Les revenus des pêcheurs étaient très variables, sujets aux hasards des bonnes et des mauvaises pêches, mais ils ne pouvaient être nuls car chaque membre d'équipage recevait une avance à l'embarquement qui lui restait acquise, quels que soient les revenus de la campagne de pêche. Le mode de rémunération variait selon les ports ; à Granville, l'équipage recevait 1/5 du produit net de la pêche et du fret et ce montant était partagé entre les pêcheurs, au prorata de leur classe ; l'avance reçue à l'embarquement n'était pas déduite du « 5eme ». Un exemple des variations du revenu peut être illustré par le navire le *Marquis de Guynet,* de 180 tonneaux, équipé de 80 hommes, qui est allé faire la saison de pêche à Gaspé, de 1731 à 1734. La part moyenne annuelle reçue par chaque homme a fluctué entre 140 livres et 309 livres, alors que la moyenne générale pour ces années-là, à Granville, se situait plutôt à 160 livres, avance comprise. Les officiers pouvaient recevoir un supplément quand la pêche était « entière »(6). Tous les membres d'équipage pouvaient aussi arrondir leur revenu en pratiquant le troc avec la population des côtes du golfe du Saint-Laurent. Les matelots trafiquaient ainsi leur gamelle, leurs vêtements et une pacotille apportée de France contre des peaux qu'ils revendaient à leur arrivée en France.

Les armateurs étaient sans contredit ceux à qui la pêche profitait le plus. Le développement spectaculaire de Granville, au XVIIIe siècle, en est la conséquence directe. On avait déjà observé ce phénomène à Saint-Jean-de-Luz au XVIIe siècle, grâce à la pêche à la baleine. Entre 1730 et 1740, les armateurs sont presque toujours propriétaires, en partie du moins, des navires qu'ils envoient à Terre-Neuve ; ils sont une trentaine à se partager la responsabilité des voyages. En 1690, ils n'étaient que 15 et en 1756, ils seront 60. Pour eux aussi la pêche rapportait inégalement mais ils avaient divers moyens d'augmenter et de régulariser leurs bénéfices, par exemple en contestant la qualité du poisson, ou en engageant des pêcheurs peu qualifiés ; en effet, les mousses et les novices ne recevaient pas une part entière au moment de la distribution, mais les 3/4, et le reste revenait à l'armateur.

S'il existe peu de témoignages écrits, il ne faut pas minimiser l'importance des abus dont pouvaient souffrir les marins puisque des mesures officielles seront prises pour protéger les pêcheurs des mauvais traitements, du travail excessif, de la mauvaise nourriture, des chartes-parties ambiguës, du gaspillage et de l'injustice pratiquée dans les salaires. En effet, le 27 mars 1743, une réglementation précise les relations entre

armateurs et équipages par une charte établie à Granville, et pour Granville seulement, grâce au commissaire aux classes Letourneur. Par la suite, elle sera imitée par d'autres ports. Bien sûr, tout cela contribue à l'organisation du métier de pêcheur, à l'évolution des négociations de travail et à l'instauration d'un système de sécurité sociale très étendu dont la marine française a ouvert les voies.

Dans l'ensemble, il apparaît que la condition du pêcheur de morue était préférable à celle du paysan du Cotentin travaillant une terre pauvre dont les profits les plus importants revenaient au seigneur propriétaire. Sans numéraire et sans blé, le paysan n'avait guère la possibilité de se nourrir de froment, où le Français moyen trouvait l'essentiel de son alimentation. Un témoignage extérieur peut illustrer la situation du paysan : « Loin d'être aisés, les paysans de France n'ont pas même la subsistance nécessaire ; c'est une espèce d'hommes qui commence à dépérir avant 40 ans, faute d'une réparation proportionnée à ses fatigues »(7).

Le capitaine granvillais qui travaillait jusqu'à 49 ans et le matelot jusqu'à 46 ans se situaient largement au-dessus de la moyenne. De plus, on peut se rendre compte, par les listes d'avitaillement, que l'alimentation de ces hommes est tout à fait substantielle sans compter la nourriture fraîche qu'ils pouvaient acquérir au cours du voyage.

Comme autre témoignage de la santé du pêcheur, je ne résiste pas à citer, après d'autres historiens, le témoignage de l'armateur granvillais Augrain :

> « 1° La pêche est la seule de toutes les navigations qui fournisse le plus de matelots pour la marine royale puisqu'elle se fait dans les mers dont le climat est analogue à celui qu'habitent les pêcheurs, alors que la navigation de l'Amérique et des Indes en détruit beaucoup par l'excessive chaleur qui y règne.
>
> 2° Le pêcheur ne trouve pas d'occasion de cognoistre d'autre femme que la sienne puisqu'il revient directement au port dont il est parti. Les enfants qui en proviennent sont par cette raison plus sains et plus vigoureux. (...)
>
> 5° Il doit naître de ces mariages d'autant plus d'enfants que la salure de l'air que respirent le mari et la femme les porte à se réunir plus souvent. Ces enfants sont d'ailleurs plus vigoureux par les raisons ci-dessus et parce qu'ils naissent au bord de la mer. (...)
>
> 6° Plus les mariages des pêcheurs sont féconds et plus il se forme de matelots pour l'Etat, car ordinairement les enfants des pêcheurs ne visent pas d'autre état que celui de leur père »(8).

Malgré ce type de témoignage, plutôt fantaisiste, on doit reconnaître que la vie de pêcheur était enviable à plus d'un égard.

## III - LES TERRITOIRES DE PECHE

Ces milliers d'hommes pratiquaient, tel que mentionné depuis le début, uniquement la pêche à la morue. En effet, on ne trouve à Granville aucune mention de pêche à la baleine, alors que beaucoup de ports morutiers se consacraient aussi à la chasse aux cétacés.

Les navires granvillais se partageaient à peu près également entre la pêche « errante » et la « pêche sédentaire ». Les plus petits navires, de 25 à 100 tonneaux, équipés de 8 à 25 hommes, se laissaient dériver à 200 ou 300 kilomètres de toute côte jusqu'à ce qu'ils aient leur cargaison de « morue verte », c'est-à-dire pendant quelques mois. Les navires allant à la pêche sédentaire jaugeaient, pour la période de 1730-1740, de 60 à 180 tonneaux et étaient équipés de 47 hommes en moyenne. Les navires s'ancraient dans le port choisi et y restaient de trois à neuf mois, selon les conditions, pour y pêcher, préparer et sécher la morue.

Au cours de la période qui nous intéresse, 8 navires allaient chaque année à Gaspé, 4 à Grande Baye, au Labrador et 3 à l'Ile Royale ou Louisbourg. A chaque endroit, les quelques centaines de pêcheurs concernés s'installaient sur la berge dans des cabanes qu'ils retrouvaient d'une année à l'autre, à moins qu'elles aient été détruites par des pêcheurs concurrents ou par les Indiens. Pendant six à neuf mois, du début du printemps jusqu'à la Saint-Michel, ces hommes ancraient le navire, pêchaient en barques et revenaient chaque jour au port, se nourrissaient de leur production en pêche, chasse et potager ou se ravitaillaient chez l'habitant.

On retrouvait donc chaque année, pendant au moins six mois, plus de 300 Granvillais à Gaspé, près de 200 au Labrador, et plus de 100 à l'Ile Royale. Et ce nombre ira croissant au cours de la décennie suivante.

Ces hommes étaient, on le sait, en contact avec la population locale pour le troc, pour la garde de leurs cabanes et de leurs effets et même pour les services religieux pour lesquels un missionnaire était parfois affecté, comme l'illustre la nomination de deux Récollets à Percé, à partir de l'été 1675, pour ramener dans le droit chemin les 400 à 600 pêcheurs qui y venaient régulièrement et qui avaient parfois tendance à oublier leurs devoirs religieux et leurs principes moraux.

Peut-on espérer mesurer l'influence de cette présence européenne sur les côtes canadiennes pendant plusieurs centaines d'années ?

On sait que les techniques de séchage de la morue, utilisées encore aujourd'hui sur toutes les côtes du golfe du Saint-Laurent, sont identiques à celles du XVIII[e] siècle, décrites par Duhamel du Monceau dans son *Traité général des pêches.* Mais reste-t-il d'autres traces dans l'artisanat, dans l'architecture, dans l'évolution de la langue, dans le comportement démographique, etc ?

Nous n'oublions pas, bien sûr, que la population locale susceptible d'entrer en contact avec ces européens était plutôt clairsemée. Sauf Louisbourg et ses 6000 âmes, en 1744, militaires compris, Gaspé et les ports du Labrador regroupaient un faible nombre d'habitants qu'on n'arrive toutefois pas à chiffrer avec exactitude à cause de l'inexistence de registres paroissiaux pour cette période. Il ne faut pas ignorer la population indienne dont les rapports étaient plutôt tumultueux avec les pêcheurs qui trafiquaient l'alcool et autres biens contre les fourrures et qui accusaient les indigènes de détruire leurs cabanes et de voler leur matériel, surtout sur la côte du Labrador.

L'immigration, faut-il en parler ? Entre 1730 et 1740, aucun marin inscrit ne quitte les classes pour s'expatrier au Canada. On sait qu'au XIX[e]

siècle, un certain nombre de Granvillais se sont installés à Saint-Pierre et Miquelon mais, pour le XVIII[e] siècle, l'immigration est très faible sinon inexistante, ce qui laisserait supposer que les pêcheurs de Granville n'avaient rien à envier aux colons canadiens.

En conclusion, rappelons que ces quelques décennies de paix, avant la guerre de Sept ans, ont été une période d'enracinement, de définition, de stabilisation en Nouvelle-France. Au même moment, se multiplient ces Français, Espagnols, Portugais, Anglais et Hollandais qui viennent chaque année, par milliers, passer six à neuf mois sur le territoire de cette colonie déjà plus que centenaire. Entre les deux groupes de population, les rapports n'apparaissent pas encore avec beaucoup de clarté, du moins à partir de nos moyens de recherche traditionnels mais le phénomène de la pêche à la morue sur les côtes du golfe du Saint-Laurent est d'une ampleur telle qu'il justifie à lui seul la poursuite des investigations autour des traces laissées en Amérique du Nord.

* *
*

## NOTES

1 Ch. de la Morandière, **Histoire de la pêche française de la morue dans l'Amérique septentrionale,** Paris : G.-P. Maisonneuve et Larose, 2 tomes, 1023 p., 1962. — **Histoire de Granville,** 3[e] éd., Paris : Librairie Guenegaud, 1979, 619 p.

2 12 $P^3$ 1 à 311 - Matricules des gens de mer, 1700-1916.
12 $P^4$ 1 à 384 - Rôles d'armement et de désarmement des navires des quartiers de Granville et de Regneville, 1722-1912.
Il existe un répertoire sommaire pour chacune de ces deux séries d'archives.

3 12 $P^3$ 21 & 29 - Matricules des gens de mer. 1727-1738.
12 $P^4$ 9 à 19 - Rôles d'armement et de désarmement des quartiers de Granville et de Regneville. 1730-1740.

4 Archives municipales de Granville. Cité dans Ch. de la Morandière, **Histoire de Granville,** p. 79-81.

5 Les registres regroupent les inscrits par paroisse où ils habitent à ce moment-là mais indiquent aussi le lieu de naissance. Il pourrait être intéressant de pousser l'analyse jusqu'à évaluer la mobilité sociale et l'attrait provoqué par le développement de la pêche granvillaise.

6 La pêche était « entière » quand elle rapportait 1200 morues vertes par homme d'équipage ou 40 kg de morue sèche.

7 John Nickolls, **Remarques sur les désavantages et les avantages de la France et de la Grande-Bretagne,** 1754, p. 23. Cité dans F. Braudel, **Civilisation matérielle, économie et capitalisme,** XV[e]-XVIII[e] s., tome 2, p. 70.

8 A.N., Marine $C^5$ 48, 15 juin 1777.

* *
*

# LE PAYS D'OLONNE ET LE LITTORAL CANADIEN AU XVIII[e] SIECLE (D'APRES LES NOTES ET ANNALES D'ANDRE COLLINET)

**par Philippe BOSSIS**
*Université de Nantes*

Cet exposé est un peu l'histoire d'une promesse d'échange qui a tourné court. Entre le pays d'Olonne sur la côte bas-poitevine et l'Acadie, au lendemain d'Utrecht, les relations auraient pu se multiplier. Au plan documentaire, notre source, ponctuelle et personnelle, aurait dû se compléter grâce aux minutes notariales vendéennes. Elles se sont révélées décevantes.

L'apogée des Sables-d'Olonne, port de pêche morutier, se situe, comme à Saint-Malo, à la fin du XVII[e] siècle, vraisemblablement entre 1665 et 1702. Sous Colbert, il bénéficia de privilèges d'import-export limitant les taxes sur les produits locaux et les marchandises débarquées.

On attribue aux Sables-d'Olonne, en 1668, une centaine de bateaux « terre-neuviers » (plus que Rouen, Nantes ou La Rochelle). La réussite des négociants armateurs dans la pêche à la morue se marque par les anoblissements du début du siècle, par exemple les Servanteau, les Lodre et autres (noblesse de « queue de morue », dira la gentilhommerie bas-poitevine).

L'originalité sablaise tient à un premier facteur bien connu : la spécification dans la pêche à la morue « verte », à la ligne, à partir du bord. Le poisson, immédiatement vidé, est salé à fond de cale. Celle-ci à peine remplie, le morutier retourne sur la côte européenne vendre sa cargaison. Les pêcheurs n'ont pas mis pied à terre sur le littoral canadien. Arrivés à la fin du printemps (voyage de *prime)* les premières morues sont les plus chères et les mieux vendues en France (d'après Collinet, en 1750, un morutier sablais rentra de Terre-Neuve en huit jours seulement ; c'était un record).

Un deuxième facteur, rarement souligné celui-là, tient au pays lui-même où les habitants de cinq paroisses, sédentaires ou non, organisent leur vie autour d'un port, qui est le meilleur de la côte bas-poitevine pour des morutiers de 100 à 200 tonneaux maximum, et en bordure des marais salants les plus réputés de cette côte (50 % en valeur de la production côtière du sel). Les salins s'étendent aux portes mêmes de la ville-double, Les Sables-d'Olonne - La Chaume. Population en majorité dépendante des trafics maritimes : marins, pêcheurs, artisans de la construction navale, saulniers (plus d'un millier de familles), vignerons modestes et producteurs de céréales exportables. Les capitaines de navires, recruteurs d'équipage et acheteurs de vivres[1], parcourent le pays en hiver, de décembre à février (les premiers départs dits de prime ont lieu fin février). Avec les « bourgeois » armateurs, ils détiennent l'initiative économique. Le gain de temps dans l'avitaillement des morutiers est ici essentiel et permet une seconde campagne-voyage de *tard,* pour 1/3 d'entre eux environ, de

juillet à novembre. Il y a donc, sauf en temps de guerre, de 400 à 1 600 pêcheurs sablais sur les bancs de morue. Inévitablement, le problème des contacts avec les rivages de la Nouvelle-France est ainsi posé.

André Collinet, notre guide principal, représente cette longue tradition maritime commencée au XVI[e] siècle. Comme son père, il sera capitaine de navire et « marchand » (un négociant reste à terre) formé « à la mer », c'est-à-dire sur le tas, dans les parages de Terre-Neuve et en Acadie où son père avait installé un commerce en 1729 (quinze années après son déplacement, par les Anglais, de Plaisance à Louisbourg en 1715). Le fils termina sa carrière (25 ans de navigation) comme négociant et armateur lui-même, « bourgeois »[(2)] de plusieurs navires.

Il nous a laissé, grâce à cette retraite, une masse impressionnante de cahiers dans lesquels on trouve de tout : carnets de notes, aide-mémoire, livre de raison, manuel d'océanographie des parages de Terre-Neuve et d'Acadie (héritage probable de son père), expériences d'agriculture sur ses terres au pays d'Olonne. Enfin, à partir de 1739, des annales historiques de l'agglomération Les Sables-La Chaume, qui ont été largement exploitées déjà, et même pillées par vandalisme (elles remplacent partiellement les archives de l'Amirauté sablaise qui ont disparu).

Le point de départ chronologique, c'est l'effondrement et la diversification des activités sablaises après 1713 et Utrecht. Pertes en hommes (par centaines) et en navires (les 3/4) : effondrement comparable à l'Ile d'Yeu. Surtout, Les Sables-d'Olonne, port trop spécialisé, manque la conversion du trafic des îles que réussissent par exemple Nantes et La Rochelle (il est vrai que la traite de Guinée et le commerce des Iles leur étaient alors interdits).

Une adaptation s'impose aux Sables-d'Olonne. Collinet étudie longuement les Clauses du traité d'Utrecht. La récupération partielle du trafic est lente malgré de nouvelles exemptions fiscales obtenues de la Ferme. La concurrence normande, saintongeaise et anglaise surtout pèse sur les marchés de la morue verte. L'accroissement des droits sur les sels et morues en Loire, de Paimbœuf à Orléans, limite les débouchés intérieurs.

Certains armateurs tentent des expéditions nouvelles : six morutiers dans les parages de l'Islande en 1728 ; et la Nouvelle Acadie avec Louisbourg devient l'objectif d'une minorité d'entre eux.

Le Conseil du Commerce déclare en 1728 : « Les négociants des Sables ont, pour soutenir leur navigation, destiné trois vaisseaux pour la Traite et la pêche à l'Ile Royale ». Grande nouveauté. Le contact avec le littoral s'établit. La pêche à la morue destinée au séchage (celle des Basques en particulier) nécessite débarquement et installations côtières, elle ouvre la porte à l'hivernage et au commerce. Mais en 1742, il n'y a que 5 à 6 % des morutiers sablais à faire cette pêche et un navire sablais par an en moyenne touche l'Acadie entre 1728 et 1740. A cette date, c'est un parent de Collinet, lui-même capitaine de navire, qui l'embarque comme pilotin sur *Le Louisbourg ;* il a treize ans et commence ainsi la carrière type au XVIII[e] siècle. La même année, pour la première fois, un navire sablais hiverne en Acadie[(3)]. Dans ces années 1740 se dessine un genre de « commerce triangulaire » nouveau entre les Sables, l'Acadie et les Antilles françaises.

Mais la guerre de 1744-1748 interrompt cette orientation sablaise. Les succès ne sont pas oubliés ; une nouvelle entreprise à l'initiative cette fois d'hommes de finances et officiers royaux est engagée.

Nouveau problème historique : qui sont ces nouveaux investisseurs au milieu du siècle et au-delà dans les affaires maritimes ?

Un Sieur de Lespine, receveur des Economats qui afferme le Comté d'Olonne et qui arme, nous dit Collinet, pour assurer le débit des sels, vins et blés que lui procure sa ferme. Les Sieurs Mercier et Pezot, receveurs des tailles en l'Election des Sables et, à partir de 1752 des Lorrains et parisiens, « parachutés » en quelque sorte, au pays d'Olonne autour du baron d'Huart, chevalier d'Empire. Que viennent-ils faire ? Les papiers familiaux de Mercier (série J Arch. dép. de la Vendée)[4] nous apprennent que son beau-père est de la Société du baron. Ces officiers et receveurs des finances royales se connaissent ; notre explication est que Mercier a fourni l'information économique et indiqué le « créneau » disponible. A l'opposé des conclusions de Mr. Boscher, professeur à York University[5], nous mettons fortement en doute la nobilité de ces entrepreneurs (exception faite du chevalier d'Huart lui-même, noble d'Empire, donc cas particulier). Tous sont officiers de finances, receveurs, commissaires des guerres, certains fraîchement anoblis en tant que « secrétaire du Roi » ou commensaux des maisons royales. Ceux qui s'intègrent au pays achètent des terres dont les produits avitailleront leurs navires. Ils se fondent socialement dans la catégorie des négociants armateurs et accèdent comme eux, aux honneurs de la cité (mairie, etc...). En revanche, la gentilhommerie locale ne fait aucun négoce et n'investit pas dans les « parts de navires » (sauf vérifications ultérieures). Elle consent seulement à marier quelques filles (cadettes le plus souvent) aux fils des négociants enrichis.

Les éléments du commerce triangulaire ébauchés après 1740 se précisent jusqu'en 1754. Au départ du Poitou : sels, vins, eaux-de-vie, liqueurs, vivres et ustensiles domestiques (déjà le terre-neuvier classique embarquait 50 tonneaux de sel pour 100 tonneaux de jauge et 40 barriques de vin pour 20 hommes d'équipage). Les retours des navires se font moitié vers la France, en droiture, avec morues vertes, peaux variées et dents d'animaux marins ; moitié sur les Antilles avec morues séchées et salées, viande salée, céréales, bois et même sirop d'érable, puis retour à La Rochelle principalement, Nantes ou Bordeaux, avec les produits tropicaux bien connus.

La tentation des Iles, véritable tropisme depuis le début du siècle, s'accentue évidemment après 1763. Cette année-là, Collinet lui-même navigue en droiture sur Saint-Domingue et il en ramène une créole qu'il épouse en 1764 à La Rochelle. Conduite qui ne relève pas du hasard ; La Rochelle a été touchée gravement par la perte du Canada et a protesté. Le pays d'Olonne en supporte le contre-coup (les bailleurs de fonds rochelais s'appauvrissent). Une autre question se pose : pourquoi la faible reprise après 1763 alors qu'elle est au contraire très forte à Nantes ? Que sont devenus les hommes et les capitaux ? Les marins-pêcheurs onts péri sur les navires de « la Royale » ou ne sont pas revenus. Mais les vraies explications doivent se trouver dans les minutiers nantais et rochelais. A partir des années 1740, des négociants bas-poitevins, tels les Mosneron ou les Cadou ont émigré à Nantes. C'est le commerce des îles

à sucre qui mobilise leurs investissements, tandis que la douzaine d'armateurs sablais fidèles à la tradition n'arment plus qu'une vingtaine de terre-neuviers par an. La poussée du commerce extérieur après 1763 les pousse aussi à multiplier les trafics de cabotage, sur les céréales par exemple.

Au total il y a eu sur un siècle, perte de substance pour Les Sables-d'Olonne, malgré une réforme attrayante des finances locales en 1747. L'agglomération perd entre le 1/3 et le 1/4 de sa population en 60 ans (1730-1789). Les rencontres d'Olonnais avec les populations acadiennes, timidement ébauchées avant 1745, multipliées avant 1755, disparaissent avec la Guerre de Sept ans. Rupture politique en 1763 et rupture économique vont de pair. Un instant espéré, le marché américain ne remplace pas celui du Canada. La pêche à la morue verte ne retrouvera jamais sa prospérité.

Ainsi, depuis le petit observatoire sablais, apparaissent ces rapports entre deux littoraux ; rythmés dans leur déclin par la conjoncture militaire navale et victimes d'un choix économique général : l'orientation des investissements maritimes privés dès le début du siècle vers les Antilles. L'absence d'émigration, par ailleurs, souligne la faiblesse démographique particulière à l'ouest à cette époque.

* *
*

## NOTES

1 Livres de comptes des Arch. de Beaumarchais (Brétignolles - Vendée).

2 Propriétaire.

3 Déduction à partir des notes de Collinet.

4 Angleterre — J.F. Boscher : « A Fishing Company of Louisbourg, Les Sables-d'Olonne and Paris : La Société du Baron d'Huart, 1750-1755 », **French Historical Studies,** vol. IX, number 2 (Fall 1975).

5 Ph. Bossis : « Une entreprise intégrée au XVIII[e] siècle : celle de Jacques Mercier de Lepinay aux Sables-d'Olonne », **Enquêtes et documents,** 1972.

* *
*

# LES MERS DU NORD-OUEST ATLANTIQUE : LES ENJEUX POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

**par Jean CHAUSSADE**
*C. N. R. S.*

Le Nord-Ouest atlantique a été depuis le XVI^e^ siècle et presque sans interruption jusqu'à nos jours, un des secteurs de pêche les plus fréquentés de la planète. Il le doit sans aucun doute à l'extraordinaire richesse de ses eaux en poissons de toutes sortes et aussi au fait que cette région maritime est toujours apparue (et apparaît encore) comme une des mieux placées pour seconder, voire suppléer le Nord-Est atlantique dans l'approvisionnement en protéines des populations nombreuses et fortement ichtyophages de l'Europe Occidentale. La pêche lointaine sur les bancs de Terre-Neuve devait présenter pour ces états un triple intérêt :

— procurer aux populations et jusque dans les campagnes les plus reculées, une nourriture saine et bon marché de façon à prévenir d'éventuelles révoltes de la faim mais aussi pour faire respecter les fameux 150 jours de jeûne obligatoire imposés par l'église catholique ;

— acquérir des devises et par voie de conséquence assainir les finances. Ce fut le cas au XVII^e^ siècle de la France et de l'Angleterre qui, par leurs exportations de poisson salé et séché vers les pays ibériques, espéraient et purent effectivement récupérer une partie de l'énorme masse monétaire que ces pays avaient accumulée grâce à l'exploitation des mines d'or et d'argent et au dépouillement de leur empire d'Amérique centrale et méridionale ;

— former des équipages pour la flotte royale. Comme l'a si bien écrit l'historien Charles de la Morandière, la pêche sur les bancs de Terre-Neuve fut une admirable école de formation des matelots que les marines de guerre pouvaient ensuite utiliser sur leurs vaisseaux. Favoriser la pêche lointaine et en particulier la pêche sédentaire (c'est-à-dire celle qui imposait un « atterrage » et une main-d'œuvre nombreuse pour faire sécher le poisson) devint la condition première du maintien de la puissance maritime de ces Etats de l'Occident chrétien.

On comprend alors l'importance que devait revêtir cette activité et l'engouement qu'elle suscita un peu partout ; elle explique le développement de ce chapelet de petits ports de tout le littoral atlantique, depuis le Portugal jusqu'à l'Ecosse ; elle explique aussi, de l'autre côté de l'Atlantique, l'émergence prodigieuse de la colonie bostonienne qui, grâce au commerce de morue salée, put devenir en quelques décennies seulement une rivale sérieuse de la mère-patrie.

Mais ne dire que cela est insuffisant, tout au moins incomplet. Il faut voir en effet que cette exploitation systématique et presque toujours désordonnée de ces ressources halieutiques n'a pas eu que des effets positifs. En particulier sur les terres riveraines de ces pêcheries ; et sans vouloir cultiver le paradoxe, on peut affirmer que la présence de ces richesses faunistiques, par la manière dont elles ont été exploitées et par

la compétition et les querelles auxquelles elles ont donné lieu, ont joué plutôt le rôle de frein au développement de ces pays du Canada atlantique. C'est sur cet aspect que nous voudrions porter à présent notre réflexion.

## I - La pêche et le « gel » du territoire des Maritimes

Jusqu'au milieu du XVIII e siècle, la pêche sur les bancs de Terre-Neuve, par la forme même qu'elle prit, contribua à faire monter les enchères et à « geler » le territoire. En effet, contrairement à la pêche dite «errante» qui ne nécessitait aucun «atterrage» (on dirait aujourd'hui une base avancée) pour la simple raison que le poisson, simplement salé, était préparé à bord même du bateau, la pêche dite « sédentaire » dont le but était de ramener du poisson salé et séché, obligeait le navire à chercher un havre convenable, suffisamment spacieux pour installer un campement provisoire et étaler la morue au soleil. Cette seconde forme de pêche devait progressivement l'emporter sur la première ; d'une part, parce qu'elle fournissait un produit moins périssable et donc plus aisément exportable, d'autre part, parce qu'elle s'associa très rapidement au troc auprès des Indiens et autres trappeurs, des objets de faible valeur (vêtements, alcools, armes) contre des fourrures, en forte demande sur le marché occidental (notamment pour la confection des chapeaux).

La pêche sédentaire, soutenue et encouragée par les pouvoirs publics, fit obstacle à la mise en valeur du pays ; en effet, elle n'impliquait aucune installation à demeure, les compagnies préférant recruter et transporter sur place la main-d'œuvre nécessaire au conditionnement du poisson plutôt que de se risquer à créer un établissement permanent de colons. Bien mieux, elle fit naître le besoin chez les puissances occidentales d'intervenir directement dans cette partie du monde pour assurer la protection et la liberté d'action de leurs ressortissants, ce qui ne fit qu'ajouter à l'antagonisme entre les deux couronnes et avorter tous les projets d'implantation.

## 2 - La pêche à l'époque des « marchands » 1780-1880

Après la défaite de la France en 1763 et son retrait de la quasi totalité du littoral atlantique (à l'exception des Iles Saint-Pierre et Miquelon et du « French Shore ») la situation se modifia sensiblement. Plus rien désormais ne s'opposait au peuplement et à la mise en valeur de ces pays atlantiques ; mais cette expansion fut sévèrement contrôlée, dans le cadre strict des règles mercantilistes, par des compagnies londoniennes. Il en fut ainsi dans le domaine de la pêche. Prise en main par des « marchands » originaires des Iles anglo-normandes, la pêche permit sans doute d'absorber le fort excédent naturel de ces familles d'exilés acadiens, irlandais, écossais, anglais, mais non de les sortir de la misère. En effet, l'emprise de ces hommes d'affaire sur la population fut totale et basée sur la possession d'une flotille de goélettes assurant tout à la fois l'exportation vers le reste du monde du poisson capturé et préparé par cette main-d'œuvre résidente et l'importation depuis la métropole de tout ce qui était nécessaire à ces familles pour vivre et travailler (agrès de pêche, sel, outils, farine...). Ne disposant d'aucun numéraire, ces pêcheurs se voyaient contraints de tout acheter à crédit ; pour cela ils anticipaient sur le résultat de leur campagne de pêche et s'engageaient à livrer le

nombre de cordes de bois ou la quantité de morue (séchée où non) correspondant au montant des achats effectués. Ce système, faut-il le préciser, rivait chaque famille à *sa* compagnie, laquelle jouait le rôle à la fois de patron, de protecteur, de créancier de la communauté villageoise toute entière. Il eut pour conséquence de bloquer tout effort d'innovation et enferma le pêcheur dans le cercle vicieux de la pauvreté et de la routine.

### 3 - La pêche à l'heure de la révolution industrielle

Il fallut attendre la fin du XIX$^{e}$ siècle et les applications industrielles du procédé d'appertisation des aliments d'une part, de l'utilisation du froid dans le transport des denrées périssables d'autre part, pour voir cette situation changer. En effet, parallèlement au rétrécissement du marché du poisson salé et séché et la disparition concommitante des compagnies de commerce britanniques, on assista à la mise en place de centaines de petites conserveries (« shops » ou « canneries ») et à l'implantation des premières usines de conditionnement incorporant les entrepôts frigorifiques, les chaînes de filetage, la fabrication de la glace, le traitement des déchets, etc. Ces bouleversements permis par l'arrivée de capitaux américains réorientèrent le flux des exportations canadiennes vers les Etats-Unis. Evolution capitale à l'origine, diront certains, d'une nouvelle subordination économique. Peut-être. Mais reconnaissons tout de même que celle-ci n'empêcha pas la population de ces provinces atlantiques de s'engager, grâce notamment à la création de milliers d'emplois féminins et à la généralisation du salariat, dans un processus irréversible d'émancipation et de promotion sociale. C'est d'ailleurs grâce à cette relative autonomie dont ils jouissaient que les pêcheurs purent vigoureusement s'opposer, durant la période d'entre les deux guerres à l'utilisation, par les sociétés de conditionnement, des premiers chalutiers à vapeur. Réaction de défense contre la tentative de monopolisation des pêches par quelques groupes financiers, autant sinon plus qu'une hostilité déclarée à une technique de pêche jugée dévastatrice et dommageable pour la faune.

### 4 - La pêche durant les « folles » années d'expansion économique

Voilà donc, très brièvement décrite la situation qui prévalait à la veille de la dernière guerre (1940). A partir de cette date, de nouveaux et profonds changements se produisirent.

Le plus important se situe au niveau de *l'intensification* des opérations de pêche. Alors que le total des captures en provenance du Nord-Ouest atlantique n'avait jamais franchi la barre des 600 000 tonnes avant 1939, il devait dès la fin des hostilités amorcer une progression extrêmement rapide pour frôler la barre des 2 millions de tonnes en 1956, dépasser le cap des 3 millions en 1963, approcher les 4 millions en 1965 avant d'atteindre le chiffre record de 4,6 millions de tonnes en 1968 (soit une production multipliée par 7,6 en 23 ans). Ce *« rush sur le poisson américain »* doit être mis en rapport avec la forte demande en produits alimentaires sur le marché européen en pleine expansion et l'incapacité des mers épicontinentales du Nord-Est atlantique d'y répondre convenablement. Autrement dit, les raisons qui, dès la fin du XV$^{e}$ siècle avaient poussé les pêcheurs des différentes nations européennes à s'éloigner de leurs rivages pour tenter l'aventure du grand large, se

trouvaient de nouveau réunies. Mais avec des moyens naturellement tout différents.

Non seulement le nombre de bateaux étrangers augmenta d'une façon vertigineuse (250 en 1945, 700 en 1953, 1000 vers 1960, 1500 en 1970) mais l'efficacité de ces unités s'accrut de tous les perfectionnements apportés à la science halieutique. Le navire de pêche gagna en tonnage et en puissance sans rien perdre de sa vitesse. La grande révolution vint de l'apparition de chalutiers dotés d'une autonomie suffisante pour préparer, congeler, stocker les prises. Des innovations techniques furent également apportées dans le domaine des engins de capture ; la plus importante concerne l'usage généralisé des fibres synthétiques qui permirent d'augmenter les dimensions de toutes les catégories de sennes. En outre, les techniques de repérage du poisson s'améliorèrent grandement grâce à l'usage généralisé du sondeur travaillant à la verticale du navire, du sonar à balayage sectoriel qui détecte des bancs jusqu'à 2500 mètres en avant du bateau, du petit sondeur monté sur la lèvre supérieure du chalut (« netzsonde ») qui apporte des informations précises sur l'importance de la concentration entre les ailes du chalut.

Cet afflux de bâtiments de pêche s'accompagna d'une modification quant à l'importance relative des nations représentées dans cette zone maritime. Alors qu'avant la guerre, les pays de l'Europe occidentale (France, Espagne, Portugal) se taillaient la part du lion dans l'exploitation de ces ressources, le fait nouveau dans les décennies suivantes vint de l'arrivée en force de bateaux de pêche appartenant à des pays jusque-là non représentés : la RFA (1954), la RDA (1958), la Pologne (1961) puis la Bulgarie, la Roumanie, le Japon et même Cuba. Mais l'événement allait surtout venir de l'irruption dans les eaux américaines, de la puissante flotte soviétique. Dès 1956, on signale l'arrivée des premières unités ; en 1962, on dénombre déjà 344 navires russes représentant le tiers du tonnage global présent dans le secteur de la CIPAN (Commission Internationale des Pêcheries de l'Atlantique du Nord-Ouest) créée en 1949 ; et en 1965, l'URSS passe au premier rang des pays producteurs de cette aire de pêche ; enfin, en 1973, la flotte russe, forte d'un peu plus de 500 unités (dont une bonne moitié composée de bâtiments supérieurs à 2000 tonneaux) devait déclarer 1,3 million de prises soit un peu plus de 30 % de la production totale du Nord-Ouest atlantique.

Cet accroissement spectaculaire des opérations de pêche amena l'Etat riverain, le Canada, à s'intéresser d'un peu plus près à sa façade maritime et aux richesses halieutiques de ses mers bordières ; Il aida les compagnies à se doter d'une flotille plus moderne et efficace de chalutiers-fer pêche arrière, de senneurs destinés à la pêche au hareng ou de grands pétroliers affectés à l'exploitation des riches gisements du banc Georges (dans le SO de la Nouvelle-Ecosse). Ce grossissement de la flottille canadienne s'accompagna, il va sans dire, d'une augmentation remarquable du volume des débarquements : de 280 000 t à la veille de la guerre, les mises à terre s'élevèrent, pour l'ensemble des Provinces Atlantiques, à 600 000 t en 1955, 885 000 t en 1965, 1 260 000 t en 1968. Dans l'esprit des autorités responsables, cette expansion devait répondre à un *impératif politique ;* celui de ne pas laisser aux seuls étrangers le bénéfice des mirifiques pêcheries de ce précontinent

américain, ne serait-ce que pour se trouver là lors des discussions qui ne manqueraient pas de surgir un jour ou l'autre de l'exploitation désordonnée de ces richesses. Mais aussi à un *impératif économique :* celui de faire face à la demande croissante de produits de la mer sur le marché nord-américain et d'approvisionner d'une façon plus régulière les unités de traitement du poisson qui s'installaient un peu partout le long du littoral atlantique. Un point important doit être ici noté. L'avantage qu'il y a pour le Canada, riverain de ces richesses faunistiques, de ne pas avoir à se lancer dans la construction d'énormes bateaux-usines (toujours difficiles à rentabiliser) se trouve contrebalancé par les risques qui résultent de la plus grande dépendance de cette flottille côtière ou semi-hauturière aux multiples facteurs (d'ordre climatiques, hydrobiologiques et humains) qui règlent la sortie en mer des bateaux et l'arrivée du poisson à portée d'action du pêcheur. Autrement dit, le pêcheur canadien a peut-être la chance de trouver ce qu'il convoite à quelques encablures seulement de son port d'attache, encore faut-il qu'il puisse mettre à l'eau son embarcation (ce qui n'est pas toujours le cas compte tenu de l'obstacle des glaces) et que le poisson ne soit pas « avalé » par quelque navire étranger avant d'arriver à la côte. Or, c'est précisément ce qui devait arriver. Alors que les flotilles étrangères pouvaient à tout moment et selon les circonstances passer d'une aire de pêche à une autre sans se soucier des répercussions sociales et économiques de leur action, les pêcheurs canadiens rivés à leur rivage, subirent de plein fouet les effets de l'appauvrissement des fonds. C'est ainsi que la pêche côtière qui regroupait 90 % de la population maritime de ces provinces maritimes canadiennes vit sa part s'amenuiser d'année en année ; en 1970 elle ne représentait plus que le tiers du tonnage débarqué et un volume de mise à terre de 30 % au moins inférieur à celui de 1940. Ce déclin aurait eu les pires conséquences si l'Etat Fédéral n'était pas directement intervenu.

Pour éviter un exode massif de ces pêcheurs et de leurs familles vers les villes (avec pour conséquence une quasi disparition de nombre de petits villages côtiers) le gouvernement canadien, en 1957, étendit au monde maritime les bénéfices de l'assurance-chômage qu'il n'avait réservés jusque-là qu'aux seuls salariés. L'instauration de ces prestations eut d'énormes répercussions sur la vie sociale, économique et culturelle de ces gens. D'un côté, elle sauva ces familles de la misère et de l'exil en leur apportant *une sécurité :* la sécurité de passer l'hiver sans encombre, sans devoir quémander un peu d'argent à l'un ou à l'autre pour faire la soudure du printemps ; avec l'assurance-chômage, l'hiver devint supportable, le contraire d'un moment redouté, une saison quelquefois attendue, souvent même appréciée. D'un autre côté, elle précipita la marginalisation de cette pêche côtière. Dans la mesure en effet où l'assurance-chômage apporte au pêcheur des revenus appréciables, bien supérieurs souvent à ce qu'il peut espérer retirer de son travail, elle le dissuade de s'adonner à une quelconque activité pendant la période de recouvrement des prestations (du 15 novembre au 15 avril) ; bien plus, elle l'incite à ne s'intéresser qu'aux pêches les plus rentables (la pêche au homard par exemple) et à délaisser les autres.

Mais il faut pousser plus loin notre réflexion. Cette intensification des opérations de pêche dans le Nord-Ouest Atlantique et l'appauvrissement des fonds qui en résulta, obligea les autorités canadiennes, poussées, pressées par leur opinion publique, à intervenir de plus en plus fermement dans les

instances internationales pour faire admettre la primauté de l'Etat-riverain en matière de gestion des pêcheries ce qui devait amener le Canada à se placer délibérément du côté des pays du Tiers-Monde contre les pays industriels qui, eux, défendaient le principe intangible de la liberté des mers au-delà de la limite des 3 milles nautiques.

Plusieurs dates sont à retenir dans cette longue histoire des négociations :

- 1964 : las d'attendre un geste de bonne volonté de la part de ses associés, le Canada décide unilatéralement d'établir une zone de pêche exclusive de 9 milles au delà de la zone des 3 milles. Ce premier « coup de force » n'eut pourtant aucun effet sur le déroulement des opérations de pêche et n'empêcha nullement les Européens d'accroître leur pression sur les stocks.

- 1970 : deuxième coup d'éclat de l'Etat-riverain, le Canada étend la limite de ses eaux territoriales de 3 à 12 milles et s'octroie, à titre de territoire de pêche exclusif, les eaux du golfe du Saint-Laurent et de la baie de Fundy.

- 1972 : dans le cadre de la CIPAN, les flottilles opérant dans le Nord-Ouest atlantique furent amenées à respecter des quotas de prises ; mais fixés à un niveau trop élevé, ces contingentements n'eurent jusqu'en 1976, aucun effet positif sur le rétablissement des stocks.

- 1975 : le gouvernement fédéral s'engage sur la voie de la fermeté. Ayant obtenu la preuve que les navires russes avaient une fois de plus triché avec les règlements en capturant au large de la presqu'île d'Avallon (Terre-Neuve) deux fois plus de capelans qu'il ne leur était permis, il décide le 23 juillet de fermer les ports canadiens à tous les bateaux russes. Cette affaire fit naturellement grand bruit et montra pour la première fois au monde ébahi, la détermination du Canada de ne plus se laisser faire et de ne pas faillir à ses responsabilités d'Etat-riverain. La « guerre des pêcheries » néanmoins dura peu de temps ; des négociations canado-russes, menées au plus haut niveau, devaient aboutir à un accord bilatéral donnant largement satisfaction aux Canadiens. A la faveur de ce coup d'éclat, le Canada exigea et obtint de ses partenaires tout ce qu'il demandait, en particulier une diminution de 50 % de leurs prises alors que lui-même ne s'engageait à ne les restreindre que de 10 %.

- 1976 : à la conférence de New York sur le droit de la mer, l'autorité des Etats riverains est définitivement acquise. Personne désormais ne voulut s'opposer aux exigences du Canada et surtout pas les pays membres de la CIPAN par crainte de représailles ultérieures. Il n'y eut donc aucune surprise lorsque le 4 juin 1976, les autorités canadiennes annoncèrent qu'à partir du 1er janvier 1977 leur pays étendrait la limite de sa zone économique de 12 à 200 milles nautiques (370 km).

**Une nouvelle histoire commence**

Nous sommes donc entrés depuis 1977 dans une phase tout à fait nouvelle de l'histoire de ces pêcheries. Le Canada est entièrement responsable de la gestion des pêches à l'intérieur de la zone des 200 milles nautiques qui couvrent la plus grande partie du précontinent nord-

américain ; il joue de plus, un rôle prédominant dans la gestion de la zone située au-delà des 200 milles. Restent deux points litigieux :

— le différend avec la France au sujet des Iles Saint-Pierre et Miquelon ; un accord a été signé en 1972 qui permet aux pêcheurs français de fréquenter le golfe du Saint-Laurent ; mais cet accord cessera après 1986. Que se passera-t-il alors ? Les Canadiens voudraient s'en tenir à une zone de 12 milles autour des Iles, tandis que les Français réclament ni plus ni moins qu'une zone de 200 milles. Il y aura sans doute un compromis sur les 50 milles.

— avec les Etats-Unis, le litige porte sur la ligne de partage de juridiction du banc George dans le S.O. de la plate-forme néo-écossaise, une des aires les plus poissonneuses du précontinent américain ; une entente a été signée en 1978 sur la part respective que chacun des deux pays s'engage à pêcher sur les 28 stocks inventoriés de poissons et crustacés.

Quant aux autres pays, s'ils désirent se livrer à des opérations de pêche à l'intérieur de la zone des 200 milles, ils doivent se soumettre à un certain nombre de contraintes ; ils doivent obtenir un permis pour chacune de leurs unités et s'engager à respecter les règlements canadiens chaque pays est tenu de présenter avant le début de chaque campagne une sorte de calendrier des activités de sa flottille (en y joignant les engins et les secteurs de pêche envisagés) afin de vérifier s'il est bien conforme au plan de pêche souhaité par les autorités canadiennes ; en outre, depuis 1978, chaque unité doit payer un droit de pêche calculé en fonction des dimensions du bâtiment et du nombre de jours de présence ; enfin, les commissaires canadiens ont désormais toute autorité pour monter à bord des navires et y opérer les contrôles qu'ils jugent nécessaires.

Le résultat de tout cela a été le *retrait* pur et simple de la majorité des bateaux étrangers de ces mers du Nord-Ouest atlantique. La production de ces flottilles qui dépassait légèrement les 3,5 millions de tonnes en 1973 est tombée à 400 000 tonnes en 1980 (non compris les Etats-Unis). En revanche, les prises canadiennes ont sensiblement augmenté passant de 885 000 tonnes en 1973 à 1 200 000 tonnes en 1980, soit un accroissement de 35 % ; pour l'ensemble du secteur, la production est tombée de 4,4 millions de tonnes en 1973 à 2,9 millions de tonnes en 1980 tandis que la part des prises canadiennes durant cette même période passait de 20 à 40 % du total.

*Une question alors se pose :* quelle sera la politique suivie dans les prochaines années par le Canada ? Sur ce sujet, deux points de vue s'affrontent : celui des compagnies de traitement du poisson et celui des pêcheurs.

— Les *compagnies* seraient tentées de profiter du vide ainsi créé par le départ des bateaux étrangers pour accroître la capacité de leurs usines de conditionnement et lancer, avec l'appui de subventions gouvernementales, de grands bateaux-usines construits sur le modèle européen ; le Canada pourrait ainsi se substituer aux sociétés étrangères dans l'approvisionnement des divers marchés nationaux de la planète. Les risques qui découlent d'une telle politique sont bien connus et ne vont pas dans le sens souhaité par les pêcheurs canadiens. Loin de mettre

les richesses faunistiques à l'abri d'une exploitation désordonnée, l'instauration de la zone des 200 milles n'aurait servi qu'à remplacer les bâtiments étrangers par une armada de bateaux à feuille d'érable dont il n'est même pas certain qu'ils seraient manœuvrés par des Canadiens ; à en croire certains, il ne serait pas impossible qu'à l'avenir, des chalutiers-congélateurs appartenant à des compagnies canadiennes et payés sur fonds publics soient commandés par les Japonais ou des Portugais ; dans ce cas, le poisson transformé à bord serait directement expédié sur l'Europe sans avoir touché le sol canadien.

— Pour les *pêcheurs,* la seule politique valable, la plus rentable à moyen et à long terme, est celle qui limitera le développement de la pêche industrielle et favorisera au contraire la pêche côtière et semi-hauturière. C'est à cette condition, disent-ils, que l'on préservera les fonds de pêche d'une action destructrice et que, du même coup, l'on pourra maintenir un grand nombre d'emplois à la pêche (un argument de poids dans le contexte de crise économique que traverse actuellement le Canada !). Aussi, demandent-ils avec insistance que soit instaurée une zone des 50 milles d'où seraient exclus les bateaux de plus de 65 pieds ; une sorte de territoire de pêche exclusif pour les côtiers, voilà ce qu'ils désirent.

Entre les deux points de vue, les autorités fédérales hésitent. Dans un premier temps, elles ont paru aller dans le sens que désiraient les pêcheurs. Elles ont limité la mise en service de nouvelles grosses unités et imposé de rigoureux quotas sur les prises de ces bateaux industriels :

> Si nous procédions à une expansion prématurée de la flottille, déclarait en mai 1978, le ministre fédéral des pêches, nous ferions comme le propriétaire d'un terrain boisé épuisé qui dépenserait tout son argent à l'achat de tronçonneuses pour couper les arbustes qui restent, au lieu de planter d'autres arbres pour reboiser son terrain... Nous n'avons pas instauré la nouvelle zone pour nous la laisser reprendre subrepticement par les sociétés étrangères qui empruntent notre pavillon pour pêcher notre poisson. Je n'ai pas l'intention de voir la feuille d'érable devenir le pavillon de complaisance de la pêche.

Cependant, il semble bien que depuis deux ans, le gouvernement fédéral ait quelque peu assoupli sa position. Sans doute sous la pression des compagnies mais aussi pour répondre à la forte croissance de la demande résultant des difficultés d'accès aux ressources que rencontrent la plupart des grands pays halieutiques (Japon, URSS, CEE..). Déjà premier pays exportateur de produits de la mer, le Canada sera amené, bon gré mal gré, à accroître ses captures pour conserver ses marchés. S'il ne le faisait pas, il serait remplacé tôt ou tard par d'autres pays producteurs, tels que la Norvège, le Danemark, le Groenland dont les exportations ont également fortement augmenté ces dernières années ; ou encore, il obligerait les pays demandeurs à se tourner vers d'autres sources de protéines, telles que l'industrie du poulet. Est-ce alors la victoire assurée des compagnies sur les pêcheurs ? Pas encore car les autorités canadiennes doivent aussi tenir compte du contexte social. Donner le feu vert aux compagnies dont le projet d'armement d'une grande flottille industrielle, reviendrait à coup sûr à rejeter des milliers de pêcheurs vers l'assurance-chômage. Et l'assurance-chômage généralisée est-ce bien le remède à la crise actuelle ?

## Conclusion

Cette rapide description est révélatrice d'au moins une chose : c'est que le déterminisme géographique n'existe pas. La présence à proximité des côtes canadiennes de riches bancs de poissons n'a pas entraîné un rapide développement des pays riverains et la prospérité des populations qui s'y étaient installées. Au contraire, c'est cette richesse même et les appétits qu'elle a suscités à l'extérieur qui ont, jusqu'à ces dernières années, nui à une telle évolution.

Mais rien n'est définitivement tracé et l'histoire peut se modifier à tout moment pourvu qu'il y ait une volonté politique. La reconnaissance d'une zone exclusive des pêches, les efforts mis par les pêcheurs pour se regrouper et se défendre, les progrès notables réalisés dans la préparation et la commercialisation du poisson, la progression de la consommation nationale, autant d'éléments positifs, annonciateurs, espérons-le, d'un développement plus autocentré, plus orienté vers la valorisation sur place des riches potentialités naturelles de ces pays.

# LES PROVINCES MARITIMES ET LE DÉSÉQUILIBRE FONCIER DES FAÇADES PORTUAIRES DU CANADA

**par André VIGARIÉ**
*Université de Nantes*

La vie économique moderne du Canada est marquée par des oppositions et des contrastes dont les aspects et les causes sont connus ; ils sont liés d'abord à la structure géologique et géographique qui montre l'existence à l'Ouest des Montagnes Rocheuses, barrière freinant les contacts avec le Pacifique, et à l'Est, le Bouclier Canadien, dont les accidents tectoniques et le taraudage glaciaire permettent, par la voie du Saint-Laurent, une large pénétrabilité vers le potentiel agricole et minier des grandes plaines et du pourtour des Grands Lacs. Ils sont liés aussi à l'histoire : les hommes et la colonisation, venus prioritairement par l'Est, ont créé et maintenu des liens politiques, linguistiques, culturels, dont la résultante économique est toujours importante. L'interférence de ces deux faisceaux de détermination explique, dans les grandes lignes, la répartition des forces et des instruments de production, et par là des poids de population : les deux provinces laurentiennes, Ontario et Québec, fournissent les deux tiers du produit national brut ; la Prairie qui s'appuie sur elles : 17,% alors que la Colombie Britannique n'en assure que 10 % et les Provinces Maritimes 5 % environ.

Cette situation marque nécessairement la répartition des échanges océaniques, donc de la vie littorale[1], dont on sait combien ils sont devenus essentiels dans un monde de plus en plus maritimisé, c'est-à-dire dépendant des relations à travers les océans. Il en résulte pour le Canada un profond déséquilibre entre les façades atlantique et pacifique, qu'il sera aisé de montrer ci-dessous.

Cependant, la réalité des faits est sans doute plus complexe : le réseau de causes ci-dessus rappelé constitue un ensemble « primaire » ; d'autres s'y ajoutent dont les effets s'additionnent ou se contrarient ; c'est le point de départ d'un premier thème de réflexion : celui de la nuanciation nécessaire du faisceau trop simple de détermination ci-dessus esquissé aboutissant au déséquilibre portuaire canadien. Cela conduit à un second thème : dans ce contexte de disparités littorales, quel est le rôle exact et l'avenir du potentiel que représentent les villes côtières des Provinces Maritimes ? Ces deux directions d'analyse seront successivement suivies dans la présente étude.

## I - CAUSES ET ASPECTS DU DÉSÉQUILIBRE DES FAÇADES DU CANADA

Le contraste des deux versants océaniques affecte tous les domaines, y compris celui de la gestion des ports. On sait que le *National Harbours Board,* dépendant du Ministère des Transports, administre dix des principaux organismes maritimes (et deux stations de stockage et de transit des grains) ; les autres équipements, sous le contrôle du même

Ministère, ou bien sont gérés directement par ce dernier lorsqu'ils sont de petite taille, ou bien le sont par les autorités municipales, ou bien le sont par des commissions étroitement dépendantes d'Ottawa. Or, sur les dix dépendant du N.H.B., un seul se trouve sur la côte pacifique, et trois dans les Provinces Maritimes[2]. Les havres et ports privés sont beaucoup plus nombreux également à l'Est.

On retrouve l'opposition Est-Ouest pratiquement sur tous les aspects des activités liées aux acheminements par mer.

### 1 - Les contrastes dans le poids des arrière-pays

Le besoin d'échanges extérieurs des grands ensembles canadiens constitue une première donnée. Au cours des années 70, les tendances sont résumées dans le *tableau I* ci-dessous[3] en pourcentage du total national.

**TABLEAU I**

**Répartition du commerce canadien par mer entre les grands ensembles territoriaux**

| | IMPORTATIONS | EXPORTATIONS |
|---|---|---|
| Provinces atlantiques ..... | 3,6 % | 6,7 % |
| Québec ..... | 25,5 | 25 |
| Ontario ..... | 56,3 | 45,5 |
| Prairie..... | 7 | 6,1 |
| Pacifique..... | 7,6 | 16,7 |
| **Total Canada**..... | **100 %** | **100 %** |

Ce tableau est à interpréter. Il repose sur l'expression en *valeur* des courants d'échanges ; or, les exportations de la Prairie sont prioritairement des vracs, de sorte que sa part serait plus grande si elle était exprimée en *poids ;* puis les grandes plaines se tournent vers Vancouver pour une fraction de leurs liaisons extérieures, qui n'est pas dominante, mais il faut en tenir compte : le freinage des Rocheuses n'est pas absolu ; et il est par ailleurs sélectif à la fois quant aux origines géographiques, et quant aux types de marchandises. D'autre part, le Québec, Terre-Neuve et le Labrador expédient un tonnage important de minerai de fer : leur signification maritime s'en trouve augmentée.

Ces remarques permettent de souligner le rôle des sorties de vracs et de pondéreux dans le déséquilibre des versants océaniques du Canada. En premier lieu, pour les céréales : en 1980, il en a été exporté par mer 20,8 millions de tonnes (Mt) ; Vancouver n'intervient que pour 7,9 Mt, ce qui laisse la majorité des flux au littoral atlantique. En réalité, l'écart est plus grand encore : d'après la compilation des statistiques locales, 69,4 % ont été acheminés par l'Est, où il faut tenir compte des fonctions de relais pour les Grands Lacs, et de transit pour une part de sorties de

grains des Etats-Unis[4], ce qui augmente sensiblement les manutentions portuaires, donc la différence de puissance entre les façades ; c'est à l'Est que se trouvent les installations très spécialisées, monofonctionnelles comme celles de Baie-Comeau, port privé de la puissante *Cargill* (cf. ci-dessous *tableau 3,* col. 6) ; mais le trafic récemment accru de Montréal et de Port Quartier est plus important encore. Le Saint-Laurent est le premier regroupement mondial pour le chargement de ces céréales, le centre d'action privilégié du *Canadian Wheat Board.* Il est à noter que les villes littorales des Provinces Maritimes, aujourd'hui, ne participent que fort peu à ce vaste mouvement commercial, comme on le verra ci-après ; elles n'en subissent guère les incitations, non plus que les aléas résultant des variations du marché mondial.

Les exportations de minerai de fer constituent le second courant de pondéreux qui influe sur le comportement des ports canadiens. Sauf quant à l'exception de Sydney (Ile de Cap-Breton), les Provinces Maritimes sont là encore, peu intéressées ; aussi, l'activité des terminaux minéraliers ne sera évoquée que pour préciser les structures générales des expéditions par mer. Pour les douze premiers organismes océaniques, le trafic total, entrées et sorties réunies, est de 48 Mt. ; les exportations strictes atteignent près de 30 Mt. La côte Est, avec plus de 97 % des manutentions s'impose ; c'est là que se trouvent les équipements spécialisés (Sept Iles, Port Quartier, etc...).

Ainsi, dans un commerce maritime international total de 178 Mt, le mouvement de ces vracs et pondéreux est déjà une explication du déséquilibre des échanges entre les littoraux ; un correctif est à apporter cependant : Vancouver exporte des grains de la Prairie (cf. *tableau 3*) mais aussi est le premier pour le chargement des houilles ; il est donc soumis également aux impulsions qui commandent les flux de masse, c'est-à-dire aux variations des marchés internationaux correspondants, qui deviennent un élément important, voire dominant, dans le faisceau des causes et des explications. Mais les déséquilibres fonciers demeurent.

Cette massiveté de certains courants conduit à souligner le rôle des moyens d'acheminement terrestre desservant les ports. Quant à la voie d'eau, l'on n'insistera pas sur l'énorme différence des potentiels aboutissant aux deux façades ; le Fraser, principal fleuve de l'Ouest, ne peut être puissamment utilisé en concurrence avec les Lacs et le Saint-Laurent. Restent la route et le rail qui, de quelque façon, demeurent pénalisés par les multiples reliefs des Rocheuses. Les seuls ports notables sur le Pacifique sont au point d'aboutissement des transcanadiens, donnant une bonne desserte ferroviaire pour Vancouver, et l'appui du Canadian National Railway (CNR) à Prince Rupert.

Cependant, les faits significatifs ne sont pas seulement dans le tracé physique de ces voies : le mode d'usage qu'on en fait, la politique des transports doivent être pris en compte ; et il faut alors évoquer l'activité des compagnies de chemin de fer dans le domaine maritime. Ce sont des sociétés intégrées, qui possèdent leurs flottes : le CPR est davantage tourné vers la recherche du fret en provenance ou à destination des Iles Britanniques, et dans l'armement des car-ferries ; et le CNR s'est nettement orienté vers les relations avec les Antilles, le tout sans exclusivisme. Mais dans les deux cas, l'on constate une orientation

marquée vers la navigation sur l'Atlantique, donc au profit des ports de l'Est. D'autre part, ces Sociétés ont intérêt à privilégier la clientèle des parcours les plus longs ; et dans de nombreux cas, ce sont ceux orientés vers l'Est sur lesquels existent un certain nombre de tarifs préférentiels (cf. ci-dessous)[5] ; enfin, CPR et CNR participent à la constitution de filiales à capitaux mixtes dans le domaine des manutentions et du stockage dans les ports de l'Est.

De façon générale, la ligne de partage des arrière-pays entre les deux océans s'établit en fonction des coûts de transport terrestre et des subventions gouvernementales liées à la politique extérieure (il en est ainsi pour les houilles cokéfiables vendues au Japon) ; cette ligne oscille autour du méridien de Saskatown : à l'Ouest, domine Vancouver dont certains tarifs privilégiés s'expliquent non seulement par la concurrence laurentienne, mais aussi par l'existence de détournements vers Seattle ; les ports-relais des Grands Lacs, dont Thunder Bay, constituent des appuis très précieux pour les villes atlantiques. A la disparité des fonctions portuaires selon la façade, correspond le contraste d'extension spatiale et économique des hinterlands.

## 2 - Impulsions extérieures et répartition des activités littorales

Dans la part des trafics revenant à chaque versant, il faut évidemment tenir compte des origines et des destinations d'outre-mer ; elles ne sont pas fortuites et font apparaître une autre série de causes déjà évoquée à la situation de déséquilibre maritime actuelle : la politique commerciale du Canada, à l'échelle du globe ; il se place parmi les cinq premières nations du monde pour les échanges extérieurs : c'est dire le poids de cette politique.

Le *tableau 2* ci-dessous donne la répartition des échanges par mer[6].

Ici encore, il convient d'interpréter les données statistiques. Elles expriment la part des courants commerciaux établie en pourcentage du total national à partir des valeurs ; or, dans le domaine portuaire, l'expression en poids est sans doute plus importante, et là encore, ferait apparaître une plus large prééminence des liaisons par l'Est, toujours à cause des pondéreux ; par ailleurs, la notion d'accessibilité par l'Est ou par l'Ouest est à nuancer : une part des trafics de Vancouver touche l'Atlantique ; et inversement, ceux de la côte orientale peuvent être liés au domaine du Pacifique ; l'Inde et l'Océan Indien peuvent être atteints des deux côtés selon les types de marchandises.

D'autre part, ce tableau dressé pour le courant des années 70 doit être actualisé : le rôle de l'Europe de l'Est, Russie comprise, y apparaît notablement sous-évalué, à cause des ventes de céréales en particulier, qui se sont beaucoup amplifiées.

Sans ces réserves, la signification globale reste valable, et les tendances spontanées, puis politiques, des relations économiques internationales du Canada apparaissent comme un autre facteur d'explication des rapports de puissance entre les deux ensembles côtiers qui en sont les instruments.

## TABLEAU II

**Orientations moyennes du commerce extérieur canadien par mer**

| | EXPORTATEURS | IMPORTATEURS | TOTAL |
|---|---|---|---|
| Europe de l'Ouest ..... | 46,3 % | 42,6 % | 44,6 % |
| Europe de l'Est ..... | 3,5 | 2 | 2,8 |
| Pays méditerranéens ..... | 7,6 | 5,3 | 6,6 |
| Afrique ..... | 2,2 | 3,7 | 2,9 |
| Amérique du Sud Atlantique .. | 5,4 | env. 9,1 | env. 7,2 |
| Antilles ..... | 4,1 | 4,7 | 4,4 |
| **Total accessible par l'Est ..** | **69,1 %** | **67,4 %** | **68,5 %** |
| Asie du Pacifique ..... | 20,4 | 22,1 | 21,2 |
| Asie Océan Indien ..... | 4,8 | 4,3 | 4,6 |
| Océanie ..... | 3,8 | 3,7 | 3,7 |
| Amérique du Sud Pacifique... | 1,6 | env. 2,3 | env. 1,8 |
| **Total accessible par l'Ouest...** | **30,6 %** | **32,4 %** | **31,3 %** |

Il est évident que l'expression synthétique des activités portuaires est la meilleure image de ce déséquilibre dont on a cherché ci-dessus à exprimer les causes et les aspects partiels. La nature de la documentation disponible et les variations annuelles déjà évoquées ne rendent pas cette expression facile.

Selon les années, et en tenant compte des marchandises *diverses* dont le comportement est plus nuancé et complexe que celui des vracs, la part totale de la Colombie Britannique, c'est-à-dire de la côte occidentale, cabotage compris, et exprimée en tonnes, n'est jamais inférieure à 25 % et rarement supérieure à 30 %. L'Atlantique a donc plus de poids.

Le *tableau 3* donne une autre approche chiffrée du même phénomène pour les douze premiers organismes canadiens dans l'année 1980. Il est possible d'y constater qu'aux différences d'importance entre les façades s'ajoutent des disparités fonctionnelles entre les ports eux-mêmes. Vancouver, qui à lui seul, représente presque tout le versant du Pacifique, est la première ville portuaire canadienne, mais laisse à ses compétiteurs de l'Est les trois quarts des courants commerciaux ; il a un rôle essentiellement d'exportation (88,2 % de son trafic) alors que, malgré la prédominance des flux de vracs, ce rôle n'atteint pas 60 % dans le complexe oriental : c'est donc par ce dernier que se font les grandes importations nationales. Il est aussi le port où le pourcentage de *divers* est le plus élevé, ce qui est favorable à la conteneurisation pour laquelle il a

## TABLEAU III

**Trafic total des 12 premiers ports canadiens en 1980 (en 1979 pour Port-Quartier). Source : Journal de la Marine Marchande, récapitulatif du 31 décembre 1981, et divers**

| EN 1000 TONNES (de 1000 kg) | ENTRÉES 1 | SORTIES 2 | TOTAL 3 | CABOTAGE NATIONAL 4 | DIVERS 5 | CÉRÉALES 6 | CONTENEURS 7 | MINERAI DE FER 8 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Vancouver | 5 478 | 43 726 | 49 204 | 8 110 | 8 082 | 7 924 | 1 094 | 752 |
| Saint-Jean (N.B.) | 9 256 | 7 025 | 16 281 | 2 403 | 2 484 | | env.1 000 | |
| Halifax (N.E.) | 6 612 | 6 981 | 13 593 | 4 194 | 2 537 | 437 | 1 935 | 3 |
| Baie-Comeau | 3 228 | 3 071 | 6 299 | 2 434 | 249 | 4 946 | | 323 |
| Baie de Ha Ha | 4 356 | 354 | 4 710 | 281 | 407 | | | 1 049 |
| Havre de Saint-Pierre | 17 | 2 702 | 2 719 | 2 626 | 3 | | | 2 701 |
| Montréal | 11 595 | 13 302 | 24 847 | 12 312 | 4 312 | 7 345 | 3 103 | 2 323 |
| Québec | 10 613 | 6 413 | 17 026 | 7 919 | 432 | | | |
| Sept Iles | 1 276 | 26 542 | 27 818 | 5 368 | 66 | | | 26 501 |
| Sorel | 4 440 | 2 752 | 7 192 | 3 909 | 338 | 3 094 | | 2 771 |
| Trois Rivières | 2 095 | 1 449 | 3 544 | 1 502 | 217 | 2 126 | | 41 |
| Port-Quartier | 5 136 | 16 335 | 21 471 | 1 512 | | 9 370 | | 11 537 |
| **Total des 12 ports** | **64 102** | **130 652** | **194 754** | **53 570** | **19 582** | **35 242** | | **48 001** |

occupé le premier rang, il y a quelques années, mais il a dû céder cette place (cf. colonnes 5 et 7). Enfin, il est essentiellement un port long-courrier (83,4 % de son trafic) alors que le cabotage national est beaucoup plus développé à l'Est.

Il est donc logique que de profondes différences se retrouvent dans les fonctions d'armement. Le Canada n'a jamais eu une flotte de mer sous pavillon officiel qui fût en rapport avec son rang commercial ; cette flotte est de 3,8 millions de Tpl[7] en 1981. Les villes littorales orientales sont celles qui arment le plus ; pour le long-cours, le Gouvernement Fédéral se refuse à une politique d'aide : beaucoup de marines étrangères desservent le Saint-Laurent et les Lacs ; et ce manque d'appui explique en partie pourquoi il existe des intérêts canadiens notables dans les pavillons de complaisance[7] ; ainsi, la *Canadian Pacific (Bermuda) Ltd* est une filiale à 100 % du CPR.

Pour le cabotage, le gouvernement d'Ottawa est plus attentif, en particulier à cause des liaisons arctiques. Dans ce cas, une part du tonnage est armée à Vancouver ; et c'est en partie à cause des efforts qui ont été faits pour relier les zones pétrolières du delta du Mackenzie par le détroit de Behring ; mais les résultats en demeurent peu convaincants. Là encore, l'essentiel revient donc aux ports atlantiques, d'autant plus qu'ils disposent d'un nombre beaucoup plus élevé de petites villes ayant quelques installations d'accostage. Montréal est la principale base d'armement dans tous les cas.

Tel est le contexte d'économie océanique global dans lequel s'insèrent les Provinces Maritimes. A ce stade de l'analyse, on peut d'abord constater, quant au déséquilibre entre les façades canadiennes, la nécessité de faire appel à d'autres explications que celles relevant de la géographie physique et de l'histoire, qui ont été rappelées en introduction : elles gardent une signification générale ; mais il faut les nuancer, on l'a vu, par le jeu de la politique fédérale, l'influence diversifiée des modes de transport, l'évolution de la conjoncture sur les grands marchés mondiaux, etc... On est ensuite en mesure de s'interroger sur la manière dont les ports de ces Provinces Maritimes peuvent se comporter à la fois dans le contexte de cette prééminence atlantique qui devrait les favoriser, et face aux causes de cette prééminence, qui ne jouent pas nécessairement, et pas pleinement, en leur faveur.

## II - LES ACTIVITÉS PORTUAIRES DES PROVINCES MARITIMES DANS LE CONTEXTE DES ÉCHANGES OCÉANIQUES CANADIENS

Il y a, certes, participation aux caractères d'ensemble, mais avec une solide part d'indépendance dans les attitudes et les devenirs.

### 1 - Les tendances spécifiques conduisant à l'originalité des ports des Provinces Maritimes

Les facteurs géographiques locaux ou régionaux ont un rôle important, et qui n'est pas tout à fait le même que celui qu'ils eurent dans le passé.

Ces villes littorales ne sont pas sur la voie laurentienne, axe majeur de l'Est, mais quelque peu à l'écart : c'est à la fois un inconvénient, car

elles échappent en partie à l'impulsion directe, et un avantage. En effet, leur localisation leur permet d'éviter la période d'embâcle du fleuve, et ce fut important dans le passé ; mais les glaces sont de moins en moins un impératif d'arrêt hivernal pour les ports du Québec dont le trafic s'étale sur toute l'année de plus en plus, même s'il reste des pointes saisonnières sensibles. Saint-John (N.B.) et Halifax ont autrefois bénéficié de transferts massifs de céréales pendant l'hiver, grâce à l'apport des voies ferrées ; aujourd'hui, cela ne représente plus que 300 000 à 400 000 t. pour chaque, et de façon irrégulière.

D'un autre point de vue, celui de la pratique qui s'est généralisée du transport intermodal, la traversée par les Provinces Maritimes permet un gain de temps pour les marchandises pressées, en particulier pour les conteneurs ; un petit *land bridge* s'est établi en provenance ou à destination de Montréal et de l'Ontario par les chemins de fer canadiens, ou par transit à travers le Maine (USA). Cela explique pourquoi Halifax a dépassé Vancouver (*tabelau 3,* col. 7) pour les charges unitisées, mais ce ne fut possible qu'avec l'appui de tarifs ferroviaires préférentiels de transit, établis dans le cadre d'une politique fédérale de subventions ; cela a conduit à une tendance au partage des trafics de *divers :* le CNR étant plutôt orienté vers la desserte de lignes d'Europe et d'Amérique du Nord, et le CPR vers celles d'Asie et de la Méditerranée.

Saint-John obéit aux influences d'une conjoncture semblable ; le développement de la conteneurisation y a été plus tardif : c'est en 1971 qu'on y a installé le premier poste à quai et le premier portique spécialisés, gérés par une filiale commune du CPR et *Mac Lean Kennedy Ltd ;* la croissance en dix ans a été rapide jusqu'à atteindre le million de t. actuel et parmi les services réguliers qui y font escale ou qui y ont leur tête de ligne, il n'est pas sans intérêt de citer ceux qui montrent l'orientation des échanges : la *NYK* japonaise, l'*Orient Overseas L.,* l'*Atlantic Alliance,* etc. Il s'y ajoute une activité de roll on-roll off qui s'étend jusqu'à la région de Boston (USA).

Ainsi apparaît une première donnée spécifique pour ces organismes des Provinces Maritimes : la nette tendance au développement de trafics riches et rémunérateurs exigeant des équipements et des navires spécialisés.

Un autre avantage est une bonne profondeur d'ensemble des accès. Halifax assure 15,5 m. à basse mer ; nettement moins à St-John, mais un fort marnage y permet une compensation. La Côte est généralement accore, en particulier sur le détroit de Canso sur lequel la *Gulf Oil* a établi l'un des tout premiers ports-relais pour tankers géants : Point Tupper ; ce dernier n'est pas seulement un poste pétrolier : sur les deux rives du détroit, on manutentionne des *divers* dont quelques conteneurs, et des marchandises en masse (grains, gypse) qui justifient la fréquentation de vraquiers.

De façon plus générale, les importations de naphte soulèvent quelques problèmes. A la fin des années 70, le Canada est devenu importateur de pétrole pour un tonnage important ; en 1981, il en a reçu 31,4 Mt. dont 14,8 Mt. du Moyen-Orient, 10,7 d'Amérique Latine, 5,2 des Etats-Unis par mer[8]. C'est un renversement de situation ; auparavant, il importait déjà, mais dans le contexte d'un bilan qui restait positif, par les ports

traditionnels des Provinces Maritimes, dont Point-Tupper, et par le pipe-line de Portland (USA) à Montréal ; ce dernier impose évidemment des frais de transit. Les besoins d'achats extérieurs nouvellement accrus ont conduit à envisager la possibilité de la création d'au moins un super port, accessible à des navires de 300 000 à 500 000 Tpl. Autour de 1973, où la question a déjà été évoquée à titre prospectif, les groupes d'opinion réussissent à faire rejeter l'idée de le localiser dans l'estuaire du Saint-Laurent : c'était le repousser vers l'Est. Puis quand le Canada décide en 1977 d'étendre sa mer patrimoniale à 200 milles[9], il accepte d'y assurer le respect des quatre libertés traditionnelles : de navigation, de pêche, de pose de câbles et conduites, de survol ; mais il refuse le « droit de passage inoffensif » en cas de navires polluants ou dangereux. Evidemment, à ce dernier titre, on ne peut interdire la navigation d'un bateau chargé de naphte, et pour le ravitaillement national de surcroît ; mais c'est le signe d'une méfiance qui a conduit à reculer le plus possible vers le large la localisation d'un éventuel superport ; le choix fut celui de Placentia Bay (T.N.) en relation avec la raffinerie de Come by Chance. Dans la pratique actuelle, un trafic pétrolier très important reste sur les côtes des Provinces Maritimes, pour le ravitaillement régional, le transit national ou la répartition littorale par cabotage. En dehors de Point-Tupper, insuffisant, le trafic, entrées et sorties, est de :

- 4,5 Mt de brut et 3,7 Mt de raffiné pour Halifax en 1980, soit 60 % de son tonnage total
- 7,6 Mt de naphte et 4,7 Mt de raffiné pour Saint-John en 1980, soit 75 % de son tonnage total.

C'est une autre donnée majeure de la connaissance de ces ports ; c'est la partie la moins enrichissante, encore que nécessaire, dans l'ensemble des marchandises reçues ou expédiées par mer.

## 2 - La physionomie portuaire des Provinces Maritimes

Afin de l'esquisser, il convient d'abord de noter l'abondance des ports et des havres susceptibles de recevoir des bateaux marchands : 167 sont retenus[10] comme susceptibles de faire l'objet d'un affrêtement, soit quatre fois plus que sur toute la côte Pacifique du Canada ; pour le plus grand nombre, ils appartiennent à la Nouvelle-Ecosse. On comprend dès lors l'animation élevée du cabotage national, qui, au-delà de l'Ile du Prince Edouard, s'étend évidemment au Saint-Laurent et à toute cette façade atlantique ; une des formes principales, outre la desserte pétrolière, en est le transport des bois destinés à la fabrication de la pâte à papier, laquelle est exportée ensuite en commerce international. Cette navigation côtière occupe une place importante dans les manutentions totales des ports : 30 % pour Halifax *(tableau 3, col. 4),* ce qui est proche de la moyenne établie pour l'ensemble du Canada oriental ; mais certaines villes littorales en tirent à peu près toutes leurs activités : c'est le cas de Sydney, port minéralier expédiant le charbon de ses mines, et recevant du minerai de fer pour utilisation locale. Il faut y ajouter le cabotage international né de rapports avec les Etats-Unis : ainsi, le commerce de Hantsport (N.B.) repose largement sur les gypses exportés surtout vers la Nouvelle-Angleterre.

Les activités majeures restent cependant le fait des deux seuls grands organismes océaniques. Ils ont des traits communs dont certains ont déjà

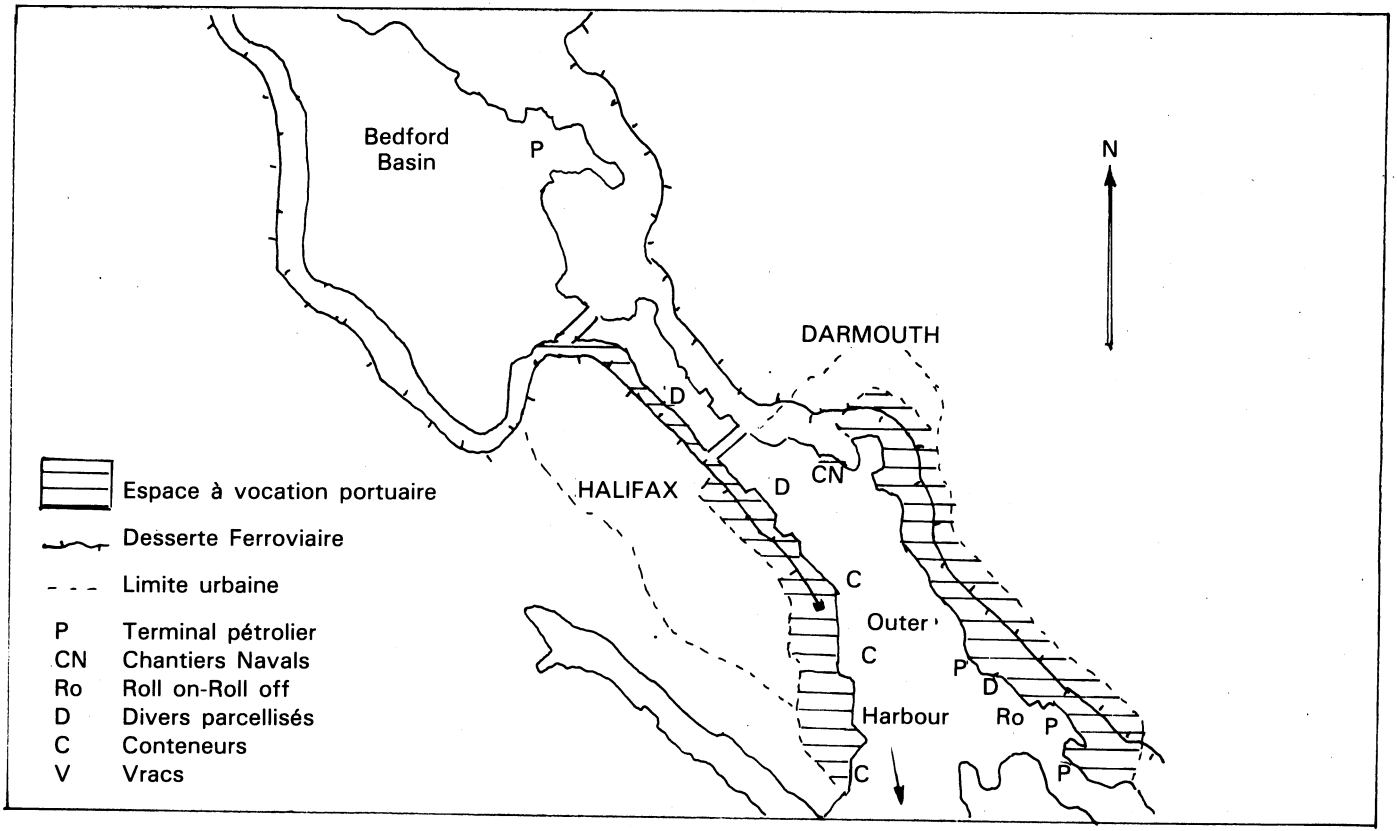
Bedford
Basin
P
N
DARMOUTH
D
HALIFAX
D
CN
C
Outer
Harbour
C
P
D
Ro
P
C
P
Espace à vocation portuaire
Desserte Ferroviaire
Limite urbaine
P Terminal pétrolier
CN Chantiers Navals
Ro Roll on-Roll off
D Divers parcellisés
C Conteneurs
V Vracs

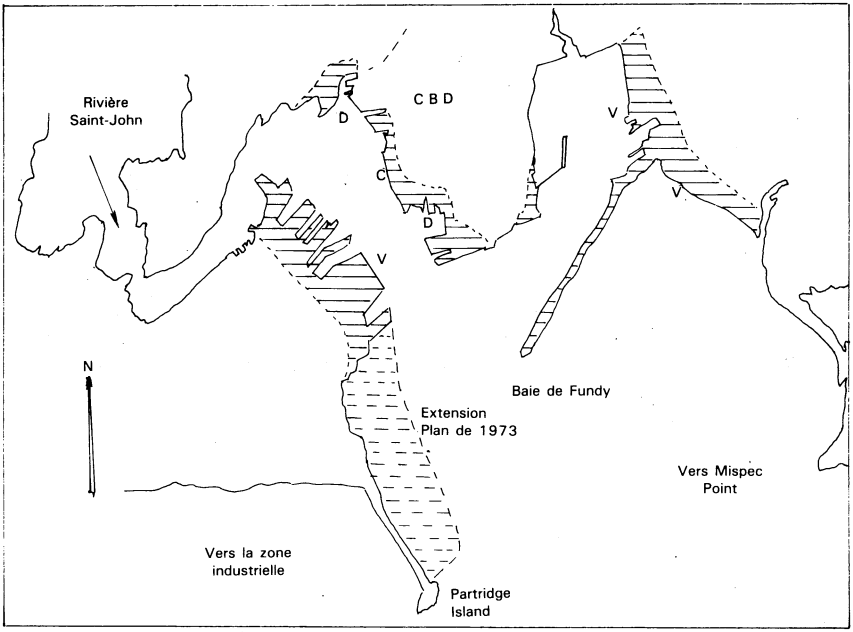


**DOCUMENT 4 - Organisation générale du port de Halifax**
**DOCUMENT 5 - Saint-John et les perspectives du Plan de 1973.**

été décrits. Ils sont de nature et de classe comparables, avec une légère supériorité de Halifax pour la richesse des denrées échangées, contrairement à l'apparence des statistiques (*tableau 3)* (II). Pour les tonnages de marchandises sèches, ce dernier l'emporte (5 339 000 t. contre 3 378 000 t.) ce qui est propice au développement du revenu créé par les manutentions et le transit ; il l'emporte aussi nettement pour le volume des denrées conteneurisées (col. 7) ; mais Saint-John, dont le total de *divers* reste comparable à celui de son compétiteur immédiat, est nettement plus orienté vers les *divers* en conditionnement traditionnel, c'est-à-dire en colis séparés, non unitisés : c'est aussi une importante source de profits.

Beaucoup d'autres traits sont communs. Dans les deux cas, les trafics sont relativement très équilibrés aux entrées et aux sorties. Ils sont soumis aux mêmes concurrences d'arrière-pays : celle des ports laurentiens vers l'Ontario et la Prairie ; celle des ports des Etats-Unis : du Maine, bien placés quant au Québec Occidental, ou de Mégalopolis qui sont les plus proches de l'Ontario et des Lacs, et dont la puissance d'équipement est énorme.

Cette situation conditionne les politiques portuaires de Saint-John et d'Halifax. Sur le plan régional, la disposition géographique des côtes et le tracé des limites administratives fait que chacun tend à répondre prioritairement aux besoins de sa province, quoique avec nuances, car le

cabotage de regroupement ou de redistribution du dernier débordé vers le Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince Edouard. Sur le plan national, chaque *Port Authority*(12), exprimant les intérêts des « auxiliaires de la navigation » (manutentionnaires, transitaires, transporteurs) s'accroche à la politique d'aides fédérales, et y réussit surtout parce que les grandes compagnies ferroviaires sont parties prenantes. Il ne faut toutefois pas nier les efforts de dynamisme commercial.

Au-delà de cette communauté de traits généraux, chacun garde sa personnalité. Halifax a la position la plus orientale des grandes villes canadiennes. Il n'est pas de notre avis que « ...le plus grand handicap est sa position périphérique à l'intérieur du Canada »(13), car il se trouve directement en contact avec la route orthodromique qui unit l'ouvert de la Manche à la côte de l'Amérique du Nord, et qui constitue la voie la plus courte et la plus commode de liaisons avec l'Europe ; d'où son rôle quant à l'immigration dans le passé, et sa bonne réussite pour les conteneurs et les *divers* dans le présent, permettant une fonction d'escales rapides déjà signalées.

Son site est excellent : c'est une baie ennoyée, étroite et profonde, à marnage faible (3 m) sans éclusage par conséquent, aux accès faciles, et qui est divisée en deux par les Narrows (cf. *doc. 4*) franchis par deux ponts suspendus à grand tirant d'air. Jusqu'alors, les installations d'accostage sont à l'est de ces ponts ; au Nord, le rivage de Darmouth, qui fait partie de l'agglomération en retient l'essentiel : là se trouve la partie la plus fonctionnelle pour les vracs associés à une fonction industrielle active, et pour les marchandises générales ; en particulier s'y regroupent les équipements de stockage pour les denrées alimentaires importées (fruits, légumes, etc...). La ville de Halifax serre la rive sud. La croissance des trafics n'est pas très rapide : ils n'ont pas tout à fait doublé en vingt ans puisqu'ils étaient de 7 983 947 t. en 1963 ; cela est dû à l'affaiblissement des sorties de céréales, pour une part, et aussi à l'insuffisante impulsion venue de l'économie régionale ; mais en cas de nécessité, le Bedford Basin, c'est-à-dire la partie interne de la baie, à l'ouest des ponts, serait un espace de réserve, pour une expansion de grande taille.

Le site nautique de Saint-John (N.E.) n'offre pas les mêmes avantages (doc. 5) ; le port est placé sur une basse vallée immergée dont les accès nautiques ne dépassent 9 m que par le jeu du dragage et des souilles ; le marnage est fort, on l'a dit, et peut dépasser 14 m. dans le fond de la baie de Fundy ; comme l'on n'a pas cherché à en compenser l'effet par l'utilisation systématique de bassins à flots, il en résulte que les manœuvres de navires doivent largement tenir compte de la marée, et que les ouvrages, les quais en particulier, sont onéreux. D'autre part, pour accéder en venant d'Europe, il faut laisser la route orthodromique, et contourner par le Sud la péninsule de Nouvelle-Ecosse : cela demande une bonne journée de mer : ce n'est donc pas tout à fait le même port rapide que dans le cas précédent. En compensation, les avantages sont visiblement dans le branchement direct sur les réseaux ferroviaires et routiers du continent, et dans des trajets plus courts que par Halifax, surtout pour les voies qui traversent la frontière des Etats-Unis et qui permettent une petite activité de transit international.

Les installations actuelles sont assez vastes et satisfaisantes : 27 places à quai, des silos dont le rythme d'utilisation est irrégulier, on le sait, de nombreux hangars bien équipés contre le gel, répondant bien aux besoins des *divers ;* ces qualités aussi expliquent une croissance qui a été rapide puisqu'en vingt ans, elle a plus que triplé le volume des marchandises (le trafic de 1960 était de 4 903 733 t.) ; c'est dû en bonne partie au mouvement pétrolier, mais aussi aux marchandises générales ; aussi, la nécessité de nouvelles installations s'est faite sentir dès le début des années 70.

Or, l'opinion des milieux maritimes locaux met en cause le plan d'aménagement urbain de 1973, qui n'apporte pas tous les appuis souhaités face aux divers compétiteurs. Les possiblités naturelles d'extension sont localement limitées par manque de place ; aussi a-t-on recherché une organisation opérationnelle sévère des activités portuaires dans la partie du port en contact avec le centre ville, et rejeté les zones nouvelles à aménager en secteurs dispersés et parfois éloignés, qui ne facilitent pas les activités commerciales et l'implantation d'industries puissantes liées aux navires : une aire portuaire à remblayer est réservée vers Partridge Island (cf. doc. 5) ce qui peut se révéler cher à cause du marnage ; une zone industrielle portuaire est prévue à 13 km vers le Sud-Ouest ; et pour les périodes de pointe, l'éventualité d'un secteur d'amarrage est envisagée à Mispec Point, à 8 km à l'Est. Le schéma entraîne donc des problèmes de relations avec les centres de commandement économique, et une coûteuse dispersion. Le mode de gestion par le *National Harbours Board,* selon les avis locaux, ne donne peut-être pas assez d'autonomie et de moyens d'expression aux usagers du port afin qu'ils puissent intervenir dans la planification. Les traditions canadiennes sont pourtant marquées de beaucoup de liberté dans ce domaine.

Cette conjoncture d'ensemble a peut-être quelque peu freiné le développement du tonnage des *divers,* qui constituent la vocation actuelle la plus favorable de Saint-John.

**Conclusion : Les Provinces Maritimes dans la dissymétrie portuaire du Canada.**

Après réflexion, il apparaît donc que les Provinces Maritimes et leurs ports principaux participent au jeu des tendances générales qui opposent les deux ouvertures que le Canada possède sur les océans, les rivages arctiques étant mis à part parce que posant plus de problèmes qu'ils n'offrent de facilité. Halifax et Saint-John (N.B.) tirent profit de la proximité des centres vitaux du Canada, d'une meilleure pénétrabilité continentale, d'un tropisme atlantique accentué, etc.

Mais il y a aussi des facteurs originaux qui viennent nuancer les effets de ces influences globales. Les économies régionales conduisent à des impulsions d'échanges relativement faibles, et en tout cas, beaucoup moins puissantes que celles dont bénéficient les villes du Québec : d'où une plus grande soumission aux aléas des échanges internationaux. La localisation marginale n'a pas conduit à profiter pleinement de la poussée vigoureuse d'une richesse nationale qui provient surtout de l'Ontario et de la grande région de Montréal, et qui en amplifie les relations extérieures ;

mais on l'a vu, cette position périphérique peut être exploitée si l'on s'oriente vers la vocation des ports de vitesse ; et quand la révolution des transports maritimes, à partir de 1965, a mis en avant la pratique de l'unitisation des charges par la conteneurisation, par le roll on-roll off, par la palettisation systématique, Halifax et Saint-John, chacun à sa façon, ont retrouvé les avantages certains d'une implantation propice par rapport au schéma général des grandes routes de mer, sur l'Atlantique Nord qui demeure le premier espace de navigation du monde.

Ces faits ont une triple signification. D'abord, ils montrent qu'il existe pour ces deux ports, et éventuellement pour quelques autres de moindre puissance, de nouvelles raisons de développement, que peuvent exploiter le Gouvernement Fédéral et les grandes compagnies ferroviaires à travers leurs politiques commerciales propres, et sous certains aspects, conjuguées. D'autre part, ces villes côtières sont marquées de sensibilité à l'égard de la conjoncture mondiale de production et de consommation de l'énergie : la part actuelle du pétrole dans les trafics, l'inévitable relance charbonnière montrent que certains courants pourraient faiblir dans les décennies prochaines, et d'autres croître ; ainsi, l'animation de Sydney Mine pourrait subir une relance. Enfin, on perçoit à travers ce fait une dépendance de ce littoral à l'égard des grandes évolutions technologiques, qui peut avoir des effets positifs, comme la généralisation des conteneurs, mais aussi négatifs, comme les perfectionnements successifs dont a bénéficié la voie laurentienne depuis quelque vingt ans, par l'ouverture du Sea-Way, l'allongement hivernal de la navigation, l'équipement, voire le suréquipement de stockage et de manutention, etc.

Par conséquent, dans le contexte général d'une économie commerciale qui favorise les provinces de l'Est, le littoral oriental garde les éléments d'un comportement qui lui restent propres, et qui déterminent son avenir dans le devenir commun.

*

*  *

## NOTES

1 De cette dernière, il ne sera abordé dans cette réflexion, que l'aspect des transports par mer et de l'animation des ports de commerce.

2 Ce sont : Saint-John (N.B), Halifax (N.E) et Belledune (N.B) qui reste secondaire.

3 D'après Benoît Brouillette, 1976 ; voir bibliographie sommaire à la fin de ce texte. Les provinces atlantiques comprennent Terre-Neuve.

4 Voir A. Vigarié, **Ports de Commerce,** p. 280 sq. ; et J.-Cl Lasserre, **Le Saint-Laurent,** passim.

5 Cela n'empêche pas Vancouver de profiter de tels tarifs pour les céréales ; dans ce cas, ils sont des mesures de compétition de la part des chemins de fer contre les ports-relais des Grands Lacs tel Thunder Bay ; ils ont un caractère sélectif et limité à des cas précis.

6 Selon Benoît Brouillette, **op. cit.**

7 Tpl : tonne de port en lourd, c'est-à-dire de capacité de charge ; cela représente pour 1981, 3,1 millions de tonneaux de jauge brute (Tjb). La part canadienne dans les pavillons de complaisance est estimée par la CNUCED à 2,7 millions de Tpl en 1978.

8 C'est une donnée nouvelle de l'économie canadienne. Source statistique : **Les Transports Maritimes,** 1981, publ. Comité Central des Armateurs de France, Paris, Annexe IV.

9 Voir A.L. Sanguin, « Le Canada et la zone des 200 milles », dans **Etudes internationales,** Juin 1980.

10 D'après le **Lloyd's Maritime Atlas** de Londres, dont le répertoire fait autorité.

11 Faut-il rappeler que toutes les tonnes de marchandises n'ont pas le même poids pour la vie des ports ?

12 La gestion par le **National Harbours Board** ne laisse qu'un rôle essentiellement consultatif à l'Autorité portuaire locale, où cependant sont représentés les municipalités et les milieux économiques du port.

13 Selon Alexandersson et Norström, **op. cit.,** p. 276.

*

* *

## BRÈVE ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE


G. ALEXANDERSSON et G. NORSTROM, **World Shipping,** Stockholm : Almqvist and Wiksell, 1963. 507 p.

B. BROUILLETTE, **Les grands courants d'exportation entre les régions canadiennes et les pays étrangers selon les modes de transport,** Centre de Développement des Transports, Information Canada, OTTAWA, Mars 1976, 58 p. + Annexes I à XL.

COMITÉ CENTRAL DES ARMATEURS DE FRANCE, PARIS, **Les transports maritimes** (annuel).

J.P. DEVEAU, « Les grands ports canadiens de l'Atlantique », **Revue de Géographie Alpine,** N° 4 de 1969, pp. 803-815.

Y. KARMON, **Ports of the World,** New-York Crown Publisher, Jerusalem, 1980, 311 p.

J.C. LASSERRE, **Le Saint-Laurent, grande porte de l'Amérique,** P.U. Lyon, 1981.

CONSEIL NATIONAL DES PORTS (Canada) : **Rapports annuels,** Suppléments statistiques.

A.L. SANGUIN, « Le Canada et la zone des 200 milles », **Etudes Internationales,** Juin 1980.

A. VIGARIE, **Ports de Commerce et Vie Littorale,** Paris, Hachette, 1979, 492 p.

# LA POLITIQUE ENERGETIQUE CANADIENNE ET LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

**par Hugues WILHELM**
*B. N. P.*

A la différence de la plupart des autres pays de l'OCDE, le Canada est exportateur net d'énergie, il devrait donc bénéficier du relèvement des prix internationaux. Comme le secteur énergétique représente plus de 10 % du PIB, la modification des prix relatifs affecte tous les secteurs et toutes les régions. Selon une étude du ministère des Finances l'augmentation réelle des prix du pétrole pendant les années soixante-dix a diminué de moitié le taux de rendement de l'industrie manufacturière en 1978[1].

Après avoir eu une politique régionale d'approvisionnement énergétique au début des années soixante, le gouvernement canadien a défini une politique d'autosuffisance. Le débat énergétique a été particulièrement important au Canada ; la revue *Canadian Public Policy - Analyses de Politiques* en a été l'un des centres. Ce débat traduit les divergences d'intérêt entre les provinces productrices et consommatrices, entre les avantages immédiats d'une énergie à bon marché et l'efficacité à plus long terme, entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

## I - LA DÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

Le Canada a longtemps vécu sur des ressources énergétiques à faible coût. Le deuxième rapport de la Commission Borden s'achève par cette remarque : « L'énergie à faible prix de revient a été et restera un élément capital de l'économie canadienne »[2]. La consommation d'énergie par habitant est la plus élevée du monde. En 1977 celle-ci y était de 8,7 tonnes d'équivalent pétrole par habitant contre 8,3 aux Etats-Unis, 6 en Suède, 4,3 en Allemagne et 3 au Japon.

**TABLEAU I**

**Elasticité de la consommation énergétique à la croissance du P.I.B.**

| | 1960-1974 | 1974-1980 |
|---|---|---|
| Canada | 0,96 | 1,00 |
| Etats-Unis | 1,00 | 0,36 |
| France | 0,91 | 0,64 |
| Japon | 1,01 | 0,33 |
| CEE | 0,96 | 0,21 |
| OCDE | 0,98 | 0,64 |

L'élasticité de la consommation énergétique à la croissance qui était proche de l'unité au Canada comme dans les autres pays industriels de 1960 à 1974, reste inchangée de 1974 à 1980 alors qu'elle diminue très fortement dans les autres pays passant à 0,33 au Japon, et à 0,21 dans la CEE. Le bas niveau des prix pratiqués au Canada explique cette croissance consommatrice d'énergie.

### 1. Consommation par destination

La structure de la consommation énergétique par destination n'a pas été significativement modifiée depuis 1960. Moins du tiers de l'énergie est utilisé directement dans l'industrie. Les provinces de l'Atlantique ont un comportement moyen comparable à celui de l'ensemble du Canada. Les transports représentent plus du quart de la consommation énergétique du Canada (27,3 %) ; cette proportion est plus importante encore dans les provinces de l'Atlantique (32,5 %) et plus encore au Manitoba (35,2 %) ou en Colombie-Britannique (35,8 %).

Le chauffage domestique et les fermes comptent pour un peu moins du cinquième de la consommation d'énergie. Une bonne isolation thermique peut permettre de réduire cette part, mais les consommateurs ont une attitude d'indifférence à l'égard de la situation énergétique. Le niveau des consommations de chauffage par région est fonction du prix : « le coût par KJ est approximativement 2,5 fois plus élevé sur la côte Atlantique qu'en Alberta. Par conséquent, bien que le coût du chauffage en Alberta soit parmi les plus bas, l'énergie consommée à cette fin y est considérablement plus élevée que dans la plupart des autres régions »[3]. Même si on pouvait prévoir ces résultats, et si d'autres facteurs, climatiques notamment, interviennent, c'est la preuve que les politiques provinciales de prix ont un effet sur le niveau des consommations. On retrouve la même relation en ce qui concerne l'électricité.

### 2. Consommation par type d'énergie

Les produits pétroliers et le gaz naturel représentent plus des trois quarts de la consommation intérieure d'énergie dont 55 % pour les produits pétroliers. Les provinces de l'Atlantique qui n'utilisent pratiquement pas de gaz naturel consomment plus de pétrole, celui-ci fournissant 76,7 % de l'énergie. A Terre-Neuve le quart de l'énergie consommée est d'origine hydro-électrique, soit presque autant qu'au Québec ; en plus de cela l'île exporte vers le Québec l'électricité produite au Labrador par les chutes de Churchill. L'Ile-du-Prince-Edouard dépend presque exclusivement du pétrole importé (89,4 %). Le charbon fournit à la Nouvelle-Ecosse presque autant d'énergie (6,5 %) qu'à l'Ontario (7,7 %). Le nucléaire est relativement développé en Nouvelle-Ecosse ; il l'est aussi en Ontario.

### 3. L'approvisionnement

Les Prairies et la Colombie-Britannique sont des régions exportatrices d'énergie, tant vers les autres provinces de la Confédération que vers les Etats-Unis. L'Ontario ne dispose que d'un peu d'hydro-électricité et de centrales nucléaires. Le Québec est aussi très dépendant et produit surtout de l'hydro-électricité. Il ne satisfait que le cinquième de sa consommation énergétique par sa production.

## TABLEAU II — CONSOMMATION D'ENERGIE PAR DESTINATION

**(Pour les trois premiers trimestres de 81)**

| | CONSOMMATION INTÉRIEURE NET. (PÉTAJOULES) | INDUSTRIE | TRANSPORT | CHAUFFAGE DOMESTIQUE ET FERMES | COMMERCIAL | AUTRES |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **PROVINCES ATLANTIQUES** | 386,0 | 27,6 | 32,5 | 18,0 | 12,1 | 9,8 |
| Terre-Neuve | 91,5 | 34,6 | 31,3 | 13,8 | 12,8 | 7,5 |
| Ile-du-Prince-Edouard | 13,2 | 4,5 | 40,2 | 31,1 | 19,7 | 4,5 |
| Nouvelle-Ecosse | 153,4 | 26,6 | 31,9 | 19,6 | 11,5 | 10,4 |
| Nouveau-Brunswick | 127,9 | 26,0 | 33,2 | 17,8 | 11,4 | 11,6 |
| **QUEBEC** | 1137,9 | 30,4 | 25,1 | 19,2 | 12,6 | 12,7 |
| **ONTARIO** | 1845,7 | 31,1 | 24,4 | 18,3 | 13,5 | 12,7 |
| **PRAIRIES** | 1108,1 | 21,4 | 28,1 | 20,8 | 14,0 | 15,7 |
| Manitoba | 180,1 | 16,2 | 35,2 | 23,3 | 17,4 | 7,9 |
| Saskatchewan | 226,5 | 22,2 | 32,8 | 26,4 | 10,8 | 7,8 |
| Alberta | 703,5 | 22,4 | 24,8 | 18,4 | 14,2 | 20,2 |
| **COLOMBIE-BRITANNIQUE** | 539,4 | 27,1 | 35,8 | 7,8 | 13,5 | 15,8 |
| **ENSEMBLE DU CANADA** | 5038,7 | 28,1 | 27,3 | 18,6 | 13,4 | 12,6 |

SOURCE : Disponibilité et écoulement d'énergie au Canada, *Statistiques Canada,* Réf. 57-003.

**TABLEAU III**

**Coûts et consommation annuelle d'énergie par région**

| | CANADA | ATLANTIQUE | QUEBEC | ONTARIO | PRAIRIES | ALBERTA | C.-B. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **CHAUFFAGE** | | | | | | | |
| — Coût ..... | $ 418 | $ 496 | $ 498 | $ 456 | $ 359 | $ 279 | $ 353 |
| — KJ (x $10^6$) ..... | 159 | 148 | 154 | 152 | 183 | 207 | 121 |
| **ELECTRICITE** | | | | | | | |
| — Coût ..... | $ 300 | $ 352 | $ 258 | $ 304 | $ 309 | $ 229 | $ 330 |
| — KJ (x $10^6$) ..... | 34 | 27 | 37 | 35 | 35 | 27 | 38 |

## TABLEAU IV — CONSOMMATION INTÉRIEURE NETTE PAR TYPE D'ENERGIE

**(Pour les trois premiers trimestres de 81)**

| | CONSOMMATION INTÉRIEURE NET. (PÉTAJOULES) | CHARBON | PRODUITS PÉTROLIERS | GAZ NATUREL | ELECTRICITE PRIMAIRE (HYDRO-ELECTRICITE ET NUCLEAIRE) | VAPEUR (DONT NUCLÉAIRE) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **PROVINCES ATLANTIQUES** | 386,0 | 3,2 | 76,7 | — | 17,1 | 2,9 |
| Terre-Neuve | 91,5 | 1,2 | 73,8 | — | 25,0 | — |
| Ile-du-Prince-Edouard | 13,2 | 0,3 | 89,4 | — | 10,3 | — |
| Nouvelle-Ecosse | 153,4 | 6,5 | 75,0 | — | 11,8 | 6,7 |
| Nouveau-Brunswick | 127,9 | 1,1 | 79,6 | — | 18,4 | 0,8 |
| **QUEBEC** | 1137,9 | 1,3 | 63,3 | 7,5 | 27,9 | — |
| **ONTARIO** | 1845,7 | 7,7 | 48,4 | 27,0 | 15,5 | 1,2 |
| **PRAIRIES** | 1108,1 | 0,7 | 48,1 | 39,5 | 11,6 | — |
| Manitoba | 180,1 | 1,3 | 51,0 | 28,0 | 19,6 | 0,1 |
| Saskatchewan | 224,5 | 1,9 | 50,4 | 36,1 | 11,6 | — |
| Alberta | 703,5 | 0,1 | 46,7 | 43,6 | 9,5 | — |
| **COLOMBIE-BRITANNIQUE** | 539,4 | 0,6 | 57,2 | 21,2 | 20,9 | — |
| **ENSEMBLE DU CANADA** | 5038,7 | 3,6 | 55,0 | 22,6 | 18,1 | 0,7 |

SOURCE : Disponibilité et écoulement d'énergie au Canada, *Statistique Canada,* Réf. 57-003.

Des provinces de l'est du Canada, les provinces de l'Atlantique sont celles qui sont le plus autosuffisantes, mais leur dépendance à l'égard des importations les rend beaucoup plus vulnérables, car elles dépendent du pétrole de l'OPEP. De plus les divers réseaux de la région sont très peu interconnectés avec ceux des autres provinces. Les provinces de l'Atlantique exportent de l'électricité et du charbon ; avec le développement de l'exploitation des ressources off shore, elles devraient pouvoir exporter du gaz et du pétrole.

## II - D'UNE POLITIQUE CONTINENTALE A UNE POLITIQUE D'AUTOSUFFISANCE

### 1. La Commission Borden

Depuis les années cinquante, l'offre mondiale de pétrole était abondante et à faible prix, ce qui a incité les pays industriels à en accroître la consommation. L'essentiel du pétrole était importé, ce qui concurrençait la production de l'Alberta dont le coût était élevé. La crise de Suez, en 1957, révèle l'extrême dépendance à l'égard des importations. Sous la présidence de Henry Borden, une Commission Royale d'enquête sur l'énergie est créée. Celle-ci remet un premier rapport en octobre 1958, un second en juillet 1959.

Le gouvernement adoptera, en 1961, l'essentiel des recommandations des rapports Borden. Les marchés situés à l'Ouest de la vallée de l'Outaouais sont attribués aux producteurs du centre du Canada, tandis que le Québec et les provinces de l'Atlantique sont approvisionnés par des importations. Ainsi les provinces productrices développent leurs exportations vers les Etats-Unis. L'Ontario dont le pétrole provient des Prairies paie, entre 1961 et 1973, son approvisionnement entre 13 et 17 % plus cher que le Québec et les Provinces de l'Atlantique dont le pétrole est importé. Le système de pipeline se développe en respectant la « ligne Borden ».

### 2. Au lendemain du premier choc pétrolier

Pour maintenir le niveau des réserves, le gouvernement demande le plafonnement des exportations, le prolongement du pipeline IPL de Toronto à Montréal, introduit un prix intérieur unique modulé selon le coût de transport et les taxes provinciales. Les exportations se font au prix du marché mondial, le gouvernement prélevant la différence entre les cours canadien et mondial, ce qui permet en compensation de subventionner les importations de la côte est.

En avril 1976, le gouvernement fédéral présente sa politique énergétique à long terme. Il s'agit de réduire la dépendance et la vulnérabilité du Canada aux variations de prix ou de volume de l'énergie importée, en utilisant au maximum les ressources nationales et en se garantissant contre d'éventuelles réductions des importations. Les prix du pétrole et du gaz doivent être progressivement relevés afin de les rapprocher des prix internationaux en relevant le prix du baril d'un dollar tous les six mois.

Alors qu'en 1961 la Commission Borden préconisait, comme le dit Robert Howland ancien président de l'Office National de l'Energie, « une politique plus continentale que nationale »[4], depuis 1973 il s'agit de permettre une autosuffisance, sinon une indépendance énergétique.

Toutefois les mesures prises traduisent les conflits d'intérêt entre les provinces productrices et consommatrices, entre les objectifs à court et à long terme. Les provinces productrices réclament un alignement du prix intérieur sur le prix international, celles consommatrices veulent minimiser l'impact de la hausse. Devant l'échec de la conférence annuelle fédérale-provinciale, le gouvernement fédéral fixe le prix après consultation des provinces productrices. En mai 1977, on admet une hausse semestrielle de 1 $ par baril. Pour arriver à cet accord il a fallu reconnaître que la Confédération elle-même était en question.

Le « rapport des prix canadiens à la production aux prix de l'OPEP est de 1 à 2,3 »[5]. La hausse semestrielle progressive d'un dollar le baril instaurée en mai 1977 visait à réduire l'écart entre les prix mondiaux et le prix canadien. Cette politique supposait que les prix de l'OPEP se stabiliseraient en termes réels, et qu'il était préférable que l'augmentation au Canada soit progressive afin d'éviter une reprise de l'inflation et une augmentation du chômage. Les augmentations décidées par l'OPEP depuis 1978 ont montré l'inexactitude du premier postulat. C'est pourquoi le gouvernement conservateur de J. Clark, au pouvoir de mai 1979 à février 1980, préconisait d'augmenter les prix intérieurs pour les mettre au niveau des prix pratiqués aux Etats-Unis[6]. Dans son budget de décembre 1979, il proposait d'augmenter le prix du baril de telle sorte que le brut de Toronto soit aux trois quarts de celui de Chicago en 1983. Le Parlement, suivi par l'opinion, a renversé le gouvernement sur cette proposition.

### 3. Le Programme énergétique national

Le nouveau Premier ministre, Pierre Elliott Trudeau, retrouve ainsi le pouvoir après un an d'éclipse. Pour lui, les prix du pétrole ne sont pas des prix de marché, mais ne sont qu'un indice de la tension internationale ; ils n'ont rien à voir avec les facteurs économiques.

Le 28 octobre 1980, le Ministre de l'Energie, Marc Lalonde, présente au Parlement un « Programme énergétique national ». Il s'agit d'assurer d'ici 1990 la sécurité des approvisionnements par l'indépendance du Canada à l'égard du marché pétrolier international. Le prix applicable au consommateur canadien combine les prix du pétrole extrait au Canada et celui importé. Cette nouvelle formule revient à transférer au consommateur la charge du pétrole importé. Le prix canadien doit rester inférieur aux prix mondiaux : il ne doit pas dépasser 85 % du prix international, ou si ce dernier est plus faible le prix moyen pratiqué aux Etats-Unis. Pour inciter à une substitution du gaz au pétrole, le prix du premier augmentera moins rapidement que celui du second.

Un « programme d'encouragements pétrolier » prévoit l'octroi de subventions (variables selon le contrôle de la société par des Canadiens ou par des capitaux étrangers) pour favoriser le forage et la prospection. La participation canadienne doit être portée à au moins 50 % de l'industrie pétrolière et gazière en 1990. En octobre 1980, les Canadiens ne possédaient que 28 % du secteur et en contrôlaient 23 %. Par des acquisitions d'un montant de 7,7 milliards de $, de février 1981 à mai 1982, la participation canadienne a été augmentée de 6,7 % et le contrôle de 10,8 %.

## III - LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE ET LE P.E.N.

### 1. Les aspects régionaux du P.E.N.

Les mesures relatives aux provinces de l'Atlantique visent à réduire la dépendance énergétique et à développer les ressources potentielles. Pour permettre l'approvisionnement en ressources non importées le gazoduc de Montréal sera prolongé jusqu'à Québec et aux Maritimes ; il sera réversible afin qu'il puisse approvisionner le Québec lorsque la région de l'Atlantique sera autosuffisante. Le gaz devrait ainsi avoir le même prix à Halifax que dans le sud de l'Ontario et à Québec. Les installations fonctionnant au pétrole doivent être converties, car celui-ci est importé, et l'utilisation de cette source est en grande partie à l'origine du coût élevé de l'énergie dans la région. Près de la moitié de la production d'électricité est produite à partir du pétrole ; il est donc prévu de convertir ces centrales du pétrole au charbon, ou à l'électricité nucléaire de la centrale de Pointe-Lepreau au Nouveau-Brunswick. Les divers réseaux d'électricité doivent être raccordés.

Plusieurs projets sont destinés à aider l'exploitation du charbon dans la région : une aide pour l'exploration de la mine de Donkin, un programme de 150 millions pour l'utilisation de nouvelles techniques de combustion (chaudière sur lit fluidisé sous pression), l'étude de la possibilité de liquéfier 4 millions de tonnes de charbon de la Nouvelle-Ecosse. De même, le gouvernement fédéral avait proposé d'apporter 200 millions de capitaux propres à l'aménagement hydro-électrique du Bas-Churchill au Labrador. Une première centrale produit l'équivalent de 165 000 barils de pétrole par jour. Deux autres sites d'exploitation sont envisagés, l'un à l'île Gull, l'autre à la chute du Rat-Musqué. En raison du contentieux avec Hydro-Québec au sujet du contrat de l'électricité des chutes de Churchill la poursuite du projet d'aménagement du Bas-Churchill est pour l'instant interrompue.

### 2. Les ententes

Le gouvernement du Canada a signé des ententes globales de gestion et de partage des recettes avec l'Alberta, la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et la Nouvelle-Ecosse. Des négociations sont en cours avec les autres provinces, sauf avec celle de Terre-Neuve.

L'entente signée le 2 mars 1982 entre le gouvernement du Canada et celui de la Nouvelle-Ecosse porte sur la gestion des ressources pétrolières et gazières situées au large des côtes et sur le partage des recettes. Cet accord politique a été « conclu nonobstant leurs positions juridiques respectives et sans préjudice de ces positions ». En cela les parties prolongent l'accord d'août 1972 - par lequel les gouvernements du Canada, des provinces de l'Atlantique et du Québec mettaient en veilleuse, pour quelques années, leurs différends - elles vont même au-delà en stipulant que « les parties sont résolues à ce que cette entente survive à toute décision d'une Cour à l'égard de la propriété et de la compétence gouvernementale dans la région offshore ». L'article 25 de cette entente est une clause de la province la plus favorisée. La présence d'une telle clause tend à un alignement de traitement entre les provinces. Pour la gestion est créé un Office Canada Nouvelle-Ecosse du pétrole et du gaz offshore dont trois membres sont nommés par le gouvernement du Canada, et deux par celui

de la province. Les autorités fédérales y sont prédominantes, les représentants de la Nouvelle-Ecosse n'ont qu'un droit de suspension limité et, « si une entente est impossible, la décision du Ministre (fédéral) sera exécutée ».

Le partage des recettes est fonction du potentiel fiscal et économique de la province. La part de la Nouvelle-Ecosse dans les recettes offshore sera égale à 100 % tant que son potentiel fiscal par personne restera faible par rapport à celui de l'ensemble de la Confédération. Le gouvernement fédéral s'engage à verser 200 millions de dollars en quatre versements annuels à partir d'avril 1984 pour mettre en place l'infrastructure reliée au champ gazier de Venture.

L'île de Sable a la caractéristique unique de se déplacer avec le temps, un relevé de « l'empreinte historique » de l'île est donné en annexe de l'entente. Dans les limites de la marée basse de l'île, l'autorité compétente est celle du Ministre de l'Energie de la Nouvelle-Ecosse, et la province perçoit tous les revenus provenant de l'exploitation de cette zone. Nous retrouvons là l'application de l'avis de la Cour Suprême du Canada de 1967.

## IV - LES CONFLITS DE DECISION

La politique énergétique n'est pas du seul ressort du gouvernement fédéral, les provinces intervenant aussi. Il y a conflit pour la répartition de la rente énergétique entre les provinces productrices d'énergie et celles qui sont importatrices, entre l'Etat fédéral et les provinces pour la propriété des ressources offshore.

### 1. La répartition conflictuelle de la rente énergétique

a) Un système à deux prix

Les marchés de l'énergie au Canada sont caractérisés par un système à deux prix : l'un, intérieur, qui est inférieur au prix mondial, l'autre à l'exportation. Il y a même un troisième prix, celui des importations, mais il n'intervient qu'indirectement. Depuis 1974 le gouvernement fédéral a mis en place un système d'aide à l'importation de pétrole et de gaz pour limiter l'impact de la hausse des prix de l'OPEP sur les provinces de l'est. Ce programme a coûté en moyenne plus d'un milliard de dollars par an. Avant 1980, ces dépenses étaient, sauf en 1975, plus que compensées par les taxes à l'exportation de pétrole, la taxe sur l'essence, puis, à partir de 1978, par les prélèvements d'indemnisation pétrolière. En 1980 le solde de ces comptes pétroliers était déficitaire de 1868 millions de $, ce qui représentait 18,7 % du déficit fédéral, et 0,6 % du PIB.

Un tel système à deux prix redistribue les revenus des Canadiens. Par rapport à une situation dans laquelle le prix interne serait égal au prix externe les consommateurs canadiens sont favorisés, mais au prix de disparités régionales. L. Waverman a montré que le consommateur canadien était d'autant plus avantagé que le prix domestique est faible et que sa consommation est élevée. Les provinces de l'Atlantique sont d'autant plus favorisées que le poids de la consommation énergétique est de 8,42 % des dépenses d'une famille, soit un tiers plus élevé que dans le reste du Canada[7].

**RECETTES ET DÉPENSES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL LIÉES AU PÉTROLE, CANADA, 1973-1980**
**(en millions de dollars)**

| | RECETTES | | | DÉPENSES | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | TAXE A L'EXPORTATION DE PÉTROLE | TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE | PRÉLÈVEMENT D'INDEMNISATION PÉTROLIÈRE | PAIEMENTS D'INDEMNISATION AUX IMPORTAT. DE PÉTROLE | SUBVENTIONS SUR LA PRODUCTION DU PÉTROLE SYNTHÉTIQUE | SOLDE DES COMPTES PÉTROLIERS |
| **1973** ... | 83 | — | — | — | — | 83 |
| **1974** ... | 1618 | — | — | 886 | — | 732 |
| **1975** ... | 1121 | 222 | — | 1692 | — | −349 |
| **1976** ... | 700 | 634 | — | 1054 | — | 280 |
| **1977** ... | 476 | 585 | — | 922 | — | 139 |
| **1978** ... | 294 | 567 | 37 | 644 | 9 | 245 |
| **1979** ... | 718 | 428 | 318 | 1134 | 296 | 34 |
| **1980** ... | 850 | 441 | 766 | 2969 | 956 | −1868 |

SOURCE : *Le Financement de la Confédération*, 1982, p. 9.

Les diverses évaluations économétriques de l'impact d'un relèvement du prix intérieur canadien au niveau mondial, ou à 85 % de celui-ci font toutes apparaître une accélération de l'inflation, un ralentissement de la croissance et une augmentation du chômage. Mais on ne sait à quel rythme[8]. De toute manière, sans même pratiquer l'ajustement des prix pétroliers le Canada subit indirectement l'effet des « chocs pétroliers » par le ralentissement de la demande étrangère qui lui est adressée. Sa récession est comparable à celle des autres pays industriels ; mais il n'y a pas d'économies d'énergie réalisées.

b) Une évaluation de la rente

Dans son rapport consacré au financement de la Confédération, le Conseil Economique du Canada a donné une évaluation de la rente - au sens ricardien du terme - tirée des ressources naturelles. Il s'agit « de premières approximations. Pour parvenir à une plus grande précision, il faudrait procéder à une analyse beaucoup plus complexe »[9]. La difficulté de l'évaluation tient à ce que très peu de ressources naturelles sont allouées dans le cadre d'un marché concurrentiel : il y a des barrières à l'entrée, des effets de seuil, des réglementations et taxes multiples. Il faut donc évaluer la rente *ex post,* c'est-à-dire en comparant le prix effectif de l'énergie avec un coût théorique de développement des ressources. Pour le pétrole et le gaz naturel, le prix mondial représente le coût d'opportunité de la consommation domestique par rapport à l'exportation de cette ressource. Au lieu de prendre le même critère pour l'hydro-électricité, le Conseil Economique du Canada calcule la rente hydro-électrique par rapport au coût théorique de remplacement de la consommation par une autre énergie électrique. Comme l'observe Jean-Thomas Bernard, cela revient à supposer la demande d'électricité inélastique aux prix, à surévaluer la rente[10], et à surestimer la rente transférée aux Etats-Unis par les exportations d'électricité.

Malgré de telles limites l'étude du Conseil Economique du Canada est riche d'enseignements. En 1980 la rente issue des ressources naturelles s'élevait à 18,8 milliards de dollars, soit près de 10 % du PNB. Celle de la production d'hydrocarbures en représentait 83 %.

L'ensemble des provinces de l'Atlantique sont à l'origine d'une rente économique de 887,2 millions de $, soit 3,1 % de la rente totale. Celle-là provient pour plus des quatre cinquièmes de l'hydro-électricité de Terre-Neuve[11]. Les subventions à l'importation de pétrole et le programme de péréquation permettent à la région Atlantique de bénéficier d'une rente nette de 2.249 millions de dollars, soit 7,9 % de la rente totale. La péréquation ne joue qu'un rôle très réduit dans cette redistribution (180,9 millions).

En 1980, 13,5 milliards de dollars, soit près de la moitié de la rente économique totale, ont été redistribués[12]. Ce transfert est financé par trois provinces (Alberta, Saskatchewan, Terre-Neuve[13]) au profit des autres. Le transfert de l'Alberta aux autres provinces en raison du faible prix de sa production de pétrole et de gaz représente 12,7 milliards, c'est-à-dire autant que les transferts du gouvernement fédéral aux provinces qui s'élevait à 12,3 milliards pour l'année budgétaire 1980-1981[14].

## ESTIMATION DE L'IMPORTANCE ET DE LA RÉPARTITION DE LA RENTE TIRÉE DES RESSOURCES NATURELLES, PAR PROVINCE OU TERRITOIRE, 1980

| | TERRE-NEUVE | ILE-DU-PRINCE-EDOUARD | NOU-VELLE ÉCOSSE | NOUVEAU BRUNS-WICK | QUEBEC | ONTARIO | MANI-TOBA | SASKA-TCHEWAN | ALBERTA | COLOMBIE BRITAN-NIQUE | YUKON ET TERRIT. DU NORD-OUEST | CANADA |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *En millions de dollars courants* | | | | | | | | | | | |
| Recettes provinciales tirées des ressources naturelles excluant les droits sur les ressources hydrauliques | 27,9 | 0,2 | 9,8 | 13,4 | 114,1 | 138,4 | 43,2 | 695,2 | 5089,3 | 874,7 | — | 7006,4 |
| Rente non récupérée sur | | | | | | | | | | | | |
| - Pétrole brut | — | — | — | — | — | 13,8 | 83,3 | 1296,3 | 10305,9 | 315,8 | 23,5 | 12038,6 |
| - Gaz naturel et gaz de pétrole liquéfiés | — | — | — | 0,3 | — | 45,3 | — | 183,6 | 5242,8 | 521,7 | 54,9 | 6048,5 |
| - Hydro-électricité | 736,7 | — | 26,4 | 70,5 | 1514,4 | 758,1 | 455,8 | 29,0 | 6,7 | 139,7 | — | 3737,3 |
| Rente totale par province productrice | 764,7 | 0,2 | 36,3 | 84,2 | 1628,5 | 955,6 | 582,3 | 2204,1 | 20644,6 | 1851,9 | 78,4 | 28830,8 |
| | *En dollars par habitant* | | | | | | | | | | | |
| Redistribution aux autres provinces par la péréquation des recettes tirées des ressources naturelles | 27,6 | 15,2 | 83,9 | 54,2 | 502,2 | −431,0 | 84,1 | −103,6 | −114,2 | −114,3 | − 4,0 | — |
| Redistribution totale de la rente aux autres provinces | −194,9 | 77,6 | 776,0 | 787,9 | 4544,9 | 5999,6 | 589,4 | −635,0 | −2716,5 | 857,5 | 13,4 | — |
| Répartition nette de la rente | 496,2 | 77,8 | 812,1 | 862,9 | 5998,4 | 6762,9 | 1116,1 | 1569,0 | 7928,1 | 2703,2 | 91,8 | 28418,6 |
| Rente provenant des ressources par province productrice | 1318,6 | 1,9 | 42,5 | 119,0 | 258,4 | 111,5 | 566,2 | 2274,1 | 9932,5 | 702,4 | 1217,5 | 1205,6 |
| Redistribution de la rente aux autres provinces | −336,1 | 624,1 | 910,2 | 1114,3 | 721,0 | 688,4 | 573,2 | −655,2 | −6118,1 | 325,3 | 208,5 | — |
| Rente nette distribuée | 855,7 | 626,0 | 952,7 | 1220,4 | 951,6 | 789,1 | 1085,3 | 1618,9 | 3814,4 | 1025,3 | 1426,0 | 1188,3 |

SOURCE : Estimations du Conseil économique du Canada, *« Le financement de la Confédération »*, (1982).

## 2. Les conflits juridiques et constitutionnels

En août 1972, les provinces de l'Atlantique et le Québec signent un accord avec le gouvernement fédéral par lequel ils s'entendent sur l'exploitation des ressources sans préjuger des revendications réciproques quant à la propriété des ressources. Au large de la Colombie Britannique toute activité pétrolière et gazière est suspendue depuis 1971 à la suite d'un moratoire fédéral.

### a) Les principes

L'exploitation des ressources naturelles dépend de deux facteurs : l'appartenance des terres qui résulte de l'histoire politique et constitutionnelle, le pouvoir législatif qui répartit les compétences entre les provinces et le gouvernement fédéral. Mais ces deux facteurs ne sont pas, le plus souvent, réunis dans les mêmes mains.

La compétence issue du droit de propriété résulte de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique de 1867. Bien qu'appartenant à la Couronne, l'Angleterre avait accordé à chaque colonie le bénéfice des recettes provenant des ressources naturelles ou de la vente des terres. La compétence issue du droit de propriété résulte de cette pratique grâce aux conditions d'attribution des permis d'exploitation. L'Acte de l'Amérique du Nord Britannique de 1867 stipule que « les terres, mines, minéraux et redevances » appartiennent aux provinces constitutives du Canada (art. 109). Les terres de la Couronne situées dans les Territoires sont la propriété du gouvernement fédéral. En entrant dans la Confédération, la Colombie-Britannique (1871) et l'Ile-du-Prince-Edouard (1873) bénéficient du même régime que les provinces constitutives. Ce n'est qu'en 1930 que le Manitoba, l'Alberta et la Saskatchewan acquièrent les mêmes droits que les autres provinces du Canada. Les ressources du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest appartiennent au gouvernement fédéral.

D'après l'article 72 de l'Acte de 1867, « dans chaque province, la législature pourra exclusivement légiférer relativement aux matières entrant dans les catégories de... l'administration et de la vente des terres publiques appartenant à la province, et des bois et forêts qui s'y trouvent ». Mais les autorités fédérales sont compétentes pour le transport, la commercialisation, la pêche, les échanges extérieurs ou inter-provinciaux. Il peut y avoir conflit de compétence législative, mais de façon indirecte. Par exemple, le gouvernement fédéral pourrait réglementer voire interdire le forage de puits dans les eaux provinciales afin de protéger la pêche, ou de limiter les risques de pollution, ou parce qu'il peut entraver la navigation.

### b) Les revendications sur les zones sous-marines

En 1967, le gouvernement demande à la Cour Suprême du Canada un avis sur les prétentions de la Colombie-Britannique quant aux ressources sous-marines du littoral Pacifique. La Cour émet un avis consultatif en novembre 1967. A l'unanimité elle se prononce pour les droits de la Couronne « au large des laisses de basse mer » et « hors des ports, des baies, des estuaires et de toutes les autres eaux intérieures ». En raison de la procédure, cet avis ne s'impose à personne, pas même à la Colombie-Britannique. Le gouvernement fédéral considère que les principes appliqués par la Cour peuvent aussi bien être appliqués pour la côte est que pour la

côte ouest. Comme le remarque J. Arway c'est là « plus un commentaire politique qu'une conclusion juridique ».

Le gouvernement fédéral n'a pu aboutir à une entente négociée avec Terre-Neuve. Le différend a été porté devant les tribunaux par les deux parties. La cause de Terre-Neuve est portée devant la Cour de Cassation de Terre-Neuve en octobre, et celle d'Ottawa devant la Cour Suprême du Canada en novembre. Pour pouvoir obtenir gain de cause, Terre-Neuve devra montrer que sa situation est distincte de celle de la Colombie-Britannique. Au regard de la « common law », Terre-Neuve exerçait, alors qu'elle était encore une colonie, un contrôle sur ses eaux et son sol en accordant des licences minières. L'exercice de cette juridiction sur la mer suffit-il à établir la revendication de Terre-Neuve ? J. Arvay ne le pense pas car cette législation de Terre-Neuve n'a pas été approuvée sinon de façon tacite par l'Angleterre de sorte que l'application du principe général de l'Acte de 1878 ne peut être écarté : « the rightful juridiction of Her Majesty... extends and has always extended over the open sea adjacent to the coasts of the United Kingdom and all other parts of Her Majesty's dominions ». Au regard du droit international, la revendication de Terre-Neuve apparaît mieux fondée. Si Terre-Neuve peut prouver qu'il était un Etat souverain avant son entrée dans la Confédération en 1949, il possédait alors la juridiction et la propriété de ses eaux territoriales. Le Canada acquiert la souveraineté entre sa signature séparée du Traité de Versailles et le Statut de Westminster (1931). Ce statut légalise et formalise l'indépendance législative du Canada qui est dès lors reconnu comme un Etat souverain. Il s'applique aux Dominions de Nouvelle-Zélande, de l'Australie, l'Afrique du Sud, l'Irlande, mais aussi à Terre-Neuve. Ainsi Terre-Neuve est alors un Etat souverain pour la communauté internationale. A la suite d'une situation financière désespérée, Terre-Neuve abandonne certaines prérogatives. Y a-t-il alors changement de gouvernement ou succession de souveraineté ? Au regard du droit international, il n'y a pas changement de souveraineté, même si c'est la Grande-Bretagne qui désigne une Commission pour gouverner le pays et redresser les finances sous son étroite surveillance. A la suite d'un référendum, en 1949, Terre-Neuve rejoint la Confédération. Etait-il nécessaire qu'il renonçât expressement à ses droits spécifiques pour les perdre ? L'article 37 de l'Union précise que les terres, mines et ressources « appartenant à Terre-Neuve » lors de son entrée dans la Confédération resteront la propriété de la province.

Pour s'appliquer à Terre-Neuve, tout comme à la Nouvelle-Zélande et l'Australie, le Statut de Westminster devait être ratifié par le Parlement local, or il ne l'a jamais été. En accordant de l'importance à cette clause restrictive la revendication de Terre-Neuve peut être écartée. Mais ce serait ignorer la pratique et l'inclusion de Terre-Neuve dans les traités internationaux signés par le Royaume-Uni avec les autres Dominions, tout comme le Canada.

c) La revendication de Québec sur le Labrador

Le Québec revendique la propriété des ressources sous-marines, mais aussi celle du Labrador. L'an dernier un groupe d'hommes d'affaires et d'avocats du Québec a déposé auprès du Ministre de l'Energie et des Ressources du Québec une demande de permis d'explorations minières et de droits forestiers sur des terres situées dans le territoire du Labrador. Le

contentieux juridique entre le Québec et Terre-Neuve à propos du Labrador est ancien. Cette demande est susceptible de remettre à l'ordre du jour les revendications du Québec. On ne sait où en est le dossier[15] ; en février 1981, il est entre les mains du Secrétaire général du Conseil Exécutif. L'argumentation des requérants repose sur l'interprétation de l'article 3 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique qui stipule « que pour être valide, toute modification des frontières d'une des provinces fondatrices du Canada doit recueillir son assentiment. Or l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération en 1945 a constitué de fait, une modification des frontières du Québec (à cause des territoires contestés) mais l'accord du Québec n'a jamais été formellement acquis »[16].

De nouvelles orientations de la politique énergétique seront-elles nécessaires ? Les événements récents montrent l'ambition et les limites du Programme Energétique National : les projets d'exploitation des sables pétrolifères d'Alsands ont été abandonnés ; le P.E.N. aurait, selon la « Canadian Petroleum Association », coûté 15.000 emplois et entraîné une réduction de 22 % de l'activité du secteur[17] ; la seconde société pétrolière contrôlée par des Canadiens, Dome Petroleum, a connu une quasi-faillite. Cela traduisait-il la faiblesse financière de la société, ou les risques d'exploitation dans le Grand Nord et les zones offshore ? Si les difficultés de Dome Petroleum étaient interprétées comme le témoignage des difficultés d'exploration et d'exploitation dans des zones difficiles, cela ne manquerait pas d'influencer les décisions des compagnies pour les zones offshore des provinces de l'Atlantique (Hibernia, Venture et Nord Bjarni) ; Mais ce serait alors l'ensemble de la politique énergétique canadienne qui serait en cause.

* *
*

# NOTES

1 « Taux de rendement et rentabilité des investissements », Ministère des Finances, Ottawa, avril 1980.

2 Commission Royale d'enquête sur l'Energie, 2e rapport, 1959, p. 162.

3 Mc Dougall, Ritchie et Claxton (1980), p. 15.

4 Cité par J. Maxwell (ed.) « Policy Review and Outlook », **CD Howe Research Institute** (1978), p. 114. Remarquons que la Commission Borden introduit, en son deuxième rapport, au moins par deux fois, le concept de « politique énergétique continentale » (pp. 156-157).

5 « Le pétrole et son prix », **Canada d'aujourd'hui,** n° 52, juillet 1980, note 2, p. 3 (Paris, Ambassade du Canada).

6 La majorité conservatrice se recrutait surtout dans les provinces de l'Ouest.

7 Cf. L. Waverman, (1975), pp. 86-87.

8 Sur cette question controversée, cf. le dossier publié par la revue **Canadian Public Policy,** vol. VII, n° 1, hiver 81, pp. 24-65, ou l'article plus récent de Daniel et Goldberg, vol. VIII, n° 1, hiver 82, pp. 3-13.

9 **Conseil Economique du Canada,** 1982, p. 41.

10 L'évaluation par Bernard, Bridges et Scott de la rente hydro-électrique est pour les cinq principales provinces productrices de 2290 millions de dollars, contre 3605 pour le Conseil Economique du Canada. Ces divergences illustrent « l'importance des hypothèses de base dans ce type d'évaluation » (Bernard, 1982, p. 298). En raison de la surcapacité des ressources hydrauliques disponibles et de la taille non optimale des centrales, les experts du Conseil Economique du Canada notent que « le coût économique du système actuel est vraisemblablement plus élevé que celui du système qui serait idéalement le moins coûteux avec les ressources hydrauliques disponibles. Notre estimation de la rente attribuable à l'hydro-électricité... devrait donc être quelque peu inférieure à la réalité » (note 11, p. 192). Dans le texte du rapport on lit aussi « la rente... de l'hydro-électricité a été estimée très prudemment » (p. 46).

11 Pour Terre-Neuve le Conseil Economique évalue la rente hydro-électrique à 736,7 millions de dollars, mais Bernard, Bridges et Scott l'estiment à 414 millions. On voit là l'importance de la méthode d'estimation, particulièrement pour une telle comparaison provinciale.

12 « Le Financement de la Confédération », **CEC,** 1982, p. 46.

13 Avec l'estimation faite par Bernard, Bridges et Scott de la rente hydro-électrique, le solde des transferts serait neutre pour Terre-Neuve.

14 « Le Financement de la Confédération », **op. cit.,** p. 7, p. 39 et p. 133.

15 M. Claude Beauchamp nous précise : « Les autorités gouvernementales ont confirmé la nouvelle publiée par « Les Affaires » et ont indiqué, de la bouche du Premier ministre, M. René Lévesque, qu'elles n'avaient pas du tout l'intention de répondre positivement à cette demande d'émission, par le Québec, de permis d'exploration au Labrador. Ce n'est pas là l'angle sous lequel le gouvernement du Québec envisage de reprendre la bataille constitutionnelle avec le gouvernement fédéral a-t-il expliqué... Bref, notre article a fait mourir dans l'œuf ce projet... ».

16 Claude Beauchamp (1981), p. 5.

17 Déposition de M. Harry Carlyle, Président de la « Canadian Petroleum Association » devant la Commission Energétique du Parlement, citée in « Oil and Gas Journal », 10 mai 1982, p. 94.

* *

*

# BIBLIOGRAPHIE CITEE


F.J. ANDERSON, (1976) « Price Formation in the Canadian Crude Oil Sector », **Canadian Public Policy,** vol. 11, n° 1, pp. 1-16.

Joseph ARVAY : « Newfoundland's Claim to Offshore Mineral Resources : An Overview of the Legal Issues », **Canadian Public Policy,** vol. V, n° 1 (hiver 79) pp. 32-44.

Claude BEAUCHAMP, (1981) « Québec émettra-t-il des permis d'exploration au Labrador », **Les Affaires,** vol. LIII, n° 8, Montréal (21 février 1981), p. 1 et p. 5.

Jean-Thomas BERNARD, (1982) : « Le Financement de la Confédération : la rente des ressources naturelles », **CPP,** vol. VIII, n° 3, été 82, pp. 297-299.

COMMISSION ROYALE D'ENQUETE SUR L'ENERGIE (Commission BORDEN), 1er Rapport : Octobre 1958, 108 p ; 2e Rapport : Juillet 1959.

CONSEIL ECONOMIQUE DU CANADA (1982), **Le Financement de la Confédération,** Mars 1982, 204 p.

Thomas J. COURCHENE et James R. MELVIN (1980), « Energy Revenues : Consequences for the Rest of Canada », **CPP,** vol. VI (Suppl. 1980), pp. 192-205.

W.F. EMPEY et ALII (1981) « The impact of higher energy prices in Canada », **CPP,** vol. VII, n° 1, pp. 24-65.

ENTENTE CANADA-NOUVELLE-ECOSSE sur la gestion des ressources pétrolières et gazières situées au large des côtes et sur le partage des recettes, Ottawa, 2 Mars 1982, 38 p.

John F. HELLIWELL (1981), « Canadian Energy pricing », **Canadian Journal of Economics/ Revue Canadienne d'Economique,** vol. XIV, n° 4 (nov. 1981) pp. 577-595.

J.F. HELLIWELL et R.N. MCRAE (1982), « Resolving the Energy Conflict : From the National Energy Program to the Energy Agreements », **CPP,** vol. VIII, n° 3 (été 82) pp. 13-23.

R.B. HOFFMAN, K. HAMILTON et R. RIOUX (1980), « Le calcul des effets de l'augmentation du prix canadien du pétrole brut au niveau international par le Modèle des prix de Statistique Canada », **Revue Statistique du Canada,** juillet 1980, pp. VI-XII.

Gordon H.G. Mc DOUGALL, J.R. Brent RITCHIE et John D. CLAXTON (1980), « Les habitudes de consommation et de conservation de l'énergie dans les foyers canadiens », **Consommation et Corporations Canada,** 1980, 35 p.

MINISTERE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES :
(1980) « Programme énergétique national ».
(1982) « Mise à jour 1982, Programme Energétique National », 100 p.
(1980) « Canadian energy policy and federalism:a background paper », Avril 1980, 70 p.

W.R. THIRSK et R.A. WRIGHT (1977), « The Impact of the Crude Oil Subsidy on Economic Efficiency in Canada, **CPP,** vol. VI, n° 3, été 77, pp. 355-364.

A.R. THOMPSON et M.R. EDDY (1973), « Le chevauchement des compétences en matière de gestion des richesses naturelles canadiennes », in « Etudes sur certains aspects de la politique des richesses naturelles », **Conseil des Sciences du Canada, Etude Spéciale,** n° 27 (Sept. 73) pp. 73-104.

L. WAVERMAN (1975), « The Two Price System in Energy : Subsidies Forgotten », **CPP,** vol. 1, n° 1 (1975) pp. 76-88.

Hugues WILHELM (1980), **Fluctuations conjoncturelles et interdépendances dynamiques au Canada, 1947-1978,** Université de Paris X, 580 + XIII p, pp. 31-37.


* La revue « Canadian Public Policy / Analyse de Politiques », est indiquée par « CPP » dans la bibliographie.

# L'ACADIE ET LES PHENOMENES DE SOLIDARITE ET DE FIDELITE AU XVIIIe SIECLE

**par Yves DURAND**
*Université de Nantes*

Notre propos n'est pas de retracer, une fois de plus, les diverses phases du « Grand Dérangement », mais de replacer ce cas typique de loyalisme parmi d'autres exemples de fidélités au XVIIIe siècle.

L'étude des solidarités, des fidélités et des clientèles est à l'ordre du jour des enquêtes historiques actuelles(1); cependant ces travaux ne concernent en général que le domaine strictement européen. Par contre, l'historiographie américaine est riche d'ouvrages sur le loyalisme des colons lors de la guerre d'indépendance et, par delà la victoire des « Insurgents », sur l'émigration d'une partie d'entre eux vers les Grands Lacs canadiens et les provinces maritimes.

Le cas acadien permet d'aborder quatre directions de recherches : la question du serment, celle des rapports entre loyalisme et fidélité et les structures sociales et familiales, l'idée de « nation », la résistance à l'ethnocide.

En effet, après le traité d'Utrecht, les Acadiens auraient pu émigrer massivement vers le Canada resté français ou vers la France d'Europe. En 1717, il apparaît clairement que leur attachement à une terre centenaire les en empêchera. Il s'est tissé des liens tels que les Anglais ne peuvent espérer cette solution.

Dans beaucoup de circonstances semblables en Europe, lorsqu'un souverain acquiert des possessions nouvelles, il est d'usage de faire prêter un serment de fidélité au monarque après le changement dynastique. Le responsable anglais, Samuel VETCH, a essayé de faire prêter, en Acadie, un tel serment à la reine Anne en 1710 et 1713. Ce fut en vain et le gouverneur PHILLIPS qui commanda pendant une longue période, de 1717 à 1749, admit tacitement un serment prêté par les Acadiens avec de fortes restrictions.

Certes, les délégués acadiens reconnurent le roi GEORGE comme souverain seigneur de la Nouvelle-Ecosse, mais en retour PHILLIPS promit aux habitants qu'ils ne seraient pas obligés de prendre les armes contre la France, ni contre les « sauvages », alliés traditionnels des Acadiens. Après 1730, l'idée dominante est que ces Acadiens sont des « Français neutres », et ils le furent effectivement pendant la guerre de succession d'Autriche et lors des épisodes de la prise de Louisbourg. Ils refusèrent aux Québécois de se joindre à eux dans la guerre franco-anglaise.

Un changement se produit à partir de 1749, pour plusieurs raisons : la plus grande place de la Nouvelle-Ecosse dans la stratégie des Anglais et des Bostoniens, la personnalité assez rude du Gouverneur CORNWALLIS, la participation d'Acadiens à la guerre dans les rangs français lors de l'épisode de la prise du fort Beauséjour. Le colonel LAWRENCE, gouverneur

à partir de 1754 accentue encore cette politique autoritaire de l'Angleterre et l'on profitera de l'action politico-religieuse de certains missionnaires français chez les Micmacs - on pense naturellement à l'abbé de Loutre - pour accuser les Français et les Acadiens de duplicité et de trahison des engagements pris ou qui auraient dû l'être.

La politique anglaise au milieu du XVIIIe siècle change sur un autre plan. On ne se contente plus de bonnes paroles. On cherche à peupler l'Acadie de colons protestants pour y asseoir la domination des souverains anglais, avec des émigrants d'origine germanique en particulier.

Mais le nœud des rapports anglo-acadiens consiste dans la nature du serment exigé des Acadiens. CORWALLIS veut obtenir un serment sans restriction d'aucune sorte. LAWRENCE en 1755 convoquera à plusieurs reprises les délégués acadiens, peu de temps avant le « Grand Dérangement », pour obtenir un même serment sans réserve, et la décision finale - la déportation - sera justifiée par le refus des Acadiens.

Nous pouvons faire une première réflexion sur ces événements. Les Acadiens se comportent comme une nation, au sens de ce mot au XVIIIe siècle, c'est-à-dire non seulement « des habitants d'un même état, d'un même pays, qui vivent sous les mêmes lois, parlent le même langage... », mais aussi « des habitants d'un même pays, encore qu'ils ne vivent pas sous les mêmes lois et qu'ils soient sujets de différents Princes » et de « tous ceux d'une même nation qui se trouvent dans un pays étranger », par exemple la nation juive ou la « nation française » dans les Echelles du Levant ou à Cadix. Nous touchons ici aux notions de civilisation, d'ethnie, de culture communes[2].

Cette idée de « nation » est beaucoup liée à celle de religion identique, de foi semblable partagée par tous ses membres. C'est l'affirmation bien connue, prêchée par l'abbé Le LOUTRE et par le Vicaire Général, l'abbé de l'Isle-Dieu. Autrement dit, le salut éternel n'est possible que sous le règne d'un roi catholique, en l'occurence l'ancien seigneur naturel, le roi de France et non sous un monarque hérétique.

Cette entité qu'est la « nation » acadienne se concrétise sur le plan institutionnel par l'existence de « délégués », de chefs de famille qui la représentent auprès des gouverneurs anglais.

D'autre part, la question du serment n'est pas un détail anachronique. Il n'est besoin que de penser au XIXe siècle français, à la légende napoléonienne, à « l'émigration à l'intérieur » de tous ceux qui ont refusé de prêter serment à des « usurpateurs », sous l'Empire, comme en 1815 ou en 1830. Dans les sociétés traditionnelles, le serment est d'une importance majeure. Serment des rois le jour de leur sacre - le roi de France prête cinq serments solennels au XVIIIe siècle - serment des officiers de justice au roi, à tel point qu'on n'est vraiment officier qu'à partir de la prestation du serment et non par l'achat de la charge, serment des membres des universités, serment des responsables des communautés de métiers. Les traités de paix ne sont pas seulement signés, mais encore jurés.

C'est tout cela qu'expriment les juristes du temps : « L'obligation contractée par serment doit être tenue sur chose trés sainte... » (Choppin). « C'est ce serment qui attribue et accomplit en l'officier, l'ordre, le grade et

s'il faut aussi parler le caractère de son office, et qui luy défère la puissance publique » (Loyseau)[3].

Malheureusement pour les Acadiens, il est bien évident que la conservation de la terre est partout liée, dans la mentalité de l'époque, à la prestation d'un serment de fidélité au roi, nouveau possesseur par droit de conquête. FURETIERE écrit dans son *Dictionnaire :* « Les peuples sont naturellement engagez par serment envers leur souverain, ils ne peuvent être dispensez par qui que ce soit du serment de fidélité ». Le serment n'est donc pas un simple contrat aisément révocable, c'est un engagement devant Dieu qui implique l'être de l'individu tout entier.

La notion de serment nous conduit à celle de fidélité et de loyalisme. La fidélité, c'est le dévouement jusqu'à la mort d'un homme pour un autre. Elle est liée à celle de charismes chez le protecteur. La fidélité n'est pas réductible à la féodalité, car il n'y a pas ici attribution, en retour du serment, d'un fief quelconque, même s'il existe souvent des récompenses octroyées. Depuis la vie du roi DAVID dans l'Ecriture Sainte jusqu'au XX$^{e}$ siècle, l'histoire est pleine d'exemples de fidélités. Chez les hommes d'armes au XVI$^{e}$ siècle, comme dans les clans écossais, en Europe centrale autour des magnats, chez les demi-solde du culte napoléonien, comme en plein XX$^{e}$ siècle à travers l'œuvre d'Ernst VON SALOMON ou les écrits des kamikazes japonais.

Le loyalisme est un cas parmi d'autres dans l'analyse des fidélités. C'est l'attachement à la personne sacrée du souverain, porteur de grâces et pas seulement simple chef d'Etat. Le loyalisme va entraîner au XVIII$^{e}$ siècle l'exil à travers toute l'Europe des jacobites fidèles aux STUART, comme celui des loyalistes américains auxquels nous avons déjà fait allusion. Parmi ces derniers, les « regulators » de Virginie qui s'étaient, peu de temps auparavant, révoltés contre les gouverneurs anglais, firent partie des troupes d'émigrants fidèles au roi d'Angleterre, préférant gagner l'Ontario plutôt que de vivre sous le drapeau de l'indépendance et de renier leurs serments[4].

Ce fut le cas des Vendéens en 1793 qui combattirent « Pro fide, rege et focis » comme des Espagnols contre Napoléon en 1808 ou des Russes en 1812. La devise latine est tout à fait applicable aux Acadiens, avec les trois composants typiques du loyalisme et des fidélités. C'est à peu près au même moment, à dix ans près, que les clans écossais se soulèvent une dernière fois pour l'honneur des Stuart.

Les idées-forces de « nation » et de loyalisme-fidélité sont en connexion étroite avec celle de solidarité. Solidarité entre les Acadiens aux-mêmes ; n'insistons pas sur les étroits rapports des déportés entre eux, soudés dans la grande migration forcée en Amérique anglaise, vers l'Europe, plus tard vers la Louisiane. Il resterait à mieux définir leur structure familiale. L'endogamie est certaine et normale, analogue à celle des Briérons de la même époque, en un « pays » clos au point de vue démographique, mais s'agit-il toujours chez eux de « multi-family household » (Andrew HILL CLARK, 1968) c'est-à-dire de maisonnées où vivent côte-à-côte trois ou quatre générations de six à douze personnes, voire davantage ?

Autre solidarité : avec les Indiens voisins, en particulier des Micmacs, créée par une communauté religieuse et des intérêts semblables. N'oublions

pas que Louis XIV aurait défini l'appartenance à la nation française pour les Indiens par le seul fait de leur conversion au catholicisme. Les Micmacs accueilleront dans leurs forêts les Acadiens qui réussiront à échapper à leur déportation.

Solidarité avec les Français naturellement, ceux de Québec et ceux de France, par la communauté de langue et de religion, par la personne d'un même « souverain naturel ».

« Gola » et dispora d'origines très diverses transcendent les différences sociales, les partants sont de tous les groupes sociaux. La foi soude des familles de niveaux économiques et de convivialité séparés, en une même communauté fervente, prête à souffrir persécution pour la justice.

Il resterait à étudier dans quelle mesure les phénomènes de loyalisme, de fidélité et de solidarité ont contribué à faire échouer l'acculturation à laquelle les Acadiens auraient pu succomber.

Ce n'est pas diminuer en quoi que ce soit l'originalité acadienne que de la comparer aux dispersions des marranes aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, des protestants à la recherche de divers « Refuges », au jacobisme, ou tout simplement aux fondations des colonies américaines par des minoritaires religieux. Même si les Acadiens n'ont pas développé des théories soigneusement élaborées, comme les loyalistes américains ou les protestants français, ils participent au même état d'esprit qui consiste à préférer Dieu aux hommes, son serment aux tentations diverses, quitte à perdre pour un temps une terre avec laquelle les persécutés ont pourtant un lien charnel, qu'ils retrouveront plus tard, comme les Hébreux la Terre Promise. Modèle et typologie auxquels les hommes des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles n'avaient guère de peine à se référer.

* *
*

## NOTES

1 En particulier, des résultats d'enquête dans **Hommage à Roland Mousnier, Clientèles et fidélités en Europe à l'époque moderne,** publiée sous la direction d'Yves DURAND, PUF, 1981. Un prochain colloque du Centre de Recherches sur l'Histoire de la France Atlantique (Université de Nantes) consacré à ce thème.

2 **Le Grand Vocabulaire Français,** Paris, 1771, tome 19.

3 Jean de VIGUERIE, « Les serments du sacre des rois de France », en **Hommage à Roland Mousnier.** Du même auteur : « Note sur le serment en France à l'époque des guerres de Religions », in **Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest,** 1975, n° 3. Sur le serment des Acadiens, voir : N. GRIFFITH, **The Acadians Creation of a People,** Toronto, 1973.

4 La bibliographie du loyalisme américain est très copieuse, depuis Alexander FLICK (1901) jusqu'à Wallace BROWN (1965) et au-delà.

# IMAGES DU CANADA ATLANTIQUE DANS LA PRESSE ANGLAISE PENDANT LA GUERRE DE SEPT ANS

**par Jean-Michel LACROIX**
*Université de Bordeaux III*

Dans le cadre d'un colloque sur le Canada atlantique il était tentant pour un angliciste dix-huitièmiste d'analyser les images que pouvait véhiculer la presse britannique à une époque où les Provinces maritimes traversaient une phase décisive de leur histoire. Il est intéressant de saisir en effet la perception du Canada à travers une para-littérature très précieuse pour l'historien au moment crucial où la France perd ses possessions en Amérique du Nord.

Le débat sur l'importance coloniale du Canada n'a laissé dans la plupart des consciences modernes que quelques stéréotypes bien ancrés, renforcés par des déclarations tonitruantes demeurées célèbres. Si Voltaire est présent dans tous les esprits et reflète un désintérêt de la France (dont certains historiens disent qu'il fut plus légendaire que réel) pour ce qui se passait à l'extérieur du royaume ou tout au moins du continent européen on pourra toujours vérifier si la suprématie anglaise en Amérique du Nord fut l'effet d'une volonté politique délibérée.

La guerre de la conquête qui sonne le glas de la Nouvelle-France consolide les succès militaires remportés par les Anglais pendant la guerre de Sept Ans et jette les bases durables d'un empire colonial britannique. Notre perspective devrait être comparatiste mais le point de vue français est assez connu. Je cernerai donc les relations de l'Angleterre et de l'Amérique du Nord pendant la guerre de Sept Ans en étudiant l'image ou les images que nous trouvons de ces relations dans les magazines de l'époque.

Même si les bibliothèques bordelaises ont de très jolis fonds sur le XVIII[e] siècle pour des raisons historiques que la capitale de l'Aquitaine partage avec Nantes, la plupart des collections souvent uniques, parfois inédites, de journaux et de périodiques auxquelles j'ai eu la chance d'avoir accès se trouvent à l'Université Yale ou surtout à la British Library de Londres[1].

## I. - FONCTION DE LA PRESSE AU XVIII[e] SIECLE

Il semble inutile de rappeler l'intérêt de la presse anglaise au XVIII[e] siècle. Une tradition britannique en matière de journalisme existe déjà depuis le XVII[e] siècle. Les premiers journaux apparaissent vers 1620 (on peut entendre par journaux des publications caractérisées par une certaine continuité de titre et une régularité de publication).

Au XVIII[e] siècle la transformation radicale de la société britannique - sous les effets de ce qui sera consacré plus tard comme étant une révolution industrielle - entraîne l'apparition de genres littéraires nouveaux : le

roman réaliste, d'une part, destiné à un public bourgeois en pleine expansion qui marque le déclin d'une littérature aristocratique et surtout le journalisme, d'autre part, qui nous intéresse ici en autant qu'il constitue une para-littérature redécouverte tant par le littéraire que par l'historien. Sans avoir la rigueur ou la précision de certains documents d'archives, la presse contient néanmoins des indicateurs de tendances précieux sur l'époque.

**Journalisme et société :**

Influencés par la société du temps les journaux influencent aussi celle-ci. Miroir fidèle bien que déformant de l'histoire littéraire et politique de l'époque, la presse a une influence certaine sur le progrès de la société. On peut y saisir parfaitement le climat de l'opinion essentiel pour qui veut faire revivre ou reconstituer le passé :

> « Les publications périodiques donnent l'image la plus vraie des mœurs de l'époque. Nous devrions les consulter pour y découvrir les tendances et les modes du temps et, si je puis me permettre cette expression, l'esprit de nos contemporains »(2).

On se souviendra que ces journaux étaient lus, commentés et rédigés en partie dans les *pubs, coffee-houses* et tavernes qui constituaient de véritables carrefours sociaux. C'est bien dans ces lieux publics de rencontre et de brassage social que se transmettait l'information et que s'élaborait le journal bien plus que dans les officines de Fleet Street. Les centres d'une convivialité qui est orchestrée autour de bière, de gin, de café ou de chocolat selon les établissements et les perversions sont aussi des foyers de la pensée politique et le journalisme, dans les années 1740 et surtout 1750, cesse d'être exclusivement littéraire pour ouvrir la voie à la presse politique.

Il nous a paru nécessaire de limiter cette étude aux magazines d'autant plus qu'ils font une entrée en force sur la scène journalistique au milieu des années 1750 à l'époque même où se déclare la guerre de Sept Ans. La production foisonnante de magazines à l'époque de ce nouveau conflit franco-anglais mérite un commentaire. Innombrables sont les créations de périodiques aussi éphémères que fécondes qui voient le jour entre 1759 et 1761 comme si le contexte de la guerre avait stimulé l'explosion journalistique et les tentatives d'auteurs en quête de gloire ou de succès. J'avancerai volontiers l'hypothèse que cette explosion se manifeste en 1759 quand la fortune de l'Angleterre se redresse. Il s'agirait donc bien d'un genre lié au sentiment nationaliste et colonisateur d'une classe sociale dominante en Angleterre.

Tout au long de la seconde moitié du XVIII[e] siècle le magazine est une nouvelle formule qui propose à ses lecteurs des articles très variés comportant à la fois un élément de fiction susceptible de répondre au goût du dépaysement et du merveilleux - d'où l'importance des voyages - mais aussi un élément plus scientifique de nature à satisfaire une très grande soif de connaissances. Mais qu'il s'agisse des récits d'aventure ou d'exploration publiés en temps de paix ou des descriptions géographiques des pays lointains conquis en temps de guerre, les magazines vont exalter le sentiment colonisateur en faisant appel à la fierté de posséder des colonies favorisant le commerce avec la métropole.

**Les magazines et la sociologie du lectorat**

La documentation à notre portée était à la fois fragmentaire ou difficile d'accès compte tenu de la rareté voire de l'unicité de certaines collections et de leur dispersion. La masse de textes à dépouiller demeure énorme et c'est la raison pour laquelle l'analyse ne porte que sur les magazines. Certes ce type de journalisme n'a pas l'immédiateté des quotidiens ou des hebdomadaires mais précisément le recul qu'il opère est peut-être de nature à garantir un caractère de plus grande objectivité. Il conviendrait de nuancer. Malgré le souci rhétorique d'impartialité, l'objectivité n'est que relative car elle n'est à première vue le plus souvent que neutralité, gommage de l'idéologie partisane, de l'engagement passionné. Caractérisé par l'extrême diversification des sujets abordés le magazine se veut synthèse, inventaire quasi exhaustif des connaissances humaines à une époque donnée. L'utilisation même du mot magazine est intéressante puisque le terme au XVIII[e] siècle est seulement attesté dans le sens d'entrepôt. Le magazine est également lié à la formation - information et déformation - de l'opinion publique au sens moderne du mot. C'est ce qui nous préoccupe ici. La sociologie du lectorat est facile à opérer. Les magazines s'adressent à un nouveau public qui recoupe assez rigoureusement une nouvelle classe sociale en pleine expansion : les milieux commerciaux et urbains - londoniens en particulier - qui sont intimement associés à la transformation radicale du tissu social anglais au XVIII[e] siècle. Ils sont destinés à tout homme honnête, à tout *gentleman ;* Ils sont une sorte de *reader's digest* du temps.

A l'évidence la neutralité n'existe plus : le corpus des magazines consultés n'est donc pas totalement anodin ; il véhicule par delà des textes apparemment banals des attitudes très significatives et révélatrices de la mentalité propre à ce nouveau lectorat. Le magazine a aussi un rôle important de bonne vulgarisation scientifique d'autant plus que son prix est relativement modeste. Il atteint un public assez vaste : on peut estimer par exemple le tirage du *Gentleman's Magazine* à 9000 exemplaires en 1739 et à 15 000 exemplaires en 1746 mais le nombre véritable de lecteurs devait se situer entre 30 000 et 40 000. Si le magazine offre un reflet intéressant et fidèle de la somme moyenne de la culture d'un public bien défini mais encore limité, il opère malgré son ambition de couvrir tous les champs de la connaissance des choix et donc des exclusions. L'analyse des fléchages auxquels procèdent les magazines dans la sélection des articles est pertinente. Le choix des événements, l'insistance sur certains détails au détriment d'autres sont autant d'indications révélatrices.

## II. - IMAGES DES PROVINCES MARITIMES PENDANT LA GUERRE DE SEPT ANS DANS QUELQUES MAGAZINES ANGLAIS

Le rappel des événements de la guerre de Sept Ans ne s'impose pas ici dans un colloque d'historiens. Nous ne rappellerons seulement que les faits majeurs retenus par les directeurs de magazines en tentant de voir la part accordée au Canada et le biais idéologique fortement suggéré aux lecteurs anglais.

La guerre de Sept Ans fut officiellement déclarée entre la Grande-Bretagne et la France au printemps de 1756 et les hostilités s'étendirent de l'Amérique à l'Europe, à l'Afrique et à l'Asie. On distingue commodément deux périodes séparées par l'année 1758. Au cours de la

première les Français furent partout victorieux malgré leurs efforts pour ne pas l'être. En 1758 la guerre entra dans une nouvelle phase qui s'avéra aussi favorable aux Britanniques que la première leur avait été désastreuse. Le changement est essentiellement dû au premier ministre William Pitt (secrétaire d'Etat à la guerre dans le Cabinet britannique) qui abandonna les opérations en Europe à son allié prussien Frédéric le Grand et concentra les efforts de l'Angleterre sur la lutte coloniale. Envoyant des renforts abondants en Amérique, il fournit des subsides aux colonies pour obtenir d'elles une collaboration plus efficace et surtout il se servit à fond de la puissance navale en accord avec Lord Anson, premier Lord de l'Amirauté. L'Amérique du Nord et l'Océan Atlantique constituent donc bien le théâtre principal des opérations pendant la guerre de Sept Ans et l'importance de l'enjeu n'échappe pas aux rédacteurs des magazines. Les événements de la période 1756-1763 sont indissociables des conflits et des traités qui ont passionné les débats en France et en Angleterre dès le début du XVIII[e] siècle. Rappelons la guerre de la ligue d'Augsbourg, la guerre de la succession d'Espagne (1702-1713) et le traité d'Utrecht de 1713, la guerre de la succession de la maison d'Autriche et le traité d'Aix-la-Chapelle de 1748. Ces guerres avaient été perdues ou gagnées sur des champs de bataille européens et, dans les années 1756-1760, la nouveauté est bien que le sort de la Nouvelle-France se règle en Amérique du Nord.

**L'avant-guerre**

Au début de 1756 c'est aux traités de la première moitié du siècle que la presse se réfère. Dans le climat tendu qui caractérise l'avant-guerre - les hostilités en Amérique du Nord avaient en réalité commencé deux années avant la déclaration officielle de guerre entre les puissances européennes - les journalistes alertent vigoureusement l'opinion sur l'injustice des termes de ces traités en particulier celui d'Utrecht, sur la rouerie française qui conduit la puissance rivale à conquérir autour d'un tapis vert ce qu'elle a perdu sur terre ou sur mer. L'image de la France déloyale se propage. Le point de litige fondamental qui fait l'objet de longs articles concerne les limites de l'Acadie telles qu'elles sont définies par l'article XII du traité d'Utrecht. On sait qu'aux termes de cet accord l'Acadie péninsulaire jusqu'à l'isthme de Amherst devint définitivement anglaise, l'Acadie continentale, l'île Saint-Jean et surtout l'Ile Royale (ou Ile du Cap-Breton) restant à la France. Terre-Neuve revint en totalité aux Anglais avec un droit de pêcheries pour les marins français. St-Pierre-et-Miquelon furent également restituées à l'Angleterre. Ainsi avec Terre-Neuve et l'Acadie les Anglais tiennent les deux battants de la porte du Canada que seule l'Ile Royale maintient ouverte. Jusque là la future Ile du Cap-Breton n'a été qu'un rendez-vous de Terre-Neuvas mais Pontchartrain y fit établir les deux établissements permanents de Port-Dauphin et de Louisbourg dont on sait l'importance stratégique. La politique d'amitié sur le continent entre la France et l'Angleterre, entre Louis XV et la dynastie des Hanovre ou entre Fleury et Walpole sera vite renversée par les ambitions de Frédéric. La chute de Louisbourg en juin 1745 ouvrait aux Anglais la porte du Saint-Laurent. Mais grâce à Fontenoy et aux victoires en Europe la France accorde la paix d'Aix-la-Chapelle et récupère Louisbourg. La question des frontières n'a cependant pas été résolue et les Anglais continuent à revendiquer *Acadiam totam* selon l'article XII du traité d'Utrecht, c'est-à-dire tout le territoire compris à l'est de l'embouchure de

la rivière Penobscot jusqu'au Saint-Laurent et à la presqu'île de Gaspé. En 1756 ce sont toujours les clauses territoriales qui intéressent l'opinion. Pour les Français la limite de l'Acadie était l'isthme de Amherst qui coupe le pays en deux, pour les Anglais l'Acadie allait jusqu'au Saint-Laurent et représentait davantage qu'une péninsule.

> « Les Français avaient inventé des limites imaginaires et créé, si vous me pardonnez l'expression, une nouvelle Acadie sous le nom de l'ancienne dont ils nous concéderaient une partie au lieu de nous accorder la totalité du territoire qui nous avait été cédé selon les termes très clairs du traité d'Utrecht »(3).

Tout comme le *London Magazine,* le *Gentleman's Magazine* publie un compte rendu d'un ouvrage sur la question , le texte des articles XII et XIII du traité et des commentaires étayés par des rappels historiques pour souligner que les Anglais sont arrivés les premiers dans ces régions(4). Ainsi le lecteur britannique moyen a conscience de son bon droit et a le sentiment que la guerre est menée au nom d'une juste cause :

> « Loin de souhaiter impliquer toute l'Europe dans un conflit généralisé nous n'agissons que pour assurer notre défense et exercer des représailles pour les torts que nous ont causés ceux qui ont violé nos droits et se sont avérés les premiers agresseurs dans cette lutte ; et si l'un de nos voisins juge bon de se mêler à ce conflit il comprendra en choisissant d'être de notre côté qu'il a opté pour la défense de la vérité et de la justice »(5).

Les textes du *London Magazine* sont en outre illustrés de façon très pédagogique de cartes qui renseignent le lecteur sur la topographie exacte des lieux des opérations. Le point de vue anglais ne sacrifie pas au seul désir d'exalter la fierté nationale. Le nationalisme conquérant justifié par la noblesse de l'idéal poursuivi est assorti d'une prise de conscience pragmatique d'intérêts commerciaux ou économiques et c'est à nouveau de façon très didactique que le *London Magazine* décrit avec abondance et précision les techniques de la pêche à la baleine(6).

### 1756-1758

Dans la première phase de la guerre de Sept Ans les magazines marquent un intérêt certain pour les événements militaires et commencent par publier le texte des déclarations de guerre(7). Cette première partie de la guerre débute mal pour les Anglais et les provinces atlantiques n'y sont pas privilégiées. Les magazines de l'époque en effet développent abondamment ce que l'on peut appeler l'affaire Byng. L'amiral John Byng qui commandait les opérations en Méditerranée fut responsable de la perte de Minorque le 20 mai 1756. A son retour à Londres l'amiral devint le bouc-émissaire de la défaite anglaise et il sera fusillé en mars 1757. Les magazines se font alors l'écho des réactions de désespoir hystérique ou pour le moins excessif de l'opinion anglaise. Un des aspects importants de l'affaire Byng aura été de poser le problème de la responsabilité ministérielle et de conduire à la chute du gouvernement Newcastle.

Le deuxième point fort est sans conteste l'échec du débarquement de Rochefort en 1757. Il faut souligner que malgré tous ces revers les Anglais garderont leur foi en Pitt dont le rôle sera déterminant pour l'avenir du Canada et les magazines contribuent à soutenir politiquement

un homme qui est le porte-parole de la classe marchande de Londres opposé à Newcastle qui représentait l'aristocratie whig. Pitt devient premier ministre en juillet 1757 soutenu par les marchands, par les professions libérales, par les milieux maritimes. Comme le note Laski[8], Pitt comme Wilkes un peu plus tard, saura s'appuyer sur les émotions de la populace londonienne pour faire triompher son point de vue politique. On saisit là les origines d'un débat idéologique qui sera particulièrement important entre 1760 et 1763, c'est-à-dire pendant la période d'élaboration du traité de paix et qui est celui qui oppose les partisans de la paix et ceux de la guerre. Il va sans dire que la bourgeoisie commerçante alliée aux constructeurs navals souhaite les hostilités car elles sont source d'enrichissement, l'essentiel étant par la suite de préserver les conquêtes.

Les années 1756 et 1757 sont caractérisées dans la presse anglaise par un ton de pessimisme qui met en relief la dépravation des mœurs, la dégénérescence morale et la décadence de l'Angleterre. Le seul espoir est placé en Pitt dont la stratégie va se concentrer sur l'importance du Canada. En l'absence d'événements saillants en Amérique du Nord les magazines meublent leurs colonnes en 1756 en publiant l'historique des démêlés avec la France en Acadie dès la fin du XVII[e] siècle. Le *London Magazine* enfonce le clou notamment dans le cadre d'une rubrique régulière concernant les plantations britanniques en Amérique[9] :

> Ce que les Français ne pouvaient obtenir par la guerre, ils trouvaient le moyen de l'obtenir par la paix puisque selon le traité d'Aix-la-Chapelle il était convenu que devions restituer l'importante Ile du Cap-Breton[10]. [Mais les Français ne devaient pas tarder à reprendre leurs pratiques caractérisées par la traitrise car dès qu'ils furent de nouveau en possession de l'Ile du Cap-Breton, ils mirent leurs prêtres au travail en Nouvelle-Ecosse et conduisirent ainsi les Indiens à attaquer notre colonie naissante à Halifax... notre discrétion encouragea les Français à empiéter sur notre territoire[11].

## 1758-1760

L'événement marquant de l'année 1758 est bien la prise de Louisbourg le 26 juillet. La capture du Foudroyant, un 80 canons, par Monmouth qui n'avait que 64 canons annonce le renversement de situation puisque la perte de Louisbourg va conduire à la chute de Québec l'année suivante en septembre 1759, la conquête trouvant son aboutissement dans la prise de Montréal en septembre 1760. On a souvent dit que 1759 avait marqué le véritable tournant dans les opérations militaires de la guerre de Sept Ans au point que le renversement de tendance de l'opinion fait de 1759 l'*annus mirabilis.* Au pessimisme et au désespoir succèdent la liesse et l'euphorie. Le sentiment national est à nouveau exalté et Wolfe est porté au pinnacle tout comme Byng avait été condamné quelques années plus tôt. L'exploitation du succès de Louisbourg intervient dès la fin de 1758 dans la Préface du volume du *London Magazine* publié pour l'année 1758.

> En Amérique, grâce à la sagesse de nos ministres, à la conduite de nos amiraux et de nos généraux, à l'intrépidité de nos soldats et de nos marins, nous sommes maintenant les maîtres de la porte d'accès aux possessions françaises dans cette partie du monde ; désormais nous avons bon espoir qu'avant la fin de l'année prochaine nous

pourrons détruire ce nœud de vipères françaises au Canada dont le seul but a toujours été d'empoisonner l'esprit des Indiens honnêtes et de les inciter à tuer et à scalper tous ceux des notres dont ils pouvaient s'emparer[12].

Inutile de dire que les magazines avaient publié en août 1758 le journal détaillé du siège de Louisbourg en insistant sur le rôle décisif de la marine anglaise[13]. Citant le père Charlevoix le *London Magazine* souligne aussi l'importance économique de cette nouvelle conquête notamment pour ses richesses en morue et en bois[14]. L'essentiel pendant la seconde phase de la guerre n'était plus désormais de défendre ou de protéger l'empire mais de l'étendre.

**1761-1763**

Or, à partir de 1760, s'engage le débat sur l'opportunité de poursuivre la guerre ou de signer une paix honorable. Les longues négociations qui conduisent à l'élaboration des préliminaires de paix en 1761 sont indissociables du débat sur l'importance comparée des îles à sucre et du Canada. On se souvient des hésitations de l'Angleterre quant à la valeur commerciale réelle du Canada dont la cession à la France avait été envisagée en échange de la Guadeloupe. C'est finalement l'opposition des Américains qui préféraient assurer la protection de leur frontière nord plutôt que d'acquérir une autre île à sucre qui sera déterminante dans la volonté des Anglais de revendiquer ce qui va devenir le Canada.

L'un des derniers développements de la guerre de Sept Ans est la déclaration de guerre de l'Angleterre à l'Espagne en janvier 1762 dont l'opportunité avait engendré la division du Cabinet britannique et la démission de Pitt. L'expédition anglaise prendra les possessions franco-espagnoles dans les Antilles à l'exception de Cuba et la Havane finira par capituler le 11 août 1762.

En ce qui a trait aux provinces atlantiques l'événement de l'année 1762 fut la prise de Saint-Jean-de-Terre-Neuve par les Français le 24 juin. On peut y voir le signe que la fortune pouvait changer de camp et Bute ne manqua pas d'exploiter la défaite anglaise pour convaincre l'opinion de signer une paix qui préserverait les conquêtes. L'opposition accusait au contraire Lord Bute de ne pas avoir l'agressivité et le mordant de Pitt qui souhaitait consolider les gains de l'Angleterre. Conquête et propriété, commerce et pouvoir sont liés dans le vocabulaire des marchands whigs. La perte de Terre-Neuve ne sera que provisoire car les Anglais récupéreront leur possession avant la fin de l'année. Les magazines quant à eux demeurent fidèles à leur ligne de conduite adoptée dès 1758. Ils se déclarent plus enclins à rendre la Guadeloupe mais tiennent surtout à garder le Canada. Tant le *Gentleman's Magazine*[15] que le *London Magazine*[16] s'acharnent à démontrer l'importance du Canada. La description de Terre-Neuve publiée par le *London Magazine* en août 1762 fait écho à un développement semblable inséré dans la livraison de novembre 1756 : « les pêcheries sont plus importantes que des mines d'or et d'argent »[17], déclarait le journaliste en conclusion d'un article qui visait à reprocher à l'Angleterre sa négligence vis-à-vis de Terre-Neuve. Le point de vue n'a pas changé en 1762 et les regrets sont accentués par la perte provisoire de Terre-Neuve :

> on ne peut s'empêcher de remarquer que les pêcheries constituent une mine plus riche que celles du Mexique ou du Pérou[18].

En réalité, les magazines sont en général peu enclins à restituer quelque territoire que ce soit. Nous en prendrons pour preuve ce type de déclaration qui est publié dans le *London Magazine* dès février 1760 :

> Restituer équivaut à donner. A coup sûr donner n'est pas raisonnable, c'est faire preuve de charité ou de générosité. Mais donner à quelqu'un qui est déjà trop riche ne s'appelle plus la charité et donner de surcroît à un ennemi dangereux et ingrat ce n'est plus de la générosité mais de la folie[19].

Et c'est plein de rancœur et de dépit que le *London Magazine* constate que les Français sont gagnants au lieu d'être perdants au terme du traité de Paris puisqu'ils réussissent à conserver Saint-Pierre-et-Miquelon :

> Miquelon est un endroit fertile et la partie la plus intéressante de la région de Terre-Neuve... la proximité de Miquelon de la côte de Terre-Neuve est un autre grand avantage. On voit encore la ruse des Français qui ont obtenu le droit de pêche dans le golfe du Saint-Laurent[20].

*

* *

Le traité de Paris jeta les bases du premier empire colonial de l'Angleterre et le rôle essentiel de la marine fut de renforcer le sentiment nationaliste et impérialiste d'une nation qui a eu davantage l'occasion de fonder sa fierté sur les opérations en mer que sur les opérations sur terre. La presse anglaise du XVIII[e] siècle aiguillonne les aspirations expansionnistes d'une classe en plein essor économique qui est d'autant plus favorable à la guerre qu'elle tire profit des conquêtes. Dans le contexte de la crise économique mondiale l'actualité nous enseigne les avantages du Canada et, deux siècles plus tard, on saisit la modernité du débat engagé au XVIII[e] siècle. Les potentialités incertaines du Canada atlantique sont négligées par la France du XVIII[e] siècle. On citera pour mémoire les déclarations de Voltaire à Choiseul le 3 octobre 1760 :

> Si j'osais, je vous conjurerais à genoux de débarrasser pour jamais du Canada le ministère de la France. Si vous le perdez vous ne perdez presque rien. Si vous voulez qu'on vous le rende on ne vous rend qu'une cause éternelle de guerre et d'humiliation.

ou bien encore le 6 septembre 1762 :

> j'aime beaucoup mieux la paix que le Canada et je crois que la France peut être heureuse sans Québec.

Ces potentialités sont entrevues avec plus ou moins de clairvoyance par l'ensemble des Britanniques mais l'instinct sûr de William Pitt soutenu par une presse dont la force de dissuasion est indéniable va se révéler déterminant pour le sort du Canada puisque l'opinion publique encourage la

guerre de conquête qui met fin au régime français et marque le début de la domination anglaise dans cette partie du monde.

Sans parler du roi et de son entourage on peut affirmer que les encyclopédistes français ont méconnu l'intérêt du développement colonial et ont entravé l'expansion française. Les magazines anglais en revanche offrent pendant la guerre de Sept Ans un excellent reflet de cette détermination que l'histoire attribue volontiers à Pitt mais qui fut celle d'une classe montante dont les ambitions politiques seront à la mesure de leur pouvoir économique.

*

* *

## NOTES

1 Voir en particulier la collection Burney.

2 **Universal Museum,** vol. 1, janvier 1762, p. 25.

3 **London Magazine,** janvier 1756, p. 8 et, plus généralement, février 1756, pp. 54-55 ; mars 1756, pp. 122-123.

4 **Gentleman's Magazine,** janvier 1756, p. 46 ; avril 1756, pp. 183-186 ; mai 1756, pp. 230-234.

5 **London Magazine,** mars 1756, p. 123.

6 **London Magazine,** mars 1756, pp. 80-81.

7 **Gentleman's Magazine,** mai 1756, pp. 237-238 ; juin 1756, pp. 268-269 ; **London Magazine,** mai 1756, pp. 236-237 ; juin 1756, pp. 299-300.

8 H. Laski, **Political Thought in England,** London, 1950, pp. 112-113.

9 Voir plus particulièrement sur la Nouvelle Ecosse, **London Magazine,** mai 1756, pp. 229-232 ; juin 1756, pp. 276-279 ; août 1756, pp. 391,393 ; septembre 1756, pp. 430-431 ; octobre 1756, pp. 494-496.

10 **London Magazine,** septembre 1756, p. 431.

11 **Ibid.,** octobre 1756, pp. 494-496.

12 **London Magazine,** Préface du volume XXVII, 1758.

13 **Ibid.,** août 1758, p. 384 ; voir aussi novembre 1758, pp. 549-552 ; **Gentleman's Magazine,** août 1758, pp. 384-390.

14 **London Magazine,** septembre 1758, pp. 447-448.

15 **Gentleman's Magazine,** septembre 1758, p. 430 ; décembre 1759, pp. 585-592 ; supplément à 1759, pp. 620-621 ; janvier 1760, pp. 24-27 ; mai 1760, pp. 207-211 ; février 1761, pp. 71-72 ; mars 1761, pp. 123-124 ; septembre 1762, pp. 405-406 ; novembre 1762, p. 499.

16 **London Magazine,** octobre 1759, p. 576.

17 **Ibid.,** novembre 1756, p. 532.

18 **Ibid.,** août 1762, p. 408.

19 **Ibid.,** février 1760, p. 73.

20 **Ibid.,** juillet 1763, p. 346.

# DES NANTAIS AU SERVICE DU ROI D'ESPAGNE : L'EMIGRATION ACADIENNE EN LOUISIANE EN 1785

**par Fabrice ABBAD**
*Université de Nantes*

Le hasard de recherches espagnoles peut amener un Nantais à trouver de l'intérêt à l'histoire des Canadiens. C'est en effet sur le chemin de l'intendance d'Espagne qu'est apparue, à travers la personnalité d'un petit fonctionnaire des Affaires Etrangères, l'ombre d'un peuple contraint à l'une des odyssées de l'histoire : celle des Acadiens.

Les voici au moment où, mal intégrés sur le sol de France, l'occasion leur est donnée de rejoindre, dans des conditions acceptables, l'Amérique, une nouvelle terre, La Louisiane, et une nouvelle patrie : l'Espagne.

Le propos qui suit se veut modeste. Dans ses ambitions d'abord, car il n'apporte qu'un éclairage ibérique à un épisode non méconnu. Dans sa complétude aussi, car des ombres demeurent à l'évocation : quelles conditions la maison Le Couteulx imposa-t-elle pour financer l'opération ? Quelles étaient ses relations avec la Banque de San Carlos et le *Real Giro ?* Quelles révélations complémentaires apporteraient les Archives sévillannes ? Heureusement la liasse 3885, n° 3, *expediente 13* de la section *Estado* de l'*Archivo Historico Nacional* de Madrid est assez complète et ne manque pas d'intérêt, au moins pour les pistes qu'elle ouvre.

## Les Acadiens, Nantes et l'Espagne

Inutile de refaire ici l'histoire du peuple acadien[1]. Pour nous situer, rappelons « le Grand dérangement », c'est-à-dire les déportations décidées en juillet 1755 par le Conseil d'Halifax pour réprimer ces Français décidés à rester fidèles à leurs origines. Cet exode, souvent meurtrier, trouva son aboutissement dans les autres colonies françaises : Guyane, Malouines, Louisiane, St-Pierre et Miquelon. Les plus chanceux évitèrent le séjour d'Angleterre et furent rapatriés en France où, naturellement, les ports les accueillirent : Calais, Dunkerque, Le Havre, Cherbourg, St-Malo, Morlaix, Brest... De là, certaines familles se réembarquèrent pour Cayenne. D'autres furent acheminées à Belle-Ile, Châtellerault, Nantes, l'île d'Aix. On connaît assez bien l'aventure acadienne à Belle-Ile[2] ; on a travaillé et on travaille encore sur la colonie du Poitou[3].

Il y aurait eu à Nantes en 1785, 400 ménages acadiens, totalisant 1430 personnes réparties essentiellement entre l'Hermitage à Chantenay et Paimbœuf. Les hommes étaient marins, charpentiers, cordiers ou voiliers ; laboureurs, jardiniers, manœuvres[4]. Bref, ils exerçaient les activités de l'immigration récente de cette grande ville qu'est alors Nantes, port des navires à destination des îles d'Amérique, où débarquent, s'embarquent et séjournent les voyageurs du nouveau continent. Toutes les nations d'Europe s'y côtoient et y ont même des représentants officiels, entre autres, les Espagnols.

La situation de la nation espagnole à Nantes au XVIII[e] siècle n'est plus celle qu'elle était à la fin du Moyen-Age et aux débuts des temps modernes. Les familles les plus dynamiques se sont intégrées aux grandes dynasties négociantes (d'Espinoze, Ruiz). Les courants commerciaux se sont taris aussi. Il existe cependant encore au XVIII[e] siècle un représentant de l'Espagne qui fait office de consul : Luis Landaluce.

Depuis le traité de Fontainebleau, en novembre 1752, l'Espagne est souveraine en Louisiane. Comme toutes les nations coloniales, elle a estimé garantir sa présence par l'installation de colons et de ce point de vue les résultats ont été médiocres.

Dans les années 1780, de son côté, la France connaît le chemin des épreuves. La charge acadienne a été et reste réelle : accueil, transport, indemnités, responsabilité morale...

A Paris, le comte d'Aranda représente le roi d'Espagne. Ce remarquable aristocrate est un *afrancesado* de conscience ; il fréquente et connaît les plus grands esprits de notre pays, sait en évaluer les événements. Il connaît le problème acadien. Pourquoi les exilés ne partiraient-ils pas pour la Louisiane où la colonisation française a piétiné mais où l'espagnole semble difficile, où les familles sont restées françaises de cœur ?

**Des Acadiens en Louisiane**

Dès 1758, des colons acadiens étaient venus s'installer en Louisiane. Le flux augmenta encore à partir de 1764 au point qu'en 1766 Antonio de Ulloa, gouverneur de la province, prit des mesures de refoulement. D'ailleurs les colons français avaient mal accepté la tutelle espagnole : refus d'enrôlement dans les troupes, soulèvements de la Nouvelle-Orléans (1769). Le maintien des bonnes relations entre Versailles et Madrid, celui de la souveraineté espagnole en Louisiane usèrent l'opposition locale. Mieux, les courants migratoires reprirent : en 1777, deux familles acadiennes quittaient la France pour gagner la Louisiane avec l'accord du roi d'Espagne qui dès 1775 s'était montré favorable à des installations françaises[5].

Interviennent ici les archives espagnoles. Le rôle de Peyroux de la Coudrière, qui proposa ce départ aux Acadiens de l'ouest, est diversement apprécié. Selon les sources françaises, ce n'est qu'un « ancien marchand épicier ayant fait banqueroute, ne jouissant d'aucune considération », ayant « un frère établi en Louisiane » et qui « selon toute apparence ne se met en mouvement dans cette affaire que par quelque intérêt particulier ». Les Français s'en méfient et ordre est même donné à l'intendant de la Bove de « ne rien négliger pour punir cette trame criminelle » et même « faire arrêter le sieur Peyroux si l'on acquerrait des preuves contre lui »[6].

Les Espagnols le considèrent en revanche comme l'homme d'une « proposition, même si une information secrète est menée sur « le caractère de ce sujet ». C'est l'auteur d'un *Mémoire sur l'utilité d'une école d'agriculture dans chaque province et colonie espagnole,* projet pédagogique contre la prolifération des moines et l'éducation des enfants pauvres et abandonnés. Il apparaît au secrétaire de l'Ambassade espagnole à Paris comme « un homme de retenue, judicieux et modéré » qui a vécu au Canada et en Louisiane où sa principale « inclination » avait été l'histoire

naturelle et quelques publications dans le *Journal de Physique.* Marié, âgé de 40 ans, il espérait, en reconnaissance de son dévouement, un emploi et un logement en Louisiane même où son frère, père de famille, avait une exploitation proche de la Nouvelle-Orléans. Lorsque les Espagnols prennent totalement l'affaire en mains en 1784, il disparaît de la documentation mais des allusions témoignent de la confiance qu'ils continuent à lui accorder.

La première mission de Peyroux fut d'aller à Lorient (mars 1783). Auparavant, l'ambassade espagnole avait pris la précaution d'informer le comte de Vergennes du projet en précisant bien que les Acadiens eux-mêmes étaient demandeurs. Au demeurant l'accueil enthousiaste des immigrés canadiens surprit Peyroux, les Espagnols et le gouvernement français, malgré les efforts de l'intermédiaire pour « tenir l'affaire dans une sorte d'assoupissement ». Mais « ceux qui étaient dans le secret n'ont pu s'empêcher d'en instruire leurs compatriotes et à ce moment j'apprends - écrit le même Peyroux - qu'un grand nombre de ces Acadiens, ne pouvant résister au désir de savoir quelque chose de positif sur leur départ se sont transportés en corps chez le subdélégué ».

On imagine et on comprend la réaction de l'administration royale et sa réserve à l'égard de Peyroux, possible agitateur, conscient d'ailleurs qu'il pourrait « lui en arriver quelque chose de désagréable ». Les Acadiens furent invités à rédiger eux-mêmes une requête au roi, envoyée le 6 avril 1784 et à laquelle Vergennes répondit favorablement au mois de mai : « Ainsi, Monsieur, votre Cour peut prendre avec ces particuliers les arrangements qu'elle jugera à propos pour leur transportation » (11 mai 1784).

Selon le document espagnol, les Acadiens demeurant à Nantes et Paimbœuf, décidés à partir pour la Louisiane, se répartissaient de la manière suivante :

| | |
|---|---|
| 224 | pères de famille |
| 259 | mères de famille |
| 741 | enfants : |
| | 392 garçons |
| | 349 filles |
| 23 | garçons majeurs sans père ni mère |
| 53 | mineurs orphelins |
| 1325 | *(dont 68 à Paimbœuf)* |

Pour l'ensemble de la métropole, 2300 individus sont recensés : « un grand nombre » sont partis pour St-Pierre et Miquelon, d'autres ont quitté « furtivement le royaume ». Les Espagnols estimaient à 1508 le nombre de ceux qui étaient décidés à partir. Certains étaient hésitants, à Morlaix, à Cherbourg, au Havre, qui attendaient la décision des Acadiens de St-Malo. Une centaine devait aussi partir de Bordeaux, La Rochelle, Belle-Ile et Brest. Avec eux, des « étrangers », un jeune vicaire « plein de zèle et estimé à Nantes » qui voulait « faire des missions chez les sauvages pour les rendre chrétiens » ; l'ancien Vicaire général d'Acadie « qui se déplaît en France et qui soupire journellement pour l'Amérique » ; quelques chirurgiens et le sieur d'Antremont, descendant d'anciens gouverneurs d'Acadie, « pauvre, de peu d'éducation » mais désirant sortir « de l'abaissement où le sort de la guerre

l'a jeté » en obtenant un poste « qui puisse le relever ». En octobre 1784 le gouvernement espagnol n'émettait de réserves sérieuses que pour le Capucin dont on estimait le nombre déjà suffisant en Louisiane. Quant au sieur d'Antremont, le Capitaine général de la province était autorisé « à le distinguer et l'employer selon son aptitude et sa conduite ».

Pourtant, au mois d'octobre 1784, rien n'était encore définitivement arrêté. Les conditions du transport, la nomination d'un fonctionnaire espagnol pour succéder à Peyroux toujours « actif, prudent et tellement modéré » ; la prudence et l'économie suggérée à Manuel de Asprer, consul à St-Malo ; l'incertitude même des Acadiens. Autant de raisons pour expliquer le retard. Aranda le rappelait le 19 novembre : « on a voulu créer tant de colonies avec des étrangers en ce siècle, tant en Europe qu'en Amérique que beaucoup ont échoué en partie ou totalement par le manque de préparation ». Mais une trop longue attente risquait d'alourdir encore les frais de l'expédition. Qui paierait la pension des Acadiens ? Ne fallait-il pas attendre l'été 1785 ? La concurrence des transporteurs ne pouvait-elle pas jouer ?

**Vers le départ**

Pas de précipitation ; mais il fallait se presser aussi ; profiter de l'équinoxe ; limiter les frais : depuis le 1er janvier, les Acadiens décidés à partir, « chrétiens et de bonnes mœurs », recevaient chacun trois sous par jour, payés par le roi d'Espagne. Manuel de Asprer, qui avait toute la confiance d'Aranda, vint sur place étudier les propositions des armateurs nantais. Dès le mois de mars 1783, l'affaire avait intéressé Pierre Michel, prêt à négocier ses prix si l'Espagne lui permettait de « vendre le surplus de vivres qu'il aurait embarqué (sic) farine, vin, eau-de-vie ainsi que de charger en retour des denrées et productions de la Louisiane pour quelque autre colonie des Amériques ou pour l'Europe ».

Peyroux avait dissuadé les Espagnols, jugeant les conditions « exorbitantes » : « il en coûteroit beaucoup moins à l'Espagne, disait-il, si elle vouloit elle même frêter deux ou trois bâtiments et commetre quelqu'un de confiance pour veiller sur les plus petits détails de l'armement par exemple les hamacs sont portés par M. Michel à 6 l. la pièce et moi je pourrois les fournir à 4 l. y compris les amarres. Il en est de même du reste... ». Nous avons compris que la proposition est intéressée. Du reste, le même Peyroux proposait 200 l., tarif forfaitaire, pour veiller « sur tous les autres détails » alors que Michel exigeait 300 l. D'autres suggestions évoquaient la venue de navires espagnols, l'utilisation des Acadiens passagers comme marins « et ce seroit toujours une grande épargne sur les fraix de l'armement ».

Au mois d'août 1784, la compagnie Tourgouilhet et Rousseau faisait parvenir à Aranda un « projet pour le transport des Acadiens ». Elle demandait 180 l. pour « passage et nourriture de chaque tête indistinctement », mais les Acadiens devaient se rendre à leurs frais à bord des navires ancrés à Mindin, la nourriture n'étant à la charge des armateurs « que du moment ou l'ancre serait levée ». Tout retard du départ dû aux vents contraires coûterait 12 l. par tête et par jour. En revanche, les mêmes armateurs offraient un forfait de 200 l. tout compris même vent contraire[7]. En tout, 800 personnes sur deux navires « très commodes » construits en 1778 et 1781. Peyroux, cette fois-ci, jugeait les conditions « très raisonnables ».

Autre maison concernée : la compagnie Giraud. La prudence des Espagnols et les investigations d'Asprer furent utiles. En octobre, cette société était en liquidation. La maison Marcorelles proposa alors au consul un passage pour 150 l. par personne. La question de l'embarquement en aval de Nantes demeurait cependant. Celle du retour aussi : en effet, les armateurs ne voulaient pas revenir en Europe les cales vides. Les Espagnols durent céder. En mars 1785, tout chargement de bois en Louisiane était exclu ; un mois plus tard, l'accord était passé mais sur des quantités fixées à l'avance.

Du 10 mai 1785 au 6 octobre de la même année, six départs eurent lieu. Au total 1596 personnes partirent pour la Louisiane. Manuel de Asprer avait reçu le concours de Landaluce et des consuls de Rouen et de Dunkerque. La maison de Couteulx avait avancé les fonds de l'expédition : 305.743 l. 8 s.

* *

*

## NOTES

1 Cf. E. Lauvrière, **La Tragédie d'un peuple,** Paris : 1927, 2 vol. ; R. Rumilly, **Histoire des Acadiens,** Paris : 1956, 2 vol. On peut aussi se reporter aux différentes bibliographies publiées, par exemple : **Inventaire général des sources documentaires sur les Acadiens,** Centre d'Etudes acadiennes de l'Université de Moncton, Moncton : 1976, 526 p.

2 Voir les articles publiés dans le Bulletin de l'Association de l'histoire de Belle-Ile-en-Mer. Egalement, H. Du Halgouet, « Nos campagnes à travers les anciens registres paroissiaux », **Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan,** 1943-45, Vannes : 1946, pp. 53-143. R. Daligaut, « Les Acadiens réfugiés en Bretagne : ceux de Belle-Ile-en-Mer », **Les Cahiers de l'Iroise,** juillet et sept. 1954, pp. 24-29.

3 G. Debien : « Les exilés acadiens après leur départ du Poitou », **Revue du Bas-Poitou,** mars-avril 1972, pp. 149-151. E. Martin, **Les exilés acadiens en France au XVIII^e siècle et leur établissement en Poitou,** Paris : Hachette, 1936, 336 p.

4 F. Praud, « L'aventure acadienne », **Centre de Généalogie de l'Ouest,** 20 juillet 1979, pp. 128-134.

5 Lauvrière, **op. cit.,** p. 210 sq.

6 Ibid., p. 215.

7 Cf. documents annexes.

* *

*

**DOCUMENT N° 1**

Mres Tourgouilhet et Rousseau se chargeront du transport general des Acadiens de Paimbœuf ala Balise devant la Nouvelle Orleans, aux conditions suivantes.

Savoir

1°... Les Acadiens seront prêts a être embarqués le 10 Xbre pⁿ attendu qu'assez ordinairement tous les ans les vents soufflent de la partie du Nord-est vers la fin du dit mois, et tournent au Sud-ouest quelque fois pour longtems dans le mois de Janvier.

2me.. Les Srs Tourgouilhet et Rousseau seront tenus d'avoir leurs navires prêts pour le 10 Xre pⁿ et d'embarquer pour chaque 300 têtes et proportionnellement pour un plus grand nombre les vivres suivantes.

36000 l. de Biscuit.
30 " Barils de farine.
70 " Quarts de Bœuf.
70 " Quarts de Lard.
36 " Poignées de Morue.
30 " Barils de Sardines.
3 " Tonneaux de Feves.
10 " Quarts de Poix.
96 " B/ques de Vin.
16000 ? de Beurre.
1000 ? d'huile d'olive.
3 " B/ques d'eau de vie.
340 " B/ques d'eau.
10 " Cochons.
10 " Moutons.
150 " têtes de Volaille.

3me.. Les Chefs au nombre de quatre par 300 têtes seront nourris a la table du Capitaine.

4me.. Il sera donné des ordres pour le Gouverneur de la Nouvelle Orléans et pour les officiers de la Balise a fin qu'on donne tous les secours necessaires aux frais de S.M.C. pour la prompte décharge des navires à la Balise, où les Acadiens seront debarqués attendu le peu d'eau qu'il y a sur la passe pour les grands navires.

5me.. Les navires seront exempts de tous droits quelconques de Port, d'ancrage etc. mais les marchandises qui seraient mises à terre seront sujettes aux droits du Pais.

6me.. Après l'embarquement a Paimbœuf, il sera payé aux Sres Tourgouilhet et Rousseau 155ᵗᵗ tournois par chaque tête indistinctement, en traites à 90 jours de date sur Mr le Couteulx etc. Banquiers à Paris.

7me.. Si après l'embarquement à Paimbœuf le départ des navires se trouve retardé par le changement des vents ou par toute autre raison que par la faute des armateurs ; il leur sera payé de plus 12 sols tournois par jour pour la nourriture de chaque tête.

8me.. Après le traité signé en double si l'embarquement etait retarde plus que le jour designé, a moins de vents contraires ; il serait payé aux armateurs un dedomagement de 100ᵗᵗ par jour pour chaque navire

et s'il n'avait pas lieu n'importe quel motif de la part de la Cour d'Espagne il serait payé aux armateurs la moitié du fret pour indemnité de leurs dépenses.

9me.. Les frais du Contract a passer a cette occasion seront aux charges de la Cour d'Espagne ainsi que tout les autres al'exception néamoins des Vivres, Pieces al'eau & Chaudiere qui regarderont les armateurs en propre comme le porte l'article 2me.

Nantes le 8.8re 1784 = Tourgouilhet et Rousseau

## DOCUMENT N° 2

Propositions d'afretement de Deux Navires pour transport des Acadiens au bas de la Riviere du Mississipi.

Les dites navires ayant les Proportions suivantes.
L'un 91 pieds de quille portant sur terre.
100 pieds 6 pouces de tête en tête.
28 pieds 3 pouces de Bau.
9 pieds 11 pouces de Calle.
4 pieds 8 pouces d'entrepont.
Baillards devant et derrière.
L'autre 66 pieds de quille.
79 pieds de tête en tête.
20 pieds de Bau.
8 pieds 8 pouces de Calle.
Un entrepont du mât d'artimon en avant.
Un coupé au pied du grand mât de 5 pieds sous barrot.

L'Armateur fera ses equipages et mettra ses navires en etat de prendre charge et recevoir les Passagers du 20 au 30 Novembre prochain.

Il fournira une chaudiere de grandeur convenable, les vivres, l'eau et autres objets necessaires pour la quantité de Passagers qui devront s'embarquer dans les dite Navires.

Il sera donné à l'Armateur autant de Passagers que ses Navires en pourront prendre et le nombre sera reglé de concert entre lui et le fretteur, d'après cette convention l'Armateur sera tenu d'embarquer une quantité de vivres suffisants pour un traversie de trois mois, mais comme il est vraisemblable qu'il en restera après le dépôt des Passagers, ceux qui resteront a bord appartiendront de droit au Navire.

La quantité des Passagers etant une fois determinée le freteur sera tenu des les fournir ou d'en payer le passage à l'Armateur a moins quil n'en resta a terre du fait du navire.

Le navire etant prêt et les vivres a bord le fretteur sera tenu d'envoyer a ses frais les Passagers à Paimbœuf ou a Meindin.

L'embarquement etant fait le Capitaine proffitera du per vent favorable pour mettre àla voille se rendre au bas dela riviere du Mississipi ou le fretteur sera tenu d'envoyer des embarquations a bord pour prendre les Passagers et leurs effets.

Le temps que les Navires seront en etat de recevoir les Passagers sera constaté entre l'Armateur et le fretteur et si ce dernier ne faisoit rendre les Passagers a bord ou que le navire fut retenu par cause de vent contraire il seroit payé à l'Armateur une somme de cent vingt livres par jour pour indemniser du retard a compter du jour qu'il sera constaté que les Navires seront prêts jusqu'au jour de leur mise hors de Mindin.

Si les vents contraires retenoient les Navires a Paimbœuf ou a Meindin et que les Passagers fussent abord il seroit payé a l'Armateur dix huit sols par Personne par jour pour leur nourriture, Si mieux n'aime le fretteur faire nourrir ses Passagers a terre.

La totalité des Passagers sera acquise a l'Armateur du moment que le Navire aura mis ala voille pour se rendre a sa destination, et le payement lui en sera fait immediatement après en Lettres de change sur Paris payable par tiers a un, deux et trois mois a compter du jour du départ des navires soit de Paimbœuf ou Meindin.

Il sera payé a l'Armateur cent cinquante livres par tête de l'un ou de l'autre sexe depuis les enfants ala mamelle jusqu'a tel autre age que ce soit.

Tous les droits quelconques dans les Ports ou Rades etrangers seront ala charge des fretteurs.

Si les Navires passoient la Barre pour porter les Passagers dans la Riviere du Mississipi il seroit payé a l'Armateur une somme de 250 livres tournois par jour pour l'indemniser du retardement a compter du jour qu'il auroit passé la Barre jusqu'au jour qu'il l'auroit repassé pour sortir de la riviere, ou ne pourra forcer le capitaine de passer la Barre s'il juge quil y ait des risques pour son navire.

Comme la mauvaise saison aproche il seroit necessaire pour le bien de l'expedition que l'Armateur peut commencer a faire l'achat des vivres et provisions.

Pour l'accomplissement des présentes propositions il sera passé un traitté definitif a la satisfaction des parties contractantes.

Nantes le 9 8re 1784 = Anto Marcorelles

## DOCUMENT N° 3

Conditions sur lesqu'elles on fera contrat avec MM les Armateurs pour les transports des familles acadiennes, qui par convention entre les deux Cours de France et d'Espagne, doivent être transporter dans la Louisiane comme suit.

Article per. Les Navires devront conduire les passagers jusqu'à la Nouvelle Orléans dans la Louisiane, là où le débarquement Général des Acadiens doit se faire et non en dehors du fleuve, sous quelque pretexte que ce soit ; mais si contre toute attente il n'étoit pas possible aux navires d'entrer dans le Mississipi et qu'il fallut faire le débarquement en dèhors du fleuve, en ce cas tous les frais de transport tant des passagers que de leurs effets généralement jusqu'à la ville dela Nouvelle Orléans, seront à la charge du navire.

2° Chaque navire de trois cent tonneaux ne devra prendre audela de deux cens vingt personnes, ou passagers avec leurs effets, et dans la même proportion les navires moins forts.

3° Les Armateurs s'obligeront a embarquer des vivres pour trois mois et leur qualités et Distributions devront être suivant l'état ciaprès de même que le Coffre de Chirurgie.

4° Les navires seront prêts a recevoir les passagers le jour indiqué par la convention qui sera faite entre nous, faute de quoi les Armateurs seront tenus à payer lasolde que Sa Majesté Catholique donne à chaque passagers jusqu'au moment de son embarquement.

5° Les navires étant prêts pour le jour indiqué si l'embarquement étoit retardé par toute autre cause que les vents contraires ou par les mauvais temps, il sera payé aux Armateurs un dédommagement de deux louis par jour.

6° L'Embarquement et débarquement se fera aux frais du Roy à l'aide des Equipages du navire en ce qu'il le concerne.

7° L'embarquement des passagers ne se fera que le jour que l'on verra que le navire pourra faire voile.

8° L'embarquement fini les Capitaines seront obligés de faire voile sans retard pour se rendre directement à leur destination, et en cas que le navire fut retenu par autre chose que par le mauvais tems le monde sera nourri a bord aux dépends des armateurs, bien entendu toutes les fois que le retard seroit occasionné par le navire ; mais au contraire s'il l'étoit par les vents contraires il sera payé par le Roy aux armateurs deux sols par tête de nourriture jusqu'à ce que le vent devienne favorable pour faire voile.

9° Les enfants a la mamelle de même que ceux qui naitront à bord pendant le trajet, ne payeront rien pour leur passage et ne seront pas compris dans le nombre des passagers.

10° Il sera accordé dix jours de planche pour le débarquement à la nouvelle Orléans qui seront comptés du jour que le gouvernemt de ce pais la sera instruit de l'arrivée du navire, et si on le faisoit rester à Bord plus longtemps, il sera accordé au Navire douze sols par personne par jour par personne pour la nourriture et de plus cent livres par jour pour le dédommagement du navire.

11° Les navires seront exempts de tous droits ; tant dans la nouvelle Orléans que dans tous les autres ports appartenant à Sa Majesté Catholique, qui par cas fortuis seront obligés de rèlacher en présentant les passeports dont chaque capitaine sera muni, et même en vertu de ce passeport il sera fourni aux navires tous les secours dont ils auront besoin, aux prix les plus modiques possible pendant leur relache et séjour dans le Mississipi.

12° L'embarquement se fera à Paimbœuf ou dans l'endroit le plus commode que l'on citera.

13° Les frais des contrats seront à la charge du freteur.

14° Il sera nommé deux chefs par chaque cent hommes ou personnes qui seront traittés avec plus d'égards que les autres passagers.

15° L'Excédent des vivres après débarquement des passagers restera au navire.

16° Du moment que l'on commencera à mettre du monde dans le navire, on lui tiendra compte de tous les passagers qui lui auront été promis quand même le nombre ne se trouveroit pas.

17° Si après le frettement du navire fait, il ne se trouvoit pas de monde pour expédier quelque navire, il sera dédommagé en lui accordant le tiers de l'affrettement.

18° Le payement se feira à chaque Armateur en lettres de change a quattre usances sur Messieurs le Couteulx et comp. de Paris du moment qu'on aura la nouvelle du départ certain des navires.

19° Avant de former aucun engagement avec les Armateurs, ceux-ci se soumettront à la visitte qui sera faite tant de l'état du navire que des ouvrages que l'armateur devra faire pour la commodité des passagers, comme des hamacs, & de même qu'a celle des vivres lesquelles visites seront faites par des experts nommés par le fretteur.

20° Tous les malades, tels que les femmes en couches, seront soignés et nourris avec des volailles qui doivent être embarqués pour cet effet ; les chefs qui seront nommés seront charges de faire à bord la distribution des Racions suivant l'état qu'on leur fournira.

21° Après le départ du navire dans le cas de relache forcée dans quelque port que ce soit appartenant à Sa majesté Catholique, la nourriture des passagers devra être fournie par le Gouverneur du lieu, pendant le séjour ; mais dans le cas de relache dans tout autre port quelconque, la nourriture des passagers sera à la charge du navire au moyen qu'il sera payé douze sols par jour par chaque passager pendant le temps de la relache.

22° Les Capitaines seront tenus de ne pas permettre qu'aucun passager débarque dans aucun port qui n'appartienne à Sa Majesté Catholique et dans ceux ci les Gouverneurs pretteront main forte pour les faire rester à bord excepté dans les cas fortuis comme des maladies contagieuses etc.

* *

*

# LE POITOU ET L'ACADIE

**par Jean TARRADE**
*Université de Poitiers*

Nous savons tous que les territoires de l'actuel Canada ont été peuplés à l'origine au XVII[e] siècle par des populations, paysannes principalement, venues surtout des provinces de l'Ouest de la France. Dans cet ensemble les régions atlantiques constituent un domaine bien distinct de la Nouvelle-France laurentienne et, laissant de côté l'Isle Royale demeurée française du traité d'Utrecht à la guerre de Sept ans, l'Acadie a eu un sort distinct et tragique. Depuis quelques décennies, les liens entre les Provinces maritimes et le Poitou, au sens large du terme, ont été éclairés par des recherches historiques et ranimés au plan sentimental par la fondation de nombreuses associations.

Dans ce très modeste exposé qui annonce davantage des intentions et des directions de recherches qu'il n'apporte des résultats nouveaux, je voudrais faire ressortir ces liens étroits d'abord dans l'origine du peuplement initial pendant la première moitié du XVII[e] siècle, ensuite dans l'accueil et la réinstallation de familles de rapatriés acadiens dans le dernier tiers du XVIII[e] siècle, enfin souligner l'importance du mouvement de renaissance des contacts franco-acadiens entre le Poitou et l'Acadie depuis une vingtaine d'années.

*

* *

Dans cette présentation, et notamment pour la période des origines du peuplement, je vais être conduit à envisager un Poitou au sens large, ceci d'ailleurs sans la moindre arrière-pensée annexionniste. Ce Poitou au sens large ne sera pas spécialement envisagé par rapport aux divisions administratives actuelles où les deux départements de la Vienne et des Deux-Sèvres dépendent de la région Poitou-Charentes et sont du ressort académique de l'Université de Poitiers tandis que le département de la Vendée relève des Pays de Loire et de l'Université de Nantes. En effet, au stade actuel de mes préoccupations, le Bas-Poitou ne tient pas une place prépondérante. Ce ne sera pas non plus au niveau des célèbres « marches séparantes ou communes » entre la province de Poitou et celles de Bretagne ou d'Anjou. Le problème des limites se situe dans ce cas entre les divisions féodales, devenues celles des gouvernements à la fin de l'Ancien régime, et le diocèse de Poitiers. Je serai donc conduit, pour la commodité du langage, à considérer comme poitevin le Loudunais qui, relevant de la Généralité de Tours, dépendait de l'Anjou avant que ne se constitue le petit gouvernement particulier du Saumurois, mais a fait de tous temps partie du diocèse de Poitiers.

C'est à une excellente linguiste, dont la disparition prématurée nous a privé de travaux ultérieurs de valeur, Geneviève Massignon, que l'on doit le rapprochement du sud-Loudunais et de l'Acadie. Elle a eu le mérite, en commençant en 1945 les travaux qui aboutirent à sa thèse de 1962 sur les « parlers français d'Acadie »[1] de faire des recherches historiques préalables et de localiser la seigneurie du gouverneur d'Acadie (1636-1650), Charles de Menou d'Aulnay de Charnizay avec le petit village d'Aulnay au sud de Loudun. Elle a établi la similitude d'une vingtaine de noms de famille acadiens figurant dans le recensement de 1671 avec une vingtaine de noms de familles de cultivateurs de la seigneurie d'Aulnay relevés par elle entre 1634 et 1650.

Les premiers départs du Royaume pour l'Acadie furent en général ceux d'engagés[2] mais ils ne se fixèrent pas ; ceux qui ne périrent pas pendant leur séjour revinrent le plus souvent en France. Le véritable peuplement fut celui des ménages de paysans recrutés un peu partout mais en grande majorité dans les provinces de l'Ouest. Malheureusement en Poitou les registres paroissiaux anciens n'ont pas la richesse de ceux du comté nantais étudiés par Alain Croix[3]. Ceux des débuts du XVIIe siècle sont rares : à Aulnay, ils ne commencent qu'en 1670 pour les baptêmes ; pour la paroisse proche de La Chaussée, ils débutent en 1626 pour les baptêmes, ce qui a permis les conclusions de Geneviève Massignon, conclusions reprises et développées en 1963 dans un article sur la seigneurie de Charles de Menou d'Aulnay[4].

Les recherches à partir et au-delà des travaux de Mlle Massignon n'ont repris que récemment. C'est une étudiante de l'Université de Moncton, première boursière pendant deux ans à l'Université de Poitiers du Conseil général de la Vienne, Nicole Bujold (où vous reconnaîtrez une déformation de Bugeault, nom bien poitevin) qui a repris cette recherche avec un fonctionnaire du service régional des douanes de Poitiers, descendant lui-même d'Acadiens et passionné d'histoire et de généalogie, Maurice Caillebeau. Leur travail commun a abouti en 1979 à un petit ouvrage sur les familles acadiennes originaires du sud-Loudunais[5].

Ces deux chercheurs ont poursuivi les recherches de G. Massignon dans les registres paroissiaux. Dans ces régions rurales où les déplacements de populations sont rares, ils n'ont pas hésité à délimiter la zone où l'on retrouve les noms de famille acadiens à l'aide de l'annuaire téléphonique, obtenant ainsi un quadrilatère Loudun, au nord, Mirebeau au sud, Moncontour à l'ouest et Monts-sur-Guesnes à l'est. Au centre de cette zone se retrouvent les villages d'Aulnay, La Chaussée, Martaizé et Angliers déjà repérés par Mlle Massignon.

Le principal mérite de Nicole Bujold et de Maurice Caillebeau est d'avoir cherché et trouvé dans les archives notariales la réponse à certaines questions. Le rôle, bien connu, du navire le « Saint Jehan » (1636) cite, à côté de Champenois, Basques, Bretons et Rochelais des « païsans d'Anjou » dont 27 sont de Bourgueil et 7 de Chinon, ce qui correspond à l'implantation en Véron de la famille de Razilly[6]. Le recrutement postérieur par Charles de Menou d'Aulnay, cousin issu de germain des Razilly et héritier de Claude de Launay-Razilly, devenu gouverneur d'Acadie, dans ses terres du sud-Loudunais nécessitait des intermédiaires car le seigneur d'Aulnay ne devait faire que des apparitions très brèves et espacées sur ses terres en raison de sa participation active aux opérations

du commandeur Isaac de Razilly et de son frère Claude de Launay-Razilly. Ils ont pu ainsi cerner la personnalité intéressante de Martin Le Godelier, seigneur entre autres du Bourg à La Chaussée, apparenté de loin au seigneur d'Aulnay, parti en Acadie avec Charles de Menou en 1642 et décédé deux mois après son arrivée. Nous avons là une figure caractéristique de petit seigneur local, bien implanté dans son village (19 parrainages à La Chaussée en 13 ans pour lui et ses proches) probablement attiré par la vogue récente de l'agronomie. C'est l'intermédiaire idéal pour le recrutement de ménages de laboureurs dans la région.

Ces recherches ont montré qu'il y avait encore des possibilités notables de découvrir des documents inédits dans les fonds d'archives pour mieux éclairer les origines poitevines des pionniers de l'Acadie primitive. Non seulement à La Rochelle et à Poitiers et bien entendu à Paris mais probablement aussi à Tours et à Angers en raison de la complexité administrative de la région. Il y a là une direction de recherches qui est loin d'avoir épuisé toutes ses possibilités.

Il y a également une problématique nouvelle à envisager. Le but des recherches que nous souhaitons entreprendre dans le cadre des études acadiennes n'est pas seulement d'apporter une pierre supplémentaire à l'édifice généalogique patiemment bâti par les chercheurs antérieurs. Nous voudrions, pour les Acadiens d'origine poitevine, engager des recherches parallèles à celles du Professeur Jacques Mathieu, de l'Université Laval à Québec, pour les colons venus en Nouvelle-France au XVII$^{e}$ siècle. Il s'agit avant tout de rechercher leurs origines sociales, de déterminer leur milieu familial et le milieu de leur communauté d'habitants pour rechercher les motivations de leur départ outre-mer : y a-t-il des mobiles économiques (pauvreté comme pour les engagés de Gabriel Debien - pénurie de terres exploitables, ce qui paraît douteux pour la première moitié du XVII$^{e}$ siècle avec son cortège de crises démographiques, de pestes,...) ? Ou, au contraire, a-t-on vu jouer, comme semble le penser Jacques Mathieu, des procédures d'exclusion pour le départ d'émigrants qui ne sont pas fatalement les plus pauvres ? Les sources, la richesse notamment des minutes notariales, permettent d'escompter la possibilité de pouvoir apporter des éléments de réponse à ces problèmes.

*

* *

Faisons maintenant un saut d'un siècle dans le temps. L'Acadie s'était lentement peuplée puis, en 1713, le traité d'Utrecht l'avait cédée à l'Angleterre. En 1755, à la veille du déclenchement de la guerre de Sept ans, c'est l'arrestation, la déportation et la dispersion des paysans d'Acadie dans l'Amérique anglo-saxonne : le « Grand Dérangement ». Quand la guerre s'achève par le traité de Paris de 1763, la France abandonne toutes les terres colonisées sur le continent d'Amérique du nord. Beaucoup des survivants acadiens vont errer dans le monde avant de se réinstaller souvent sur une terre nouvelle. Certains reviendront dans les provinces atlantiques du Canada et seront à l'origine de l'Acadie

contemporaine ; d'autres se fixeront en Louisiane. Enfin des groupes importants sont venus dans le Royaume et le gouvernement royal a essayé de trouver des solutions pour ces exilés, ces « rapatriés » du XVIIIe siècle qui, en nombre restreint, se sont fondus dans les populations françaises.

Il y a là un problème fondamental auquel les historiens sont probablement plus sensibilisés depuis que nous avons connu avec la décolonisation des problèmes comparables quoique dans des conditions très différentes. La *diaspora* acadienne s'inscrit dans les déplacements de populations de l'Ancien régime après l'exode des protestants qui a suivi la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685 et après la *diaspora* jacobite consécutive à la Révolution de 1688. Le sort de ces hommes, jetés sur les routes ou sur les mers par les aléas politiques et religieux de l'époque, mérite étude et analyse, plus particulièrement les tribulations de ceux qui ont pu revenir dans ce Royaume de France où trop rares sont ceux qui ont trouvé une terre accueillante leur permettant de s'y fixer définitivement.

Pour le Poitou, nous disposons d'un ouvrage de base qui a traité magistralement ce problème : la thèse de Doctorat d'Etat soutenue en 1936 par M. Ernest Martin sur « Les exilés acadiens en France au XVIIIe siècle et leur établissement en Poitou »[8]. Le gouvernement de Louis XV et de Choiseul s'est très activement intéressé au sort présent et futur de ces rapatriés et à leur reclassement. Son point de vue était double : d'une part l'abandon total de l'Amérique du Nord laissait au gouvernement, qui avait opté délibérément pour les « Isles » à sucre (la Guadeloupe contre le Canada) un complexe de culpabilité, l'obligeant moralement à aider ces réfugiés victimes de la raison d'Etat. D'autre part le souci populationniste qui prédomine alors fait souhaiter priver l'ennemi britannique de la main d'œuvre de ces paysans colons. Une politique constante assurera aux rapatriés des secours financiers (en 1766, ils seront fixés à 5 sols par jour et par personne pour la subsistance, réduite à 3 sols pour les enfants de moins de dix ans, plus un sol par jour pour le logement accordé aux seuls parents)[9].

Mais on ne pouvait laisser indéfiniment ces réfugiés dans les ports du Royaume, oisifs entretenus par la subsistance royale. Dans un premier temps, Choiseul a essayé de les placer dans les colonies, sans souci du climat : aussi bien à Saint-Pierre et Miquelon (d'où il faudra les rapatrier à nouveau) qu'en Guyane lors de la désastreuse expédition du Kourou[10]. D'un côté on aide ceux qui demeurent dans les colonies anglaises du continent à rallier les colonies antillaises et de l'autre, à plusieurs reprises, on proscrit tout retour au Canada. Cependant la charge financière est lourde pour le Trésor Royal. Aussi cherche-t-on à les installer définitivement sur des terres à cultiver ou à défricher ce qui permettra au bout de quelque temps de mettre fin au paiement de leur subsistance. Il y eut de nombreuses expériences dont certaines restèrent à l'état de projets (c'est une époque où abondent les faiseurs de projets utopiques) mais quelques-unes, comme celle de l'abbé Le Loutre à Belle-Isle-en-Mer, eurent un temps d'exécution. Finalement après la chute du gouvernement de Choiseul, la dernière grande tentative eut lieu en Poitou, dans le Chatelleraudais, sur les terres de brandes du marquis de Pérusse des Cars. C'est cette opération qu'Ernest Martin étudie dans tous ses détails. Au

printemps 1774 363 familles d'Acadiens comprenant 1472 personnes affluent du Havre, de Cherbourg, de Saint-Malo, de Nantes et de La Rochelle. Comme souvent à cette époque, l'opération grandiose montée par les bureaux versaillais est sans commune mesure avec les possibilités d'accueil des terres à défricher qui leur sont affectées autour de Monthoiron, Archigny et La Puye : 15 maisons seulement sont prêtes à les recevoir. L'échec dans ces conditions était prévisible : presque tous vont regagner Nantes fin 1775 et début 1776. Il est vrai que rares parmi eux sont ceux qui se déclarent laboureurs, presque tous sont marins ou charpentiers et n'ont donc guère de vocation pour défricher des brandes incultes.

Tandis que les Acadiens retournés à Nantes attendent jusqu'à la fin de 1784, à la subsistance du roi, la permission de s'embarquer sur un navire espagnol pour rejoindre leurs compatriotes établis en Louisiane, ceux qui avaient accepté de demeurer en Poitou (25 familles, le plus souvent de laboureurs, comprenant 157 personnes) purent peu à peu s'installer. On leur répartit les 57 fermes acadiennes finalement édifiées sur la « ligne acadienne » toujours visible sur le terrain et dont une des mieux conservées a été aménagée en musée, ferme acadienne.

Il y a toute une recherche à engager pour étudier l'installation de ces familles acadiennes en Poitou et notamment dépouiller les registres paroissiaux et les minutes notariales des paroisses d'accueil pour suivre la destinée et l'intégration lente de ces rapatriés dans ces communautés rurales assez repliées sur elles-mêmes et fermées, qui n'avaient pas accepté aisément ces intrus dotés au départ d'avantages variés et de privilèges par les autorités. L'orientation des recherches jusqu'ici a surtout été généalogique. Il nous faut étudier, au delà de ces questions passionnantes pour les Acadiens des Maritimes et pour les Poitevins qui se sont découverts un ancêtre acadien, les problèmes de culture et de mentalités, les contacts entre deux groupes assez proches mais finalement différents.

*

* *

Si nous faisons un dernier bond dans le devenir historique pour en arriver, deux siècles après la *diaspora* du Grand Dérangement et de ses séquelles, à l'époque très contemporaine, nous constatons une réapparition en Poitou du sentiment acadien. Après une longue période de silence et d'oubli, l'Acadie reparaît dans la pensée des Poitevins. Cette résurgence des liens séculaires est bien tardive par rapport à la résurrection acadienne dans les Maritimes vers les années 1880 dont témoigne le dernier roman d'Antonine Maillet, *La Gribouille.*

Il est dû en grande partie à celui qui s'est fait l'historien des Acadiens exilés en Poitou. Descendant lui-même de ces Acadiens, le professeur Martin a su réveiller ce souvenir par ses cours, ses conférences, son action : dès 1936, il obtenait du maire de Châtellerault, M. Ripault, de concrétiser ce souvenir par l'inauguration d'une rue des Acadiens.

Mais c'est après la deuxième guerre mondiale que le mouvement s'est popularisé, amplifié et diversifié. A Châtellerault en 1972, sous l'impulsion de Mme Leclerc, était fondée l'association toujours très active, baptisée très symboliquement : « Châtellerault-Québec - Souvenir acadien ». Cette même association a réussi à réaliser dans sa ville un Musée acadien (1977).

D'autre part le bicentenaire de l'installation des Acadiens sur la Ligne acadienne a été célébré avec éclat grâce à la création d'un Comité poitevin de l'Association des amitiés acadiennes. Depuis cette date bien d'autres développements ont eu lieu dans ce sens par exemple à Loudun qui s'est jumelée avec Shippagan. La ville de Poitiers, de son côté s'est jumelée avec La Fayette, ville des Acadiens de Louisiane. S'est créée également une association des « Cousins acadiens » regroupant ceux qui cherchent à renouer des liens personnels entre cousins bien éloignés dans tous les sens du terme. Cette liste n'a d'ailleurs pas la prétention d'être exhaustive.

Toutes ces associations, tous ces liens qui se sont établis, ces échanges, ces voyages ont contribué à une meilleure connaissance entre Acadiens des Maritimes et Poitevins. Cela correspond au développement récent en France d'un mouvement plus ancien et plus fort au Canada : le désir de rechercher les origines généalogiques, de retrouver trace de ses ancêtres, de dresser sa généalogie familiale. Goût nouveau en France, dont nos archivistes départementaux peuvent témoigner, que ce souci de découvrir ses racines qui est lié à un souci de régionalisme face au gigantisme inhumain de la capitale et de son monstre administratif. Goût nouveau dont le journal « Le Monde » a tenu compte en créant il y a quelques années (1975) une rubrique bimensuelle de généalogie.

Mais au-delà des liens affectifs, de l'amitié, des échanges touristiques et du folklore, il y a la connaissance en profondeur et la recherche. C'est à cela que correspondent les projets universitaires.

Comme je l'ai annoncé en introduction, vous pouvez constater que cette modeste contribution est plus un exposé d'intentions et une orientation, incomplète d'ailleurs, de recherches qu'un apport positif vous présentant les résultats d'un patient travail. Il se veut l'amorce d'un apport strictement universitaire à ce mouvement si divers qui, depuis une décennie ravive les liens ancestraux entre le Poitou et l'Acadie. C'est la raison même qui a conduit la Faculté des Sciences humaines de l'Université de Poitiers à créer en son sein un Centre d'études acadiennes. Ce Centre, dont les locaux ont été inaugurés en mars dernier avec la participation de hautes autorités canadiennes et acadiennes et qui va pouvoir fonctionner effectivement avec la présente rentrée universitaire, s'est créé en étroite liaison avec nos collègues de l'Université de Moncton et de son Centre d'études acadiennes, dirigé successivement par les PP. Clément Cormier et Anselme Chiasson, puis par M. Jean Daigle et depuis janvier dernier par Mme Muriel Roy. Etablissant des contacts entre universitaires, entre étudiants boursiers, centre de documentation par sa bibliothèque dont le fonds de base a été fourni par les autorités gouvernementales canadiennes, c'est un centre d'enseignement et de recherche. Le travail de recherche doit même à terme devenir une des principales activités de ce très jeune Centre poitevin.

# NOTES

1 Geneviève MASSIGNON, **Les parlers français d'Acadie, enquête linguistique,** 1962, thèse Lettres, 2 vol., 975 p.

2 Gabriel DEBIEN, **Le peuplement des Antilles françaises au XVII^e siècle : les engagés partis de La Rochelle (1683-1717),** Le Caire, 1942, Paris 1951. Et du même en collaboration avec M. DELAFOSSE et M. GAUCHER « Les engagés pour le Canada au XVIII^e siècle » articles **in Revue d'Histoire de l'Amérique française,** tomes XIII et XIV (1959/60 et 1960/61).

3 Alain CROIX, **Nantes et le pays nantais au XVI^e siècle, étude démographique,** 1974.

4 Geneviève MASSIGNON, « La seigneurie de Charles de Menou d'Aulnay, gouverneur de l'Acadie (1635-1650) », **Revue d'Hist. de l'Amérique française,** XVI, 4, p. 469/501.

5 Nicole T. BUJOLD et Maurice CAILLEBEAU, **Les origines françaises des premières familles acadiennes. Le sud Loudunais,** 1979, 53 p., publié par le Conseil général de la Vienne et par là même de diffusion limitée.

6 Luc BOISNARD, **Nobles et notables du Véron de Charles à 1914,** 1981, dactyl., 624 p., thèse 3^e cycle, Univ. de Poitiers.

7 Une obligation pour 3000 l. t. contractée à La Rochelle le 16 mai 1642 par d'Aulnay envers Le Godelier (A.D. Char.) d'après BUJOLD et CAILLEBEAU, **op. cit.,** p. 33/34.

8 Ernest MARTIN, **Les exilés acadiens en France au XVIII^e siècle et leur établissement en Poitou.** Thèse de Lettres, 1936 ; **Reprint,** Poitiers, 1979. Professeur honoraire de l'Université de Poitiers, M. Martin est docteur **honoris causa** de l'Université de Moncton.

9 A.N., Col., B 125, f° 504 v°/505, 5 décembre 1766, Praslin, secrétaire d'Etat à la Marine, à Mistral, commissaire de la Marine, ordonnateur au Havre.

10 Jean TARRADE, **Le commerce colonial de la France à la fin de l'Ancien régime,** 1972, thèse, 2 vol. et **Id.** « Alsaciens et rhénans en Saintonge au XVIII^e s. : Saint-Jean d'Angély, entrepôt des colons recrutés pour la Guyane sous le ministère de Choiseul », **Bulletin Société des Antiquaires de l'Ouest,** 4^e série, VIII, 1966, p. 365/398.

# L'ECOLE DES ANNALES ET L'HISTOIRE DE L'ACADIE

**par Naomi GRIFFITHS**
*Université Carleton*

Il y a vingt ans l'expression « histoire acadienne » voulait dire, presque sans exception, l'histoire de l'an 1755, l'histoire de la déportation, du Grand Dérangement, enfin l'histoire politique et religieuse au sens le plus strict de ces mots. En préparant, en 1956, une maîtrise sur l'historiographie des Acadiens à l'Université du Nouveau-Brunswick, j'ai découvert qu'il s'était publié, avant 1950, plus de 250 livres sur cet événement, et on sait que pour les annalistes les événements tout court sont, quand ils sont isolés, la partie la plus insignifiante du passé.

Il est facile de comprendre cette concentration sur les faits de l'année 1755, cette tradition qui consiste à écrire l'histoire acadienne toujours comme épopée et comme exemple de la vie politique, de décrire le passé acadien comme un drame dont le deuxième acte, celui du dix-huitième siècle, est le plus important, couvrant de son ombre tout ce qui le précède, et tout ce qui le suit. Il faut, de prime abord, admettre que la déportation fut non seulement un des grands actes dramatiques de l'histoire des Européens en Amérique du Nord, mais reste un sujet controversé sur lequel tout le monde a des opinions bien arrêtées.

La déportation fut vraiment une tragédie. Elle a mis fin à la vie communautaire d'une population d'au moins 10 000 âmes. Elle a exilé de leur pays natal des familles qui y étaient établies depuis plus de cent ans. Elle a arraché une société à ses traditions sociales, culturelles, politiques et économiques. Et enfin, elle a été perpétrée par des gens de religion protestante et de langue anglaise, contre une population de religion catholique et de langue française. Si je souligne langue et religion, si je n'emploie pas « Anglais » et « Français », c'est parce qu'on oublie trop souvent que les Acadiens étaient précisément « Acadiens »; différents des Québécois et des Français, et que les colonies américaines ont joué dans l'affaire un rôle aussi important que Londres.

Finalement, si la nature de la déportation est celle d'un événement dramatique, sa suite est tout aussi remarquable. Après avoir souffert une telle débâcle les Acadiens ont continué à vivre, ils ont réussi à rebâtir leur société, sinon sur les mêmes terres, au moins dans la même partie du monde. Ils sont revenus un peu plus au nord, et le Nouveau-Brunswick, plutôt que la Nouvelle-Ecosse, est devenue « le cœur de l'Acadie ». Dans cette nouvelle étape de leur vie, ils se trouvaient entourés d'une population de langue anglaise et de religion protestante. Les circonstances leur dictaient donc de rehausser le plus possible tous les traits qui distinguaient la réalité acadienne du monde culturel environnant. C'est l'histoire acadienne qui devait devenir l'élément le plus important du sens de l'identité des Acadiens. L'histoire fut distillée, concentrée pour en faire une représentation mythique des événements de 1755. Cette année légendaire, loin d'être tout simplement intégrée au patrimoine culturel, constituait plutôt le

fondement d'une réalité politique, assurant un *modus vivendi* entre les Acadiens et la majorité anglaise environnante, et empêchant en même temps l'identité des Acadiens de se fondre dans celle des Québécois.

Cette exploitation d'une interprétation politique et religieuse de 1755, qui insiste sur l'image des Acadiens comme victimes innocentes de la *realpolitik* anglaise, victimes qui auraient tenu leur serment de neutralité et qui ne se seraient pas soulevées contre des dirigeants d'une langue et d'une foi différentes, apparaît très clairement dans les « Conventions nationales » acadiennes, tenues vers la fin du dix-neuvième siècle. Trois rencontres, celles de Memramcook en 1881, de Miscouche en 1884, et de Pointe-à-l'Eglise en 1890, soulignaient l'importance du mythe historique des Acadiens, importance brillamment analysée par Jean-Paul Hautecœur dans *L'Acadie du discours,* publié aux Presses de l'Université Laval en 1975. Lors de ces conventions, la tentative des Québécois d'amener les Acadiens à adopter les mêmes symboles nationaux que les « Français du St-Laurent » n'a pas réussi. Les conventions ont affirmé la position acadienne, résumée ainsi par le rassembleur des travaux des rencontres, Fernand Robidoux : « L'Acadien n'a d'autre histoire nationale que la sienne propre et celle de la France ».

Jusqu'à une date récente, on a continué d'insister sur la déportation comme élément primordial de l'histoire acadienne. Même dans les ouvrages qui se veulent des histoires complètes, l'année 1755 domine au point que les événements qui la précèdent semblent constituer un prologue, et les événements qui la suivent de simples conséquences de cette expérience marquante. Raynal, dans son *Histoire philosophique et politique de l'établissement et du commerce des Européens dans les Indes,* publiée à Paris en 1766, traçait le portrait des Acadiens comme un peuple dont on pouvait dire que « leurs mœurs étaient extrêmement simples... C'était une société de frères, également prêts à donner ou à recevoir ce qu'ils croyaient commun à tous les hommes ». Cette image du noble paysan dont la vie était appelée à être détruite par « des jalousies nationales, de cette cupidité des gouvernements qui dévore les terres et les hommes » est reprise par de nombreux écrivains : Haliburton (1829), Rameau de Saint-Père (1859), Casgrain (1889), Lauvrière (1924), Brebner (1927), et Rumilly (1955) jusqu'au milieu du vingtième siècle. Cette image a été privilégiée par des chercheurs dont les intérêts sont plus larges mais qui ont néanmoins persisté à voir la déportation comme un sujet d'étude isolé. Ce qui manque, c'est la perspective historique, la récupération de l'histoire au détriment du mythe et c'est ce que peuvent nous apporter des historiens tels que Lucien Febvre, Fernand Braudel et leurs disciples.

Dans la vision et les intuitions des « annalistes », ceux qui cherchent à comprendre l'histoire acadienne trouvent des positions philosophiques et des techniques méthodologiques utiles. Le projet de Lucien Febvre d'écrire une « histoire sans frontières » nous éloigne heureusement de la polémique de l'historiographie acadienne traditionnelle. Ses travaux, et ceux de ses successeurs, nous donnent de la France du seizième siècle une image diversifiée, bigarrée, pleine de particularismes et de particularités locales, qui indiquent que les émigrants partis pour l'Acadie entre 1604 et 1672 devaient emporter avec eux un bagage culturel diversifié. L'idée du paysan catholique et français comme archétype de l'Acadien disparaît alors, parce que cette image s'avère un mythe : la réalité est faite d'une multitude de

types individuels. La complexité humaine entre ici en jeu. L'œuvre de Geneviève Massignon, *Les Parlers français d'Acadie,* parue en 1965 à Paris, est une des premières démonstrations de l'importance que revêt une image juste de la vraie diversité de la France pour une connaissance réelle des bases de la culture et de la société acadienne. Et son analyse de la composition de la société acadienne de 1707 démontre que malgré la prépondérance de certaines régions de France, il y avait une grande variété d'origines chez les Acadiens, dont certains même étaient d'ascendance anglophone. Il faut alors se demander quel pouvait être l'effet d'un tel mélange dans la vie d'une communauté dont les liens avec la métropole étaient loin d'être étroits.

Si Febvre et ses disciples remettent en question tout l'attirail du nationalisme et des types nationaux, c'est Fernand Braudel qui aide à reconstruire la réalité de l'évolution de l'Acadie. Le grand intérêt qu'il montre pour la géographie, de même que son recours aux méthodes et techniques des autres sciences sociales qui jettent une lumière nouvelle sur le passé, font de l'histoire acadienne du dix-septième siècle une histoire raffinée, internationale et cosmopolite plutôt que le fragment isolé d'une culture homogène. Des études de géographie acadienne, tant politique que physique, telles que *New England's Outpost* (New-York, 1927) de J.B. Brebner, *Acadia - The Geography of Early Nova Scotia to 1760* (University of Wisconsin Press, 1968) de A.M. Clark, ou la thèse de doctorat de Jean Daigle, *Nos Amis les Ennemis* (University of Maine, 1979) nous montrent la multitude d'influences qui pesaient sur les Acadiens. Le pays qu'ils colonisaient était, au sens classique, une frontière, un lieu de rencontre de la poussée vers le nord des colonies anglaises et des visées vers le sud du pouvoir français. C'était un pays frontalier, dominé tantôt par une puissance, tantôt par l'autre. Les Acadiens ont connu, en effet, aussi bien la domination de Londres que celle de Paris au cours du dix-septième siècle, et ont été soumis à une expérience de conquête et de reconquête. La quinzaine d'années de régime britannique a amené l'abandon du système féodal en Acadie. Les incursions menant à la prise de Port-Royal par un corps expéditionnaire venu du Massachusetts, en 1710, ont donné aux Acadiens le sentiment très vif que des Etats plus puissants s'échangeaient leurs terres. Par conséquent, quand on a demandé aux habitants du bassin des Mines de prêter un serment d'allégeance à George 1$^{er}$ en 1717, leur refus se fondait en partie sur la raison que « pendant que nos ancêtres ont été sous la domination anglaise, on ne leur a jamais exigé de pareil serment » (Anonyme, *Collection de documents inédits sur le Canada et l'Amérique,* 1888, vol. 1).

Cette accumulation immense et passionnée de détails, qui est la marque de l'œuvre de Braudel, peut inspirer des recherches semblables dans les archives, moins riches certes, mais existantes, des maisons de commerce qui sont tant soit peu pertinentes à la vie des Acadiens. Une autre image de l'Acadien commence alors à se dessiner : celle d'intermédiaire entre le Massachusetts et les Antilles françaises, d'entrepreneur entre Louisbourg et le nord du Maine, de contact averti entre le Micmac et le Malecite. La réalité acadienne, encore une fois, se révèle être un enchevêtrement d'activités humaines plutôt qu'une paisible tapisserie de quiétude.

L'examen de telles sources primaires nous amène aux problèmes posés par la nécessité de considérer l'idée de conjoncture et de mentalité. Pour ce

qui est des conjonctures, une des questions essentielles est la démographie acadienne et ses rapports avec l'expérience des autres colonies européennes des Amériques et avec celle de l'Europe. L'œuvre de pionnier accomplie par Gysa Hynes, publiée dans *Acadiensis* (automne 1973) sous le titre « Some aspects of the demography of Port Royal, 1650-1755 » démontre la très forte natalité de la communauté. Les femmes se mariaient plus jeunes. Les « familles complètes » (celles où les deux époux survivaient jusqu'à la ménopause de la femme) sont plus répandues qu'en France à la même époque. Les documents recueillis doivent être confrontés avec des travaux tels que ceux de Baehrer dans ses volumes monumentaux : *Une croissance : La Basse-Provence rurale* (SEVPEN, 1961). La nature du profil d'âge de la société acadienne à une époque donnée revêt une importance capitale, vu l'histoire politique troublée de la colonie. Le changement d'hégémonie vécu par les individus allait avoir un effet sur la réaction de la communauté aux demandes de fidélité acadienne faites tant par les Anglais que par les Français. Il est intéressant d'observer qu'en 1755 tous les Acadiens âgés de quarante-cinq ans ou moins avaient vécu toute leur vie politique sous l'égide de l'administration anglaise. Il faut également se rappeler que c'est pendant ces premières années de domination anglaise que la communauté acadienne a connu son plus fort accroissement démographique, grâce à un taux de natalité élevé, qui a fait passer la population de 2 000 ou 3 000 à 10 ou 12 000.

De plus, une étude de l'histoire acadienne dans son ensemble, étude qui la replacerait dans le contexte général de l'expérience nord-américaine et européenne ferait la lumière sur les aspects uniques de la communauté acadienne et sur les éléments qui la relient profondément à d'autres sociétés. Un ouvrage publié en 1980 sous la direction de Jean Daigle, *Acadiens des Maritimes : Etudes thématiques,* fait le point sur l'état actuel des connaissances en ce qui a trait à l'expérience acadienne. Les études de ce recueil démontrent qu'il est maintenant possible d'entreprendre le travail comparatif nécessaire pour mettre la réalité acadienne en rapport avec celle d'autres peuples et d'autres cultures. Certains articles montrent également que ce travail s'impose si l'on veut empêcher les études acadiennes de tomber dans l'artisanal, et en faire, au contraire, des illustrations du comportement humain.

C'est quand on considère toute la richesse du travail encore à faire pour relier à travers les disciplines et entre les pays les enquêtes actuelles que surgit la question de la mentalité acadienne. Encore une fois, c'est le travail pointilliste de l'annaliste qui nous éclaire, car ce n'est que par l'analyse scrupuleuse des sources primaires que l'on peut réaliser quoi que ce soit en ce domaine. Le début de cette entreprise est marqué par la thèse de doctorat d'Antonine Maillet, publiée en 1971 par les Presses de l'Université Laval, *Rabelais et les traditions populaires en Acadie.* Ce livre ramène le chercheur à la nécessité de connaître la réalité de la fin du seizième siècle en Europe pour comprendre ce que les premiers émigrants ont apporté avec eux. Inexorablement, le chercheur est amené à tenter de comprendre dans toute leur complexité des ouvrages comme celui de Robert Mandrou, *Introduction à la France Moderne, 1500-1640.* Cette tâche exige aussi la connaissance des travaux des spécialistes de l'histoire des Amérindiens et une lecture serrée des archives de l'activité missionnaire dans la colonie. Une fois accomplis ces travaux d'approche pour ce qui est des premières décennies de l'histoire acadienne, la tâche n'en reste pas moins complexe

et difficile pour les périodes ultérieures, même si le chercheur a à sa disposition une plus grande quantité de documents. On passe alors des contraintes familières aux spécialistes du Moyen-Age, et qui tiennent au manque de documents, aux difficultés que pose, pour le spécialiste de l'époque moderne, une documentation surabondante.

La richesse des documents d'archives est presque un *sine qua non* quand on tente de reconstruire le profil des croyances des Acadiens car le processus est susceptible de mener à une image représentant un peuple acadien plus humain, plus intéressant, mais beaucoup moins fortement catholique et français qu'on ne l'a cru jusqu'ici. L'examen des croyances des Acadiens doit inclure des rapports tels que celui qu'un prêtre a envoyé à l'évêque de Québec en 1742, où il se plaint de l'habitude des Acadiens de fréquenter les cabarets surtout les jours de fête et les dimanches (Têtu et Gagnon, *Mandements, lettres pastorales des évêques de Québec,* 1888, p. 15-16). Pareil examen doit reconnaître que si la tradition acadienne peut faire de trois cents ans d'histoire un conte de famille, si Antonine Maillet peut avec un talent énorme explorer l'interprétation de la capacité, en chaque génération, de survivre, de préserver ce qui est uniquement acadien, l'histoire, elle, doit bâtir la connaissance d'une société en plein développement, en pleine évolution. L'étude de la mentalité acadienne ne peut être menée à bien que dans le cadre des conditions réelles de chaque époque. Au cœur d'une telle étude, on trouvera l'idée très simple que l'image que l'on façonne du passé pour répondre à toute nécessité politique immédiate est précisément cela : l'interprétation contemporaine de l'histoire pour répondre à des besoins contemporains.

C'est précisément parce que l'Acadien a souscrit de façon si constante et efficace au mythe historique dont il a eu le plus besoin pour soutenir la structure des croyances politiques que la faute même qui est le plus souvent reprochée aux annalistes est précisément la caractéristique la plus précieuse de l'Ecole. Dans son examen intelligent et dans l'ensemble favorable de l'Ecole des Annales, François Furet accuse ceux qui ont suivi Lucien Febvre, Marc Bloch et Fernand Braudel d'avoir fait de l'histoire une « discipline polymorphe, dont l'objet est impossible à définir et même à cerner... » *(L'Atelier de l'Histoire,* Paris, 1982, p. 8). Ce qui au départ était une tentative d'ouvrir l'histoire à de nouvelles idées serait devenu une épistémologie de l'émiettement.

Il est assez facile de partager ce point de vue. Il s'agit après tout de l'expression par un historien d'une doléance répétée par le monde savant depuis la fin du dix-neuvième siècle, celle d'être condamné à en savoir de plus en plus sur de moins en moins. Ce point de vue est certainement fondé : on voit régulièrement paraître une nouvelle étude exhaustive sur tel métier, tel village, telle bizarrerie du comportement humain, études qui épuisent le lecteur non moins que le sujet. Mais cette critique est atténuée quand on reconnaît les exigences imposées à l'historien par la tension centrale de sa discipline, tension que Furet lui-même reconnaît comme venant des deux lignes de force du travail d'historien : la documentation et l'interprétation. La documentation est la méthode par laquelle l'historien est finalement capable d'établir un « fait ». L'interprétation est la façon dont il formule les questions qu'il pose au passé.

Plus le sujet d'enquête est lié à un ensemble important de croyances dans la culture contemporaine, plus l'historien a de mal à maîtriser cette

tension. Puisqu'une version particulière de l'histoire sous-tend le sens qu'ont les Acadiens d'aujourd'hui de leur propre valeur, toute remise en question de cette lecture de l'histoire doit être particulièrement méticuleuse. C'est une remise en question d'une idée fondamentale sur la nature de l'Acadien que de laisser entendre que la vie acadienne au dix-septième siècle était plus que celle d'un groupe de paysans français transplantés. Faire observer que les Acadiens ont joué un rôle actif dans la politique qui a conduit à la déportation de 1755, c'est remettre en question une croyance en l'innocence des Acadiens, croyance qui nourrit, depuis près de deux siècles, le sens qu'ils ont de leur identité. Citer les lettres envoyées par le premier rédacteur du *Moniteur Acadien* à Rameau de Saint-Père sur le sujet de la Confédération, c'est soulever la question de l'isolement volontaire de l'Acadien face au processus politique, question inadmissible dans le contexte du mythe historique de l'Acadien comme victime impuissante. C'est en reconnaissant que dans la conjoncture politique canadienne actuelle, s'adonner à l'histoire acadienne constitue un acte politique, qu'on voit la nécessité d'assurer que l'approche utilisée sera la plus complexe possible. L'abondance de détails provenant d'une méthode de documentation pratiquée par des chercheurs tels Goubert, Duby, Mandrou et d'autres rend possible une nouvelle synthèse de l'histoire acadienne sans parti pris idéologique inconscient.

Muni de Febvre, le chercheur pourrait découvrir que les Acadiens avaient une perception bien ténue, sinon inexistante de l'« état » de la France, ou que la famille La Tour n'était constituée ni de traîtres ni de patriotes mais d'immigrants occupés à bâtir un pays nouveau. Braudel permettrait au chercheur d'intégrer les connaissances sur les mariages entre Acadiens et Indiens au transfert d'informations et de vocabulaire sur les herbes et légumes comestibles, l'utilisation des raquettes, la construction de canots d'écorce. Grâce aux techniques précieuses des démographes français, le chercheur pourrait établir la nature du système de parenté chez les Acadiens, système qui reliait entre eux les villages de la colonie et qui permit aux Acadiens de survivre à la déportation sans encourir une désintégration psychique complète. Finalement, grâce au développement de l'Ecole des Annales qui cherche à comprendre et à explorer le passé par toutes les voies possibles, peut-être pourrait-on écrire une histoire des Acadiens qui serait également une histoire d'autres particularismes rencontrés dans les Maritimes, qui reconnaîtrait la valeur d'expériences comme celles des Loyalistes, des Ecossais et des Irlandais, et qui trouverait un terrain d'entente pour la préservation à l'état vivant des particularismes locaux, devenus autre chose qu'une bordure de dentelle à la périphérie des cultures dominantes.

* *

*

# LA QUESTION DU POUVOIR EN ACADIE

**par Léon THÉRIAULT**
*Université de Moncton,*
*Nouveau-Brunswick*

## INTRODUCTION

« La question du pouvoir en Acadie ». Autant admettre d'emblée la difficulté extraordinaire du sujet : non seulement n'y a-t-il pas, actuellement, de pouvoir acadien réel, mais l'Acadie, elle, n'existe pas non plus sur aucune carte géographique. L'Acadie, c'est encore plus ou moins un être de raison, un *projet* plus qu'une réalité.

Mais il y a des Acadiens, Acadiens qui existent dans un lieu donné, lieu historique, et c'est ce qui m'autorise à discuter de *pouvoir acadien,* de *projet politique acadien.* C'est d'ailleurs cet argument de la présence d'Acadiens en terre d'Amérique dont se sont prévalu nos devanciers pour justifier leurs revendications, revendications à caractère presque exclusivement linguistique, il va sans dire.

Par « territoire acadien », j'entends, bien sûr, la région désignée par l'expression « provinces Maritimes du Canada », c'est-à-dire la Nouvelle-Ecosse, l'Ile du Prince-Edouard et plus particulièrement le Nouveau-Brunswick. Dans ces trois provinces, qui comptent ensemble 1 623 000 habitants, les francophones comptent pour environ 16 % de la population, soit 270 000 habitants, inégalement répartis. En effet, si 33 % des Néo-Brunswickois sont de langue maternelle française, seulement 5 % et 6 % le sont respectivement en Nouvelle-Ecosse et dans l'Ile-du-Prince-Edouard. L'Acadie du Nouveau-Brunswick jouit donc d'une situation très spécifique à plus d'un titre et c'est d'elle dont je veux vous entretenir ici.

## I - LA SPECIFICITE DE LA SITUATION DES ACADIENS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

D'abord, les Acadiens du Nouveau-Brunswick sont beaucoup mieux regroupés, géographiquement, que ne le sont les autres Acadiens. Les comtés de Madawaska, Restigouche, Gloucester, Northumberland et Kent, de même que les paroisses civiles de Denmark, Lorne et Grand-Sault dans Victoria, et celles de Botsford, Moncton, Shédiac et Dorchester dans Westmorland, sont francophones dans une proportion de 61 %. Dans cette région vivent 93 % des francophones du Nouveau-Brunswick[1]. Qui plus est, de tous ceux qui sont d'origine française au Canada, nous constituons le groupe qui a le plus retenu le français comme langue maternelle. Remarquons d'abord que, hors du Québec, seuls les francophones du Nouveau-Brunswick comptent pour plus de 6 % de la population d'une province, comme le fait voir le tableau suivant :

## TABLEAU I

**Répartition numérique et en pourcentage de la population selon la langue maternelle, Canada et provinces, 1976[2]**

| | Pop. totale | ANGLAIS | | FRANÇAIS | | AUTRES | | NON DÉCLARÉE | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| Canada | 22 992 600 | 14 122 770 | 61,4 | 5 887 205 | 25,6 | 2 537 615 | 11,0 | 445 020 | 1,9 |
| Terre-Neuve | 557 725 | 545 340 | 97,8 | 2 760 | 0,5 | 3 965 | 0,7 | 5 665 | 1,0 |
| Ile-du-Prince-Edouard | 118 230 | 109 745 | 92,8 | 6 545 | 5,5 | 935 | 0,8 | 1 005 | 0,9 |
| Nouvelle-Ecosse | 828 570 | 768 070 | 92,7 | 36 870 | 4,4 | 13 625 | 1,6 | 10 010 | 1,2 |
| Nouveau-Brunswick | 677 250 | 435 975 | 64,4 | 223 780 | 33,0 | 6 925 | 1,0 | 10 565 | 1,6 |
| Québec | 6 234 445 | 800 680 | 12,8 | 4 989 245 | 80,0 | 334 055 | 5,4 | 110 470 | 1,8 |
| Ontario | 8 264 465 | 6 457 645 | 78,1 | 462 070 | 5,6 | 1 178 670 | 14,3 | 166 080 | 2,0 |
| Manitoba | 1 021 510 | 727 240 | 71,2 | 54 745 | 5,4 | 218 875 | 21,4 | 20 645 | 2,0 |
| Saskatchewan | 921 325 | 715 685 | 77,7 | 26 710 | 2,9 | 163 935 | 17,8 | 14 995 | 1,6 |
| Alberta | 1 838 040 | 1 482 725 | 80,7 | 44 440 | 2,4 | 272 395 | 14,8 | 38 480 | 2,1 |
| Colombie-Britannique | 2 466 610 | 2 037 645 | 82,6 | 38 430 | 1,6 | 325 610 | 13,2 | 64 930 | 2,6 |
| Yukon | 21 840 | 18 940 | 86,7 | 525 | 2,4 | 1 630 | 7,5 | 745 | 3,4 |
| Territoires du Nord-Ouest | 42 610 | 23 085 | 54,2 | 1 095 | 2,6 | 16 995 | 39,9 | 1 435 | 3,4 |

Dans cinq provinces, la majorité de ceux qui sont d'origine française ne sait plus parler français, alors qu'au Nouveau-Brunswick 91 % de ceux qui sont d'origine française ont encore le français comme langue maternelle :

**TABLEAU II**

**Origine ethnique et langue maternelle, 1971[3]**

| | ORIGINE ETHNIQUE | LANGUE MATERNELLE | % DE LA POP. D'ORIG. FRANÇAISE ENCORE DE LANGUE MATERN. FRANÇAISE |
|---|---|---|---|
| Terre-Neuve | 15 410 | 3 640 | 23,6 |
| Ile-du-Prince-Edouard | 15 325 | 7 360 | 48,0 |
| Nouvelle-Ecosse | 80 220 | 39 335 | 49,0 |
| Nouveau-Brunswick | 235 025 | 215 725 | 91,7 |
| Ontario | 727 360 | 482 040 | 65,3 |
| Manitoba | 86 510 | 60 545 | 69,1 |
| Saskatchewan | 56 200 | 31 605 | 56,1 |
| Alberta | 94 665 | 46 500 | 49,1 |
| Colombie-Britannique | 96 550 | 38 035 | 39,3 |
| TOTAL (hors Québec) | 1 417 265 | 924 790 | 65,2 |

La tendance est donc très nette : le nombre de francophones, hors du Québec, devient de plus en plus négligeable. Près d'un demi-million de Canadiens d'origine française n'ont plus le français comme langue maternelle. C'est une perte quasi-irrécupérable. Il y a pis ; une bonne partie de ceux qui ont le français comme langue maternelle n'utilisent plus du tout le français à la maison. Alors qu'au Nouveau-Brunswick seulement 7,7 % des nôtres n'utilisent **pas** le français au foyer, dans les autres provinces le taux varie entre 26 % pour l'Ontario et 69 % pour les francophones de la Colombie-Britannique :

## TABLEAU III

**Assimilation : pourcentage des francophones qui ne parlent pas le français à la maison, 1971[4]**

| PROVINCES | LANGUE MATERNELLE | LANGUE D'USAGE | % |
|---|---|---|---|
| Terre-Neuve | 3 640 | 2 295 | 37,0 |
| Ile-du-Prince-Edouard | 7 360 | 4 410 | 40,0 |
| Nouvelle-Ecosse | 39 335 | 27 215 | 30,8 |
| Nouveau-Brunswick | 215 725 | 199 085 | 7,7 |
| Ontario | 482 040 | 352 465 | 26,9 |
| Manitoba | 60 545 | 39 600 | 34,6 |
| Saskatchewan | 31 605 | 15 935 | 49,6 |
| Alberta | 46 500 | 22 695 | 51,2 |
| Colombie-Britannique | 38 035 | 11 510 | 69,7 |
| | | Moyenne | 27,0 |

Autrement dit, dans huit provinces canadiennes, la majorité de ceux qui sont d'origine française n'utilise plus le français au foyer, alors qu'au Nouveau-Brunswick, nous sommes encore 84,7 % à l'utiliser :

## TABLEAU IV

**Assimilation : pourcentage des Canadiens d'origine française qui utilisent encore le français à la maison, 1971[5]**

| PROVINCES | % |
|---|---|
| Terre-Neuve | 14,8 |
| Ile-du-Prince-Edouard | 28,7 |
| Nouvelle-Ecosse | 33,9 |
| Nouveau-Brunswick | 84,7 |
| Ontario | 47,8 |
| Manitoba | 45,7 |
| Saskatchewan | 28,3 |
| Alberta | 23,9 |
| Colombie-Britannique | 11,9 |
| MOYENNE (hors Québec) | 47,6 |

Les mariages de plus en plus fréquents entre francophones et non francophones (exogamie) sont un autre indice que les mécanismes démographiques jouent contre l'accroissement de la population des francophones hors Québec, quoiqu'ici encore les Acadiens du Nouveau-Brunswick soient les moins touchés.

**Taux d'exogamie, par province, chez les jeunes époux de langue maternelle française âgés de 15 à 34 ans (recensement de 1976)[6]**

| | |
|---|---|
| Nouveau-Brunswick | 13 % |
| Ontario | 37 % |
| Terre-Neuve | 45 % ou plus |
| Ile-du-Prince-Edouard | |
| Nouvelle-Ecosse | |
| Manitoba | |
| Saskatchewan | plus de 60 % |
| Alberta | |
| Colombie-Britannique | |

Comme le souligne Charles Castonguay, spécialiste des questions démographiques, « l'inclination progressive à l'exogamie hypothèque le renouvellement naturel des minorités. Leur état de démembrement interne est d'ores et déjà si avancé que de futurs migrants francophones n'auraient par ailleurs guère de raison d'afficher un comportement culturel plus distinctif »[7].

Les Acadiens du Nouveau-Brunswick se distinguent encore des autres francophones du pays par le nombre et la qualité des instruments d'épanouissement collectif qu'ils ont à leur disposition. Hors du Québec, seul notre groupe bénéficie d'une protection juridique, quoique j'admette volontiers le peu de portée de son contenu. Au niveau des médias, les Acadiens ont un quotidien et quatre hebdomadaires[8]. Seuls les franco-ontariens se comparent favorablement à nous sur ce point. Nous avons en outre mis sur pied un réseau passablement complet d'écoles françaises. C'est également au Nouveau-Brunswick français que l'on trouve l'une des deux universités francophones hors du Québec (l'autre est l'Université Sainte-Anne, en Nouvelle-Ecosse ; l'Université d'Ottawa, elle, est bilingue). Sur 25 hôpitaux à prédominance unilingue française, hors du Québec, 11 sont au Nouveau-Brunswick. Nos écrivains, nos artistes, nos chercheurs, nos associations de toutes sortes n'ont rien à envier, quant à leur vitalité, à qui que ce soit hors du Québec. La situation économique de bien des régions francophones du pays est certes supérieure à celle de notre région, mais du point de vue d'un pouvoir économique francophone *collectif,* l'Acadie du Nouveau-Brunswick l'emporte haut la main chez les francophones hors Québec. Nos caisses populaires, par exemple, n'en détiennent pas moins un pouvoir économique certain. Et le territoire

acadien est loin d'être démuni de ressources minières, forestières, agricoles et maritimes. Au niveau de l'influence politique, nous élisons environ le tiers de la Législature du Nouveau-Brunswick (18 à 20 députés sur 58). Aucun groupe de francophones ne nous approche, même de loin, sur ce point. En fait, seuls les francophones du Nouveau-Brunswick, le Québec mis à part, se sont dotés d'un parti politique propre : le Parti Acadien. Il y a donc au Nouveau-Brunswick français une influence politique francophone qui n'existe nulle part ailleurs, quoiqu'il reste encore beaucoup à faire avant que les Acadiens de cette province ne prennent en main leur destin collectif.

Lorsqu'enfin on constate que 84 % de tous les Acadiens des Maritimes habitent le Nouveau-Brunswick, on ne peut que conclure que le Nouveau-Brunswick acadien constitue le *foyer principal de la vie française* dans les provinces Maritimes. De là découlent, pour notre groupe, certaines responsabilités particulières. De là aussi s'ensuit un comportement bien spécifique.

Tout cela conduit les Acadiens du Nouveau-Brunswick à entreprendre des démarches de nature différente de celles des autres francophones du pays. Ainsi, nous nous adressons davantage aux autorités *provinciales* qu'au gouvernement fédéral, alors que les autres francophones n'ont de recours possible, très souvent, qu'au seul niveau fédéral, tellement ils sont méconnus dans leurs propres provinces. Ailleurs, les problèmes culturels retiennent surtout l'attention des francophones alors qu'au Nouveau-Brunswick français nous réfléchissons sur notre situation en termes d'économie et de politique acadiennes.

Comment alors ne pas conclure qu'il existe, au Canada, trois « niveaux » de francophonies, soit d'abord les Québécois francophones, puis les Acadiens du Nouveau-Brunswick, et, enfin, les autres ? Bien sûr, la situation des Acadiens de la Nouvelle-Ecosse est différente de celle des franco-colombiens, ceux-là ayant plus de possibilités que ces derniers. Il en va de même lorsqu'on compare franco-ontariens et Acadiens de l'Ile-du-Prince-Edouard, etc. Mais ces francophones des huit provinces anglophones partagent à peu près les mêmes limites quant à leur épanouissement collectif. Il est donc devenu impérieux que les Acadiens du Nouveau-Brunswick se rendent compte de leur spécificité au sein de la francophonie pan-canadienne et que leurs prises de position en témoignent.

## II - LES ORIGINES DU PROJET POLITIQUE ACADIEN

Il faut bien se le dire, l'Acadie française fut jadis un projet éminemment *politique.* Certes, le statut de l'Acadie était celui d'une simple colonie où les liens de dépendance étaient des plus forts, mais tout colonial qu'était le projet acadien originel, il reste qu'il s'agissait là d'une entreprise qui visait à fonder, et à *développer,* en terre d'Amérique, dans les provinces Maritimes d'aujourd'hui, précisément, une société *majoritairement française,* société dont les assises reposaient sur la notion capitale de *territoire.* L'Acadie a été fondée, oui. Mais peut-on vraiment dire qu'elle s'est développée comme projet français ?

Quoi qu'il en soit, parler de projet politique acadien, en 1982, c'est, de mon point de vue, renouer avec l'Histoire, c'est reprendre en main le

projet de De Monts et de Champlain, projet si violemment détourné de ses fins premières après 1755. En 1763, après le traité de Paris, un autre projet de société a vu le jour chez nous, celui d'une société majoritairement anglophone. Des publicistes gouvernementaux voudraient maintenant nous faire croire que le Nouveau-Brunswick, qui célébrera bientôt son bicentenaire en 1984, a eu pour fondateurs et les anglophones et les Acadiens. Quel cynisme ! Non, le Nouveau-Brunswick a eu pour fondateurs les anglophones exclusivement, loyalistes américains en particulier. Et le projet néo-brunswickois, comme d'ailleurs les projets des autres provinces Maritimes - Ile-du-Prince-Edouard et Nouvelle-Ecosse - n'ont été rendus possibles qu'après que le projet acadien eut été jeté par terre. Dans ces nouveaux projets britanniques, tout fut mis en œuvre, après 1763, pour exclure les fondateurs de l'Acadie. L'Acadie, on la voulait morte. En 1758, une loi de la Nouvelle-Ecosse interdisait à tout « papiste » (c'est-à-dire aux catholiques) le droit à la propriété. Il faudra attendre jusqu'en 1783 pour que cette loi, également appliquée au Nouveau-Brunswick actuel, soit amendée dans un sens plus favorable aux catholiques et ce, surtout à la demande des Irlandais. Quant aux droits scolaires, une loi de la Nouvelle-Ecosse promulguée en 1766 interdisait à tout « papiste » de fonder une école sous peine d'amende et de prison. C'est en 1786 seulement qu'une loi plus tolérante sera votée. Du point de vue des droits politiques, les catholiques furent exclus du droit de vote jusqu'en 1789 en Nouvelle-Ecosse et jusqu'en 1810 dans les deux autres provinces. Quant au droit de se porter candidat à la Législature, les Acadiens, parce que catholiques, en furent exclus jusqu'en 1830 dans les trois provinces. Voilà comment les anglophones fondèrent les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile-du-Prince-Edouard. Non, le Nouveau-Brunswick ne tire pas son origine de *deux peuples fondateurs,* mais bien des Britanniques seuls qui se sont servi, pour ce faire, d'un territoire pris aux Acadiens. Bien sûr, nous, les Acadiens, sommes un peuple fondateur. Mais ce que nous avons fondé, ce n'est ni le New Brunswick, ni la Nova Scotia ni la Prince Edward Island. Notre projet collectif, dont les racines plongent jusque dans les débuts du 17e siècle, c'est l'Acadie, et il visait à établir ici une société *française, majoritaire* et dotée d'un *territoire* propre. Ce projet n'a absolument rien à voir avec les trois provinces qui virent le jour subséquemment. Si, au Nouveau-Brunswick, nous nous portons un peu mieux qu'ailleurs, ce n'est certes pas grâce à l'élément anglophone, ni grâce aux valeurs véhiculées par les gouvernements qui se sont succédé depuis 1784. Bien au contraire. C'est plutôt *en dépit* des instances gouvernementales. Combien de fois n'avons-nous pas dû répéter nos démarches, nous mettre pratiquement à genoux, pour la reconnaissance de quelques miettes ? La majorité anglophone du Nouveau-Brunswick n'a jamais considéré l'acadianité comme une réalité en soi. Constamment il a fallu demander, argumenter et entreprendre de longs combats. Ce que nous avons conservé d'acadien, et le fait que nous ayons duré, nous le devons d'abord à nous-mêmes, à notre opiniâtreté, au fait que nous représentons une proportion appréciable de la population néo-brunswickoise, à notre proximité du Québec et à nos relations avec ce dernier. En aucun cas toutefois ne devrions-nous éprouver des sentiments de reconnaissance envers les autorités du Nouveau-Brunswick. Pour tout dire, j'estime que nous, Acadiens, ne devons absolument rien à la majorité anglophone des Maritimes. J'ajouterai même que nous sommes probablement plus pauvres, culturellement, politiquement et économiquement

en raison de certaines politiques orchestrées par cette majorité. Pourtant, à notre insu, nous avons été amenés, au cours des années, à participer au renforcement du projet anglophone. Qui plus est, le projet anglophone a tellement pris de place dans nos esprits, il nous sollicite tellement, que bien des Acadiens en sont venus à croire qu'il n'y a plus de projet acadien, qu'il n'y aurait plus que des projets *bilingues.* En Nouvelle-Ecosse et sur l'Ile-du-Prince-Edouard, le projet anglophone a même eu raison de l'essentiel des forces acadiennes, la majorité des citoyens d'origine acadienne ne sachant plus parler français.

Pauvre Pélagie-la-Charrette ! Elle ne sait pas encore ce qui l'attend à son arrivée au pays ! Elle qui a parcouru des centaines de kilomètres pour revenir dans son Acadie, sait-elle seulement que l'Acadie n'existe plus dans les atlas et qu'il est considéré comme un acte révolutionnaire de parler d'un territoire acadien ? Sait-elle que bien qu'il reste des Acadiens, l'Acadie, elle, n'existe plus comme entité administrative ? Le New Brunswick, la Nova Scotia et la Prince Edward Island ont remplacé l'Acadie. A-t-on informé Pélagie qu'à peine arrivée chez elle, on aura l'aplomb de lui demander de se faire belle pour célébrer une des trois provinces qui se sont construites sur les ruines du projet acadien, soit le Nouveau-Brunswick, dont on annonce déjà à grand renfort de publicité les fêtes grandioses de 1984 ? Or, n'y a-t-il pas une contradiction à se réjouir à la fois de 1784 et de 1604 ?

Pourtant, j'estime qu'il est devenu possible de relancer le projet politique acadien, de le refonder si nécessaire et de le développer. Et cette idée d'un projet politique acadien dans les provinces Maritimes, au Nouveau-Brunswick en particulier, n'est d'ailleurs pas étrangère non plus à notre cheminement historique après la défaite de 1755. Car, après la déportation, bon nombre de nos ancêtres revenaient de l'Exil ou sortaient des bois et fondaient dans le sol une nouvelle Acadie. Ils ne renonçaient pas à leur Acadie. Voilà donc le premier choix fondamental de la collectivité acadienne dans les Maritimes après la déportation : au lieu de chercher à s'établir près de leurs anciennes terres, au lieu de rechercher le voisinage des anglophones, les Acadiens préférèrent se regrouper entre eux, comme pour essayer de fonder une nouvelle Acadie française, sans soutien officiel, il va sans dire. Là où on trouve des Acadiens aujourd'hui, c'est à peu près là aussi qu'on les trouvait en 1784. Une nouvelle Acadie était fondée, mais une Acadie tout de même davantage dispersée que sous le Régime français. On s'établit en effet aux deux extrémités de la Nouvelle-Ecosse actuelle (régions de la baie Sainte-Marie et de Chéticamp) dans les régions de la baie d'Egmont sur l'Ile-du-Prince-Edouard, mais surtout au nord et à l'est du Nouveau-Brunswick actuel.

Un autre choix fondamental de nos ancêtres acadiens fut de tenter de *développer* cette nouvelle Acadie. Après cent années de vie collective sans cadres institutionnels acadiens, vers les années 1860, donc, nos ancêtres entreprenaient de se doter d'institutions à eux. L'Acadie fondée dans le sol, il était devenu temps d'illustrer le fait acadien. C'est ainsi qu'à partir des années 1860, ils fondaient des journaux acadiens, des collèges acadiens, des hôpitaux acadiens, des paroisses religieuses acadiennes. Ce n'était plus le petit village qui retenait l'attention, mais bien les entreprises d'envergure *collective.* Et d'ailleurs, tout cela était

soutenu par la nouvelle classe moyenne, mieux nantie, qui avait commencé à se former vers la moitié du 19e siècle. Ce grand élan national acadien est bien illustré par la période nationaliste de 1880-1912, au cours de laquelle toute une génération de patriotes s'acharna à donner un contenu théorique et pratique à la notion d'acadianité. Cette période fut celle des grands congrès - on était 5 000 personnes au premier congrès de Memramcook en 1881 - au cours desquels on faisait le tour des problèmes et élaborait des solutions. Comme ces Acadiens se considéraient comme un peuple, ils se préoccupèrent aussi de s'entendre sur des symboles, sur des signes extérieurs pour en marquer la spécificité. C'est ainsi qu'ils choisirent une fête nationale, la fête de l'Assomption, célébrée le 15 août. Les nationalistes acadiens des années 1880 nous dotèrent aussi d'un drapeau acadien, le tricolore français avec une étoile dans le bleu. On songea aussi à un hymne national acadien, mais ici l'improvisation prit le dessus. Alors que la question de la fête nationale et du drapeau avaient fait l'objet d'études préalables en comités, le choix de l'hymne national eut lieu dans la foulée de la ferveur religieuse et un cantique fut choisi, l'*Ave Maris Stella.* De temps en temps, quelqu'un élève la voix en faveur d'un hymne plus « profane », mais l'Ave Maris Stella demeure encore la façon, pour les Acadiens, de marquer le rôle primordial de l'Eglise acadienne dans leur cheminement. Il est vrai qu'on le chante surtout à l'église mais il n'est pas rare qu'on l'entende aussi lors de manifestations publiques(9).

On peut donc dire que les nationalistes d'antan poursuivaient, mais dans un contexte différent et avec des moyens différents, le grand rêve de De Monts et de Champlain. En tout cas, il ne faisait pas de doute dans leur esprit que les Acadiens constituaient un groupe « à part », qu'il valait la peine qu'on l'établisse sur des assises solides.

## III - LA NOTION DE « SURVIVANCE » PERSISTE...

Quels sont les grands traits qui se dégagent de notre cheminement collectif depuis les quelque cent dernières années ? D'abord, la totale indifférence, sinon l'hostilité, des instances gouvernementales à l'endroit de l'acadianité, attitude en tout point conforme à l'esprit qui prévalait lors de la fondation de la province en 1784. D'où la nécessité, pour les Acadiens, de se dépenser pour des choses dont normalement l'Etat se serait occupé si cet Etat avait eu quelque chose de commun avec l'acadianité. Tout ce que nous avons entrepris, il a fallu le faire nous-mêmes, et quand cela requérait l'intervention de l'Etat, il nous a toujours fallu supplier, attendre, redemander et faire semblant que nous avions reçu beaucoup lors même que nous n'avions obtenu que des miettes. Jamais aucun gouvernement n'a pris l'initiative de réfléchir sur les problèmes des Acadiens. Là où nous avons fondé une nouvelle Acadie, on nous a toujours traités comme une *minorité,* ce qui revient en somme à nous considérer comme des étrangers au territoire même que nous habitons. Jamais nous n'avons pu dire que le gouvernement en place était acadien.

D'autre part, l'idée que nous avions de nous-mêmes ne reposait malgré tout que sur la seule notion de *survivance,* affirmation de notre identité collective, certes, mais combien prudente et hésitante ! Ainsi, nous fondons un collège à Saint-Joseph-de-Memramcook en 1864, mais tout de suite nous en faisons une institution *bilingue,* c'est-à-dire une

institution où se côtoyaient anglophones et Acadiens. Nous nous proclamons un peuple, mais personne n'ose proposer une expression *collective* de notre identité là où ça compte, c'est-à-dire au niveau du *pouvoir politique.* De plus, si nous avions le sens de l'histoire, il s'agissait d'une histoire un peu tronquée, d'une histoire ne faisant pas état de la *diversité* de nos expériences collectives. Par « Acadien », nous entendions surtout les descendants des déportés. Nous nous sommes avérés incapables d'intégrer dans notre vision de l'acadianité ceux et celles qui, par la suite, vinrent du Québec et d'ailleurs. Notre conception fortement généalogique de nous-mêmes excluait, par exemple, les habitants du Madawaska comme Acadiens. Comme si, après 1755, l'Acadie avait cessé de faire des Acadiens et des Acadiennes. Comme si Charles Lawrence avait eu finalement raison[10]. De plus, même si les nationalistes de l'époque essayaient de réfléchir sur *l'ensemble* de notre situation, il faut bien admettre que leurs programmes avaient une connotation fortement religieuse et culturelle, et qu'ils excluaient souvent toute autre réalité. Enfin, le dernier aspect négatif du nationalisme acadien de cette période, et sans doute le plus lourd de conséquence à long terme, ce fut de ne pas tenter de définir une *ligne de pensée acadienne en politique.* Même si les questions scolaires, économiques, administratives et autres que l'on débattait mettaient en cause le pouvoir, personne n'osa élaborer un vrai discours politique acadien. L'initiative *privée* dominait presque partout dans la façon de concevoir les choses. Mais ne faut-il voir là qu'une carence répréhensible chez nos devanciers ? Ne faudrait-il pas y voir aussi le constat que les structures politiques de nos provinces excluent, de façon quasi-absolue, tout projet politique propre au peuple acadien, d'où ce sentiment que tout effort dans ce sens ne pouvait s'avérer qu'inutile ?

On peut donc dire qu'au cours des 375 dernières années deux projets de société tout à fait différents ont été élaborés dans les provinces Maritimes, l'un acadien et l'autre anglophone. Le nôtre a largement précédé celui des anglophones ; il a progressé sans concurrence de 1604 à 1713. A partir de 1749 surtout, le projet anglophone a pris de l'ampleur, appuyé sur la force des armes. Qui niera que ce projet anglophone excluait le projet acadien ? Pourtant, les Acadiens ont continué à croire dans un projet collectif : refus de serment d'allégeance inconditionnelle aux Britanniques entre 1713 et 1755, retour de bon nombre d'Acadiens après la déportation et établissement loin des centres anglophones, fondation d'une nouvelle Acadie dans le sol, refus de s'accomoder des institutions anglophones. Le sens de l'expérience collective, de l'appartenance collective, voilà ce que la défaite de 1755 n'avait pu abattre.

On voit bien que le projet acadien ne vient pas d'être inventé. Il est au contraire une donnée historique. Que sommes-nous en train de faire de ce grand projet acadien ? Ce projet, il est vrai, a connu bien des vicissitudes, bien des ralentissements, mais il a toujours été repris en main. Les générations d'Acadiens qui se sont succédées ont chacune fait franchir une étape décisive à notre cheminement collectif. La génération actuelle d'Acadiens et d'Acadiennes mettra-t-elle une fin à cette progression ? Avec les moyens dont elle dispose, se saisira-t-elle des vraies questions qui la confrontent, celle du pouvoir, notamment ? Nos

devanciers ont posé notre problème en termes de survivance. Et dans notre pensée collective, nous en sommes toujours là. Le temps n'est-t-il pas venu de parler ouvertement de *libération ?*

## IV - LA QUESTION DU POUVOIR EN 1982

Jusqu'au début des années 1970, les Acadiens exprimaient surtout certains aspects des dimensions culturelles, sociales et économiques de leur acadianité. Politiquement, ils disaient peu de choses. Nous en sommes tout de même arrivés à nous considérer comme un peuple « normal », « ordinaire », en ce sens qu'un nombre croissant d'Acadiens aspire également à un pouvoir politique et administratif. La création du Parti Acadien en 1972, parti qui recueillait environ 12 % du vote acadien lors des élections provinciales de 1978, les demandes répétées pour la dualité linguistique au sein de certains ministères provinciaux, la tenue d'une grande Convention d'orientation nationale à Edmundston en octobre 1979 sont les événements marquants qui soulignent cette nouvelle tendance. En somme, les Acadiens veulent dépasser le niveau de la simple *influence* qu'ils détiennent dans les divers conseils de cette province et de ce pays pour enfin détenir un *pouvoir réel,* conscients qu'ils sont que l'influence, ce n'est pas encore le pouvoir. Ils veulent mettre fin à leur dépendance vis-à-vis de l'humeur quotidienne des politiciens pour enfin s'assurer d'un minimum de contrôle sur leurs affaires. Il s'agit donc ni plus ni moins que d'*acadianiser* notre vie politique autant et sinon davantage que nous avons acadianisé les autres secteurs de notre vie collective. Cette nouvelle démarche s'accompagne toutefois de tiraillements profonds au sein de la communauté acadienne, car le consensus est loin d'être fait quant aux orientations à prendre. Il reste même une bonne partie de notre population pour qui une ligne de pensée politique acadienne demeure une aberration. Ce qui n'est pas surprenant : jusqu'ici nos revendications ont visé des objectifs facilement identifiables (éducation, hôpitaux, communications...) et qui se situaient toujours au niveau administratif du pouvoir (fonction publique, par exemple). Le nouveau discours politique acadien, quant à lui, met en cause toutes les facettes de la vie acadienne. Il cherche même à proposer une approche *globale* pour l'ensemble de nos problèmes. Il s'éloigne de notre approche parcellaire habituelle. De plus, pour la première fois le discours politique acadien dépasse le niveau administratif du pouvoir et exige une prise en main des *pouvoirs législatifs et exécutifs* eux-mêmes. Il ne s'agit plus simplement de l'élection de députés acadiens, mais de l'élection de députés acadiens dans une *Législature acadianisée,* ce qui non seulement exige une remise en cause de notre mode actuel de participation à la vie politique, mais fait appel à l'émergence d'une nouvelle classe politique prête à agir d'abord d'un point de vue acadien, et, ensuite seulement, d'un point de vue néo-brunswickois. Beaucoup d'intérêts personnels, on le comprend facilement, sont donc en jeu. Au-delà de ces tiraillements se manifeste quand même la volonté très nette de ne pas laisser à l'extérieur de notre communauté un outil d'émancipation aussi important que le pouvoir politique. Les formules proposées sont assez diverses et souvent contradictoires, les unes étant plus audacieuses que les autres. Elles poursuivent néanmoins le même objectif : le *rapatriement de notre pouvoir politique.*

## 1. Notre situation politique est en retard sur l'ensemble de nos revendications

Lorsqu'on examine tout ce que nous avons mis sur pied de par notre seule initiative, lorsqu'on fait le compte de tout ce que les gouvernements ont fini, de guerre lasse, par nous octroyer, ne devient-il pas évident que nos institutions politiques sont en retard sur tout le reste ? Alors que nous avons passablement bien acadianisé notre vie culturelle en fondant écoles, collèges, journaux, troupes de théâtre, en produisant écrivains, chansonniers, musiciens, artistes de renommée internationale, il n'y a toujours pas de pouvoir acadien qui, par des politiques sages mais énergiques, pourrait assurer le maintien d'un environnement français dans nos régions acadiennes. Alors que nous nous sommes souciés du caractère français de notre milieu socio-économique en fondant, par exemple, nos propres caisses populaires et certains autres outils économiques dont la Société l'Assomption n'est pas le moindre, le concept même d'économie acadienne échappe encore totalement aux tenants du pouvoir. Malgré que nous ayons veillé à l'acadianisation des cadres de l'Eglise dans les régions acadiennes des Maritimes, que nous ayons construits des hôpitaux français et même, tout dernièrement, que nous ayons organisé en français des compétitions spéciales pour nos jeunes sportifs acadiens (les « Jeux de l'Acadie ») malgré tout cela, c'est comme si la société acadienne du Nouveau-Brunswick, aux yeux des gouvernements, ne constituait qu'un agrégat d'individus et non pas une *communauté* culturelle propre. Il existe en fait un divorce profond entre nos aspirations collectives et les pouvoirs qui décident de leur réalisation. Une sorte de mariage contre nature nous a été imposé depuis longtemps ; des étrangers sont à même de décider de choses aussi vitales pour nous que, par exemple, la politique linguistique de nos districts scolaires.

Pourtant, qui voudrait soutenir que le pouvoir politique, dans une société moderne, est sans rapport important avec l'épanouissement de la collectivité ? Rien, ou presque rien, n'échappe désormais à l'action de l'Etat ou de ses agents. Partout dans le monde on reconnaît à l'Etat moderne un rôle fondamental dans le développement des ressources naturelles, la construction de réseaux de communication, l'administration des soins de la santé, le maintien d'un système d'éducation qui réponde le mieux possible aux besoins de la jeunesse, et quoi encore. En fait, détenir un pouvoir politique réel, c'est, pour la collectivité, le pouvoir de décider des grandes orientations à prendre. Lorsque ce sont les autres qui décident à votre place, on ne peut pas dire que vous avez un pouvoir politique réel.

Jusqu'au début des années 1960, les Acadiens misaient surtout sur leurs propres initiatives pour promouvoir leur cause. Avec leurs frères de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile-du-Prince-Edouard, ils avaient fondé une Société dite « nationale ». Grâce à cet organisme, les Acadiens arrivaient à identifier leurs problèmes et à élaborer des programmes d'envergure collective. L'Etat intervenant alors moins qu'aujourd'hui, les Acadiens comptaient surtout sur l'initiative privée. Et ils n'ont pas si mal réussi. Nous avions donc des personnalités politiques acadiennes, mais on ne peut pas dire qu'il existait une *pensée politique acadienne.* De toute façon, les Acadiens n'en sentaient pas tellement le besoin. D'ailleurs, auraient-ils eu les ressources humaines et matérielles nécessaires ? C'est ce qui fait

que le domaine politique est pratiquement le *seul* que les Acadiens n'aient pas songé à acadianiser.

Mais voilà que depuis une quinzaine d'années le gouvernement intervient de plus en plus massivement dans la vie des citoyens. C'est ainsi que les Acadiens ont perdu une bonne partie du contrôle qu'ils exerçaient autrefois sur leurs institutions. Il ne faut pas regretter cette évolution du rôle de l'Etat, à condition toutefois que se constitue un *pouvoir politique acadien* qui se définisse comme tel et qui veille aux intérêts fondamentaux de notre peuple.

Nos problèmes ont en effet acquis une dimension politique qu'on ne saurait nier plus longtemps sans compromettre notre avenir collectif. La crise constitutionnelle actuelle, par exemple, est essentiellement un problème politique, et elle nous concerne de très près. Quels instruments les Acadiens ont-ils pour faire ce choix politique ? Dans les rapports de forces qui ne manqueront pas de changer l'évolution du pays, y aura-t-il une ligne de pensée *acadienne ?* Grave question.

Est-ce vraiment une aberration de penser que les Acadiens devraient, dans une plus large mesure, décider eux-mêmes des choses qui les concernent ? Pour beaucoup de gens, même pour des Acadiens, il n'y a pas, et il ne devrait pas y avoir, de caractère acadien qui se rattache au phénomène politique du Nouveau-Brunswick. Pour une partie de l'opinion, même pour nos hommes politiques, une expression acadienne, cela vaut pour nos écoles, pour nos hôpitaux, pour notre presse, pour nos sports, pour nos paroisses, mais une telle expression ne saurait franchir le seuil de la vie politique. Quand cette idée pernicieuse d'une action politique vidée de toute considération acadienne ou francophone aura été généralement acceptée par la population, les Acadiens seront irrémédiablement réduits au *statu quo.* Nos grands problèmes débouchent désormais sur la politique, que ces problèmes soient de nature sociale, culturelle ou économique. Dorénavant, les seuls projets collectifs valables seront ceux qui incluront une réflexion sur l'aspect politique de notre situation.

Mais quelles sont les raisons qui font que les Acadiens expriment si peu la dimension politique de leurs problèmes ? Il y a d'abord le fait qu'il n'y a presque pas de modèles dont nous puissions nous inspirer, à tel point que c'est comme si nous devions tout réinventer dans ce domaine. Atténuons toutefois la portée de cette explication en soulignant qu'il n'y avait pas non plus de modèles à suivre lorsque nos devanciers œuvraient pour un meilleur réseau d'écoles, par exemple. Pourtant, nos prédécesseurs osèrent apporter des solutions inédites. En fait, la grande raison de l'absence d'une force et d'une pensée acadiennes en politique, il faut plutôt la voir dans les *structures* actuelles de la province. Cette province, admettons-le une fois pour toutes, n'a pas été conçue d'abord par les Acadiens, en tout cas pas pour ceux qui croient dans le maintien d'un environnement socio-culturel français. Or, ces structures sont de nature essentiellement politique. Est-il alors étonnant qu'il n'y ait pas eu de *pouvoir* politique acadien, de *pensée* politique acadienne ? « Faire acadien » en politique, cela demeure comme une négation de l'essence même de notre province. De sorte que les hommes politiques acadiens ne sont pas tellement responsables de l'absence d'une ligne politique

acadienne. Comme pour l'ensemble du peuple acadien, nos hommes politiques ont dû évoluer dans des structures qui excluent des visées politiques collectives proprement acadiennes.

Tant que rien ne changera au niveau des structures politiques et administratives de la province, il ne faudra pas songer sérieusement à un pouvoir politique spécifiquement acadien. Dans les structures actuelles, nous serons toujours minoritaires et nous dépendrons toujours de la bonne volonté de la majorité anglophone. Pourtant, lorsqu'on passe en revue les secteurs dans lesquels les Acadiens ont réussi à obtenir une certaine voix au chapitre, on remarque une grande constante : il leur a fallu provoquer un *changement des structures.* C'est ainsi que seule la dualité au sein du ministère de l'éducation leur a donné un certain pouvoir de décision dans le dit ministère. Quand les enseignants francophones de la province ont décidé de militer au sein d'une association qui respectât davantage leur point de vue, ils ont dû provoquer un remaniement des structures de l'association provinciale des enseignants. On a alors mis sur pied une association pour les francophones et une autre pour les anglophones, et les deux organismes se sont unis en fédération. Il paraît que jamais les relations entre les enseignants francophones et anglophones n'ont été aussi bonnes. Et tout dernièrement, les commissaires scolaires francophones du Nouveau-Brunswick fondaient leur propre association, unilingue et autonome.

En somme, la grande constante du cheminement acadien, c'est le désir d'une *plus grande autonomie* dans tous les secteurs qui touchent leur vie collective. Depuis 1784, nous passons en effet le plus clair de notre temps à nous organiser en société parallèle, tant il est vrai que ce n'est pas grâce aux structures officielles de la province que nous avons survécu, mais en dépit de ces structures. Le passe-temps politique des Acadiens, depuis une centaine d'années, c'est d'essayer de se débarrasser des structures officielles de la province qu'on leur a imposées jadis. A l'heure actuelle, il n'y a pratiquement pas un seul secteur qui échappe à une quelconque réorganisation ou qui n'est pas l'objet de demandes en ce sens. Le Nouveau-Brunswick a cessé d'être indivisible et tout laisse prévoir que cette tendance continuera de plus belle. Mais pour certains, tels ceux qui se sont opposés à une grande utilisation du français dans les écoles acadiennes en 1928, cela ne constitue que du vulgaire *séparatisme,* laissant par là entendre qu'il ne faut pas séparer ce qui est « uni », dussions-nous y perdre notre acadianité. On peut même s'attendre, dans les mois et années qui viennent, à une plus grande utilisation du vocable méprisant de *séparatisme* contre les partisans du changement. Il ne faudra pas s'affoler, car il n'y a là rien de nouveau : tous ceux et celles qui ont œuvré pour l'établissement d'institutions francophones se sont fait traiter, à un moment ou à un autre, de séparatistes ou de pire encore. L'une des différences entre le débat politique actuel et nos luttes antérieures, c'est que dans le passé les polémiques éclataient surtout entre francophones et anglophones, alors que dans le présent débat politique, il faut prévoir l'éclatement, du moins au début, du consensus francophone. Il se trouvera des Acadiens qui, ayant souhaité l'autonomie scolaire par exemple, ne comprendront pas facilement pourquoi l'on parle d'autonomie politique. Ceux qui, hier, se voyaient affubler de toutes sortes de noms prendront maintenant la relève de leurs anciens détracteurs. J'entends déjà la réplique de certains autonomistes : *anglophiles, collabos, loyalistes, New*

*Brunswickers, anti-autonomistes,* etc. Mais se lancer des noms ne donnera rien. Il faudra bien un jour que nous acceptions de discuter les mérites des différentes options qui nous confrontent. Le respect des personnes devra demeurer une valeur malgré l'intensité du débat, car le projet politique devra aussi revêtir un visage humain.

## 2 - Orientations pour un pouvoir politique acadien

Des réformes d'envergure s'imposent donc pour arriver à créer un environnement politique qui soit conforme à nos aspirations globales. Pour ma part, je retiendrai quatre points qui devraient nous servir de balises, de critères, si l'on veut, et dont devraient d'inspirer toutes réformes futures : affirmation de notre droit à l'autodétermination, institutionnalisation d'un pouvoir politique acadien, reconquête de notre statut de majorité, reconnaissance légale d'un territoire acadien.

### Affirmation et défense de notre droit à l'autodétermination

Comment pourrions-nous aspirer à plus d'autonomie sans d'abord affirmer et défendre notre droit à l'autodétermination ? Il faut tout de même admettre que ce n'est ni dans les traités ni dans les textes constitutionnels qu'on trouvera la justification de la légitimité du peuple acadien et de son droit à l'autodétermination. Ces textes font plutôt valoir l'idée de la défaite. La charte des Nations Unies non plus ne leur est pas d'un grand secours : celle-ci proclame bien le droit des peuples à l'autodétermination mais elle ne définit pas la notion de « peuple » et n'énumère pas des critères facilement identifiables en vertu desquels les peuples pourraient réclamer ce droit. Tout de même, les autorités les plus compétentes en la matière considèrent importants les éléments suivants : des effectifs démographiques suffisants, un cheminement historique commun, une langue et des traditions communes, un territoire, une solidarité au sein du peuple, un projet autonomiste qui ait des chances de réussir. L'opinion internationale fait aussi une distinction entre les projets complètement autonomistes comme l'accession à l'indépendance, et les cas qui ne concernent qu'un traitement plus juste des « minorités » à l'intérieur des Etats. On prendra par exemple plus facilement parti lorsqu'il s'agit de problèmes d'accession à l'indépendance : on en fera même une question internationale. Tout ce qui entoure l'accession du Québec à la souveraineté tombe dans cette catégorie. En revanche, un projet d'autonomie partielle comme la formation d'une province acadienne à l'intérieur de l'Etat canadien aurait plutôt tendance à être considéré comme un problème relevant exclusivement de la juridiction canadienne, quoiqu'en général une communauté en quête d'autonomie même partielle ait tout à gagner en comptant avec l'opinion internationale. Il va de soi cependant qu'en ce qui concerne les Acadiens du Nouveau-Brunswick, leurs premiers interlocuteurs seront d'abord les anglophones de la province et le gouvernement canadien. Cependant, la question du rattachement au Québec de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, advenant l'indépendance du Québec, entrerait probablement dans les préoccupations d'ordre international.

On voit là combien dépendra du genre d'autonomie recherchée, de la valeur des arguments utilisés, des moyens mis en œuvre, en même temps que de la ferveur et de la ténacité dont les Acadiens feront preuve pour mener à terme leur projet. Rien ne sera acquis d'emblée.

Institutionnalisation d'un pouvoir politique acadien

Comme premier objectif de l'acadianisation de notre vie politique, je retiendrai celui d'un pouvoir politique *institutionnalisé,* c'est-à-dire un ensemble de structures politiques légalement reconnues comme acadiennes. D'ailleurs, il n'y a rien de nouveau ici non plus : lorsque l'on examine les divers projets des Acadiens, force nous est d'admettre que notre peuple a dû passer, invariablement, par l'établissement de *structures* particulières. Comme exemples, rappelons nos luttes pour des districts et des écoles francophones, pour des paroisses et des évêchés francophones, pour des journaux, des hôpitaux, des coopératives acadiennes, etc. Tout cela démontre bien qu'il y a longtemps que nous nous sommes rendus compte que sans structures proprement acadiennes, nous demeurions à la merci d'une majorité qui ne partageait pas nécessairement nos intérêts. Cette idée de la nécessité de structures acadiennes est maintenant accréditée partout dans les régions françaises. Personne ne doute plus que nous devons notre survie en grande partie aux institutions et organismes-clés que nous avons mis sur pied et contrôlés nous-mêmes dans une assez large mesure. Au niveau canadien également, on se rend compte de la nécessité d'accroître le contrôle des francophones sur les institutions fédérales, d'institutionnaliser certaines garanties soit pour les provinces, soit pour le Canada français, soit pour le Québec. Mais ces structures, les Acadiens les ont établies sans grand plan d'ensemble, un peu dans le désordre, à la faveur des circonstances. Ils ne pouvaient faire autrement. En 1981, non seulement il m'apparaît possible de repenser la situation d'une façon davantage *globale,* mais il me semble d'autre part que c'est la seule issue qui ne conduise pas à un cul-de-sac et aux perpétuels recommencements. Car comment pourrait-on croire en la possibilité que les Acadiens puissent se regrouper dans des structures *interdépendantes,* des structures qui obéissent à leurs intérêts fondamentaux, sans que ces structures ne soient chapeautées au sommet par un certain pouvoir acadien ? Tant que rien ne changera au niveau des structures politiques et administratives de la province, il ne faudra pas songer sérieusement à un pouvoir politique spécifiquement acadien. Dans les structures actuelles, nous serons toujours minoritaires et nous dépendrons toujours de la bonne volonté de la majorité anglophone. Je conviens qu'on pourrait me citer beaucoup d'exemples qui démontrent que les Acadiens détiennent le contrôle de certaines structures politiques, qu'ils ont donc par conséquent un pouvoir politique. Nos municipalités et nos districts scolaires sont justement des exemples qu'on pourrait évoquer. Mais il ne s'agit là que de *parcelles* de pouvoir, et des parcelles qui n'ont aucun lien entre elles. Le temps est venu de penser davantage à notre vie nationale acadienne.

Enfin, cette institutionnalisation du pouvoir politique devra reposer sur le grand postulat que les Acadiens ont le droit de s'autodéterminer, le droit de choisir leur régime politique et le droit d'association. Ainsi, les institutions politiques mises sur pied devront permettre aux Acadiens de s'associer avec le Québec si les deux partenaires sont d'accord. Ces mêmes institutions devront également permettre aux Acadiens de ne pas faire partie d'une éventuelle Union des Maritimes s'ils n'en ont pas envie. Enfin, si nous consentons à devenir des partenaires avec les anglophones dans la province du Nouveau-Brunswick, les nouvelles institutions devraient prévoir l'égalité des deux communautés.

## Reconquête de notre statut de majorité

J'estime que toute réforme politique valable devra apporter un correctif à notre situation de minoritaires dans la province, car c'est justement cette situation qui, plus que toute autre, met un frein à notre épanouissement collectif. Tant que l'on pourra nous objecter que nous ne représentons que le tiers de la population, nous n'irons pas bien loin et nous demeurerons condamnés à toujours quêter ce que nous considérons comme nôtre. Dans quelques années, il se peut que nous assistions à une minorisation croissante et irréversible de nos effectifs. Déjà, dans les années 1960, et ce, pour la première fois peut-être depuis la fondation de la province, le pourcentage de la population francophone a diminué, passant de 35,2 % à 34 % entre 1961 et 1971. Et le recensement de 1976 vient de nous apprendre que les Néo-brunswickois de langue maternelle française ne représentent plus que 32,9 % de la population. Un taux de natalité moindre, une émigration plus forte (mais qui semble avoir diminué de beaucoup dans les années 1970) en même temps qu'une anglicisation plus accentuée expliquent sans doute ce phénomène en bonne partie. La seule solution, c'est donc de chercher une formule politique qui nous rende *majoritaires* chez-nous. Et d'ailleurs, les Acadiens ne se considèrent-ils pas, depuis des centaines d'années, comme un peuple, une nation distincte ? Me dira-t-on pourquoi ce peuple ne pourrait pas s'administrer dans une plus large mesure ?

Reconquérir notre statut de majorité, c'est encore là renouer avec notre cheminement historique, c'est reprendre en main notre orientation qui a subi une si radicale déviation en 1713 et 1755. Nous avons beau dire que nous formons une majorité, nous avons beau affirmer que nous sommes un peuple, les chiffres sont là pour nous rabattre au niveau d'une simple minorité, minorité malgré nous bien sûr. Pourtant, nous disposons de suffisamment de ressources pour provoquer le revirement qui fera de nous des majoritaires. Seulement, il faudra que nous nous rendions compte que sans territoire légalement reconnu comme acadien, sans structures politiques acadiennes, sans gouvernement acadien reconnu lui aussi comme légitime, le carcan du statut de minorité continuera à peser sur notre groupe. C'est donc dans un nouvel esprit que nous devrons désormais aborder notre problème de survie au Nouveau-Brunswick. Avant de songer à des réformes en profondeur, nous devrons d'abord réfléchir sur tout ce que notre statut de minorité comporte de néfaste et nous demander si nous voulons demeurer minoritaires pour toujours. Quant à moi, je suis de ceux qui croient que c'est notre statut de minorité qui brise notre élan ; c'est ce qui nous enlise dans d'éternelles discussions autour de questions aussi vitales mais aussi ridicules, finalement, que celle relative à la nécessité d'avoir des écoles françaises. Questions vitales parce qu'il y va de notre avenir comme peuple. Questions ridicules parce qu'on ne devrait pas avoir à en débattre, tellement la nécessité d'écoles françaises ne fait aucun doute. Perte de notre autonomie, perte d'énergies, vision émasculée de notre avenir, voilà ce qui découle de notre statut de minorité.

## Reconnaissance légale d'un territoire acadien

Une autre donnée fondamentale m'apparaît être celle de la reconnaissance juridique d'un territoire acadien au Nouveau-Brunswick. Qu'on le veuille ou non, ce territoire acadien existe dans les faits. Ainsi,

les sept comtés de Victoria, Madawaska, Restigouche, Gloucester, Northumberland, Kent et Westmorland sont francophones dans une proportion de 60,5 % alors que les huit autres comtés du Sud sont anglophones dans une proportion de 95 %. Notre économie, nos institutions, notre façon de vivre, nos ressources naturelles, notre patrimoine, tout cela fait du territoire acadien quelque chose de très particulier et d'identifiable. Les futures réformes politiques devront tenir compte de l'existence de ce territoire acadien. Il nous appartient à nous, Acadiens, de prendre possession de ce territoire et de le gérer selon nos intérêts. Comment d'ailleurs pourrions-nous nous doter d'un pouvoir politique si celui-ci ne repose pas sur une certaine notion de *territoire,* sur une géographie acadienne ? Tous les pouvoirs politiques au monde, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'une province ou d'un Etat possèdent un territoire sur lequel s'exerce leur juridiction. A ceux qui me donneraient comme objection l'exemple des Juifs américains, Juifs qui détiennent une très grande influence sans qu'ils aient de territoire reconnu aux Etats-Unis, je répondrai que les Juifs américains, justement, ont été et demeurent les plus chauds partisans d'un territoire juif légalement reconnu : l'Etat d'Israël.

Un territoire acadien, c'est donc selon moi le seul moyen de mettre de l'ordre dans notre désordre, la seule façon de nous mettre à l'abri des fluctuations politiques. J'irai même jusqu'à affirmer que la seule façon de nous doter d'un pouvoir réel, c'est par la reconnaissance légale d'un territoire.

On a raison de s'étonner de ce que la loi provinciale sur les langues officielles par exemple, ne prévoit absolument rien pour conserver le caractère français des régions acadiennes de la province. Le gouvernement a bien voulu songer un peu à la francisation de la fonction publique, mais il a eu peur de s'occuper de l'essentiel, soit le développement *en français* du territoire acadien. Tant que l'on ne tiendra pas compte du territoire acadien, l'Acadie demeurera plus ou moins mythique. On continuera à parler des Acadiens sans trop savoir où se situe le gros de leurs forces. Pourtant, l'idée d'un territoire acadien ne se situe-t-elle pas elle aussi dans la continuité historique ? Nos préoccupations pour des circonscriptions électorales acadiennes, pour des districts scolaires acadiens, et même pour des évêchés acadiens, ne témoignent-elles pas de nos aspirations territoriales ? N'avons-nous pas jadis fondé un territoire acadien et lorsque l'on a voulu nous en déloger, ne nous sommes-nous pas regroupés dans la région des Maritimes qui avait alors le moins reçu l'empreinte des anglophones, c'est-à-dire le Nord et l'Est du Nouveau-Brunswick actuel ? Malheureusement, une vingtaine d'années après le retour des Acadiens, un groupe de Loyalistes américains venait s'installer presque dans la région même que nous avions choisie pour recommencer à neuf. Dorénavant, il serait difficile pour nous de reconquérir notre statut de majorité.

Disons-nous bien toutefois que sans territoire officiellement reconnu nous ne pourrons jamais nous organiser comme nous l'entendons. Ce sera en fait comme si nous continuions à demeurer chez les autres, à l'étranger. Regardons autour de nous et nous verrons que nous sommes loin d'être les seuls à avoir des aspirations territoriales. Il y a d'abord eu les Loyalistes qui, à deux reprises, ont exigé le démembrement d'anciennes provinces pour qu'eux-mêmes puissent vivre dans des territoires qui témoigneraient vraiment de leur existence et de leurs

valeurs. C'est ainsi que l'on a divisé la Nouvelle-Ecosse pour créer le Nouveau-Brunswick en 1784, et que l'on a récidivé en 1791 avec le Québec pour créer l'Ontario. Rappelons-nous aussi que lorsque les Britanniques, en 1840, ont voulu faire fi du pouvoir politique québécois aussi bien que de son intégrité territoriale en fusionnant l'Ontario et le Québec en une seule province[11], on s'est vite rendu compte que le nouveau système ne pouvait fonctionner dans la paix, de sorte qu'en 1867 le Québec recouvrait et son statut de province et son intégrité territoriale[12]. Il est vrai que les Québécois avaient protesté un peu plus énergiquement que ne l'ont fait les Acadiens contre le carcan néo-brunswickois... Dans l'Ouest canadien, même les Métis ont exigé le statut de province, statut qu'il obtenaient en 1870 (c'était le Manitoba) pour malheureusement être mis plus tard en minorité. Et on nous dit que très prochainement le territoire de Yukon serait érigé en province. Au plan international non plus, les exemples ne manquent pas. Mentionnons seulement le cas du Jura suisse, région francophone appartenant jadis à une province de langue allemande et dont le combat de libération ressemble beaucoup au nôtre à certains égards[13]. Après une trentaine d'années de luttes acharnées, les francophones du Jura obtenaient, en 1978, la division en deux du canton de Berne ; une quatrième province francophone suisse était ainsi née, le Jura. Si je dis que le cas du Jura ressemble un peu au nôtre, c'est non seulement parce qu'il s'agissait là d'une communauté francophone revendiquant son autonomie politique et son territoire, mais parce que le pays dont fait partie le Jura, la Suisse, est, comme le Canada, une sorte de fédération et que, comme au Nouveau-Brunswick, la solution proposée était la division en deux d'une province. Non, ce ne sont pas les précédents qui manquent, surtout pas au Canada. Ce qui nous fait peut-être actuellement défaut, c'est la *volonté politique* d'en faire autant, et la *sagesse* dans la recherche des moyens pour mieux atteindre ce but. Mais disons-nous bien que revendiquer un territoire, c'est tout simplement rentrer officiellement en possession de ce que l'on nous a jadis enlevé ; ajoutons même que c'est tout bonnement *prendre possession effective* du territoire que nous occupons actuellement, c'est-à-dire le revêtir d'un caractère officiel acadien avec tout ce que cela comporte de mécanismes juridiques, administratifs et politiques.

Il faudrait également souligner que poser la question du territoire acadien, c'est en même temps se demander s'il n'y aurait pas lieu de créer un centre administratif acadien. C'est s'interroger sur Moncton en particulier, car cette ville est en passe de devenir, si elle ne l'est pas déjà, la capitale de l'Acadie. Je reviendrai sur cet aspect de la question.

### 3 - Réformes à entreprendre

Le projet politique acadien ne pourra être réalisé du jour au lendemain. Nous devrons même passer par toute une série d'étapes, tellement nous sommes peu habitués à discuter politique d'un point de vue spécifiquement acadien. Quoi qu'il en soit, ces réformes pourront heureusement s'inspirer de deux notions fondamentales qui sont déjà acceptées, dans une certaine mesure, autant par le public acadien que par les instances gouvernementales. Il s'agit des notions de *dualité* et *d'égalité des deux communautés linguistiques.* Nous avons déjà en effet la dualité au ministère de l'Education, c'est-à-dire qu'il y existe deux sous-ministères, l'un pour les francophones, l'autre pour les anglophones. Cette idée de

dualité administrative devrait être poussée plus loin et implantée au sein des autres ministères. Nous avons aussi, depuis 1981, une loi cadre qui proclame « l'égalité entre les deux communautés linguistiques » du Nouveau-Brunswick. Cette loi décrète que chacune des deux communautés linguistiques a droit à ses propres « institutions culturelles, pédagogiques et sociales ». Il est vrai qu'il n'y est pas fait mention d'institutions distinctes dans le domaine *politique* et qu'en général la loi fait la promotion de l'égalité au chapitre de la langue à l'exclusion du reste. Mais jointe à cette autre notion de dualité, cette idée d'égalité pourrait conduire un jour à la dualité au sein de la Législature même. La dualité, l'égalité politique, est-elle possible entre Acadiens et anglophones au Nouveau-Brunswick ? Certains y croient. Personnellement, je doute beaucoup que les anglophones, qui comptent pour 66 % de la population, acceptent un tel partage du pouvoir. Selon le Parti Acadien, pour doter les Acadiens d'un territoire à eux, pour leur donner un pouvoir réel, pour mettre fin à leur statut de minorité, il n'y a d'autre solution que la création d'une province acadienne taillée à même le Nouveau-Brunswick actuel. Cette province acadienne comprendrait environ 53 % du territoire néo-brunswickois et, selon le recensement de 1976, regrouperait 342 000 habitants avec les composants linguistiques suivants : 61 % de francophones et 37 % d'anglophones. Bien du chemin reste à parcourir avant que cette idée ne devienne, en politique, l'objectif souhaité par la majorité des Acadiens eux-mêmes. En octobre 1979, la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick avait organisé un grand congrès où 1 500 délégués devaient discuter puis élaborer un projet politique. Et c'est justement le principe d'une province acadienne qui y recueillait les suffrages. Mais c'en fut trop pour la S.A.N.B. : tiraillée de tous les côtés, devant le constat, aussi, que les 1 500 délégués réunis à Edmundston ne reflétaient le point de vue de la masse, force lui fut de ne pas inclure dans son programme une aussi importante réforme. La S.A.N.B. s'est donc rabattue sur des objectifs qui se prévalent des principes de dualité et d'égalité, ce qui, dans les circonstances, est tout de même assez audacieux. Mais avant de faire des percées importantes à ce niveau, il y aura sans doute lieu de s'attaquer à des réformes de moins grande envergure. Par exemple, réformer la fonction publique pour que le français y devienne davantage une langue de travail ; créer des unités administratives distinctes pour anglophones et francophones, décentraliser, même, la fonction publique. Les limites territoriales de nos diverses divisions administratives devront être révisées pour y mettre de l'ordre et de la cohérence. La loi sur les langues officielles de la province, même la loi cadre sur l'égalité linguistique, devront être révisées pour les rendre plus contraignantes, pour y inclure, en particulier, des clauses qui garantissent l'utilisation du français dans les régions francophones, qu'il s'agisse des institutions publiques ou privées qui viennent s'établir dans notre milieu. Il faudra aussi disposer davantage de statistiques et d'études sur les régions francophones du Nouveau-Brunswick, études économiques, sociales, démographiques et autres. Actuellement, la notion d'acadianité est tout à fait absente des « recenseux »[14] et des études officielles du gouvernement. Comment, sans disposer de toute une gamme de données sûres et d'analyses étoffées, les Acadiens pourront-ils un jour devenir les maîtres d'œuvre sur leur territoire ?

## CONCLUSION

Les Acadiens du Nouveau-Brunswick ont rarement eu la liberté de choisir, la liberté de choisir ce qui leur convient le mieux. L'idée que nous nous faisons de nous-mêmes passe encore par le filtre puissant de la société anglophone qui nous entoure. Comme peuple, nous nous déprécions souvent ; nous nous croyons mis au monde pour un petit pain. Nous sous-estimons trop nos ressources humaines et matérielles. Nous croyons trop ce que l'on nous a enseigné, à savoir que nous ne sommes qu'une simple *minorité,* un groupuscule qui ne saurait aspirer à autre chose qu'à de petits *privilèges.* En fait, c'est la *légitimité* même de tout projet collectif acadien que l'on nie. C'est d'ailleurs encore ainsi que les autres, même de nos meilleurs amis, parfois, nous perçoivent : une communauté peut-être riche en folklore, mais qui ne saurait prétendre à être beaucoup plus qu'un mythe. Les programmes que nous mettons sur pied ne sont en fait, la plupart du temps, que des improvisations, de simples *réactions* vis-à-vis des politiques que d'autres ont élaborées. Rarement prenons-nous le temps d'analyser notre situation en fonction d'abord de ce que nous sommes nous-mêmes. Nos projets se limitent à chercher des *accommodements* mineurs dans des structures qui, à l'époque de leur mise en place, avaient pourtant comme objectif de nous faire disparaître à jamais. Nous passons ainsi notre temps à éteindre des incendies, à toujours recommencer les mêmes combats, tellement nous abordons nos problèmes d'une façon parcellaire et sans beaucoup de suite. Sans cesse confrontés à des situations urgentes, nous n'avons jamais le temps, ou plutôt ne prenons jamais le temps, de songer à *l'important.* Il en résulte que nos espoirs et nos programmes se limitent au court terme.

Au cours des quelque vingt dernières années, une nouvelle dimension est apparue chez-nous, la dimension politique. On compte en effet peu de domaines qui, aujourd'hui, échappent aux politiques de l'Etat ou de ses agents. Or, malgré cette nouvelle question du pouvoir, nous continuons à agir par l'intermédiaire de groupes de pression comme la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick. Il n'existe pas, ou tellement peu, de ligne de pensée acadienne en politique.

Il est grand temps que nous prenions parti. Pour nous-mêmes. Sinon, d'autres le feront à notre place et pas nécessairement dans nos intérêts. La question de *l'engagement* se pose donc aujourd'hui avec beaucoup plus de gravité que jamais auparavant. Il nous faut davantage de ces hommes et de ces femmes partisans d'abord de l'Acadie et non d'abord du Nouveau-Brunswick. Retarder plus longtemps notre marche vers l'autonomie, c'est nous condamner à ce *vil nationalisme revendicateur* qui contredit tout véritable épanouissement et toute vraie liberté, car ce nationalisme est davantage le symptôme d'une situation anormale que la marque d'une société en santé.

> « J'ai cru que les Acadiens étaient seuls aptes à orienter leur avenir et qu'il serait ridicule de croire autrement. J'ai cru également que le temps n'était pas éloigné où les Acadiens seraient en mesure de (...) s'accaparer des moyens propres à prendre la maîtrise de leur destinée »[15].

# LA PROVINCE DE L'ACADIE

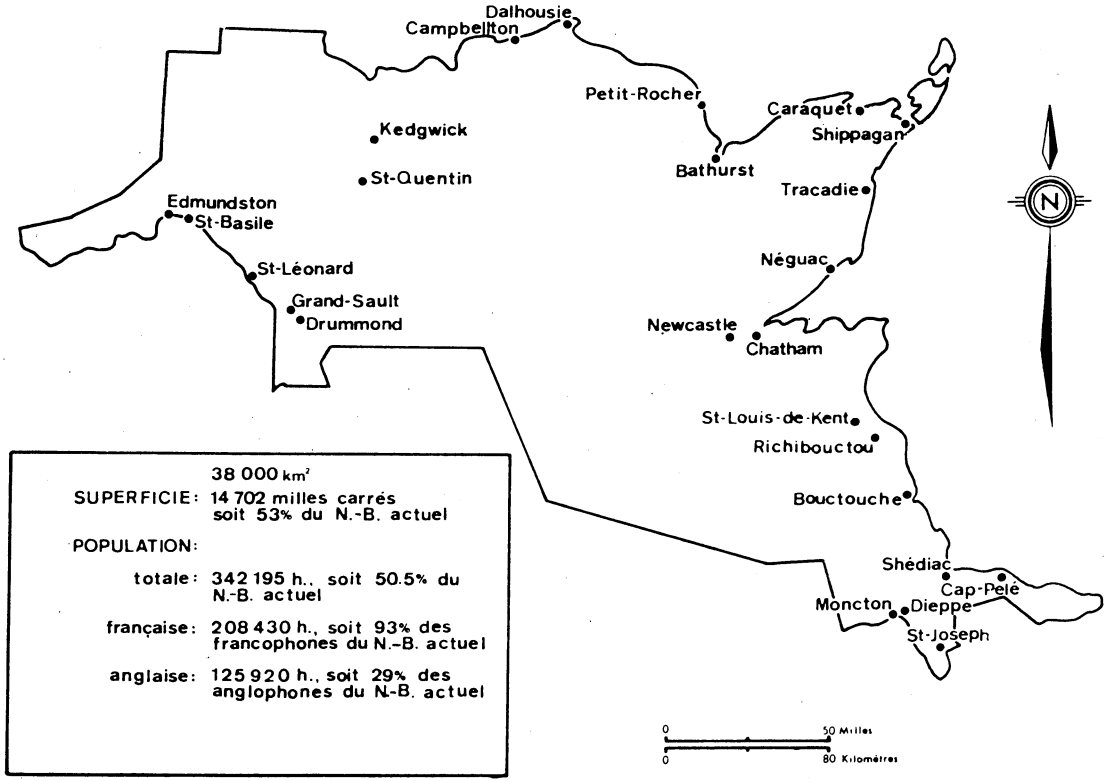


| | |
|---|---|
| | 38 000 km² |
| SUPERFICIE: | 14 702 milles carrés soit 53% du N.-B. actuel |
| POPULATION: | |
| totale: | 342 195 h., soit 50.5% du N.-B. actuel |
| française: | 208 430 h., soit 93% des francophones du N.-B. actuel |
| anglaise: | 125 920 h., soit 29% des anglophones du N.-B. actuel |

## PROVINCE DE L'ACADIE

**Répartition numérique et en pourcentage de la population selon la langue maternelle, recensement fédéral de 1976.**

| | TOTAL | FRANÇAIS | | ANGLAIS | | AUTRES | | NON DÉCLARÉ | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| VICTORIA Paroisses civiles actuelles de Drummond, Grand Sault, Denmark et Lorne | 12 505 | 8 000 | 63,9 | 4 180 | 33,4 | 175 | 1,3 | 160 | 1,2 |
| MADAWASKA | 34 890 | 32 855 | 94,2 | 1 740 | 5,0 | 85 | 0,2 | 210 | 0,6 |
| RESTIGOUCHE | 40 620 | 23 825 | 58,7 | 15 995 | 39,4 | 175 | 0,4 | 630 | 1,6 |
| GLOUCESTER | 81 025 | 65 500 | 80,8 | 14 415 | 17,8 | 225 | 0,3 | 880 | 1,1 |
| NORTHUMBERLAND | 53 890 | 13 685 | 25,4 | 39 125 | 72,6 | 530 | 1,0 | 550 | 1,0 |
| KENT | 28 990 | 23 065 | 79,6 | 4 590 | 15,8 | 1 050 | 3,6 | 285 | 1,0 |
| WESTMORLAND Paroisses civiles actuelles de Dorchester (moins la ville de Dorchester), Botsford, Shédiac et Moncton (y-inclus la ville de Moncton) | 90 275 | 41 500 | 45,9 | 45 815 | 50,7 | 705 | 0,7 | 2 225 | 2,4 |
| LA PROVINCE ACADIENNE | 342 195 | 208 430 | 60,9 | 125 920 | 36,7 | 2 945 | 86 | 4 940 | 1,4 |

# NOTES

1 Voir carte en annexe.

2 Recensement fédéral de 1976.

3 Recensement fédéral de 1971.

4 Fédération des francophones hors Québec, **Les héritiers de Lord Durham,** Ottawa, 1977, pp. 23-24.

5 Extrapolation faite par l'auteur à partir des tableaux précédents.

6 Charles Castonguay, **Le Devoir,** 8 février 1980, p. 5.

7 **Ibid.,** p. 5.

8 Le quotidien **L'Evangéline** fermait néanmoins ses portes le 28 septembre dernier. Les administrateurs alléguaient des difficultés d'ordre financier et des problèmes syndicaux. Les observateurs s'entendent néanmoins pour dire que le journal rouvrira bientôt.

9 Les textes les plus importants des trois premières « conventions » ont été imprimés. Voir Ferdinand-J. Robidoux, **Conventions nationales des Acadiens,** Le Moniteur Acadien, Shédiac, 1907.

10 Charles Lawrence fut l'un des artisans de la déportation des Acadiens.

11 Comblés, les anglophones : pour leur plaire, l'Angleterre divise le Québec en 1791 ; pour leur plaire encore, en 1840, l'Angleterre réunit ce qu'elle avait divisé, dans l'espoir que l'Ontario anglais, maintenant fort et bien organisé, assimilera le Québec français !

12 En partie seulement dans les deux cas, il va sans dire. La question des frontières légales et historiques du Québec, quant à elle, est depuis un certain temps au premier rang des préoccupations du Québec. S'agit-il des frontières remontant au Régime français ou de celles, réduites, que l'Angleterre lui a imposées en 1763 puis un peu agrandies par la suite (en 1774 et 1912 notamment mais sans jamais revenir aux anciennes frontières) ? Et que penser de la décision de l'Angleterre qui, en 1927, attribuait à Terreneuve un très vaste territoire (le Labrador) revendiqué par le Québec ? La commission québécoise d'enquête sur l'intégrité du territoire du Québec, dont le rapport est paru en 1968, est riche en considérations légales et historiques à ce sujet.

13 Ce que nous appelons **province** au Canada s'appelle **canton** en Suisse. Comme le Canada, la Suisse est dotée d'un Parlement fédéral et d'Assemblées provinciales ou, plus exactement, cantonales.

14 Expression tirée de **La Sagouine.** Voir Antonine Maillet, **La Sagouine,** Montréal : Leméac, 1977, p. 12.

15 « Profession de foi » d'un célèbre nationaliste acadien, Calixte-F. Savoie, ex-président de la compagnie d'assurance l'Assomption. Voir Calixte-F. Savoie, **Mémoires d'un nationaliste acadien,** Moncton : Editions d'Acadie, 1979, pp. 347-348.

*

* *

# LES PROVINCES ATLANTIQUES DANS LE DEBAT SUR LE RAPATRIEMENT DE LA CONSTITUTION

**par Yves-Henri NOUAILHAT**
*Université de Nantes*

Le Canada a connu de 1977 à 1982 de vastes débats sur l'opportunité et les conditions d'un « rapatriement » de la Constitution et sur la mise au point d'une procédure d'amendement de cette Constitution. Des tentatives avaient déjà eu lieu sans succès de 1927 à 1975. Aussi, le 19 janvier 1977, le Premier ministre fédéral, Pierre Elliott Trudeau, demande aux Premiers ministres provinciaux de se pencher à nouveau sur le problème et le gouvernement fédéral publie, le 12 juin 1978, un Livre blanc intitulé *Le temps d'agir*(1) dans lequel il énonce ses propositions. Des discussions s'ouvrent entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et ce long processus s'est achevé finalement en avril 1982 par le transfert du Parlement de Londres aux autorités législatives canadiennes (fédérales et provinciales) du pouvoir d'amender la Constitution.

Au cours de cette période, les positions prises par certaines provinces comme le Québec, l'Ontario et l'Alberta ont donné lieu à une large publicité. Il est également intéressant d'examiner les positions de provinces comme celles de l'Atlantique, demeurées certes plus discrètes mais qui sont néanmoins significatives, notamment en raison de leurs problèmes économiques particuliers ainsi que de la composition de leur population, avec une importante minorité francophone, surtout au Nouveau-Brunswick. Pour brosser ce rapide tableau de la position des provinces atlantiques sur le problème constitutionnel, nous avons utilisé quatre catégories de sources :

- les comptes rendus des conférences constitutionnelles entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces (oct.-nov. 1978, février 1979, septembre 1980 et novembre 1981) qui permettent de bien connaître les positions des gouvernements provinciaux,
- les déclarations des Premiers ministres provinciaux, des leaders de l'opposition, d'un certain nombre de personnalités et de groupements influents,
- les débats à la Chambre des Communes ainsi que les débats dans les assemblées législatives provinciales,
- la presse(2).

## I - LES POSITIONS OFFICIELLES DES QUATRE PROVINCES ATLANTIQUES

Il faut tout d'abord remarquer que les P.M. des quatre provinces atlantiques ont pris des positions identiques sur un certain nombre de problèmes politiques ou économiques liés au rapatriement de la Constitution :

- ils affirment leur volonté de maintenir la monarchie constitutionnelle ;
- ils sont d'accord pour que la « péréquation » (c'est-à-dire la redistribution par le gouvernement fédéral d'une partie des richesses des provinces les

plus prospères au profit des provinces les plus pauvres) devienne un principe reconnu dans la Constitution ;

— sans remettre en cause l'existence d'une union économique, ils estiment que leurs gouvernements doivent pouvoir prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder certains secteurs des économies provinciales. Ils souhaitent accroître leur juridiction sur leurs ressources.

Toujours en ce qui concerne les positions officielles des gouvernements des quatre provinces atlantiques, on peut observer - au-delà de ces prises de position communes - une sorte de gradation, depuis la position très favorable aux propositions du gouvernement fédéral du Premier ministre du Nouveau-Brunswick, Richard Hatfield, jusqu'à la position la plus hostile, celle du Premier ministre de Terre-Neuve, A. Brian Peckford. Efforçons-nous d'en dégager les grandes lignes.

**a)** Dès la conférence constitutionnelle d'octobre-novembre 1978, le P.M. du Nouveau-Brunswick se déclare favorable à des solutions de compromis. Il estime que « les gouvernements des provinces du Canada détiennent présentement des pouvoirs constitutionnels suffisants pour protéger et promouvoir les intérêts provinciaux et régionaux »[3]. Après l'annonce, le 2 octobre 1980, par le P.M. fédéral du *Projet de résolution portant adresse commune à Sa Majesté la Reine concernant la Constitution du Canada*[4], Richard Hatfield se déclare d'accord avec la proposition de M. Trudeau[5]. Il prend également position en faveur de « l'enchâssement » d'une Charte des Droits et Libertés - et notamment des droits linguistiques - dans la Constitution. Les droits linguistiques des minorités doivent être défendus et le droit à l'éducation dans l'une ou l'autre des langues officielles doit être accessible au plus grand nombre de Canadiens possible[6]. Dans son allocution d'ouverture à la conférence constitutionnelle de novembre 1981, Richard Hatfield justifie sa position : « Quel est mon devoir en tant que P.M. du Nouveau-Brunswick ? Est-ce simplement de protéger les droits des Canadiens qui habitent au Nouveau-Brunswick tant et aussi longtemps qu'ils y habitent tout en me dégageant de toute obligation et responsabilité à leur égard s'ils décident d'aller s'établir dans une autre province du Canada ? »

En ce qui concerne la formule d'amendement de la Constitution, la formule de Victoria lui paraît la meilleure[7].

**b)** Les P.M. de la Nouvelle-Ecosse (John M. Buchanan) et de l'Ile-du-Prince-Edouard (W. Bennett Campbell, puis J. Angus MacLean) ont des positions assez voisines. Ils étaient loin d'être des partisans acharnés du rapatriement de la Constitution. Ils auraient préféré laisser le Parlement fédéral et les Parlements provinciaux légiférer sur la question des droits et libertés plutôt que de voir ces droits et libertés définis par une charte intégrée dans la Constitution. Angus MacLean déclare très clairement que les droits linguistiques doivent relever des législatures provinciales[8].

Après le 2 octobre 1980, ils sont opposés à une action unilatérale du gouvernement fédéral. Ils se déclarent prêts à accepter le consensus de Vancouver en ce qui concerne la formule d'amendement de la Constitution[9]. Toutefois, John Buchanan accepte également la formule de Victoria.

Pour les P.M. de Nouvelle-Ecosse et de l'Ile-du-Prince-Edouard, les problèmes les plus délicats soulevés par le rapatriement de la Constitution concernent la maîtrise des ressources naturelles :

— John Buchanan déclare, lors de la conférence constitutionnelle des 8-13 septembre 1980, que les habitants de la Nouvelle-Ecosse ont le droit de profiter à 100 % des revenus provenant des ressources de gaz naturel et de pétrole *off shore*[10]. Les ressources *off shore* doivent être traitées comme les ressources *on shore*[11].

— Quant à J. Angus MacLean, il se plaint amèrement de la façon dont le gouvernement fédéral exerce ses pouvoirs en matière économique et notamment dans le domaine énergétique : ainsi, le 8 septembre 1980, il demande pourquoi la fixation du prix de l'électricité ne donne pas lieu aux mêmes réductions que ceux du pétrole et du gaz naturel[12]. Le P.M. de l'Ile-du-Prince-Edouard est par ailleurs opposé à l'introduction du droit de libre circulation des personnes dans la Charte des droits. Son gouvernement provincial souhaite en outre pouvoir continuer à réglementer l'acquisition des terres dans la province[13].

**c)** En ce qui concerne Terre-Neuve, les prises de position des autorités provinciales sont incontestablement les plus hostiles au projet du gouvernement fédéral pendant cette période. Le P.M. Franck D. Moores, assez conciliant, avait cependant indiqué clairement, lors de la Conférence constitutionnelle d'octobre-novembre 1978, le souci de sa province de pouvoir contrôler ses ressources naturelles, notamment la pêche et les richesses du plateau continental : « La responsabilité des pêches, raison d'être de Terre-Neuve, doit incomber au gouvernement de Terre-Neuve »[14]. « Terre-Neuve veut obtenir le contrôle de ses ressources pétrolières au large des côtes »[15].

A la Conférence constitutionnelle des 8-13 septembre 1980, le nouveau P.M., A. Brian Peckford, demande - comme son collègue John Buchanan - que les ressources *off shore* soient traitées de la même manière que les ressources naturelles terrestres ou sous eau douce ; il veut aussi que le transport de l'électricité soit soumis à la même réglementation que le transport du pétrole ou du gaz naturel[16]. A. Brian Peckford - comme J. Angus MacLean de l'Ile-du-Prince-Edouard - est hostile à l'affirmation du droit de libre circulation des personnes dans la Charte des droits en raison du fort taux de chômage à Terre-Neuve[17].

Le P.M. de Terre-Neuve n'est pas opposé au rapatriement de la Constitution, mais il estime qu'une Charte des droits et libertés - qui risque d'ailleurs selon lui d'empiéter sur les droits des provinces - ne devrait être discutée qu'après le rapatriement[18]. En ce qui concerne la formule d'amendement, ses préférences vont, comme Angus MacLean et John Buchanan, à la formule du consensus de Vancouver.

En tout état de cause, pour A. Brian Peckford, il est impensable de modifier la nature de l'union signée en 1949 entre le Canada et Terre-Neuve sans le consentement de cette dernière. « Aucune modification portant atteinte aux ressources, aux droits de propriété ou à la compétence législative d'une province ne doit être apportée sans le consentement de celle-ci »[19]. Notons enfin que le P.M. de Terre-Neuve avait publié le 18 août 1980 un document dans lequel il avait défini la position du gouvernement provincial[20]. A. Brian Peckford s'y déclare partisan d'un fédéralisme équilibré, rejette à l'avance toute action unilatérale du gouvernement fédéral et revendique la juridiction sur les pêcheries par les provinces côtières.

## II - DIVERSITE DES PRISES DE POSITION SUR LE PROBLEME CONSTITUTIONNEL A L'INTERIEUR DES QUATRE PROVINCES ATLANTIQUES

Après avoir ainsi brièvement résumé les positions des quatre gouvernements provinciaux, il convient maintenant d'examiner la diversité des prises de position à l'égard de la question constitutionnelle dans chacune de ces quatre provinces.

**a)** Tout d'abord, au Nouveau-Brunswick, l'opposition libérale, en soutenant la position du gouvernement fédéral sur le rapatriement de la Constitution et l'enchâssement des droits linguistiques dans la Constitution exerçait une forte pression sur le P.M. conservateur Richard Hatfield qui ne disposait que d'une majorité très réduite à l'Assemblée provinciale pour pousser celui-ci dans le sens d'une coopération avec Ottawa. Le chef de l'opposition libérale, Joseph Daigle, critique Richard Hatfield davantage sur la manière dont il a abordé le débat constitutionnel que sur le fond. Il aurait souhaité une convocation spéciale de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick et un travail plus sérieux de la part du Comité sur la Réforme Constitutionnelle établi par cette Assemblée. Il reproche au P.M. de s'être « lui-même chargé de définir la position constitutionnelle de la province »[21].

Le P.M. Richard Hatfield fut encouragé dans sa position assez largement favorable aux propositions du gouvernement fédéral par un certain nombre d'organismes ou groupes de pression parmi lesquels on peut notamment citer :

- la New Brunswick Human Rights Commission qui soutient avec enthousiasme « l'enchâssement » d'une Charte des droits dans la Constitution[22];
- le New Brunswick Development Institute, composé de 55 hommes d'affaires, syndicalistes et universitaires, qui se prononcent notamment en faveur de la mise en place d'un Sénat fédéral doté d'un réel pouvoir, susceptible d'assumer un développement régional équilibré[23];
- enfin, et surtout, la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick (S.A.N.B.) au moins jusqu'à son Assemblée générale extraordinaire des 14-15-16 novembre 1980. Le Conseil provincial de la S.A.N.B. avait accueilli favorablement en octobre 1980 le projet du gouvernement Trudeau et avait émis un jugement assez positif sur les positions prises par M. Hartfield à la conférence constitutionnelle de septembre 1980. En outre, la S.A.N.B. revendiquait l'enchâssement des droits collectifs des Acadiens de la province dans la Constitution[24].

Si, notamment en raison de cette prise de position de la S.A.N.B. jusqu'en novembre 1980, on peut conclure qu'une partie des francophones du Nouveau-Brunswick - qui représentent au total le tiers de la population - approuvait les prises de position de Richard Hatfield, on doit également remarquer qu'une autre partie des Acadiens du Nouveau-Brunswick s'est mise à critiquer la politique de R. Hatfield et à exprimer son opposition au projet du gouvernement fédéral. « Si M. Hatfield veut faire enchâsser la Loi sur les Langues officielles du Nouveau-Brunswick dans la Constitution, il devra auparavant y apporter de sérieuses modifications », remarque le secrétaire général intérimaire de la S.A.N.B., Georges Bourdages, au début du mois de décembre 1980[25].

Lors de son Assemblée générale extraordinaire de novembre 1980, la S.A.N.B. a modifié radicalement ses positions antérieures en rejetant les articles touchant les droits linguistiques dans la Charte des droits proposée par le gouvernement Trudeau. Selon le président de la S.A.N.B., Gilles Halley, « les garanties des droits linguistiques incluses dans la Charte ne garantissent absolument rien. Elles garantissent tout simplement à long terme la disparition des francophones hors Québec »[26]. La S.A.N.B. demande la reconnaissance des Acadiens comme « peuple » et le droit des Acadiens à l'« autodétermination ». Elle exprime par ailleurs son appui au gouvernement du Québec dans son opposition au projet du gouvernement fédéral du rapatriement de la Constitution[27]. Les délégués avaient également demandé que le Nouveau-Brunswick et l'Ontario soient assujettis à l'article 133 de la Constitution qui prévoit que les tribunaux et législatures de ces provinces aient comme langues d'usage les deux langues officielles[28].

A la suite de ce revirement spectaculaire, des questions ont été posées sur la représentativité de la S.A.N.B. Quoi qu'il en soit, il est évident qu'une partie des Acadiens du Nouveau-Brunswick est en désaccord avec la politique constitutionnelle du gouvernement fédéral ainsi qu'avec le soutien que lui apporte le gouvernement provincial de Richard Hatfield. Notons qu'il existe aussi un « parti acadien », fondé en 1972, favorable à la création d'une province acadienne, mais qui demeure controversé en Acadie[29].

**b)** En Nouvelle-Ecosse et dans l'Ile-du-Prince-Edouard, il ne semble pas que les gouvernements provinciaux aient rencontré de vives oppositions concernant leurs positions dans le débat sur le rapatriement de la Constitution. Ils subissaient tout de même quelques pressions, notamment de la part de l'opposition libérale ainsi que des Associations acadiennes.

— En Nouvelle-Ecosse, A.M. (Sandy) Cameron, leader de l'opposition libérale, se déclare en 1980 en faveur d'une Charte des droits intégrée dans la Constitution[30]. De son côté, la Fédération acadienne de la Nouvelle-Ecosse (F.A.N.E.) se prononce en faveur du rapatriement de la Constitution, d'une Charte des droits intégrée dans la Constitution, et comprenant notamment l'affirmation des droits linguistiques et des droits à l'éducation dans la langue de la minorité[31]. L'Assemblée annuelle de la F.A.N.E. approuve le 5 octobre 1980 la proposition du P.M. fédéral et de son gouvernement de rapatrier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Les membres de la F.A.N.E. expriment également le vœu que soit inclus dans la Constitution le principe des deux peuples fondateurs. Le P.M. de la province, John Buchanan, invité à cette réunion, n'y avait pas assisté[32].

  Le directeur administratif de la F.A.N.E. déclare le 17 janvier 1981 que son association avait demandé au gouvernement provincial de reconsidérer sa position de rejet des garanties constitutionnelles à propos des droits linguistiques en faveur d'une protection législative provinciale. « Si les Pères d'une nouvelle Confédération ne peuvent pas assurer une patrie légitime à la langue française au Canada, nous serons confrontés à la triste perspective de donner raison aux séparatistes du Québec et aussi de détacher les communautés acadiennes des Provinces maritimes[33]. La F.A.N.E. demande une Chambre haute représentant les dix provinces et les deux peuples fondateurs sur une base d'égalité.

— Quant à la Société Saint Thomas d'Aquin (S.S.T.A.) - Association des Acadiens de l'Ile-du-Prince-Edouard - son président le Père Eddie Cormier

estime en septembre 1980, comme son collègue président de la F.A. N.E., qu'un rapatriement unilatéral de la Constitution canadienne est « le seul espoir pour les Acadiens d'accéder à l'égalité des droits linguistiques »[34]. Le Père Cormier est toutefois d'avis qu'un tel rapatriement unilatéral ne devrait pas être effectué « sans une étude approfondie des implications ».

Les présidents de la S.S.T.A. et de la F.A.N.E. déclarent que la Charte des droits linguistiques proposée par Pierre Elliott Trudeau est le seul espoir du peuple acadien « pour éviter un génocide ». Ils critiquent l'un et l'autre l'attitude de leurs P.M. respectifs, John Buchanan et J. Angus MacLean, « qui ne sont pas connus comme étant très sympathiques envers les Acadiens[35].

La S.S.T.A. pense que les droits et intérêts des Acadiens de l'Ile-du-Prince-Edouard seraient mieux protégés s'ils étaient reconnus dans la Constitution. La S.S.T.A., ainsi que la Fédération des francophones hors Québec (F.F.H.Q.) déplorent le fait que la résolution constitutionnelle de 1980 ne reconnaît pas explicitement le principe des deux peuples fondateurs du Canada[35]. La S.S.T.A., contrairement au gouvernement provincial, demande l'intégration d'une Charte de droits, notamment linguistiques : « La S.S.T.A. reconnaît depuis longtemps l'importance et la nécessité d'enchâsser des droits linguistiques, industriels et collectifs, dans la Constitution canadienne ». « Nous voulons une Charte des droits linguistiques qui nous garantisse un minimum vital pour notre épanouissement et qui ne soit pas seulement une illusion sans lendemain »[36]. Toutefois la S.S.T.A. juge le projet fédéral insuffisant sur certains points, notamment sur celui, fondamental, de la garantie d'écoles françaises pour les minorités francophones[37].

Au total, on peut estimer que l'attitude du parti d'opposition libéral ainsi que celle des associations acadiennes n'ont guère dû contribuer à infléchir la position déjà nuancée des P.M. de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile-du-Prince-Edouard en faveur des propositions fédérales.

**c)** La position prise par le P.M. de Terre-Neuve, A. Brian Peckford, fut loin de rencontrer une approbation unanime dans sa province. Le P.M. bénéficie certes d'appuis lorsqu'il demande de contrôler les ressources *off shore.* Les représentants du Barreau de Terre-Neuve, par exemple *(New Foundland Branch of the Canadian Bar Association)* émettent devant le Comité spécial mixte du Parlement sur la Constitution des opinions assez rapprochées de celles du P.M. provincial au sujet des ressources naturelles : les pêcheries devraient être placées sous une double juridiction, fédérale et provinciale. Par ailleurs, ils ne sont pas favorables à un rapatriement unilatéral de la Constitution[38].

En revanche, la *Newfoundland and Labrador Federation of Labor,* en se déclarant « contre toute entrave à la libre circulation des travailleurs »[39], est en désaccord avec Brian Peckford. De son côté, le président de la *Newfoundland Fishermen and Allied Workers Union,* Richard Cushin, déclare que le P.M. de Terre-Neuve n'a jamais consulté les pêcheurs et que ceux-ci sont d'accord avec le gouvernement fédéral[40]. L'ancien Premier Ministre libéral de Terre-Neuve, Joey Smallwood, n'est pas non plus d'accord avec A. Brian Peckford. Il soutient notamment le droit à la libre circulation des personnes. En tant qu'ancien négociateur de l'entrée de Terre-Neuve dans

la Confédération le 31 mars 1949, Joey Smallwood estime qu'au total Terre-Neuve a tiré d'immenses avantages de son appartenance au Canada et qu'au fond il convient de continuer à faire confiance au gouvernement fédéral, surtout dirigé par le chef du parti libéral[41].

## CONCLUSION

Quelles conclusions faut-il tirer de ce trop bref survol de l'attitude des quatre provinces atlantiques dans le débat constitutionnel et quels éléments d'explication peut-on avancer concernant les prises de position des gouvernements de ces provinces ?

Beaucoup de réactions s'expliquent par la situation économique difficile de ces provinces qui sont - avec le Manitoba - des *« have-not provinces »*, c'est-à-dire des provinces qui reçoivent plus qu'elles ne donnent en matière de redistribution de richesses. La part du Nouveau-Brunswick dans le P.N.B. du Canada n'est que de 1,5 %, celle de la Nouvelle-Ecosse de 2 %, celle de Terre-Neuve de 1,4 %. Ces provinces souhaitent donc bénéficier davantage de leur appartenance à la Confédération, ce qui les amène à des positions relativement souples, sauf lorsqu'il s'agit de défendre des secteurs clés de leur économie qu'elles jugent en danger.

En ce qui concerne l'intégration des droits, et en particulier des droits linguistiques dans la Constitution, le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit tenir compte d'une forte minorité francophone (1/3 de la population) et il peut s'appuyer sur ses propres réalisations en matière de bilinguisme. Les gouvernements de la Nouvelle-Ecosse (avec 10 % d'habitants francophones) ou de l'Ile-du-Prince-Edouard (15 % de francophones) ne sont pas soumis aux mêmes pressions.

Il n'est donc pas étonnant que, finalement, les gouvernements conservateurs des quatre provinces atlantiques aient accepté de donner leur accord en novembre 1981 au rapatriement de la Constitution et à une Charte des droits et libertés.

* *
*

# NOTES

1 L'extrait suivant du Livre blanc, **« Le temps d'agir »,** publié peu de temps avant le dépôt du projet de loi C-60, souligne l'importance qu'attache le gouvernement fédéral à l'insertion dans la Constitution d'une garantie des droits et libertés :

> Le gouvernement ne pose que deux préalables au renouvellement de la Constitution. Le premier, c'est que le Canada continue d'être une véritable fédération..
> Le second, c'est qu'une charte des droits et libertés fondamentales soit insérée dans la nouvelle Constitution et qu'elle s'applique également aux deux ordres de gouvernement.

2 Notamment le **Daily Gleaner** (Fredericton), le **Chronicle Herald** (Halifax), l'**Evening Telegram** (St John's), **The Guardian** (Charlottetown), l'**Evangéline** (Moncton), **Le Droit** (Ottawa), **Le Devoir** (Montréal).

3 Déclaration de l'Hon. Richard Hatfield sur la Constitution. Conférence fédérale-provinciale des Premiers Ministres, Ottawa, 30 oct-1er nov. 1978.

4 Ce document faisait état du désir des autorités fédérales de rapatrier la Constitution de façon unilatérale avec une formule d'amendement transitoire et un choix de formules permanentes. Pendant deux ans, il sera nécessaire d'obtenir l'accord unanime des 11 gouvernements, sauf si, entre temps, une entente sur une formule plus souple voyait le jour. Puis, la formule de Victoria deviendrait la formule permanente, sauf si huit provinces sur dix, comprenant 80 % de la population proposaient une autre formule. Le peuple serait alors appelé à faire un choix.
Le document comprenait en outre une demande unilatérale d'amendement sur deux points : l'enchâssement des droits fondamentaux, démocratiques, linguistiques et de la mobilité des personnes, et l'enchâssement du principe de la péréquation.
Le projet de résolution proposait aussi une formule d'amendement par référendum impliquant une majorité dans les quatre grandes régions.

5 Notamment les 5 déc. 1980, 2 avril 1981, 22 avril 1981 et 13 juin 1981.

6 Déclarations des 7 septembre 1980 et 22 octobre 1980.

7 Cette formule stipule que les domaines-clés de la Constitution, y compris ceux touchant à la répartition des pouvoirs et les matières exclues du pouvoir exclusif du Parlement, peuvent être modifiées avec l'assentiment du Parlement et celui des Assemblées législatives de deux des provinces de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario et de deux provinces de l'Ouest, représentant au moins 50 % de la population des provinces de l'Ouest.

8 Déclarations des 7 juin et 27 novembre 1980.

9 La formule dite du consensus de Vancouver prévoit que la plupart des modifications à la Constitution nécessiteraient l'approbation des Assemblées législatives des 2/3 des provinces - soit 7 - représentant 50 % de la population des dix provinces.

10 Compte rendu textuel. Conférence fédérale-provinciale des P.M. sur la Constitution, Ottawa, 8-13 septembre 1980, vol. 1, p. 38.

11 Déclaration de juin 1980.

12 Compte rendu textuel. Conférence fédérale-provinciale, septembre 1980, pp. 55-64.

13 Déclaration du 27 novembre 1980.

14 Allocution d'ouverture de l'Hon. Frank D. Moores, Conférence fédérale-provinciale d'octobre-novembre 1978, Doc. 800 - 8/046.

15 **Ibid.**

16 Compte rendu textuel. Conférence fédérale-provinciale des P.M. sur la Constitution, Ottawa, 8-13 septembre 1980, vol. 1, p. 116.

17 Déclaration du 13 octobre 1980.

18 9-10 février 1981, 23 avril 1981.

19 Allocution d'ouverture de A. Brian Peckford, Conférence constitutionnelle des 2-5 nov. 1981.

20 Ce document était intitulé : **Towards the Twenty First Century Together.**

21 Compte rendu non révisé des débats de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, 3e session, 49e législature, 25 mars 1980.

22 Brief to the Special Joint Committee on the Constitution of Canada.

23 **The Daily Gleaner,** septembre 1980.

24 **L'Evangéline,** 4 décembre 1980.

25 **L'Evangéline,** 4 décembre 1980.

26 Interview au réseau C.B.F.T., 18 novembre 1980, 18 h 30.

27 **L'Evangéline,** 17 novembre 1980.

28 **L'Evangéline,** 17 novembre 1980.

29 Léon Thériault, **La question du pouvoir en Acadie,** Edition d'Acadie, p. 95.

30 **Halifax Chronicle Herald,** 3 octobre 1980.

31 **L'Evangéline,** 6 octobre 1980.

32 **Ibid.**

33 **Halifax Chronicle Herald,** 18 janvier 1981.

34 **L'Evangéline,** 15 septembre 1980.

35 **The Guardian** (Charlottetown), 9 mars 1981.

36 Document de la S.S.T.A., reproduit par **Le Droit,** 23 décembre 1980.

37 **The Guardian,** 12 février 1981.

38 Submission on behalf of the Newfoundland Branch of the Canadian Bar Association to the Senate-House of Commons Special Joint Committee on the Constitution of Canada.

39 **The Gazette,** 29 août 1980.

40 Interview de Richard Cushin, Réseau C.T.V., 12 octobre 1980, 12 heures.

41 Interview avec Leslie Reynolds, Réseau C.B.C., 20 septembre 1980, 18 h 15.

* *

*

# ACADIENS, DROITS LINGUISTIQUES ET RAPATRIEMENT DE LA CONSTITUTION

**par Pierre GUILLAUME**
*I.E.P., Bordeaux*

Cette communication n'est pas celle que j'aurais souhaité présenter et qui aurait supposé que je puisse me rendre au Canada. J'en ai été empêché par la perte pure et simple de mon dossier dans les bureaux de la rue La Pérouse. Le détail est suffisamment piquant pour que je me permette de le signaler ici. Mon ambition, restée la même, est de cerner le rôle joué par les Acadiens dans le débat qui a entouré le rapatriement de la constitution. Je ne pourrais le faire que de moins près que je ne l'espérais et je vais être amené à avancer un certain nombre d'hypothèses, en place des conclusions attendues.

*

* *

Mon propos est de saisir le rôle joué sur le scène politique fédérale par ceux qui se réclament des Acadiens, pendant le débat constitutionnel des années 1980 et 1981. Il s'agit pour l'essentiel de Richard HATFIELD, Premier Ministre du Nouveau-Brunswick, qui siège aux deux conférences fédérales-provinciales de Septembre 1980 et de Novembre 1981, et d'élus des Maritimes intervenant dans le grand débat aux Communes d'Octobre 1980.

Lorsque R. HATFIELD intervient, c'est pour se déclarer ardent partisan de la charte des droits et de l'insertion dans celle-ci des droits linguistiques des minorités. Il appuie aussi vigoureusement P.E. TRUDEAU, seul contre tous ses homologues. Rappelons brièvement l'enjeu :

- Le principe même d'une charte des droits confère au pouvoir fédéral un rôle de protection du citoyen, théoriquement tenu jusqu'alors par la métropole. Les provinces s'y opposent en dénonçant un empiètement sur leurs prérogatives et une extension du domaine du juridique aux dépens de celui du législatif.

- L'inclusion des droits linguistiques est dénoncée comme contraire aux articles 93 et 133 de l'A.A.N.B. qui pose la compétence des provinces en matière d'éducation. Pour le Québec c'est une menace de remise en question de la loi 101, alors que la politique culturelle du PQ a été cautionnée par le rapport Pépin Robarts.

- Pour P.E. TRUDEAU l'insertion des droits linguistiques dans la déclaration des droits est d'abord la conséquence logique de la mise en place de la politique du bilinguisme par la loi du 9 juillet 1969 et

de celle du multiculturalisme par les mesures de 1971 et 1972. Il s'agit de consacrer le rôle éminent joué par le pouvoir central dans le domaine culturel. C'est sans doute aussi une marque de fidélité à une image qui fait du Parti Libéral le protecteur des minorités. C'est enfin le refus d'un Québec francophone replié sur lui-même.

C'est le 11 septembre 1980 que HATFIELD prend avec vigueur position pour « l'enchâssement » des droits linguistiques dans la charte des droits, tout en affirmant « que les droits de la minorité au Québec sont beaucoup mieux protégés que dans n'importe quelle province au Canada, y compris la mienne ».

Auparavant, le 8 septembre, R. HATFIELD avait fait savoir qu'il admettait dans sa délégation, à titre d'observateurs, les membres de la Fédération des francophones hors Québec. J'ouvre ici une brève parenthèse pour préciser ce qu'est cet organisme : il a été créé en 1976, avec le soutien ouvert du gouvernement fédéral, pour répondre aux inquiétudes que pouvait faire naître chez les francophones non québécois le projet indépendantiste du P.Q. Publiant, en 1979, son programme politique sous le titre *Pour ne plus être sans pays,* la F.F.H.Q. fait sienne la théorie des deux peuples fondateurs aux droits égaux. Cette égalité de droits devrait être garantie par la mise en place d'un sénat bipartite et d'une commission culturelle binationale, ainsi que par l'alternance, à la présidence d'un Canada républicain, de francophones et d'anglophones. En 1979, le bureau de 5 personnes est présidé par un Acadien, M. Michel BASTARACHE, de Moncton, et compte un autre Acadien parmi ses membres.

En s'associant la F.F.H.Q., Richard HATFIELD se pose donc en porte-parole de tous les francophones hors Québec en affirmant que le Nouveau-Brunswick, officiellement bilingue depuis 1969, est un modèle pour le Canada tout entier.

Le 18 octobre 1980, alors que le débat constitutionnel bat son plein à Ottawa, Richard HATFIELD réaffirme son accord à « l'enchâssement » des droits linguistiques et le 21 octobre, invité à New-York par la Fondation CARNEGIE, il prend violemment à parti William DAVIS, Premier Ministre de l'Ontario, coupable à ses yeux, d'avoir refusé d'institutionnaliser le bilinguisme dans sa province. De fait, William DAVIS tentait alors une difficile conciliation entre ses homologues et P.E. TRUDEAU et Richard HATFIELD entendait, semble-t-il, l'inciter à prendre plus fermement position en faveur de l'enchâssement.

Fait également pression sur William DAVIS l'Association Canadienne Française de l'Ontario, étroitement liée à la F.F.H.Q. (La présidente sortante à l'A.C.F.O. devient, en Septembre 1980, présidente de la F.F.H.Q.).

Enfin, le 2 novembre 1981, alors que la conférence fédérale-provinciale paraît sur le point de capoter, R. HATFIELD propose un compromis : il s'agissait de ne promulguer dans l'immédiat qu'une partie de la Charte des Droits, englobant les droits linguistiques, et de remettre à plus tard l'adoption d'autres clauses soumises à débat démocratique. Cette proposition n'a pas d'effet direct puisque toutes les provinces, sauf le Québec, se rallient à P.E. TRUDEAU, mais peut-être a-t-elle désamorcé le conflit et facilité les manœuvres du Premier Ministre.

L'attitude des parlementaires des Maritimes qui interviennent dans le débat d'Octobre 1980 peut être saisie dans les prises de position de MM. Allan MAC EACHEN, Ministre des Finances, élu de la Nouvelle-Ecosse, Roméo LEBLANC, Ministre des Pêches, élu du Nouveau-Brunswick, Maurice HARQUAIL, Secrétaire Parlementaire à l'expansion régionale, élu du Nouveau-Brunswick également. Tous trois sont libéraux ; les élus conservateurs des Maritimes restent muets, et sans doute peut-on leur appliquer l'adage « qui ne dit mot consent ». Roméo LEBLANC, arguant de son expérience « d'enseignant vers les années 50 » insiste sur le consensus existant au Nouveau-Brunswick et présente Richard HATFIELD, anglophone conservateur, comme le digne continuateur de Louis ROBICHAUD, Acadien Libéral. Il proclame : « Ma province n'est pas divisée. Elle compte, bien entendu, quelques marginaux qui donnent dans les deux extrêmes, mais ses habitants travaillent et cohabitent avec beaucoup de respect, et dans un esprit empreint de collaboration ». Il conclut sur sa fierté d'être « canadien », tout particulièrement ressentie, dit-il, lors de l'adoption du drapeau national en 1965. Maurice HARQUAIL a des accents émouvants pour se féliciter du bilinguisme de ses enfants alors que lui-même n'avait pu apprendre le français et il proclame : « Oui, je veux défendre les Acadiens du Nouveau-Brunswick ! Oui, je veux défendre le droit fondamental de la langue française dans la Constitution ». Allan MAC EACHEN a des accents très proches lorsqu'il dit : « En tant que représentant de ces Acadiens (de Nouvelle-Ecosse) j'ai bien du mal à réprimer mon émotion profonde à l'idée qu'au moment où la Chambre sera appelée à se prononcer sur cette motion, je me lèverai en leur nom et, en adoptant je l'espère cette loi du Parlement, je prouverai qu'ils ont eu raison de patienter et d'escompter avec confiance que le Canada leur rendrait justice ».

*

* *

Vue la nature de mes ressources, je ne puis guère apprécier l'écho que purent avoir chez les Acadiens eux-mêmes ces prises de position de leurs élus. De rares indices permettent cependant d'avancer ce qui n'est qu'une hypothèse sur la différence d'attitude des Acadiens et des Franco-Ontariens. En Octobre 1980, l'Association Canadienne Française de l'Ontario accepte d'envisager une action commune avec le Conseil des Minorités du Québec, ce qui dénote une même volonté de pression décidée sur leurs gouvernements provinciaux. Tout au contraire, fin novembre 1981, les Associations Acadiennes des Provinces Maritimes se refusent à soutenir l'opération « solidarité francophone » que lance la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. On peut donc suggérer que les Acadiens se satisfont de « l'enchâssement » des droits linguistiques dans la Constitution, alors même que la F.F.H.Q. le trouve très insuffisant.

*

* *

Quels éléments d'explication de ces attitudes peut-on avancer ? Dans *Le Devoir* comme dans le *Globe and Mail,* Richard HATFIELD est donné comme très directement inspiré par P.E. TRUDEAU, avec plus de perfidie d'ailleurs dans le journal québécois que dans l'organe ontarien. En analysant les prises de position de Richard HATFIELD, tout comme en écoutant ceux qui se sont exprimés aux Communes, il ne semble pas possible d'écarter, comme explication fondamentale, un sentiment national canadien, très masqué au Québec certes, mais qui est une dimension idéologique majeure de l'héritage canadien français. La survie de ce nationalisme canadien français tient sans doute au fait que les Acadiens sont hommes de la dispersion. Nombreux hier en Nouvelle-Angleterre, ils le sont aujourd'hui à Toronto et dans l'Ouest. Hors de quelques cantons du Nouveau-Brunswick, l'appartenance acadienne n'est pas enracinement dans un lieu, mais participation à une diaspora. Les Acadiens feraient ainsi leur l'espace canadien tout entier.

En-deçà de ce que je pense être une explication fondamentale, il en est d'autres beaucoup plus circonstancielles. Il est hors de doute que le Premier Ministre du Nouveau-Brunswick, province déclinante, attend beaucoup du gouvernement fédéral et qu'il en va de même des autres provinces maritimes à partir du moment où sont reconnus leurs droits sur les ressources naturelles. On peut être séparatiste à Calgary, beaucoup plus difficilement à Moncton ou à Halifax. Il est hors de doute également que plane sur le Nouveau-Brunswick la peur de la contagion québécoise alors que l'affirmation d'un nationalisme acadien pourrait signifier partition, donc mort de la province. C'est là une réalité qui interdit aux anglophones de rester plus longtemps sourds aux revendications acadiennes, à la manière du Maire JONES. Il est évident aussi que les anglophones dans les Maritimes peuvent d'autant plus facilement faire droit aux revendications culturelles des francophones qu'ils n'ont pas à faire face à celles d'autres communautés ethniques. Ici, seuls ou presque, les deux peuples fondateurs se côtoient.

On ne peut exclure enfin des éléments d'explication encore plus étroitement conjoncturels, par exemple le fait que M. HATFIELD ne dispose que d'une voix de majorité ce qui peut l'inciter à s'annexer des causes qui sont traditionnellement celles des Libéraux.

*
* *

Pour conclure je dirai un mot de la bien étrange position d'un premier ministre conservateur, voire de deux, car William DAVIS a été dans cette affaire beaucoup plus proche de P.E. TRUDEAU que ne l'a prétendu R. HATFIELD à New-York, qui se trouve en contradiction tranchée avec l'attitude prise au niveau fédéral par le leader de l'opposition, Jo CLARK. Nous avons là un bel exemple de la dissociation du jeu politique fédéral et des jeux politiques provinciaux, en même temps d'ailleurs que de leur interférences[1].

1 Les sources de cette communication sont *Le Devoir, The Globe and Mail,* et les débats parlementaires fédéraux.

# ACADIE ET FRANCOPHONIE : QUELQUES RÉFLEXIONS A PARTIR D'UNE « MISSION EN ACADIE » DE GASTON DU BOSCQ DE BEAUMONT EN 1899

**par Jean-Claude VERNEX**
*Université de Genève*

La communication que j'ai l'intention de développer devant vous aujourd'hui ne se propose pas d'apporter des faits notablement nouveaux sur les rapports culturels entre les Provinces Maritimes et la façade atlantique de l'Europe. Il serait d'ailleurs fort présomptueux, de la part d'un géographe, de vouloir faire œuvre d'historien dans un domaine si vaste, si complexe mais si essentiel pour la compréhension des organisations sociales et spatiales de ce Canada atlantique.

Elle se propose plutôt de présenter quelques réflexions d'ordre général sur les rapports, au cours de ce dernier siècle, entre francophones de France et francophones de l'Extérieur au sein de cet ensemble linguistique que nous nommerions aujourd'hui « francophonie ». Le prétexte à ces réflexions, ou du moins leur point de départ, réside dans la relation de voyage que nous a laissée le Français Gaston du Boscq de Beaumont, à propos d'une mission effectuée en Acadie pour le compte de l'Alliance Française en 1899, relation publiée dans le numéro 45 de la Revue *Le Tour du Monde,* en date du 10 novembre 1900.

## L'Acadie du début du siècle, vue par un Français de France

Cette relation offre en effet un double intérêt : un intérêt documentaire d'abord puisqu'elle nous propose un tableau assez précis de la situation acadienne dans le contexte des Maritimes du début du siècle ; un intérêt d'ordre idéologique ensuite puisqu'au travers du discours transparaissent un certain nombre de présupposés, voire de postulats, renvoyant à un système perceptif profondément ancré dans le contexte de la société française d'alors. Autrement dit, et ce sera notre hypothèse de travail dans cette première partie, la relation faite par Gaston du Boscq de Beaumont, au delà de l'apport informationnel sur l'Acadie du début du siècle, nous révèle la vision française du monde francophone extérieur à la France, vision elle-même révélatrice de la conception des rapports, au sein d'un même ensemble linguistique, entre un centre et sa périphérie.

Mais voyons rapidement tout d'abord l'apport informationnel. Durant les 17 jours de son périple aux Maritimes, Gaston du Boscq de Beaumont concentra son regard sur le population acadienne, sans pour autant négliger de dépeindre à ses lecteurs français le cadre général de ce Canada atlantique, mettant à profit les lieux rencontrés sur son itinéraire (organisé à partir de l'Intercolonial, cf fig. 1) pour d'amples digressions historiques, socio-économiques, politiques, voire poétiques ! Ainsi voyons-nous défiler devant nos yeux « les immenses forêts solitaires de ce pays extrême et plein de contrastes », « les lacs amers » du Cap-Breton, « la calme beauté » de ce « jardin du Golfe » qu'est l'Ile du Prince-Edouard. La

sérénité de cette nature, tout à la fois « merveilleuse et sauvage », est cependant contrariée bien souvent par « l'aspect infernal des longs rubans de bois brûlés » lors des défrichements dans des fronts de colonisation qui paraissent un tant soit peu instables, et par le gaspillage des ressources forestières offertes à l'avidité des scieries mécaniques. Les villes traversées ont un aspect propre et confortable avec leurs maisons de bois peintes de différentes couleurs et leurs édifices de grès multicolores. Moncton, cœur de l'Intercolonial, offre l'image d'un centre industriel en plein développement. Sydney est un des ports « les meilleurs et les plus commerçants de toute l'Amérique », grand exportateur de charbon. Les campagnes enfin, dans les zones déjà anciennement colonisées (comme par exemple la région de Memramcook) ont un « air prospère et définitif » et sont « aussi bien cultivées que les terres de France ». Le long de la rivière Peticodiac les prés de fauche gagnés sur les eaux (les « abboiteaux ») témoignent encore de l'effort de mise en valeur accompli par le peuple acadien.

**FIG. 1 - Itinéraire de Gaston du Bosq de Beaumont dans les Maritimes, Juin 1899**

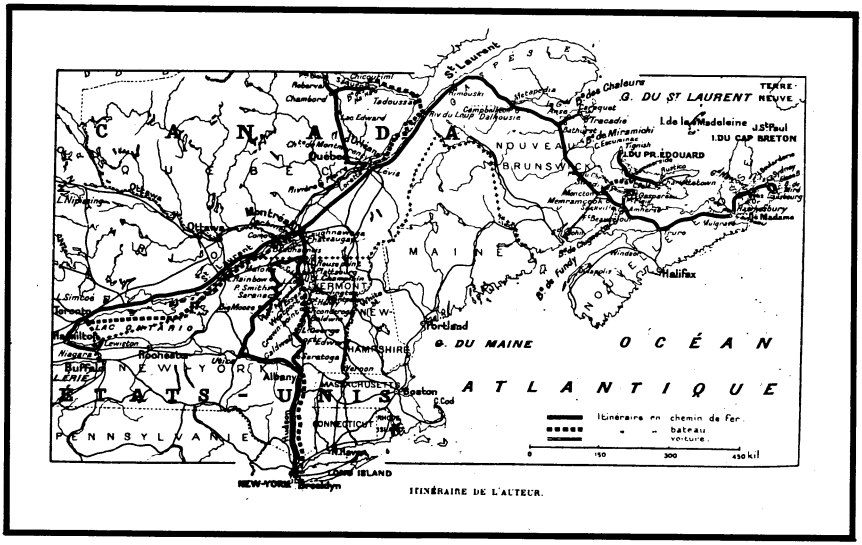


D'après *Le Tour du Monde, journal des voyages et des voyageurs,* n° 45, 10 novembre 1900, p. 530.

La situation économique et sociale de ce dernier, au sein des Provinces Maritimes de la prospérité, ne cesse d'ailleurs d'étonner notre voyageur. Etonnement du fait de la relative aisance de la population francophone tout d'abord, qui se marque autant dans l'attention portée à l'habitat qu'au soin mis dans le vêtement (du genre « old England »), même si ce dernier a un peu trop tendance à s'uniformiser sous l'impulsion du modèle américain ; du fait de la présence d'une élite « formée de nombreuses personnalités marquantes et appartenant aux

carrières libérales » décidées à défendre la cause acadienne tout en demeurant de « très loyaux sujets résignés à leur sort ». Du fait de la conservation de la langue, avec son accent si pur, même si quelques menaces semblent peser sur son avenir dans les centres urbains et parmi les jeunes générations, promptes à l'exil aux Etats-Unis ; du fait des efforts déployés tout récemment, pour développer une instruction jusqu'alors déficiente ; du fait enfin de l'étonnante survivance acadienne, des « progrès immenses et inespérés » réalisés par ce peuple, « arméniens qu'ils étaient de cette Turquie anglaise », tenant maintenant « toutes les côtes du Nouveau-Brunswick », province qui peut « un jour devenir une Acadie Nouvelle » ; du fait surtout de la fidélité de ces « Français » à la langue et à la race, malgré les vicissitudes de l'histoire et l'éloignement forcé de la « Mère Patrie ».

A ce niveau les observations et notations deviennent très révélatrices des images implicites de l'auteur sur les rapports entre la France et les autres parties de l'ensemble francophone, autrement dit, en employant quelques néologismes, d'une géopolitique de la francophonie renvoyant à l'idéologie dominante d'alors. Ce qui émeut le plus notre auteur c'est la fidélité des Acadiens, certes à la langue, à la religion, aux coutumes, mais peut-être plus encore à la France en tant que Nation et vecteur de la Civilisation. Les fréquentes remarques sur les similitudes entre l'Acadie et la Normandie, sur la « physionomie si française » des Acadiens, preuve indiscutable de leur appartenance au « vieil arbre gaulois », dénotent, au-delà d'un ethnocentrisme évident, l'importance attachée à l'analogie entre l'Acadie et la France. Plus loin, et de façon encore plus explicite, il ne tarit pas d'éloges sur la fidélité tragique des Acadiens vis-à-vis de la nation française dont « ils ont conservé l'amour au fond du cœur » et dont ils espèrent toujours le retour. La France des Acadiens est présentée comme « le Pays », comme « l'Origine », comme : « la terre sainte, une Mecque inconnue, un grand pays confus de rêves ». C'est la *« Mère Patrie »* sublimée et profondément vénérée. En fait les événements historiques n'ont pas entamé la légitimité de la filiation ; la culture acadienne est assimilée à la culture nationale ; les différences et spécificités sont gommées ; l'équation Acadien = Français sous-entend tout le discours. Elle est très révélatrice d'un nationalisme réducteur et uniformisant alors très en vogue et considérant la France comme le centre de diffusion de la Civilisation.

Dans cette stratégie l'Acadie, malgré les vicissitudes de l'Histoire, joue un rôle non négligeable. L'élite acadienne a su tenter l'impossible pour conserver le patrimoine et participer ainsi à la mission civilisatrice de la France « éducatrice des peuples » qui « a promené de par le monde entier le flambeau de la civilisation ». L'élite s'est faite le relais du centre à la périphérie extrême de la zone d'influence française. Ces « braves Acadiens » en donnant « un admirable exemple de fidélité à leurs traditions », ont bien mérité du centre qui se doit maintenant, tout en respectant le nouveau contexte politique, de leur venir en aide afin d'accroître et de conforter *« son influence morale »*. La relation est implicitement conçue comme dissymétrique, dans une vision hiérarchisée et uniformisante de l'espace francophone : au sommet la France détentrice et dispensatrice de l'information culturelle, au bas l'Acadie, enfant-prodigue et élève-modèle certes, mais uniquement réceptrice de messages. Le nationalisme linguistique et culturel nourrit alors la conception française de

l'espace francophone dans le contexte idéologique de l'axpansionnisme. L'Acadie, ancienne colonie de peuplement français, est encore perçue comme un des bastions les plus avancés d'un espace culturel français dont la structure organisée de façon centripète tend implicitement à faciliter la circulation de l'information du centre vers la périphérie, plutôt que de la périphérie vers le centre, selon un schéma applicable à bien d'autres sous-ensembles de la francophonie. Ce schéma mérite, pour conclure, que l'on s'y attarde quelque peu.

**FIG. 2 - La francophonie : un exemple d'organisation et de fonctionnement.**

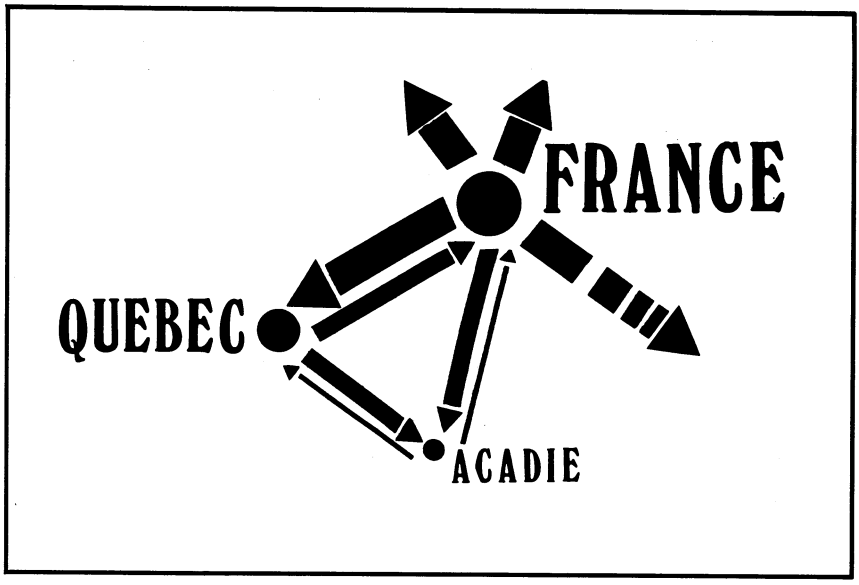


### Les rapports centre-périphérie dans la francophonie : des relations dissymétriques

De façon très sommaire, on peut admettre comme hypothèse de départ que les flux par lesquels s'expriment les relations entre deux pôles, dans un sens comme dans l'autre, sont, en termes relatifs, symétriques ou dissymétriques. C'est-à-dire, qu'au niveau des échanges, ces derniers peuvent être égalitaires ou inégalitaires. Des échanges égalitaires maintiennent l'équilibre entre les deux pôles. Des échanges inégalitaires déterminent la suprématie progressive d'un pôle sur l'autre. Sur un plan théorique, la symétrie « est garante de la différence et du pluralisme »[1] ; la dissymétrie favorise « la croissance d'une structure au détriment d'une autre et à la limite la destruction d'une structure par une autre »[1]. En tout état de cause, elle engage un processus conduisant à la dominance d'un centre sur tout ou parties de la périphérie, tendant ainsi à créer une nouvelle structure, plus ou moins centralisée, et à l'intérieur de laquelle des tensions pourront naître de la prise de conscience du caractère inégalitaire des relations.

Appliqué à l'échelle de la francophonie, ce modèle très simplifié permet de rendre compte de façon relativement cohérente des grandes lignes de l'organisation et du fonctionnement de l'espace linguistique francophone (fig. 2) :

— La France s'attribue le rôle de centre, en vertu de son droit d'aînesse en matière linguistique et culturelle, dans une vision assez réductrice et ethnocentrée de l'Histoire et de la culture. La France a conçu une culture qui, selon les hasards de l'histoire politique, s'est diffusée lors de ses frontières. Elle est l'Origine, et, en conséquence considère qu'elle a un certain nombre de droits et de devoirs, l'un étant d'aider au maintien et si possible à l'expansion de la langue et de la culture françaises, c'est-à-dire de la langue et de la culture du centre. A l'évidence, pour elle, les flux doivent partir du centre vers les périphéries, les flux entre les périphéries ne pouvant être qu'extrêmement réduits. Qu'auraient-elles d'ailleurs, selon le point de vue du centre, à échanger ? Tout au plus pourraient-elles jouer le rôle de relais du centre vers des périphéries plus éloignées et plus sensibles du fait de leur situation démographique, économique, politique. On peut concevoir ainsi le rôle du Québec par rapport à l'Acadie dans la géostratégie francophone du centre. Au sein d'un même espace national, il a pu contribuer, pendant un certain temps du moins, à la défense de la culture française parmi les minorités les plus exposées. Il est bien clair que par la suite le message est devenu moins fidèle à celui du centre, au fur et à mesure que s'énonçait la spécificité de la francophonie québécoise.

— Le message émis par le centre est en réalité un message standardisant, ayant ignoré pendant longtemps les différences culturelles et linguistiques des périphéries selon une logique rappelant, à bien des égards, celle ayant conduit à l'homogénéisation linguistique et culturelle de l'espace national français. Le français diffusé est celui de Paris ; la notion d'économies d'échelle justifie la domination du centre sur la production et la distribution des biens culturels ; la consécration des talents se fait infailliblement sous le contrôle de l'élite parisienne. Sur un autre plan, et comme le soulignent certains auteurs[2], le centre « ne promeut pas le français, mais l'idée de la France, idée plus politico-économique que culturelle »[2]. C'est, clairement explicitée, l'ambiguïté fondamentale de la relation entre le centre et les périphéries, qui, associée à la prise de conscience d'échanges inégalitaires, a pu générer, au cours de l'histoire récente de la francophonie, une certaine méfiance (pour ne pas dire plus) de la part des communautés francophones à l'égard de la France.

— Au centralisme des flux et au nationalisme implicite de la stratégie culturelle s'ajoute en effet l'inégalité des échanges entre le centre et les périphéries. Il serait aisé de remarquer, au niveau des échanges de biens culturels par exemple (livres entre autres), la profonde dissymétrie des flux, le centre tendant à promouvoir beaucoup plus sa propre production culturelle que celle des périphéries. La balance des échanges de biens culturels est déséquilibrée, au profit du centre. Et cette tendance ne semble pas devoir s'infléchir aisément. Il suffit de parcourir le rapport de la Commission d'Enquête sur la Langue Française déposé le 14 mai 1981 devant l'Assemblée Nationale pour s'en convaincre. Il n'y est guère fait allusion à la contribution que pourraient apporter les francophonies périphériques à une meilleure diffusion de la langue française dans le

Monde. La centralité française est implicite dans l'approche choisie pour aborder et traiter le problème. Elle est parfois même clairement explicitée, comme dans le chapitre consacré plus particulièrement à la francophonie : « La place de la France dans l'économie et la culture mondiale lui confère une responsabilité fondamentale à l'égard de tous les francophones, qu'elle seule peut assumer »[3].

— Certes le discours est à usage interne dans la mesure où l'objectif de ce rapport était pour une grande part de susciter une prise de conscience en France même des dangers planant sur l'emploi et l'évolution de la langue nationale. Il n'en demeure pas moins révélateur d'une conception ethnocentrée de la place et du rôle de la France au sein de la francophonie. Et c'est une conception devant laquelle réagissent de façon beaucoup plus sensible depuis quelques années les francophonies périphériques, ou du moins certains goupes sociaux qui les composent, malgré les discours rassurants sur le nécessaire respect des « personnalités particulières » de chaque sous-ensemble. Il n'est, pour s'en convaincre, qu'à observer l'évolution de la perception de la France par la francophonie québécoise ou bien, pour revenir à l'Acadie, l'évolution des rapports vécus ou institutionnalisés, entre la France et cette francophonie périphérique. Tout en se développant notablement après une nouvelle « redécouverte » par le centre aux alentours des années 1965-1966, la coopération marqua cependant assez rapidement le pas devant certaines réticences courtoisement énoncées tant par l'élite traditionnelle acadienne que par quelques groupes contestataires. Certes les motivations n'étaient guère semblables. Elles reflétaient pourtant, au-delà des divergences idéologiques, le sentiment d'une inadéquation entre le modèle linguistique et culturel proposé par le centre et celui propre à cette périphérie. Elles exprimaient en fait le droit à la production de la langue dans un lieu autre que le centre, dans un lieu *différent* mais tout aussi apte à la *création.*

En définitive, Gaston du Boscq de Beaumont revenant en Acadie à l'aube de ce troisième millénaire aurait quelques chances d'être un tant soit peu déçu par cette francophonie, certes toujours fidèle à sa filiation, mais exprimant clairement son identité propre et sa volonté de non-dépendance du centre. Il aurait, en tout cas, toutes chances d'être surpris par ce nouveau langage, au même titre que le centre le fut devant les modifications survenues dans les périphéries, modifications qui se traduisent de plus en plus par la recherche d'un nouveau modèle relationnel tendant à plus de symétrie dans les rapports entre les différentes composantes de la francophonie[4]. Il est parfaitement clair que tout ce qui vient d'être énoncé ne se veut qu'hypothèses de travail nécessitant une solide confrontation à la réalité si multiple et si diverse *des francophonies* saisies dans la lente et complexe évolution de leurs relations réciproques. L'histoire et la géographie de la francophonie restent à faire. Nous n'avions d'autre but, en fait, par cette communication, que de le montrer.

*

* *

# NOTES

1 Cl. Raffestin, **Pour une géographie du pouvoir,** 1980, p. 30.

2 Cl. Raffestin, « La francophonie helvétique », **Anthropologie et Société,** printemps 1982.

3 Rapport de la Commission d'Enquête sur la Langue Française, Assemblée Nationale, **Journal Officiel** du 15 mai 1981, tome 1, p. 154.

4 Notons à ce propos le changement qui semble se dessiner depuis le 10 mai 1981 dans l'orientation de l'action culturelle extérieure du centre, changement se traduisant par la conceptualisation d'une véritable **politique culturelle** recherchant plus de symétrie dans les échanges, du moins selon les dires de Monsieur Jacques Thibau, directeur général des Relations Culturelles : « Il n'est pas possible d'envisager nos relations avec les pays francophones sous le seul aspect d'un rayonnement unilatéral. Si nous voulons ancrer la francophonie, il faut que nous sachions recevoir aussi chez nous les œuvres du Québec, de la Belgique, de la Suisse, de l'Afrique du Nord, de l'Afrique Noire ; c'est ce que nous appelons la réciprocité : elle devient une ligne de force de notre nouvel état d'esprit » (Le Monde, 5 octobre 1982).

*

* *

# LES PROBLÈMES LINGUISTIQUES AU NOUVEAU-BRUNSWICK D'APRÈS LES *RAPPORTS* DU COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

**par Paule-Marie PENIGAULT-DUHET**
*Université de Nantes*

Alors que s'achèvent les débats qui ont abouti au rapatriement de la Constitution du Canada - débats d'où la question des langues officielles n'a guère été absente - il nous a semblé intéressant d'étudier, à travers les *Rapports* du Commissaire aux Langues officielles, comment le problème se posait dans une province à forte minorité francophone, le Nouveau-Brunswick. Vision fédérale donc, puisque c'est celle du Commissaire aux Langues officielles qui doit connaître des rapports entre citoyens et ministères ou organismes fédéraux. On sait en effet que la loi sur les Langues officielles, votée par le Parlement canadien en juillet 1969, proclamait que les deux langues officielles du Canada étaient le français et l'anglais, que ces deux langues avaient « égalité de statuts, de droits et de privilèges ». La même loi créait un poste de Commissaire aux Langues officielles dont le statut et les pouvoirs étaient définis par 16 des 40 articles qu'elle comporte. Nommé pour sept ans, avec approbation des deux Chambres, révocable également par les deux Chambres, le Commissaire voyait son rôle défini par l'article 25 de la loi :

> Il incombe au Commissaire de prendre, dans les limites de ses pouvoirs, toutes les mesures propres à faire respecter l'esprit de la présente loi (...) ; à cette fin il procèdera à des instructions, soit de sa propre initiative, soit à la suite des plaintes reçues et fera les rapports et recommandations prévus (...) par la loi.

Ce sont ces trois séries de mesures : instruction des plaintes, études spéciales, recommandations notamment dans le domaine de l'enseignement, que nous allons étudier à travers les 11 volumes publiés par les deux Commissaires aux Langues officielles successifs, Keith SPICER, puis Maxwell YALDEN depuis 1977.

## LES PLAINTES

Le premier Commissaire est entré en fonction le 1er avril 1970 ; le service des plaintes a fonctionné à partir du début de 1971. Mais bien avant avril 1970 des plaintes, qui, jusqu'alors, étaient instruites par les ombudsmen provinciaux à compétence générale, étaient parvenues au Bureau du Commissaire. Toute personne, tout groupe de personnes qui a constaté une infraction à la Loi sur les Langues officielles, peut déposer une plainte auprès du Commissaire qui doit en accuser réception et commencer à l'instruire. Les *Rapports* contiennent l'analyse des cas les plus marquants, ceux qui révèlent une situation délicate pour des intérêts collectifs ou individuels. Ils comportent aussi un tableau des plaintes reçues par provinces. Comment situer le Nouveau-Brunswick dans l'ensemble du Canada ? Comme le dit le *Rapport 1977,* « l'appétit vient en mangeant ». Rappelons que dès 1969, la province s'était signalée par un nombre élevé

de plaintes : 335, dont 232 rejetées sans enquête. En 1970-71, il n'y en a que 10, l'année suivante 43, soit 5,8 % du total national pour une province dont la population est environ de 2,9 % de celle du pays[1]. Ce chiffre élevé, et qui le reste dans les années suivantes, explique pourquoi des études spéciales ont été entreprises pour la région de Moncton en 1971, et pourquoi en décembre 1976 un bureau régional du Commissaire aux Langues officielles a été ouvert à Moncton. Mais l'existence de ce bureau n'a fait que confirmer le phénomène de la demande oblitérée que le second *Rapport* annuel définissait ainsi : « une demande réputée inexistante se matérialise comme par miracle quand un organisme offre des services bilingues ». Le pourcentage de plaintes reçues passe en effet de 5,8 % à 16,3 % en 1979, et retombe progressivement à 10,5 % en 1980 et 6,5 % en 1981. Cette baisse relative est manifestement liée à la discussion de la Loi qui devait faire du Nouveau-Brunswick une province bilingue.

Certes les chiffres n'expliquent pas tout et il convient d'analyser les dossiers. Comme dans les autres provinces, un premier groupe de revendications, venant des francophones, concerne la matérialisation visuelle de la Loi. Des plaignants signalent l'existence de boîtes aux lettres unilingues anglaises dans la région de Moncton, ou l'absence de panneaux francophones pour les passages à niveau du CN[2]. Plus grave encore, on se plaint de ce que l'affichage des avis d'énumération soit fait en anglais seulement à Rogersville, tout comme la liste des électeurs et des sections de vote à Richibouctou[3]. Dans ces deux derniers cas, l'instruction n'a pu aboutir qu'à des « explications », et non à des mesures correctives. Nombre de plaignants aussi sont des francophones qui n'ont eu à leur disposition que des formulaires unilingues anglais : documents « Perspective Jeunesse » (8 plaintes en 1971) feuilles de déclaration d'impôts (12 plaintes à St-Jean, la même année) et même en 1981 encore des prospectus de Petro-Canada.

Si, dans l'ensemble, le nombre des plaintes de ce genre diminue au fil des ans, certains organismes sont de perpétuels canards boîteux. Il faut dire aussi que les progrès acquis ne l'ont pas été sans réactions d'hostilité, au début surtout. Pensons aux plaintes - déclarées non fondées, certes - des anglophones qui font état de la priorité accordée au français sur les libellés bilingues, ou sur les libellés des boîtes postales à Moncton[4], Cette réaction largement émotionnelle montre combien une politique de bilinguisme institutionnel est délicate à mener, combien elle heurte les habitudes au plan des menus détails de la vie quotidienne. Pour en terminer avec ces manifestations passionnelles de rejet, citons encore deux cas : la plainte - reconnue non fondée - d'anglophones qui alléguaient qu'au Ministère de la Défense Nationale, les promotions ne seraient données qu'aux francophones et le cas limite d'un francophone, employé du parc national de Fundy, qui déclare avoir été contraint de signer son serment d'allégeance sur la partie anglaise de la formule, « même après s'y être objecté »[5]. Ce dernier exemple est doublement significatif. Le nouvel employé, francophone, connaissait les dispositions de la Loi sur les Langues officielles ; mais le fonctionnaire chargé de recevoir le serment était anglophone et s'abritait derrière une loi provinciale qui prescrit de ne lire le texte du serment que dans la langue que l'on connaît. De surcroît c'est le francophone qui était en situation de demandeur.

Un second groupe de plaintes concerne les communications verbales avec le public. Comment s'étonner de voir les francophones - c'est eux qui sont demandeurs - se plaindre ? Pas de services en français au bureau des Douanes à Moncton, pas d'annonces publiques en français des arrivées et des départs d'Air-Canada à Fredericton *(2e Rapport).* Toujours dans le même volume, on signale qu'au bureau de poste de Campbellton, le service n'est pas assuré dans les deux langues. Il faut avouer qu'à la lecture des *Rapports* successifs on découvre la capacité de résistance à tout changement des organismes en contact avec le public. Citons au hasard : en 1977, 50 plaintes en suspens pour les services d'Air-Canada à Moncton ; 41 plaintes, toujours à Moncton, pour les élections du 22 mai 1979 : les électeurs francophones ont été visités par des recenseurs anglophones et il y a eu des infractions à la Loi sur les Langues officielles le jour des élections ; le bureau du Revenu National à St-Jean n'a toujours, en 1977, que des services en français de piètre qualité, rendant difficile tout entretien un peu complexe avec le public. Quant à la société Radio-Canada, si une amélioration s'est produite pour la langue de travail du personnel après l'intégration au réseau français de stations du district de Moncton, le *Rapport 1977* reconnaît que la société n'est pas toujours prête à collaborer pour l'instruction des plaintes. Dans ces conditions on comprend la nécessité des études spéciales qui concernent chaque ministère ou organisme fédéral.

## LES ÉTUDES SPÉCIALES

A partir d'un faisceau de données - ampleur des services fournis et des relations avec le public, répartition géographique des bureaux, nombre de plaintes reçues - le Commissaire peut décider d'entreprendre une étude spéciale qui servira de « médecine préventive ». Le chapitre III du *3e Rapport* s'intitule « Palmarès 1974 du Festival Cinématographique du bilinguisme : prix orange et citron (...) ». Pour la région de Moncton, neuf études se soldent par quatre prix citron (Air-Canada, CN, Environnement, Poste de Moncton) et par ce que nous avons envie d'appeler un prix « orange acide » : l'Agriculture. C'est beaucoup, quand on sait que les ministères et sociétés de la Couronne deviennent soudain plus coopératifs quand ils savent qu'ils vont être l'objet d'une étude spéciale - quitte à oublier d'appliquer les recommandations qui leur sont faites. On ne s'étonnera donc pas de voir les conclusions de ces neuf études reprises dans les rapports suivants.

Disons que les études spéciales renforcent et systématisent les données enregistrées par l'étude des plaintes et prouvent que les infractions relevées sont beaucoup moins accidentelles que ne voudraient le faire entendre les organismes concernés. A les entendre, la demande de service en français est rare, chaque organisme y est attentif et y répond de son mieux sauf cas de force majeure (employé francophone malade). En fait, qu'il s'agisse des rapports verbaux avec le public ou des prestations écrites, la même indifférence se manifeste à l'égard « d'une des deux langues officielles » - toujours la même. Les services en français aux guichets du CN et d'Air-Canada ne sont donnés que sur demande expresse et non pas offerts de façon spontanée et permanente. Manque d'employés bilingues ? Certes et il faudra y revenir. Mais, de plus, il y a refus de reconnaître des prescriptions rappelées par le Commissaire, à savoir que dans le service aux voyageurs, « il existe une demande

régulière et générale en matière de services bilingues » (il s'agit de l'art. 10 [1] de la Loi sur les Langues officielles). Ceci n'est reconnu que pour les grands centres, les lignes principales, les gares et hôtels importants du CN. Dans le cas du CN, même le *Rapport 1979* (p. 110) fait état de vingt-quatre plaintes pour les Maritimes, et celui de 1980 (p. 83) signale l'existence de services unilingues anglais sur la ligne Montréal/Nouveau-Brunswick. Quant aux formulaires et brochures, ils sont trop souvent unilingues : 18 sur 86 au CN et 55 sur 86 à Air-Canada n'existaient encore qu'en version anglaise selon le *3e Rapport.*

Mais les études spéciales ne s'arrêtent pas là. Les recommandations portent aussi sur les méthodes de travail des Ministères. Alors apparaissent deux séries de lacunes, l'une concernant les publications techniques et scientifiques, l'autre concernant la langue de travail et des rapports administratifs. Les publications scientifiques et documents de travail ne sont pas toujours traduits en français ou bien ils le sont avec retard : pour se disculper, les organismes tirent argument de la nécessité d'avoir recours à des traducteurs spécialisés, argument quelque peu fallacieux quand on pense à la médiocrité de certaines traductions qui ne sont que de mauvais calques. Un ouvrage comme *l'Atlantic Livestock Market Report,* pour le Ministère de l'Agriculture, n'est pas traduit en 1972-73. Même un ministère comme celui des Pêches et de l'Environnement, particulièrement important pour les provinces maritimes, ne publiait encore ses instruments de travail qu'en anglais selon le *Rapport 1978.* Parallèlement la très grande majorité de ses cours de formation n'était donnée qu'en anglais - sauf ceux du service de l'environnement atmosphérique. Mais, toujours à la même date, si l'administration centrale fournissait ses services dans les deux langues officielles, dans les régions, les agents faisaient leur service en anglais, sauf au Québec[6]. Au Ministère des Postes, toujours selon le *Rapport 1978,* l'utilisation du français comme langue de travail n'est guère encouragée en dehors du Québec et la raison invoquée est le faible pourcentage des francophones dans les autres régions du Canada, y compris la région de la capitale nationale. Que dire du Nouveau-Brunswick ?

Travailler dans la langue officielle de son choix est une des dispositions de la Loi sur les Langues officielles, mais on s'aperçoit que c'est souvent bien difficile, au Nouveau-Brunswick, qu'il s'agisse du service des Impôts[7], du Ministère du Travail ou de celui de l'Industrie et du Commerce où il n'y a aucun poste où le français soit jugé indispensable. Le 29 juin 1973 le Conseil du Trésor avait rendu publiques les lignes directrices sur les exigences linguistiques au sein de la fonction publique fédérale. Il s'agissait de mettre en application la Résolution parlementaire du 6 juin visant à étendre l'emploi du français comme langue de travail. Mais, la position du Conseil est plus restrictive que celle du Commissaire ; à la notion de « demande importante », il a substitué celle de secteurs géographiques où l'emploi du français est courant - pour le Nouveau-Brunswick certaines parties du Nord et de l'Est. Or, c'est le Conseil du Trésor qui finance les mesures nécessaires à l'application du programme de « bilinguisation ». Le Commissaire ne peut que regretter cette différence de l'approche du problème.

D'une manière générale on a l'impression que la réforme ne progresse souvent « qu'à pas de tortue » *(Rapport 1979)* quand elle ne piétine pas. Pourquoi ? Il y a les habitudes acquises, mais aussi les roueries adminis-

tratives que les organismes savent bien utiliser. Dans le cas du Nouveau-Brunswick, il était tentant de le faire. Les statistiques du recensement de 1971 avaient fait apparaître un léger fléchissement des effectifs de la population de langue maternelle française. Alors on avait moins mauvaise conscience, par exemple, à passer des accords avec des sociétés privées pour la fourniture de service au public sans préciser que ces services devraient être bilingues ; c'est ce qu'a fait Air-Canada en 1972 pour les services de messageries et d'assurances des voyageurs, services qui n'étaient donnés qu'en anglais. Ou bien encore on utilisait peu - ou pas du tout - les médias francophones. Pour l'Agriculture, les postes vacants anglophones n'étaient annoncés que dans la presse anglophone, les postes demandant la connaissance du français que dans la presse francophone et bon nombre de candidats étaient lésés. Or, la répartition de la population francophone dans la province, même si elle est fortement concentrée dans le Nord et l'Est[8], fait que l'exigence de postes bilingues est fréquente, ce que les ministères ne veulent pas nécessairement reconnaître. Un conflit éclairant est celui qui a opposé le Ministre des Pêches à un plaignant francophone qui soutenait qu'un poste de gérant régional devait être déclaré bilingue. Le Commissaire a réussi à faire prévaloir ce point de vue mais il a fallu pour cela qu'il s'oppose au Conseil du Trésor qui soutenait le Ministère en question[9]. Que ce soit précisément au Ministère des Pêches et au Ministère de l'Agriculture que surgissent des problèmes au Nouveau-Brunswick est bien éclairant. La difficulté de recruter des agents agricoles bilingues et unilingues français vient de ce qu'il n'existe au Canada que deux établissements d'enseignement supérieur francophones offrant des programmes d'études en agriculture. Les diplômés sont donc très recherchés dans le secteur privé comme dans la fonction publique fédérale et provinciale. Quand la loi de l'offre et de demande joue à ce point il devient impérieux d'utiliser au mieux les ressources locales. Cela peut se faire en ne sous-estimant pas les médias francophones sous le prétexte que « cela n'est pas rentable » comme on l'affirmait au CN[10]. Cela signifie également qu'il faut utiliser le personnel disponible, chaque organisme intégrant à son programme de formation spécifique une formation efficace en langue seconde pour laquelle il reçoit des fonds fédéraux.

## RECOMMANDATIONS - ENSEIGNEMENTS

Depuis 1867 l'enseignement était, au Canada, du ressort exclusif des provinces[11]. Mais la mise en place de la nouvelle politique linguistique, à partir de 1964, a conduit à l'intervention des autorités fédérales, dans ce domaine, de plusieurs manières : instauration de cours de langues dans les administrations[12], programmes spéciaux fédéral/provincial d'aide à l'enseignement de la langue 2 et de la langue minoritaire[13], enfin création de matériel pédagogique par le Bureau du Commissaire. Sur le premier point le succès n'a été que limité au Nouveau-Brunswick, en partie parce que les structures régionales étaient mal adaptées aux transformations nécessaires. S'il est arrivé qu'il n'y ait pas de volontaire pour ce genre de cours - à Air-Canada, district de Moncton, en 1970-71 - il s'est trouvé aussi qu'il y ait pléthore de demandes, par exemple au Ministère de l'Agriculture et dans ce cas précis, on conseillera au bureau intéressé d'avoir recours aux services de la fonction publique à Ottawa[14]. Mais de toutes façons le niveau d'exigences ne peut que souffrir de ces manques. Quant à la désignation des postes bilingues, elle n'en devient que plus

malaisée, alors qu'elle se heurte déjà, soit à d'anciennes conventions collectives, soit à des structures administratives défavorables à la minorité linguistique. C'est le cas au Nouveau-Brunswick chaque fois que l'implantation d'un ministère ou d'une société est régionale et couvre toutes les provinces maritimes ; pour le CN, le personnel d'accueil dans les trains qui relient le Nouveau-Brunswick à Montréal dépend du dépôt d'Halifax où il y a peu de candidats francophones et on pourrait multiplier les exemples de ce genre : Radio-Canada, etc...

Mieux vaut tenter de prendre le mal à la racine et préparer l'avenir en transformant les « hauts-lieux de la catastrophe nationale » (la formule est de Keith Spicer) c'est-à-dire l'école. Dès 1973 un rapport était paru au Nouveau-Brunswick qui soulignait que sept ans de langue 2 ne signifiaient rien tant que le nombre de minutes par jour était insuffisant. Ceci allait dans le sens des recommandations faites par le Secrétariat d'Etat en matière d'éducation bilingue. En effet cela confortait le choix de programmes d'échanges d'enseignants ou d'étudiants[15]. De plus cela tendait à favoriser les programmes spéciaux financés par le Secrétariat, en particulier les « programmes d'immersion » d'après lesquels les élèves doivent être plongés très tôt - dès l'enseignement pré-élémentaire ou élémentaire - dans un bain de langue 2 officielle[16]. En tout état de cause l'accent était mis sur la nécessité de reconnaître une place importante à celle-ci dans les programmes scolaires. Au Nouveau-Brunswick le nombre d'élèves inscrits dans les écoles à classes d'immersion a plus que doublé en quatre ans. Le nombre des écoles offrant ces programmes est passé de 34 en 1977 à 62 en 1982. Ces écoles ont depuis deux ans un cursus complet : M à 12, alors qu'en Ontario, par exemple, le programme se limite à la 8e. C'est un progrès... mais qui favorise un nombre encore limité de jeunes anglophones. Toutefois on ne peut nier qu'il y ait un nouvel intérêt pour le français langue seconde, parfois sous l'impulsion d'associations privées comme *Canadian Parents for French.* Le temps d'apprentissage du français a augmenté dans l'ensemble de la province, surtout au niveau secondaire où il atteint 14 % du temps d'enseignement ; c'est le taux le plus élevé de toutes les provinces canadiennes, Québec excepté. Mais il s'agit toujours du français - langue seconde. Même si les programmes de subventions fédéral/provincial ont pour but de conforter aussi l'enseignement dans la langue de la minorité, il n'en reste pas moins que les écoliers francophones sont encore exposés à utiliser le français de moins en moins au cours de leurs études. Le *Rapport 1981* signale qu'au Nouveau-Brunswick, comme au Manitoba d'ailleurs, « 80 % des écoliers francophones du primaire utilisent normalement le français. Ce pourcentage tombe à 65 % au secondaire »[17].

Quelle est la cause de cette situation ? Le fait que les commissions scolaires sont généralement aux mains de la majorité et que même dans les écoles dites « bilingues » le temps d'apprentissage du français soit parfois très réduit (parfois 30 % de l'horaire total). Au Nouveau-Brunswick les districts scolaires bilingues ont été abolis tout récemment et remplacés par des districts unilingues, avec création du premier des conseils scolaires minoritaires prévus[18]. Ces mesures législatives sont d'ordre provincial. Elles ont pu être prises parce que la forte revendication acadienne est appuyée sur la concentration de la population francophone. Ces dispositions qui font suite au rapport Finn-Elliot sont renforcées par la loi 89 instituant la dualité, chaque communauté linguistique ayant droit à des institutions « tant sur le plan culturel que pédagogique et social ».

Le Commissaire ne peut qu'applaudir à la maîtrise des institutions minoritaires, dans le domaine linguistique. Peut-être le matériel d'information pédagogique créé et distribué par le Bureau du Commissaire a-t-il contribué à ce résultat même s'il n'a pas connu un succès uniforme. La trousse destinée aux 7-12 ans, *Oh Canada 2,* créée en novembre 1980, est plus demandée que la précédente - (c'est une bande dessinée bilingue avec quelques jeux). Mais *Explorations,* qui est une sorte de monopoly linguistique international destiné aux 13-17 ans n'a pas été largement diffusé. Ceci peut faire apparaître l'absence de continuité de l'intérêt pour l'apprentissage de la - langue 2. Les cours de français que l'Université du Nouveau-Brunswick vient de s'engager à dispenser à partir de 1985 seront donc particulièrement bienvenus[19].

« Le Commissaire », chacun le sait, « est bon enfant ». C'est heureux, car la Loi Constitutionnelle, en garantissant, dans les termes retenus, les droits à l'instruction dans la langue de la minorité, ne va peut-être pas simplifier son rôle. Au Nouveau-Brunswick les revendications de la population acadienne ont abouti à des mesures provinciales qui peuvent favoriser une maîtrise de l'avenir linguistique de la minorité. Reste à savoir comment affermir cette position, comment promouvoir aussi une connaissance réciproque véritable, comment « remplacer deux solitudes par des vases communicants »[20].

*

* *

## NOTES

1 Données fondées sur les résultats des recensements de 1961, 1966, et 1971. Voir **Le Canada,** 1978, publié par Division de l'Information Statistique Canada, p. 40.

2 **2e Rapport,** p. 297, et **4e Rapport,** p. 128.

3 **4e Rapport,** p. 185.

4 **Ibid.,** p. 266.

5 **Ibid.,** p. 181, et **3e Rapport,** p. 141.

6 **Rapport 1978,** p. 132.

7 **Rapport 1978,** p. 135.

8 Voir J.C. Vernex, **Atlas de l'Acadie,** Editions de l'Acadie, 1976, et R. Lachapelle, J. Henripin, **La Situation Démolinguistique au Canada,** Montréal : Institut de Recherches politiques, 1980.

9 **4e Rapport,** p. 195.

10 **3e Rapport,** p. 212.

11 Il s'agit de l'article 93 de l'**Acte** de l'Amérique du Nord Britannique de 1867.

12 Commencés en 1964 ils n'ont eu que peu d'efficacité avant le vote de la Loi de 1969... au moins.

13 Les fonds destinés à ces programmes spéciaux constituent la masse la plus importante du budget du bilinguisme. Voir **Le Devoir,** 15 janvier 1981 : « Le bilinguisme fédéral ; une industrie qui a coûté $ 3 milliards » par Paul Morisset.

14 Des classes de français pour la formation des fonctionnaires ont existé sur le campus de l'Université de Moncton. Elles dépendaient du Bureau du Commissaire.

15 Keith Spicer avait mis sur pied un programme de « monitorat » qui consistait en un échange d'étudiants entre provinces de langue dominante différente : par exemple les étudiants francophones québécois pourraient étudier gratuitement dans une province à dominante anglophone en échange de quelques heures de cours comme ceux qu'assurent les lecteurs et assistants étrangers.

16 Ces programmes d'immersion supposent l'utilisation, comme langue d'enseignement, de la langue que l'on veut apprendre aux enfants - ceci au moins pendant les premières années d'apprentissage. Par la suite le pourcentage de la langue d'enseignement en immersion varie de 40 % à 60 %. Au Nouveau-Brunswick 7390 enfants étaient inscrits dans cet enseignement. (**Rapport 1981,** Estimation de Statistique Canada).

17 **Rapport 1981,** p. 44.

18 Quelques écoles bilingues existaient encore en 1980.

19 Voir **Revue de l'Association canadienne d'éducation de langue française,** vol. X n° 1 (octobre 1981) : « La situation de l'éducation et de la culture françaises au Nouveau-Brunswick », Eudore Lavoie, et **Rapport 1981,** p. 42. L'Association des Universités de l'Atlantique a également fondé un comité pour étudier la place donnée au français langue 2 dans les Universités membres.

20 Voir **Bulletin AEC,** vol. 4, n° 2, été 1982 : « A contre-courant des « vases communicants » ou deux solitudes ? » de Sally Ross. L'auteur attire l'attention sur le contenu des ouvrages d'éducation.

# MARC LESCARBOT ET LA CONVERSION DES INDIENS D'ACADIE AU DÉBUT DU XVII[e] SIÈCLE

**par E. VAUCHERET**
*Université de Pau*

Le nom de l'avocat Marc Lescarbot reste doublement attaché aux premiers épisodes de l'épopée acadienne, en raison d'une part de sa participation, en 1606-1607, à l'entreprise de de Monts et Poutrincourt, et, d'autre part, du fait que plusieurs de ses écrits constituent de précieux témoignages sur les péripéties de cette aventure coloniale au Canada atlantique.

Avant d'interroger ce témoin sur le problème particulier de la conversion des Indiens, il ne sera sans doute pas inutile de le situer dans le contexte des premiers voyages français en Acadie. Après l'infructueuse équipée du marquis de La Roche à l'île de Sable, la précaire installation de comptoirs à Tadoussac à l'initiative de Pierre Chauvin de Tonnetuit et l'interruption par la mort du commandeur Aymar de Chaste de nouveaux projets d'exploration dans le golfe du Saint-Laurent, le protestant Pierre du Gua de Monts avait pris la relève, à l'automne de 1603, dans les tentatives de colonisation française en Amérique du Nord. Bénéficiaire d'une commission de vice-amiral « en toutes les mers, costes, isles, raddes et contrées maritimes » du littoral atlantique, du 40[e] au 46[e] degré, autorisé par sa charge de lieutenant général à exercer une pleine autorité dans toute cette région et jouissant en outre pour dix ans d'un monopole de traite avec les « sauvages », des confins de la Virginie jusqu'aux rives du Saint-Laurent[(1)], de Monts s'était immédiatement mis en mesure d'équiper deux navires de fort tonnage destinés à l'exploration de la région acadienne. Le 7 mars 1604[(2)], il quittait le Havre, accompagné du malouin François Dupont-Gravé, déjà expérimenté dans les voyages maritimes, de Champlain faisant fonction de géographe et de Jean de Biencourt, seigneur de Poutrincourt, gentilhomme picard qui avait combattu dans les rangs de la Ligue et s'était rallié à Henri IV après l'abjuration du Roi. Deux prêtres catholiques et un pasteur protestant faisaient aussi partie de l'expédition[(3)]. Parvenus en juin dans la baie de Fundy, alors appelée « Baie française », les navigateurs en explorèrent la côte nord à la recherche d'un site favorable et s'installèrent à la fin du mois dans une île, baptisée par eux Sainte-Croix, au sud-ouest du fleuve Saint-Jean[(4)]. Après un très rigoureux hivernement, durant lequel le scorbut fit périr la moitié des quatre-vingts membres de la colonie française[(5)], de Monts se mit en quête d'un lieu plus propice à l'installation de son habitation. Au printemps 1605, on se transporta donc au sud de la baie, à Port-Royal, dont Poutrincourt avait, dès le 31 août 1604, demandé la concession à de Monts, « en intention de s'y retirer avec sa famille pour y établir le nom chrétien et français », moyennant l'engagement d'y fonder un établissement dans les deux prochaines années[(6)]. En dépit du défrichage et de l'ensemencement entrepris par les colons et malgré l'accueil bienveillant des indigènes micmacs, ou souriquois, algonquins aux mœurs assez douces bien disposés pour le troc, mais peu

enclins aux travaux agricoles, les Français ne pouvaient espérer subsister longtemps sans recevoir de France renforts et ravitaillement. C'est la raison pour laquelle de Monts, confiant la direction de la petite colonie à Dupont-Gravé, regagna la France à l'automne 1605, avec une cargaison de pelleterie, des spécimens de la faune acadienne et des souvenirs destinés à attirer l'attention de la Cour sur son entreprise[7].

Le vice-amiral dut surmonter bien des difficultés pour mettre sur pied un nouvel embarquement à destination de l'Acadie, « tant pour les grands frais que cela apportoit, écrira Lescarbot, que pource que cette province avoit esté tellement descriée à son retour, que ce sembloit estre chose vaine et infructueuse de plus continuer ces voyages à l'avenir »[8]. Après convention avec des négociants rochelais, malouins et rouennais, de Monts réussit cependant à faire partir le Jonas de La Rochelle le 8 ou 9 avril 1606. Il confiait le commandement de l'expédition à Poutrincourt, qu'accompagnaient son jeune fils Charles de Biencourt, l'apothicaire Louis Hébert, ainsi que Marc Lescarbot. Les raisons qui poussaient cet avocat parisien, âgé d'environ trente-cinq ans, à s'expatrier et « fuir un monde corrompu » demeurent assez mystérieuses[9]. Sollicité par Poutrincourt, Lescarbot ne mit pas, dit-il, plus d'un jour à se décider, d'autant qu'il lui plaisait de connaître « oculairement » ce Nouveau Monde qui l'attirait et qu'il était en outre stimulé par le sentiment de répondre à un appel surnaturel et le double espoir de « rendre service à Dieu et au Roy » en même temps qu'il échapperait à la « dure vie » à laquelle sont « par-deçà la plupart des hommes réduits »[10]. Lescarbot allait donc passer l'hiver suivant à Port-Royal et y séjourner presque continuellement jusqu'à ce que la révocation du monopole de de Monts, en butte aux intrigues des marchands et aux cabales de certaines bonnes âmes, décidât Poutrincourt à un abandon momentané de la colonie acadienne en août 1607[11]. Il participa cependant à un court voyage d'exploration au fleuve Saint-Jean et à l'île Sainte-Croix, où il vit avec indignation « quelques matelots mal disciplinés » brûler les vestiges de la première habitation française pourtant respectée des sauvages[12].

Ce séjour en Acadie fut pour Lescarbot l'occasion de meubler son esprit d'une foule de souvenirs exotiques qui allaient enrichir ses œuvres de détails précis, et lui fournir matière à réflexion, encore qu'il n'ait pas cherché à observer méthodiquement le pays ni les mœurs des indigènes. Il prit plaisir aussi à faire œuvre de gentilhomme campagnard, tout en se réservant des heures de travail intellectuel, et en jouant auprès de ses compagnons le rôle de théologien[13].

Revenu en France, Lescarbot ne cessa jamais pour autant de s'intéresser à l'Acadie où Poutrincourt, pour s'acquitter des obligations que lui imposaient ses engagements relatifs à Port-Royal, allait, jusqu'en 1614, s'efforcer de persévérer, malgré d'insurmontables difficultés financières, dans une entreprise vouée à l'échec. Il travailla sans tarder à la rédaction de son *Histoire de la Nouvelle France* dont les cinq premiers livres constituent un récit chronologique où l'apport de l'expérience vécue vient compléter la compilation de narrations antérieures, de Cartier et de Champlain en particulier. Le sixième livre est quant à lui consacré à une étude thématique des mœurs indiennes, avec d'intéressantes remarques sur les ressemblances ou les différences qu'on peut noter, d'une partie à l'autre du continent américain, entre les différentes ethnies. C'était en

France le premier ouvrage historique de ce type : d'où son vif succès. Imprimé en 1609, il fut réédité à deux reprises, l'auteur le complétant chaque fois en fonction des événements qui se déroulaient en terre acadienne[14].

En juillet 1610, Poutrincourt dépêchait à Paris son fils, Charles de Biencourt, pour informer le Roi des baptêmes en série auxquels avait procédé le prêtre séculier Jessé Flesché. Ce succès apostolique, espérait-il, persuaderait le souverain de l'inutilité de lui envoyer des missionnaires jésuites, comme le souhaitait le Père Coton, son confesseur, et l'inciterait à lui fournir une aide substantielle. Mais Biencourt apprit sur le Grand Banc l'assassinat de Henri IV, nouvelle peu rassurante pour l'avenir de la colonie acadienne. Il lui fallut jouer à la Cour une partie beaucoup plus difficile et, si Marie de Médicis lui accorda, malgré son jeune âge, la charge de vice-amiral du Ponant, il ne put obtenir le monopole qu'il escomptait. Nous n'exposerons pas ici les difficiles tractations menées par le fils de Poutrincourt, ni la comédie semble-t-il montée par son ami, le jeune Robin de Coulogne, avec la complicité des armateurs huguenots de Dieppe, pour forcer la générosité de la pieuse Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, future seigneuresse de l'Acadie, et obtenir une large participation financière de ces jésuites que les Biencourt jugeaient pourtant comme indésirables. L'embarquement des Pères Biard et Massé sur « La Grâce-de-Dieu » fut la rançon du succès et on allait par là au devant de pénibles conflits de personnes[15]. Lescarbot, dans toute cette affaire, aida de son mieux Charles de Biencourt : sa *Conversion des sauvages,* rédigée en septembre-octobre 1610, était un rapport destiné à convaincre la Régente du bien-fondé de l'entreprise acadienne[16]. Dans la *Relation dernière,* écrite en 1612, il fera ensuite le récit des expéditions organisées par Poutrincourt depuis 1610[17]. L'ami des Biencourt mit-il la main à ce *Factum* anonyme qui, faute de pouvoir s'en prendre à la marquise de Guercheville, trop haut placée à la Cour[18], rejetait sur les jésuites la responsabilité de l'échec acadien, jusqu'à les accuser de servir les desseins des ennemis de la France, Espagnols ou Anglais, et d'avoir même conduit Samuel Argall devant Port-Royal ? L'animosité qu'il manifesta à l'égard des jésuites dans sa dernière édition de l'*Histoire de la Nouvelle France,* en des termes cependant beaucoup plus mesurés, pourrait laisser supposer qu'il en fut le correcteur. Mais si certains artifices de style, une même manie de citations classiques ou bibliques peuvent renforcer une telle hypothèse, d'autres raisons l'infirment, d'après L. Campeau, à commencer par le fait que Lescarbot était attaché diplomatique en Suisse au moment de la rédaction du libelle[19].

En dehors de ces écrits en prose, Lescarbot, qui se voulait, à la manière de Malherbe, bon artisan en poésie, a consacré aussi plusieurs pièces de vers à son voyage acadien : son *Adieu à la France,* ses *Muses de la Nouvelle France* ou son poème sur la *Défaite des sauvages armouchiquois;* et son *Théâtre de Neptune* fut la première œuvre théâtrale française écrite et représentée sur le sol américain[20].

*

* *

De l'ensemble des œuvres inspirées à Lescarbot par son voyage outre-Atlantique une impression dominante se dégage : celui qu'on a appelé « l'Hérodote de la Nouvelle France »[21] se présente comme un propagandiste de la colonisation et de l'évangélisation des Indiens, celle-ci apparaissant comme la justification de l'installation des Français dans le Nouveau Monde. C'est ce qui nous a incité à mettre l'accent sur ce thème de la conversion qui est au cœur des préoccupations de l'écrivain.

Aussi bien s'agissait-il là d'un des objectifs majeurs assignés par la royauté à la colonisation de la Nouvelle-France, et cela depuis l'époque de François Ier. Les commissions délivrées à de Monts en 1603 et que Lescarbot a pris soin de faire figurer dans son *Histoire de la Nouvelle France* s'inscrivent à ce point de vue dans la suite logique de celles que reçurent en leur temps Cartier et Roberval[22] :

> Nous estans dés lon temps a informez de la situation et condition des païs et territoire de la Cadie ; meuz sur toutes choses d'un zèle singulier et d'une devote et ferme resolution que nous avons prinse, avec l'aide et assistance de Dieu, autheur, distributeur et protecteur de tous royaumes et états, de faire convertir, amener et instruire les peuples qui habitent en cette contrée, de present gens barbares, athées, sans foy ne Religion, au Christianisme, et en la creance et profession de nôtre foy et religion, et les retirer de l'ignorance et infidélité où ils sont...

Tel est le premier attendu, immédiatement suivi d'une référence à l'intérêt économique présenté par l'expédition en Acadie. Et le Roi d'en déduire des injonctions qui confirment la primauté de l'impératif religieux : il appartiendra au lieutenant général du Roi de soumettre les peuples acadiens par tous les moyens « licites » et

> les appeler, faire instruire, provoquer et emouvoir à la connoissance de Dieu et à la lumière de la Foy et religion Chrétienne, la y établir et en l'exercice et profession d'icelle maintenir, guider et conserver lesdits peuples et tous autres habituez esdits lieux...[23].

La seconde formule parle de manière large de « Foy et religion Chrétienne » ; la première semble faire plus explicitement référence à la religion du Roi - le catholicisme à cette date - mais avec une ambiguïté suffisante pour ne pas froisser le protestant à qui la commission est destinée. Les objectifs religieux de la colonisation seront également mis en avant dans une déclaration à la Cour des Aides et Amirauté de Normandie par laquelle le pouvoir royal s'opposera à la taxation des marchandises en provenance de l'Acadie[24].

Lescarbot ne ferait-il que s'aligner sur les positions officielles ? Certes il ne se fait pas faute d'entrer dans les vues de la royauté, en particulier lorsqu'il proclame les multiples avantages matériels de la colonisation. On retrouve sous sa plume le vieux mythe de l'accès au continent asiatique, qui pourra être réalisé par la voie du Saint-Laurent et des grands lacs, tandis que le Saguenay fournira ce fameux passage du Nord-Ouest grâce auquel épices et autres denrées rares seront plus aisément à la disposition de la France[25]. Il entend convaincre ses compatriotes que, si la Nouvelle-France ne se révèle pas propice à l'exploitation minière, chasse, pêche et acquisition de fourrures pallieront avantageusement cette carence[26].

Inlassablement surtout il prône la mise en valeur de la terre. Non seulement elle permettrait à certaines familles françaises d'échapper à la pauvreté[27], mais elle représenterait un excellent dérivatif à l'oisiveté de la jeunesse et à l'esprit de chicane qui sévit en France[28] : aussi Lescarbot ne craint-il pas de lancer une vive diatribe contre tant d'inutiles qui ont peur de déchoir par l'exercice d'un métier manuel et mènent une existence stérile dans les villes du vieux continent, alors qu'ils pourraient trouver profit et plaisir à cultiver le sol acadien[29] ! Autant d'arguments qui peuvent surprendre de la part du grand idéaliste que paraît être ailleurs notre auteur. Mais c'est que son séjour à Port-Royal lui a permis de prendre conscience de certaines réalités : d'abord que l'évangélisation présuppose l'implantation et l'organisation solide d'une colonie capable d'assurer la subsistance de ses membres :

> Et faut en telles affaires fonder la république premièrement sans laquelle l'Eglise ne peut estre[30].

Ensuite que pouvoir faire preuve d'une générosité calquée sur celle de la Providence divine à l'égard de pauvres peuples qui ne disposent que de moyens d'existence précaires facilitera leur adhésion à la religion chrétienne :

> Ce n'est point estre à couvert d'estre toujours vagabond et hebergé souz quatre perches, et avoir une peau sur le dos ; ni n'appelle point manger et vivre que de manger tout à coup et de mourir de faim le lendemain sans pourvoir à l'avenir. Qui donnera donc à ses peuples du pain et le vétement, celui-là sera leur Dieu, ils croiront tout ce qu'il dira... Ces peuples donc ressentant les fruits de l'usage des métiers et culture de la terre, croiront tout ce qui leur sera annoncé, *in auditu auris,* à la première voix qui leur frappera aux aureilles...

Cette conception de l'évangélisation, quelque peu choquante pour nos sensibilités modernes, a pour garants, selon Lescarbot, la Genèse où Jacob « promettait de servir Dieu s'il lui bailloit du pain à manger et du vétement pour se couvrir » et l'« Oraison du soin des pauvres » de Grégoire de Nazianze[31].

L'ardeur avec laquelle notre auteur prend fait et cause pour la conversion des Indiens nous autorise, quoi qu'il en soit, à penser que son œuvre de propagandiste est l'expression de convictions sincères et profondes. Les colonisateurs sont, à ses yeux, investis d'une mission sacrée et la découverte de nouvelles terres serait inutile, souligne-t-il dans la dédicace de son *Histoire de la Nouvelle France* au président Jeannin, si on ne s'employait en même temps à en convertir les habitants[32]. Au début de cet ouvrage, après avoir montré que les guerres étrangères et les luttes intestines ont trop longtemps empêché les Français, pourtant hardis navigateurs et explorateurs, de se lancer dans des expéditions lointaines, il déplore que, la paix une fois rétablie, l'entourage de Henri IV ne l'ait pas davantage encouragé à établir un royaume chrétien en Nouvelle-France :

> Les demandes ordinaires que l'on nous fait sont : Y a-t-il des thrésors, y a-t-il des mines d'or et d'argent ? Et personne ne demande : ce peuple est-il disposé à entendre la doctrine chrétienne ?[33]

Les rois se doivent de faire connaître le nom de Dieu en même temps que le leur, déclarera-t-il encore au jeune Louis XIII dans son épitre liminaire de

l'édition de 1611[34]. Aux « hommes sots et scrupuleux » qui contesteraient la légitimité de la colonisation au nom d'un illusoire droit des gens, Lescarbot oppose un droit divin réservant le partage de la terre, à condition de ne pas exterminer les indigènes, aux chrétiens, dignes héritiers de Dieu, parce que respectueux de sa parole, et invitant ces mêmes chrétiens à « planter sérieusement le nom de Jésus-Christ sur les terres des infidèles »[35]. Quant à l'arbitrage rendu par Alexandre VI, Lescarbot refuse de le prendre en compte pour la triple raison qu'il ne pouvait concerner des terres n'appartenant ni aux Espagnols, ni aux Portugais, qu'un tel jugement échappait aux prérogatives spirituelles du Pape et qu'on ne saurait concevoir un partage entre « les enfans puisnez de l'Eglise sans y appeler l'aîné »[36]. Il s'ensuit que les Français ont les mains libres pour l'apostolat que requiert un immense continent demeuré dans l'ignorance de la vérité. Les Espagnols y ont certes apporté durant le siècle précédent « quelque lumière de la vérité », mais leur intervention s'est soldée par tant de massacres que le bilan en est bien mince sur le plan de l'évangélisation. Et les Anglais sont quant à eux si secrets, que Lescarbot ne peut encore porter de jugement sur leur action récente en Virginie[37]. C'est à la commisération de la Mère patrie que l'avocat en appelle dans une adjuration pathétique soutenue par toutes les ressources de son talent oratoire :

> Mais si és premiers siecles vous avez commandé sur les eaux, si vous avez imposé vôtre nom aux nations éloignées, et si vous avez esté zelée pour la Religion Chrétienne, si vous avez rendu d'autres temoignages de vôtre pitié et justice, il faut aujourd'hui reprendre les vieux erremens en ce qui a esté laissé, et dilater les bornes de vôtre pitié, justice et civilité, en enseignant ces choses aux nations de la Nouvelle-France, puisque l'occasion se presente de ce faire, et que vos enfants reprennent le courage et la devotion de leurs peres. Que diray-je ici (tres-chere Mere) ? Je crains vous offenser si je di pour la verité que c'est chose honteuse aux Princes, Seigneurs et peuples trés-chretiens de souffrir vivre en ignorance, et préque comme bétes, tant de creatures raisonnables formées à l'image de Dieu, lesquelles chacun sçait estre és grandes terres occidentales d'outre l'Océan...
>
> Quoy donc, n'aurons-nous point de pitié d'eux qui sont nos semblables ? Les lairrons-nous toujours perir à nos yeux, c'est à dire le schachans, sans y apporter aucun remede ? Il faut, il faut reprendre l'ancien exercice de la marine, et faire une alliance du Levant avec le Ponant, de la France orientale avec l'Occidentale, et convertir tant de milliers d'hommes à Dieu avant que la consommation du monde vienne, laquelle s'avance fort...[38].

Il ne sera pas inutile de remarquer ici que le même thème de la condition misérable des Indiens privés de la connaissance de Dieu se rencontre dans la *Relation* du Père Biard et que le missionnaire jésuite, qui concevait différemment la manière de les amener à la vraie foi, trouvait des accents assez semblables quand il s'agissait de sensibiliser les chrétiens à leur sort[39].

C'est que l'avocat et le missionnaire sont tout aussi foncièrement persuadés de l'irréligion quasi totale des Indiens, en particulier des Micmacs acadiens. Leurs croyances ne sont la plupart du temps que de vaines superstitions, comme l'histoire de ce monstre nommé Gougou, résidant

selon les Armouchiquois dans une île proche de la baie des Chaleurs. Lescarbot, qui reproche à Champlain et à Palma Cayet, l'auteur de la *Chronologie septenaire,* d'avoir accepté cette fable avec trop de crédulité, démonte le mécanisme de tels phantasmes, imputables selon lui aux effets physiologiques de « vapeurs mélancoliques », et explique que des sauvages dont toute la vie est « souillée de meurtres qu'ils commettent les uns sur les autres » peuvent facilement être en proie à des hallucinations de ce genre du fait que leur conscience est bourrelée de remords(40).

Notre auteur admet que certaines peuplades croient à un Dieu du ciel parmi d'autres puissances mystiques de la nature, mais leurs conceptions anthropomorphes sont sans commune mesure avec le credo chrétien. C'est ainsi que les Algonquins admettraient l'existence d'un Dieu créateur qui aurait donné la vie aux hommes en plantant des flèches dans le sol, ou qu'ils feraient état d'une légende suivant laquelle un de leurs « sagamos » (capitaines) aurait été détenteur d'un « pétunoir » merveilleux, remis à certains des leurs par une divinité et capable d'assurer la subsistance de leur peuple. Mais Champlain, à qui Lescarbot emprunte ces renseignements souligne que ces Indiens « n'usoient point autrement de ceremonies, sinon qu'un chacun prioit en son cœur comme il vouloit », qu'ils se fient aux songes et vivent, somme toute, « comme bestes brutes »(41). Les Virginiens auraient quant à eux des divinités secondaires, telles que le soleil ou la lune, soumises à un Dieu suprême ; ils croiraient à l'immortalité de l'âme « et qu'après la mort les gens de bien sont en repos, et les méchans en peine », étant bien entendu que ce sont les adversaires de leur peuple qui appartiennent à cette catégorie maudite ; des légendes relatives à des hommes ressuscités courraient parmi eux ; ils auraient même supplié les Espagnols qui pillaient leurs tombes de ne pas empêcher la résurrection de leurs morts en dispersant leurs ossements(42). Lescarbot, comparant ces croyances virginiennes aux opinions hétérodoxes de certains hérésiarques, peut en déduire que :

> C'est beaucoup à ces pauvres Sauvages d'estre entrés en ces opinions que nous avons rapportées d'eux(43).

Ce ne sont cependant, comme il le montrera à propos des Brésiliens, profondément attachés à leurs mœurs brutales et toujours prêts à retourner à leurs « vomissements », selon le témoignage de Jean de Léry, bien qu'ils semblent avoir entendu parler du déluge et ne pas ignorer totalement l'Evangile, que des croyances superficielles ou de vagues réminiscences, dues peut-être à des contacts antérieurs déjà lointains avec des Européens(44).

Lescarbot n'estime d'ailleurs pas qu'on puisse parler de religion véritable s'il n'y a pas de culte rendu à la divinité. Ce qu'il n'observe guère que chez les Virginiens, qui honorent des simulacres de dieux à visage humain placés dans leurs maisons(45) et chez les Floridiens, adorateurs du soleil. Ceux-ci procéderaient même, comme les Mexicains, à des sacrifices humains pour remercier de leurs victoires l'astre divinisé, si l'on en croit Belleforest qui, de façon tout à fait erronée, attribue le même usage aux Indiens du Canada parce qu'ils les a vus rapporter les têtes de leurs ennemis en guise de trophées(46). Le diable, pense l'historien de la Nouvelle-France, « a toujours emprunté les ceremonies de l'Eglise tant en l'ancienne qu'en la nouvelle loi » : c'est pourquoi les sauvages observent parfois certains

rites imités de ceux des chrétiens. Ainsi Lescarbot pense-t-il pouvoir établir un rapprochement entre l'onction baptismale et le geste d'une femme indienne qui fait avaler à son nouveau-né de l'huile ou de la graisse avant de lui donner toute autre nourriture[47]. Quant aux personnages qui semblent investis d'un pouvoir sacerdotal chez les différents peuples indiens, qu'il s'agisse des *Ioanas* des Floridiens, des *Caraïbes* des Brésiliens ou des *Aoutmoins* ou *Pilotoua* des Algonquins, il n'y a pas lieu de les considérer comme de véritables prêtres : ce sont des magiciens, devins et guérisseurs qui en imposent par leurs simagrées et se font valoir auprès des peuples ignorants par leurs prétendues relations avec la divinité ou le diable. Ce rôle d'ailleurs est souvent assumé par les chefs de tribus qui, par ce moyen, assoient davantage leur autorité : c'est par exemple le cas de Membertou, ce « sagamo » souriquois qui sera le premier Indien baptisé en Acadie[48]. Il est intéressant de voir Lescarbot rattacher à une loi sociologique générale l'importance qu'ils ont acquise chez tous les peuples indiens :

> En toute nation du monde la Pretrise a toujours esté reverée, et ce d'autant plus que ceux de cette qualité sont comme les mediateurs d'entre Dieu (ou ce qu'on estime estre Dieu) et les hommes. Au moyen de quoi ils ont souvent possedé le peuple et assujetti les ames à leur devotion, et souz cette couleur se sont authorisés en beaucoup de lieux par dessus la raison. Ce qui a emeu plusieurs Rois et Empereurs d'envier cette dignité, reconnoissans que cela pouvoit servir à la manutention de leur Etat. Celui aussi qui peut reveler les choses absentes pour lesquelles nous sommes en peine non sans cause est honoré de nous, et principalement quand avec ceci il a la connoissance des choses propres à la guerison de nos corps, chose merveilleusement puissante pour acquerir du credit et authorité entre les hommes[49].

L. Campeau considère comme superficielles les informations données par notre auteur sur la religion des Souriquois[50]. C'est que Lescarbot ne disposait pas d'une approche linguistique suffisante pour pénétrer convenablement la mentalité de ce peuple et qu'il a par ailleurs cherché à établir une synthèse peut-être trop vaste des mœurs indiennes à partir des sources écrites contemporaines. Ses vues sur la sorcellerie rejoignent en tout cas celles du Père Biard qui déclare :

> Toute leur religion, pour le dire en un mot, n'est autre qu'ès sorceleries et charmes des aoutmoins[51].

Le jugement négatif que peut porter Lescarbot sur les conceptions et les pratiques religieuses des Indiens n'implique nullement une quelconque animosité à leur égard. Bien au contraire. On peut dire qu'en tant qu'êtres humains ils bénéficient de sa part, comme de celle d'un Montaigne ou d'un Jean de Léry, d'un préjugé favorable, et qu'il est de ceux qui ont contribué à accréditer au XVI^e^ siècle l'image du « bon sauvage ». Il invite ses lecteurs à tenir compte de leur dignité humaine :

> Et quant ce ne seroit qu'en consideration de l'humanité et que ces peuples desquels nous avons à parler sont hommes comme nous, nous avons de quoy estre incité au desir d'entendre leurs façons de vivre et mœurs[52].

Il souligne leur grande « débonnaireté », en constatant qu'ils n'ont pas, en l'absence de Poutrincourt, touché aux installations de Port-Royal[53], rend hommage à leur intelligence et à leur bon sens[54], affirme sans ambages qu'Espagnols, Français et Flamans sont capables de les surpasser « de juste mesure » en cruauté, à en juger par les récentes guerres civiles[55], assure qu'ils font preuve de plus d'humanité et d'hospitalité que les Européens[56] et, dans le domaine de la toilette et des parures, oppose leur grande simplicité aux débauches d'artifices utilisées jusqu'à l'impudicité sur notre continent[57]. Somme toute, proclame-t-il inlassablement, s'accordant encore sur ce point avec le Père Biard, la connaissance de Dieu leur manque seule pour être heureux[58]. La bonté de leur naturel ne fera que rendre plus aisée une conversion dont la possibilité, ainsi que le pensait déjà Jacques Cartier, peut être envisagée avec d'autant plus d'optimisme qu'il ne s'agit pas de substituer la vraie foi à des croyances préexistantes, mais que la bonne parole sera répandue sur une table rase[59]. Moins endurcis que les Brésiliens, « noz Souriquois, Canadiens, et leurs voisins, voire encore les Virginiens et Floridiens... recevront facilement la doctrine chrétienne quand il plaîra à Dieu susciter ceux qui le peuvent à les secourir »[60], affirme avec confiance Lescarbot et il estime même que certains de ces Indiens, comme Chkoudun, sagamo de la Rivière Saint-Jean, ont déjà, avant d'être baptisés, un comportement chrétien[61].

*

* *

Il ne faut pourtant pas se leurrer : l'évangélisation de la Nouvelle-France est une œuvre de longue haleine qui demande non seulement des moyens, mais aussi de la hardiesse et de la persévérance, vertus qui ne devraient pas manquer à ceux qui prennent à cœur l'honneur de Dieu[62]. Les écrits de Lescarbot tendent précisément à prouver qu'elles ne firent pas défaut à de Monts et à Poutrincourt, protagonistes de l'entreprise acadienne qui ne devrait pas être aussi prématurément abandonnée que le fut celle de Jacques Cartier :

> Vaincre ou mourir, estant une belle et glorieuse mort celle qui arrive en exécutant un beau dessein, comme pour jetter les fondements d'un Royaume nouveau, et établir la Foy chrétienne parmi des peuples entre lesquels Dieu n'est point coneu. Un soldat qui s'étonne des arquebuzades et de l'eclat de ses ennemis ne fera jamais bonne guerre. Le méme accident de maladie estant arrivé en la troupe du sieur de Monts, on n'a jamais quitté l'entreprise pour cela...[63].

Leur inlassable résolution et la volonté d'apostolat qui les anime : ce sont là deux leitmotive étroitement associés, formulés dans la conclusion de la *Relation dernière,* comme dans la dédicace de la *Conversion*[64]. Lescarbot n'a pas manqué non plus de reproduire dans son récit historique la lettre adressée par Poutrincourt au pape Paul V afin de l'assurer de sa volonté inébranlable de se consacrer avec sa famille à l'évangélisation pacifique des peuples de la *Nouvelle-France*[65].

Certes, pense notre auteur, les hardis évangélisateurs peuvent être assurés de la protection divine. Son récit nous en fournit plus d'une preuve. Ainsi durant ce que Marcel Trudel appelle « la tragédie de Port-Fortuné », lorsqu'en octobre 1606, au cours d'une exploration au sud de Mallebarre, les compagnons de Poutrincourt furent traitreusement attaqués par quatre cents guerriers armouchiquois et réussirent à se dégager avec un minimum de pertes :

> En quoy se reconoit comme Dieu imprime je ne sçay quelle terreur en la face des fideles à l'encontre des mécreans, suivant sa parole, quand il dit à son peuple : « Nul ne pourra subsister devant vous. Le Seigneur vôtre Dieu mettra une frayeur et terreur de vous sur toute la terre, sur laquelle vous marcherés[66].

Au retour, nouvelles difficultés : Poutrincourt essuie une tempête et son gouvernail est brisé, mais une fois de plus la main de Dieu le guide à bon port :

> Dieu voulant que nous reconoissions tenir ce benefice de lui et manifester sa gloire de cette façon, afin que sensiblement on voye que c'est lui qui est autheur de ces sainctes entreprises, lesquelles ne se font point par avarice, ni par l'injuste effusion du sang, mais par un zele d'établir son nom et sa grandeur parmi les peuples qui ne le conoissoient point[67].

Les riches moissons acadiennes[68], l'extraordinaire aventure du Père Aubry égaré pendant près de trois semaines sur les bords de la baie Sainte-Marie et réussissant à vivre de racines[69] et surtout le zèle des Souriquois à se convertir voilà encore autant de marques de la bénédiction céleste dont bénéficia la colonisation de l'Acadie[70].

Mais, œuvre humaine, cette entreprise ne pouvait atteindre son but sans la compréhension et le concours des Français, en particulier des marchands, du clergé et des grands.

Le monopole de la traite des fourrures pouvait seul permettre à de Monts de disposer des moyens financiers nécessaires à l'établissement d'une colonie. Il se détourna de l'Acadie dès lors qu'on le lui retira et Charles de Biencourt tenta vainement à son tour d'obtenir semblable privilège. De là les fréquentes récriminations de Lescarbot contre la cupidité des marchands qui, en s'opposant à un monopole contraire à leurs intérêts personnels,ont délibérément entravé l'œuvre d'évangélisation. Voici par exemple ce qu'il écrit à propos des marchands malouins qui réussirent en 1588 à faire révoquer par le Conseil privé du Roi la commission des neveux de Cartier :

> Je demanderay volontiers qui est plus à préferer, ou la Religion chrétienne et l'amplification du nom françois, ou le profit particulier d'un marchant qui ne fait rien pour le service de Dieu ni du Roy ?... Certes la consideration de la Foy et de la Religion Chrétienne mérite bien que l'on octroye quelque chose à ceux qui employent leurs vies et fortunes pour l'accroissement d'icelle, et en un mot pour le public[71].

Cette dénonciation du mercantilisme traduit assurément la rancœur de de Monts et des Biencourt.

Lescarbot reproche également vivement au clergé français de s'être désintéressé de l'entreprise acadienne. Lorsque Poutrincourt organisa son voyage de 1606, il chercha vainement un prêtre pour l'accompagner. Tous étaient, dans ce temps pascal, occupés aux confessions ; « il ne s'en presenta aucun, les uns s'excusans sur les incommoditez de la mer et du long voyage, les autres remettans l'affaire après Pasques[72] ». Aussi *l'Adieu à la France* contient-il une invective contre ces prêtres indolents qui ont manqué à leur devoir d'apostolat :

> Prelats que Christ a mis pasteurs de son Eglise,
> A qui partant il a sa parole commise,
> Afin de l'annoncer par tout cet univers,
> Et à sa loy ranger par elle les pervers,
> Sommeillez-vous, hélas ! Pourquoy de vôtre zele
> Ne faites-vous paroitre une vive étincelle
> Sur ces peuples errans qui sont proye à l'enfer,
> Du sauvement desquels vous devriez triompher ?
> Pourquoy n'employez-vous à ce sainct ministere
> Ce que vous employez seulement à vous plaire ?
> Cependant le troupeau que Christ a racheté
> Accuse devant lui vôtre tardiveté[73].

Lescarbot formule également un autre grief à l'égard du clergé : celui de lui avoir refusé le viatique qu'il réclamait conformément à « l'ancienne coutume des Chrétiens lesquels allant en voyage portoient avec eux le sacré pain de l'Eucharistie[74] ». L'acrimonie était assez profonde pour que notre auteur, lors de son retour en France eût ces réflexions amères en face du Mont Saint-Michel, dont le site pourtant l'émerveillait :

> La plainte qu'il peut y avoir en ce regard est que tant de superbes edifices soient inutiles pour le jourd'hui, ainsi qu'en la pluspart des Abbaies de France. Et à la mienne volonté que par les engins de quelque Archimede, ils peussent estre transportés en la Nouvelle-France, pour y estre mieux employés au service de Dieu et du Roy ![75].

Aux jésuites, Lescarbot ne pouvait certes pas reprocher, comme au clergé séculier, leur manque de bonne volonté, puisque Poutrincourt s'était au contraire efforcé de les évincer. La *Conversion* évite d'indiquer les raisons véritables pour lesquelles leur présence en Nouvelle-France ne paraissait pas plus souhaitable à l'auteur de cet opuscule qu'au seigneur de Port-Royal. Que la seule présence des Pères Biard et Massé ait retardé le départ de Charles de Biencourt en provoquant la rupture de l'association qu'il projetait avec les marchands dieppois paraît une accusation peu soutenable[76]. Lescarbot se veut plus explicite dans la *Relation dernière :*

> Il y a par delà des hommes d'église de bon sçavoir que le seul zèle de la religion y a porté, lesquels ne manqueront de faire tout ce que la piété requerra en ce regard. Or quant à présent, il n'est pas besoin de ces docteurs sublimes, qui peuvent estre plus utiles par deçà à combattre les vices et les hérésies. Joint qu'il y a certaine sorte de gens desquels on ne se peut pas bien asseurer, faisans metier de censurer tout ce qui ne vient à leurs maximes et voulans commander par tout. Il suffit d'estre veillé au-dehors, sans avoir de ces épilogueurs qui considèrent tous les mouvemens de votre corps et de votre cœur

pour en faire regîtres, desquels les plus grands rois mêmes ne se peuvent défendre. Et puis, que serviroient par delà tant de gens de cette sorte, quant à présent, si ce n'est qu'ils voulussent s'adonner à la culture de la terre ? Car ce n'est pas tout que d'aller là. Il faut considérer ce que l'on fera y estant arrivé[77].

Ce qui signifie en clair que Poutrincourt entendait rester maître à Port-Royal, où l'évangélisation devait rester soumise au pouvoir politique, et qu'il craignait de tomber sous la domination d'un ordre religieux dont la méthodologie en matière d'apostolat et la rigueur doctrinale ne correspondaient pas à ses vues. Les critiques anticléricales de Lescarbot, ainsi que ses références fréquentes à l'Ecriture ont parfois fait penser qu'il penchait vers le protestantisme. Comme l'a montré P. Beuzard, il appartenait plutôt au tiers-parti gallican, partisan de réformes modérées mais reculant devant le schisme[78]. Nous le rapprocherions quant à nous volontiers d'Etienne Pasquier son contemporain, auteur du *Catéchisme des Jésuites*[79]. Des relations amicales et le contexte du problème acadien ont fait qu'il ait pu être d'accord avec un ancien ligueur.

Il n'a pas ménagé ses appels au pouvoir royal en faveur de Poutrincourt et de son œuvre. On avait reproché à celui-ci de ne pas avoir réalisé plus rapidement des conversions : Lescarbot s'est efforcé de montrer d'une part que la religion ne pouvait s'imposer par contrainte, que le comportement humain de de Monts à l'égard des Indiens, opposé à la cruauté espagnole, avait permis dans un premier temps d'entretenir avec eux des relations amicales, condition primordiale de toute évangélisation[80] ; d'autre part qu'il n'était pas question de précipiter la conversion tant que Poutrincourt n'avait pas des chances sérieuses de s'implanter en Acadie, sans trop de risques d'abandonner les nouveaux convertis[81]. Les jésuites ont plus tard contesté au contraire - le Père Biard s'est longuement étendu sur cette question - des baptêmes trop hâtifs précédés d'une préparation catéchistique insuffisante[82]. Lescarbot a voulu montrer qu'il fallait d'abord inculquer aux Indiens une foi très simple et n'en venir que dans un deuxième temps à l'enseignement des dogmes[83], dont Poutrincourt et son fils étaient obligés de se charger, étant donné l'ignorance où était le prêtre Jessé Flesché de la langue des Souriquois[84], langue au demeurant mal adaptée à l'expression des concepts religieux :

> Car ils n'ont point de mots qui puissent representer les mysteres de notre religion, et seroit impossible de traduire seulement l'Oraison dominicale en leur langue sinon par périphrases. Car entre eux ils ne sçavent que c'est de sanctification, de regne celeste, de pain supersubstantiel (que nous dirons quotidien) ni d'induire en tentation. Les mots de gloire, vertu, raison, beatitude, Trinité, Sainct Esprit, Anges, Archanges, Resurrection, Paradis, Enfer, Eglise, Bapteme, Foy, Esperance, Charité et autres infinis ne sont point en usage chés eux. De sorte qu'il n'y sera pas besoin de grands docteurs pour le commencement...[85].

Le récit des baptêmes du 24 juin[86], de la conversion, puis de la mort édifiante de Membertou ou du capitaine Martin[87], l'évocation de l'ardeur des néophytes ou du sentiment de sécurité qu'éprouvaient les nouveaux convertis[88], voilà autant d'éléments qui devaient convaincre la Reine mère des succès remportés par Poutrincourt dans son apostolat et l'inciter à encourager la poursuite de cette évangélisation.

Est-ce donc en vain que Lescarbot, dans ses *Muses de la Nouvelle-France* avait émis le vœu que la colonisation de l'Acadie pût clore de manière glorieuse la carrière de Henri IV, en vain qu'il avait adjuré le pouvoir royal de prendre en main une œuvre moins onéreuse et plus profitable à la chrétienté que ne le furent les Croisades, en vain qu'il avait insisté auprès de Marie de Médicis pour que des intérêts privés ne vinssent pas interrompre une si noble entreprise ?(89)

Les événements allaient dans un avenir très proche mettre un terme à ses espoirs. Mais grâce au courage d'un de Monts et d'un Poutrincourt, hommes plus tenaces que réalistes, le départ était donné à une grande aventure humaine.

L'œuvre de Lescarbot, presque quadricentenaire, demeure un témoignage capable de toucher la sensibilité des hommes de notre temps, dans la mesure où il fait revivre les enthousiasmes, les convictions, les inquiétudes et les espoirs déçus de quelques Français entreprenants confrontés avec la découverte de contrées inconnues et de peuplades étrangères auxquelles ils étaient convaincus d'apporter la vérité, dans la mesure aussi où nous découvrons en filigrane la riche personnalité du témoin, ardent défenseur d'une cause presque perdue.

## NOTES

1 Sur l'histoire de ces faits et sur les pouvoirs accordés à de Monts, on peut consulter Marcel Trudel, **Histoire de la Nouvelle-France,** t. II, « Le Comptoir », Ottawa 1966, introduction, p. 1-15 ; Robert Rumilly, **L'Acadie française,** Montréal : Fides, 1981, p. 17 sqq. ; L. Campeau, **Monumenta novae Franciae, Première mission d'Acadie,** Rome-Québec, 1967, pp. 184 sqq.

2 L'éditeur Biggar retient cette date donnée par Lescarbot, plutôt que le 7 avril, date avancée par Champlain (M. Trudel, **op. cit.,** p. 25).

3 Dupont-Gravé est parfois appelé Dupont, Le Pont, Pont-Gravé ou Pontgravé. Marcel Trudel préfère le nommer Gravé (**op. cit.,** p. 22). Avant 1599, il avait remonté le Saint-Laurent jusqu'à Trois-Rivières et, en 1603, jusqu'à Montréal (**Ibid.**). Sur Poutrincourt, cf. A. Huguet, **Jean de Poutrincourt, fondateur de Port-Royal en Acadie** (1557-1615), in **Mémoire de la Société des Antiquaires de Picardie,** t.XLIV, 1932, et le « Factum du procès entre Jean de Biencourt et les P.P. Biard et Massé », in L. Campeau, **op. cit.,** p. 320-437. Selon M. Trudel, se seraient embarqués, outre Nicolas Aubry, jeune prêtre parisien qui devait s'égarer au cours d'une exploration dans la baie de Sainte-Marie, un autre prêtre dont le nom nous est inconnu et que Champlain appelle seulement « notre curé », ainsi qu'un pasteur protestant. Ni les prêtres, ni le pasteur ne semblent avoir été chargés d'un apostolat auprès des Indiens. Leur comportement n'était d'ailleurs pas toujours édifiant, selon Champlain qui narre le tour violent pris parfois par leurs querelles théologiques, avec les sauvages pour arbitres (M. Trudel, **op. cit.,** p. 25).

4 M. Trudel, **op. cit.,** pp. 30 sqq.

5 **Id.,** pp. 37-39 ; Cf. Lescarbot, **Histoire de la Nouvelle-France,** éd. Tross, P., 1866, t.II, p. 450 sqq.

6 **Id.,** t.II, p. 429. Cf. M. Trudel, **op. cit.,** p. 29.

7 **Id.,** pp. 50 sqq.

8 Lescarbot, **op. cit.,** T.II, p. 484.

9 « Estant même induit par l'injustice que m'avoient peu auparavant faite certains juges presidiaux en faveur d'un personnage d'éminente qualité que j'ay toujours honoré et reveré... » (**Id.,** t.II, p. 485).

10 **Id.,** t.II, pp. 485-486.

11 M. Trudel, **op. cit.,** pp. 66 sqq. ; R. Rumilly, **op. cit.,** pp. 50-52.

12 Lescarbot, **op. cit.,** t.II, p. 573

13 « Quant est du travail de l'esprit, j'en avais honnêtement. Car chacun étant retiré au soir, parmi les caquets, bruits et tintamarres, j'étais enclos en mon étude lisant ou écrivant quelque chose. Même je ne serai honteux de dire qu'ayant été prié par le sieur de Poutrincourt, notre chef, de donner quelques heures de mon industrie à enseigner chrétiennement notre petit peuple, pour ne vivre en bêtes et pour donner exemple de notre façon de vivre aux sauvages, je l'ai fait en la nécessité et en étant requis par chacun dimanche et quelquefois extraordinairement, presque tout le temps que nous y avons été. Et vint bien à point que j'avais porté ma Bible et quelques livres, sans y penser ; car autrement une telle charge m'eût fort fatigué, et eût été cause que je m'en fusse excusé. Or cela ne fut du tout sans fruit, plusieurs m'ayant rendu témoignage que jamais ils n'avaient tant ouï parler de Dieu en bonne part, et ne sachant auparavant aucun principe de ce qui est de la doctrine chrétienne, qui est l'état auquel vit la plupart de la chrétienté. Et s'il y eut de l'édification d'un côté, il y eut aussi de la médisance de l'autre, parce que d'une liberté gallicane je disais volontiers la vérité... Mais enfin nous avons tous été bons amis » (**Hist. de la Nouv. France,** t.II, p. 463, cité par René Baudry, **Marc Lescarbot,** Montréal ,1968, pp. 23-24). Il avait été préparé à cette tâche de théologien par la traduction, en 1601, de **la Guide des curés,** du cardinal Bellarmin, publiée seulement en 1613.

14 **Histoire de la Nouvelle-France, contenant les navigations, descouvertes et habitations faites par les François ès Indes Occidentales et Nouvelle-France, souz l'avœu et authorité de noz rois très-chrestiens, et les diverses fortunes d'iceux.** Par M.L., advocat en Parlement, témoin oculaire d'une partie des choses ici récitées, Paris, 1609, 8°. — 2e édition, Paris, 1611-1612, 8°. — 3e édition, Paris, 1617, 8°. — Edition E. Tross, Paris, 1866, 8°, 3 vol. — **The History of Nouvelle France,** with an English translation, notes and appendices by W.L. Grant, Toronto, 1907-14, 8°, 3 vol.

15 sur ces faits, cf. M. Trudel, **op. cit.,** pp. 93 sqq. ; L. Campeau, **op. cit.,** pp. 195*-210*.

16 **La Conversion des sauvages qui ont esté baptisez en la Nouvelle-France cette année 1610, avec un bref récit du voyage du sieur de Poutrincourt,** Paris, 1610, 8°. Reproduit, avec une introduction, par L. Campeau, **op. cit.,** pp. 80-93.

17 **Relation dernière de ce qui s'est passé au voyage du sieur Poutrincourt en la Nouvelle-France depuis 20 mois en çà,** par M.L., Paris, 1612, 8°, reproduit par L. Campeau, **op. cit.,** pp. 168-202.

18 **Factum du procès entre Jean de Biencourt et les PP. Biard et Massé,** reproduit par L. Campeau, **op. cit.,** pp. 320-433 et, en particulier, introduction, p. 321. Cf. aussi M. Trudel, **op. cit.,** p. 138-141.

19 L. Campeau, **op. cit.,** p. 321.

20 **Adieu à la France sur l'embarquement du sieur de Poutrincourt et de son équipage faisant voile en la terre de Canadas, dicte la France occidentale,** Rouen ,1606, 8° ; reproduit dans **l'Histoire de la Nouvelle-France,** éd. Tross, t.II, pp. 487-491. — **Les Muses de la Nouvelle-France,** joint à la 1ere éd. de l'**Hist. de la N. F.,** Paris, 1609 ; reproduit également dans l'éd. Tross, t.III, à la suite de cet ouvrage. — **La Défaite des sauvages Armouchiquois par le Sagamos Membertou et ses alliez sauvages en la Nouvelle-France, au mois de juillet dernier 1607. Ou se peuvent recognoistre les tours de guerre desdits sauvages, leurs actes funèbres, les noms de plusieurs d'entre eux et la manière de guérir leurs blessez,** Paris, 1608 (?) — **Le Théâtre de Neptune,** qui faisait primitivement partie des **Muses de la N. F.** a été réédité à part par Harriett Taber Richardson, Boston, 1927.

21 Expression d'Ernest Ledrus, Cf. P. Beuzard, « La Religion de Marc Lescarbot », in **Bull. de la Soc. d'Hist. du Protestantisme,** (1938) p. 243.

22 Cf. Ch. A. Julien, **Les voyages de découverte et les premiers établissements,** Paris, P.U.F., 1948, pp. 135-150.

23 Lescarbot, **Hist. de la N. F.,** éd. Tross, t.II, pp. 408 sqq.

24 **Id.,** pp. 410-412.

25 **Conversion des S.,** in L. Campeau, **op. cit.,** p. 83.

26 **Hist. de la N. F.,** t.I, p. 17.

27 **Id.,** t.III, p. 634.

28 **Conversion des S.,** in L. Campeau, **op. cit.,** p. 84.

29 **Id.,** pp. 84-85 ; **Hist. de la N. F.,** t.III, pp. 813-814.

30 **Relation dernière,** in L. Campeau, **op. cit.,** p. 195 et introduction du même ouvrage, p. 191.

31 **Hist. de la N. F.,** t.III, pp. 640-641.

32 **Id.,** t.I, pp. VII-VIII.

33 **Id.,** t.I, p. 16.

34 **Id.,** t.I, pp. III-VI.

35 **Id.,** t.I, pp. XVII-XVIII.

36 **Id.,** t.I, p. 29.

37 **Relation dernière,** in **op. cit.,** pp. 63-64.

38 **Hist. de la N. F.,** t.I, pp. XIV-XVI.

39 P. Biard, **Relation,** in L. Campeau, **op. cit.,** pp. 461-462 ; 497-498.

40 **Hist. de la N. F.,** t.II, pp. 371-385. Cf. H. Deschamps, **Les Voyages de S. Champlain,** Paris : P.U.F., 1951, pp. 95-96 et Palma Cayet, t.II, **Chronologie septénaire,** Buchon, 1836, p. 456 (à la date de 1603 et non 1605).

41 **Hist. de la N. F.,** t.I, pp. 281-287 ; Champlain, **Des Sauvages,** in H. Deschamps, **op. cit.,** pp. 64 sqq.

42 **Hist. de la N. F.,** t.III, pp. 642-645.

43 **Id.,** pp. 644-645.

44 **Id.,** pp. 648-649.

45 **Id.,** pp. 644-645.

46 **Id.,** p. 647.

47 **Id.,** p. 626.

48 **Id.,** t.I, pp. 49-50 ; 85 ; t.III, pp. 651 sqq.

49 **Id.,** t.I, pp. 49-50.

50 L. Campeau, **op. cit.,** introduction, p. 159*.

51 P. Biard, Relation, in **op. cit.,** p. 506.

52 **Hist. de la N. F.,** t.I, pp. 6-8.

53 **Conversion des S.,** in **op. cit.,** p. 72.

54 « Et neanmoins noz peuples de la Nouvelle-France ne sont si brutaux, stupides ou lourdaux que l'on pourroit penser. Et trouve que c'est à grand tort qu'on dit d'eux que ce sont des betes, gens cruels et sans raison ; car je n'y ay point veu de niais comme il s'en trouve quelquefois ès païs de l'Europe : ils parlent avec beaucoup de jugement » (**Hist. de la N. F.,** t.I, p. 8).

55 « Car ils ne sçavent que c'est de donner le fronteau, de chauffer la plante des pieds et autres choses plus horribles que je ne veux enseigner. Mais, s'ils ont à faire mourir quelqu'un, ils le font sans supplice excogité » **(Ibid.).**

56 **Id., ibid.**

57 **Id.,** t.III, pp. 706-711.

58 **Id.,** t.II, p. 535 ; T.III, p. 707. Cf. P. Biard, **Relation,** in **op. cit.,** pp. 483, 508.

59 **Hist. de la N. F.,** t.III, pp. 637 sqq. Cf. J. Cartier, **Brief récit,** in Ch. Julien, R. Herval, Th. Beauchesne, **Les Français en Amérique,** Paris : P.U.F., 1946, pp. 156-157.

60 **Hist. de la N. F.,** t.III, p. 650.

61 **Id.,** p. 641.

62 **Id.,** t.I, pp. XIV-XVI.

63 **Id.,** t.I, p. 218.

64 Cf. L. Campeau, **op. cit.,** pp. 67-68, 88, 202 ; **Hist. de la N. F.,** t.I, p. 183, t.II, p. 489.

65 **Id.,** t.II, pp. 583-586.

66 M. Trudel, **op. cit.,** p. 59-62 ; **Hist. de la N. F.,** t.II, p. 547.

67 **Hist. de la N. F.,** t.II, pp. 550-551.

68 **Id.,** t.III ; p. 808.

69 **Relation dernière,** in **op. cit.,** p. 201.

70 **Id.,** p. 200.

71 **Hist. de la N. F.,** t.II, p. 395 ; cf. t.II, pp. 445, 564-565, 591-592 ; **Relation dernière,** in **op. cit.,** pp. 171, 196.

72 **Hist. de la N. F.,** t.II, pp. 486, 495.

73 **Id.,** p. 489.

74 **Id.,** pp. 496-497.

75 **Id.,** p. 581.

76 **Conversion des S.,** in **op. cit.,** p. 195 et note 131.

77 **Relation dernière,** in **op. cit.,** p. 78.

78 P. Beuzard, **article cité.**

79 E. Pasquier, **Le Catéchisme des Jésuites ou examen de leur doctrine,** Villefranche, 1602, 8°.

80 **Hist. de la N. F.,** t.I, pp. XII-XIII, 112-116 ; T.II, p. 431.

81 **Id.,** t.III, pp. 592-94, pp. 610 sqq.

82 P. Biard, **Relation,** in **op. cit.,** pp. 510 sqq ; **Lettres du 10 juin 1611, ibid.,** pp. 140-142 ; **Lettre du 31-1-1612, ibid.,** pp. 229-231.

83 **Conversion des S., op. cit.,** pp. 72-73.

84 **Id., ibid.**

85 **Hist de la N. F.,** t.II, pp. 384-385 ; cf. t.III, p. 665. — C. Jeanen a mis en évidence le problème du langage et de l'incompréhension entre catéchistes et catéchumènes (**Friend and Foe,** Ottawa, 1976, p. 52) ; mais il ne pense pas, d'après des témoignages postérieurs, que la langue des Indiens ait été aussi impropre que le dit Lescarbot à l'expression des concepts religieux. Le P. Biard note aussi les difficultés rencontrées dans ce domaine par les missionnaires (**Relation,** p. 534).

86 **Hist. de la N. F.,** t.III, p. 610 ; **Conversion des S.,** in **op. cit.** pp. 91-93 ; **Relation dernière,** in **op. cit.,** pp. 186 sqq.

87 **Conversion des S.,** p. 76 ; **Relation dernière,** p. 175 ; pp. 180-183.

88 **Relation dernière,** p. 182, 185, 201.

89 **Hist. de la N. F.,** t.III, pp. 591-592, 673 ; **Muses de la N. F.,** pp. 9, 11-12, 17 ; **Conversion des S.,** p. 82.

# TEMOINS DE L'ACADIE AUX XVII[e] ET XVIII[e] SIECLES

**par Bernard EMONT**

La parole française, manifestation privilégiée de notre culture, retentit au Canada atlantique depuis près de quatre siècles. En 1598, en effet, le capitaine du bateau envoyé par le Marquis Troilus de Mesgouez de la Roche, rendait compte de l'installation française à l'île de Sable ; en 1603, Samuel Champlain faisait de même au retour de son voyage de reconnaissance sur la côte acadienne, sur la base du journal qu'il y avait tenu. Et en 1606, Marc Lescarbot composait sur la terre américaine le premier poème connu en langue européenne au nord du Rio Grande - avant de donner à « Port-Royal » son premier spectacle en notre langue : « Le théâtre de Neptune en Nouvelle-France ».

Et de même que devaient se développer séparément deux entreprises coloniales, l'une côtière autour de Port-Royal, et l'autre continentale autour de Québec, deux pôles d'intérêts, au rythme d'histoires sensiblement différentes sollicitèrent depuis ce temps, la réflexion et les écrits français. Relations de voyages, de sièges, comptes rendus des missionnaires au siège de leur ordre, mémoires, lettres, journaux, poèmes ou textes dramatiques, sans compter les longs rapports administratifs s'accumulèrent. Et il ne manqua jamais de bonnes plumes pour les rendre attrayants non moins qu'instructifs.

Si beaucoup de ces textes ne peuvent prétendre à la gloire littéraire par un maniement spécial de la langue ou une profondeur particulière de la pensée, ils demeurent de passionnants témoignages sur l'Acadie des XVII[e] et XVIII[e] siècles.

Dans la période qui nous intéresse, c'est-à-dire celle qui va du début du XVII[e] siècle à la déportation, ces textes peuvent se classer en :

1° textes des pionniers et découvreurs (C. Champlain, Lescarbot, etc.),

2° textes des témoins permanents de la colonie, civils comme N. Denys et Surlaville à Louisbourg,

3° textes des témoins permanents religieux (comme le père Chrétien Leclerq, Récollet, ou le père Sébastien Rasle, jésuite) surtout consacré aux Indiens,

4° textes des visiteurs français (comme Diereville) ou canadiens (comme Nicolas Perrot).

L'inventaire exhaustif des écrits intéressant cette période reste à faire, au moins en ce qui concerne les manuscrits qui sortent du banal rapport administratif. Mais les documents publiés, soit du vivant de leurs auteurs, soit postérieurement, représentent un volume et un intérêt suffisants pour justifier une tentative de synthèse.

De la première génération de pionniers et de découvreurs, trois noms se détachent, liés tous trois à des entreprises différentes de colonisation : Samuel de Champlain qui, après avoir exploré la côte, devait bifurquer

résolument vers l'intérieur des terres et le Saint-Laurent en 1608. Il publia en 1603 un récit de ses découvertes côtières, sous le titre : « Des sauvages », et en 1613 une nouvelle relation de ses voyages[1], qui traite en partie de son expérience acadienne. Marc Lescarbot, avocat au Parlement de Paris, conseiller du sieur de Poutrincourt, qui séjourna un an et demi à Port-Royal, contribua à la fondation du premier établissement de la Nouvelle-France, avant d'en devenir l'historien[2]. Le Père Biard, Jésuite associé à l'entreprise de Poutrincourt, puis fondateur de la colonie rivale de Saint-Sauveur, à la suite des discussions avec celui-ci, et qui est, lui aussi, l'auteur d'une Relation[3] plus tard réunie à celles des autres jésuites.

Samuel de Champlain nous a laissé de ses découvertes un récit agréable, parfois complaisant envers certaines fabulations des Indiens mais en général tributaire de préoccupations pratiques naturelles chez un homme d'action, mais qui le rendent monotone ou trop technique.

Pierre Biard, en même temps qu'il brosse un tableau assez réaliste et équilibré des mœurs indiennes et qu'il souligne les rigueurs du climat, est visiblement préoccupé par le souci de se défendre et, à travers lui, les membres de son ordre, contre les accusations portées contre eux à la suite de l'équipée de 1613 et que résume le factum du procès de 1614.

Marc Lescarbot est sans doute, du moins en ce qui touche l'Acadie, le plus attachant et le plus riche des trois auteurs : car, non content de faire l'inventaire des tentatives françaises pour coloniser l'Amérique, narrateur coloré de son propre séjour à Port-Royal, il éleva souvent le ton et la réflexion pour nous faire comprendre les intérêts fondamentaux de la France en pareille entreprise (d'ordre religieux, social ou économique). Il s'agit de conquérir à la France un espace nouveau, dont pourront profiter les miséreux, nombreux, dans une France surpeuplée ; il faut redonner à la France sa vocation maritime, dont l'ont détournée ses difficultés intérieures ; il faut gagner à la religion catholique de nouveaux peuples, qui, sans cela ne connaîtront pas le salut : il faut fonder une Nouvelle-France qui, tout en retenant les valeurs de l'ancienne, soit exempte de ses vicissitudes.

Deuxième grand pôle de l'œuvre : « les peuples que l'on nomme sauvages » (la périphrase est de lui). Tout en déplorant leur absence de religion et leur incapacité à pratiquer l'agriculture, il décrit avec sympathie leurs mœurs, défend leur vie fruste et rude au nom même des peuples qui servent de modèles à l'Occident (Romains et anciens Hébreux). Peu s'en faut qu'il ne les trouve meilleurs que certains Français « qui ne sont chrétiens que de nom » : il les trouve dignes, d'ailleurs, d'une longue épopée en vers,« La Deffaite des Sauvages Armouchiquois », qui annonce certaines techniques du Western.

Peintre, avocat, historien de la « Nouvelle-France », philosophe de la vie indienne, il sait en effet parfois être poète,surtout dens le genre élégiaque des « Adieux » qu'il pratique dans les Muses de la « Nouvelle-France » comme dans cet « Adieu aux François retournans en la France Gauloise » :

« Fatiguez de travaux vous nous laissez ici
Ayant également l'un l'autre le souci
Vous, que nous ne soyons saisis de maladies
Qui fassent de Pluton offrande de nos vies

Nous, qu'un contraire flot ou un secret rocher
Ne vienne votre nef à l'imfourveu toucher.
Mais un point entre nous met de la différence,
C'est que vous allez voir les beautés de la France
Un royaume enrichi depuis les siècles vieux
De tout ce que le monde a de plus précieux
Et nous, comme perdus parmi la gent sauvage,
Demeurons étonnés sur ce marin rivage
Privés du doux plaisir et du Contentement
Que là vous recevrez dès votre avènement ».

Cinq rééditions de l'œuvre, du vivant de l'auteur, attestent son succès.

Une génération plus tard, alors que l'Acadie a connu une première conquête par les Anglais et que le Commandeur de Razilly est venu planter les semences d'une colonisation nouvelle, l'un de ses compagnons, qui fut aussi l'un de ses successeurs avec Charles Latour et Aulnay-Charnizay, témoignera de cette époque : Nicolas Denys, négociant tourangeau, descendant d'une famille de marins normands (en particulier de Jean Denys de Honfleur, auteur de la première carte connue du Canada) s'efforça, pendant près de quarante ans, de développer la pêche sédentaire sur les côtes du vaste domaine qui lui avait été concédé. Ses écrits, une « Description géographique et historique des costes de l'Amérique Septentrionale » suivie de « l'Histoire naturelle du Païs », écrites alors qu'il avait 74 ans, visent, outre un but apologétique pour une œuvre personnelle contestée, celui d'attirer l'attention française sur une contrée fort délaissée. Elles sont intéressantes à plus d'un titre : elles témoignent d'une grande connaissance de ce pays qu'il a exploré et contribué à coloniser pendant plus de quarante ans ; de sa faune, de sa flore ; de la pêche et des pêcheurs, qui font l'objet de son second volume, en technicien et en administrateur ; des Indiens, qu'il a fréquentés très longuement, et qui le connaissent sous le nom de « la Grande Barbe ». Et surtout, elles parlent plus directement que ne saurait le faire aucun historien, de son amitié avec de Razilly, de ses démêlés avec les autres Seigneurs de l'Acadie, Aulnay puis Leborgne, Latour père et fils, et ceux qui tentèrent d'en usurper le titre (comme Doublet ou la Girodière).

Son contemporain et ami, le Récollet Chrétien Leclerq, a laissé deux livres : « le premier établissement de la foy au Canada », et «Nouvelle Relation de la Gaspésie »[4]. C'est ce dernier qui relate sept ans de missions parmi les Indiens de la péninsule gaspésienne, de la Baie des chaleurs et de Miramichi. Le cœur de cette mission, c'est la diffusion de l'Evangile aux Indiens de la Nation des Porte-Croix, adorateurs du soleil mais vénérant aussi une croix dont le culte n'était attribuable à aucun prêtre. Il nous en décrit longuement les péripéties.

La charnière des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles est marquée par deux récits de « Voyageurs », tous deux chargés de fonctions temporaires par la Compagnie des pêches sédentaires : il s'agit de Robert Challes qui faillit devenir lieutenant-général de l'Acadie (il s'y rendit en 1684) et de Diereville, Subrécargue (c'est-à-dire inspecteur des cargaisons) du Roi (1699).

Le premier, écrivain de talent à ses moments perdus, auteur des « Illustres françaises » d'un « Journal de voyage » et de « Mémoires »[5], évoque dans ces dernières les tribulations auxquelles le vouèrent ses

intérêts dans la Compagnie des pêches sédentaires de l'Acadie, la prise de Port-Royal par les Anglais et résume les rapports qu'il avait envoyés à Seignelay : le tout dans un style vif et incisif qui annonce le meilleur du XVIIIe siècle.

Quant au second, il commença par publier un récit en vers de son séjour en Acadie, sous le titre de « Voyage du Port Royal de l'Acadie »[6], dédié au futur gouverneur de la Nouvelle-France, Michel Begon, récit converti partiellement en prose, pour être plus accessible « au commun ». L'intérêt principal de ce récit ne réside sans doute pas dans les variations poétiques de l'auteur sur le thème de la tempête en mer, mais dans la première description colorée qu'il nous donne des Acadiens (nés en Amérique) et de leur vie (leurs occupations, leurs relations sociales, leur habitat, leurs vêtements et leur cuisine).

La quatrième période - celle de l'Acadie partiellement anglaise - est illustrée en particulier, du côté des Clercs par le Journal de Sébastien Rasle (ou Râle)[7], jésuite, qui régna presque sans interruption trente et un ans au milieu des Abénaquis avant de mourir sous les balles anglaises. Son récit, constamment émaillé de dialogues, témoigne de la familiarité qu'il entretenait avec les « Sauvages ». A signaler également les lettres sur les missions de l'Acadie et particulièrement sur les missions « Micmaques » du Père Maillard[8], très riches en aperçus concernant les mœurs de ces peuplades ; du côté des laïcs, il faut mentionner la riche correspondance de Michel le Courtois de Surlaville, Vice-gouverneur de l'île Royale, dont la teneur nous a été livrée à la fin du XIXe siècle par le Marquis du Bosc de Beaumont, sous le titre « Les derniers jours de l'Acadie »[9] : texte nourri, s'il en est de maints traits concernant la vie quotidienne dans ce qui fut la deuxième ville en importance de la Nouvelle-France, avec plus de 4000 habitants et qui nous fait vivre, en même temps que les derniers jours de la colonie côtière, les passions qui agitaient cette ville de garnison.

La période ultime, celle de la déportation et des derniers efforts de résistance des Acadiens, se signale par le *Journal* de Bois Hébert[10], officier canadien chargé de les secourir, la lettre de l'Abbé le Guerne, autre organisateur, religieux, de la retraite acadienne, et par une autobiographie de l'abbé Le Loutre, trois textes publiés postérieurement à la vie de leurs auteurs dans des revues.

De quoi nous entretiennent ces textes, deux siècles après leur production ? D'une contrée immense et rude, tant par le climat que par les mœurs de ses habitants ; d'aventures hasardeuses, avec leurs moments de gloire et de tragédie, à une époque moins assurée dans ses techniques que la nôtre et traversée par les incessantes querelles armées entre la France, l'Espagne et l'Angleterre.

On mesure l'immensité angoissante de ce pays à travers le périple que nous y fait entreprendre un Nicolas Denys dans sa « Description de l'Amérique Septentrionale » et ses périls dans des narrations comme celle, par le Père Chrétien Leclerq, de son voyage de Percé à Miramichi, au cœur des forêts brûlées du nord de l'actuel Nouveau-Brunswick, où il se perdit et faillit laisser la vie, contraint, un moment, de manger le cuir de ses chaussures, ou encore ; dans cette aventure d'un « habitant de Québec », victime d'une fracture de la jambe et qui ne dût son salut qu'à l'infatigable fidélité de son chien, revenu dans cette ville pour chercher du renfort.

On découvre tout un règne animal, dominant encore un continent sous-peuplé et objet de mainte description, de mainte scène de chasse : animaux à fourrure, comme loutres, martres, castors ; à poils et à cuir, comme chevreuils, caribous, orignaux ; à plume, comme ces perdrix grises et orangées, à la chair délicate, ou ces tourtes, ces faisans, ces oiseaux de mer - mouettes, mauves, outardes, cravaux, qui tombent comme pluie d'orage sous les coups de fusil ou de bâton.

On se familiarise avec les habitants premiers du pays : Souriquois ou Micmacs de la péninsule acadienne, Armouchiquois ou « bons Iroquois », sur la côte, Albénaquis, Algonquins, Gaspésiens, Esquimaux : leur habitat, leur vêtement, leur nourriture, leurs mœurs individuelles ou collectives, les événements qui jalonnent leur vie de la naissance à la mort ; leurs rapports avec les Français ou les Anglais font l'objet de descriptions minutieuses. Certaines de leurs aventures nous sont longuement narrées : touchantes comme celle du Petit Papinacheké, mené en France par le Père Richard et qui, adolescent, se réfugie en courant dans une boutique, pour avoir entendu le cri d'un ramoneur - trop semblable à celui des meurtriers esquimaux de ses parents ; fantastiques, comme ce « Voyage au pays des âmes » rapporté par le Père Chrétien Leclerc, ou édifiantes comme tant d'anecdotes où l'Indien, victime des mauvais sorts, se réfugie dans le christianisme.

Et surtout, sur ces franges côtières que constitue, en majeure part, le territoire de l'Acadie ancienne, on plonge dans la vie marine. La mer règne en maîtresse sur les transports transcontinentaux. On y apprend les aléas de la propulsion par voile ; les traversées qui durent, en moyenne, trois semaines (aller) à plus d'un mois (retour) ; les voyages compliqués de tempêtes et de calmes. Lescarbot, qui ne craint pas les premières, nous décrit, avec humour les chavirements qu'elles provoquent, avec plaisir les seconds que l'on prend en « patience », « nageant, jouant du luth et chantant musique », et, pourquoi non, en écrivant des poèmes, comme ce fut le cas de plusieurs des siens - Diereville, que les premières rendent malade au point de « ne pouvoir avaler une rôtie », nous en offre un écho plus « tourmenté » :

> « En vain de tant de maux je voulus me défendre
> J'étais trop tourmenté des fureurs de la mer
> Mon cœur fut forcé de lui rendre
> Plus d'une fois un tribut fort amer ».

Tous deux redoutant les apparitions de forbans et celles, non moins inquiétantes, de brumes ou d'écueils. Des naufragés, heureusement rescapés, racontent aussi leurs tribulations. Tel le Père Lallemant, jésuite, drossé à la Côte du Cap-Breton sur une planche.

Plus ordinaire est l'évocation des richesses poissonnières, qui attirèrent tôt les Européens vers ces côtes et que Lescarbot ou tant d'autres invitent leurs contemporains à exploiter ; celle aussi de l'activité intense qui en découle : vie des pêcheurs, foule saisonnière qui envahit les côtes, parsème les grèves de degrats et de Vignaux, monte ses curieuses cabanes faites de perches et de branches de sapin vert et couvertes des toiles de voile, ses « échafauds » coiffés de même matériau ; va-et-vient entre la terre et les bancs ; filets tendus le soir que l'on relève au matin, véritables murs de chair vive écaillée ; chaloupes qui reviennent au crépuscule, les « rums »

pleins à craquer ; habillage, séchage de la morue, au grand soleil de midi en tas élevés comme des moulins à vent ; fêtes dominicales où les pêcheurs vont rôtir à la broche des tortues de mer à la chair « meilleure que des poulets » ou à la braise des huîtres fraîchement « cueillies » dans des trous d'eau ; pêche « buissonnière », de pêcheurs fourbus qui, en semaine, choisissent de prendre une matinée ou une après-midi de repos, à l'abri de quelque anse ensoleillée et hors du regard inquisiteur du Capitaine qui les a vus partir pour le grand large (c'est la « pêche au marigot », décrite par Nicolas Denys) ; « course » plus sportive aux poissons de la côte.

Et pour qui aime le plaisir des rencontres avec les grands habitants de la mer, voici le spectacle de deux « Sauvages » en canot qui agacent un dauphin avant de lui percer le ventre et de le haler jusqu'au rivage ; le duel prodigieux de deux espadons et d'une baleine ; ou bien encore la chasse aux vaches marines (morses) ou aux loups marins qui s'échouent, par centaines, sur les grèves, au printemps, pour s'y reproduire.

* *
*

Mais aussi et surtout, cette production étalée sur un siècle et demi nous permet d'assister à la formation d'un nouveau pays et d'un nouveau peuple. On y voit d'abord se modifier le peuplement. Les Indiens, certes, demeurent nombreux et leur présence est ressentie partout. Mais on les voit davantage sédentarisés, organisés en villages qui font le pendant des villages européens (comme Pemaquid, face à la « Grand Prée ») ou possédant leurs quartiers d'hiver au voisinage d'une « mission », dotée elle-même d'une église et d'un hôpital. L'influence européenne se fait aussi davantage sentir sur eux, soit désastreuse - N. Denys dénonce, dès 1675, les ravages exercés par l'alcool, relayé en cela par les missionnaires - soit positive. Ces derniers se réjouissent de l'abandon de certaines superstitions, de la moindre dépendance à l'égard des songes ; soit tout simplement objective à travers les modes, les techniques de chasse (désormais régies par le fusil) ou la répartition d'allégeance (Diereville parle des « Sauvages Anglais ou Français » dans sa Relation de 1700).

Parallèlement, tandis qu'il adopte certains comportements qu'il a su apprécier, l'Indien s'affirme ouvertement, et avec vigueur, face à certaines prétentions européennes : c'est ainsi que l'on voit tel chef gaspésien tenir tête au Père Leclerq dans une discussion sur l'origine ancienne, dans sa tribu, du culte de la croix ; tel ancien du Conseil abénaquis donner des leçons de courage au Père Râle pour l'acceptation de la vie indienne (« il faut te vaincre, mon Père ») ; le Père Leclerq évoque le mépris des premiers pour la politesse, les civilités à l'européenne et reproduit un long plaidoyer en faveur de l'habitat nomade qui rend plus libre à l'égard des milieux naturel et humain. Le Père Maillard fait place à un éloge micmac de la navigation en canots d'écorce utilisée bien avant l'arrivée des colons.

Habitants privilégiés de ces contrées, ils ne sont plus seuls. A côté d'eux se manifestent des hôtes temporaires comme ces administrateurs missionnaires, pêcheurs et soldats, venus de France ou du Canada, qui y retournent le plus souvent. La Nouvelle Acadie, née après 1713 et qui se développe jusqu'en 1755, et notamment Louisbourg, ville de garnison, de pêche et de négoce, verra l'épanouissement d'une société éminemment coloniale, qui dans ces brumes nordiques ne manquera pas d'éclat. Surlaville fait écho à ses fêtes, à ses bals (on y recruta même un maître de danse) à ses bagarres de taverne, à ses conflits aristocratiques. On y voit le Comte de Montalembert, membre d'une illustre famille, souffrir des dédains que lui témoigne sa femme, une Chassaing de Thierry, en faveur d'un jeune capitaine, et finalement en périr dans des conditions mystérieuses, tandis que le Chevalier de la Noue, descendant d'illustres croisés, se mésallie avec une sauvagesse, au grand scandale de toute la ville ; ce qui est l'occasion de surprendre les rivalités d'ordres religieux (l'un lui refusant, l'autre lui accordant sa bénédiction) et la rigueur des sanctions en la matière : il est renvoyé en France et on lui fait un procès.

De même se surprennent, par delà les antagonismes nationaux, des complicités de classe : avec, en dépit d'épisodes féroces, des « pauses » caractéristiques de la guerre en dentelles. C'est ainsi que, lorsque, au plus fort de la Guerre de Sept ans, Mme de Drucourt, femme du Gouverneur, paraît au rempart de Louisbourg pour encourager les canonniers, les tirs anglais cessent momentanément. A la nouvelle de Boscawen blessé, le Gouverneur lui offre les services de son chirurgien parisien ; ayant accepté, l'amiral remercie sa dame par un élégant cadeau : quoi de meilleur, pour ces citadins assiégés, qu'une corbeille d'ananas fraîchement rapportés des Antilles ?

Quant à l'œuvre de Nicolas Denys, elle retentissait déjà des coups plus hasardeux et moins chevaleresques, que se portaient les premiers Seigneurs du Nouveau Monde.

A côté de ces traits qui prolongent jusqu'en Acadie les querelles de l'ancien monde, on voit naître et se développer un nouveau peuple. Le mot « acadien », pour désigner un Français né en Acadie, apparaît pour la première fois en 1700, dans le récit de Diereville. C'est lui aussi qui nous dépeint, avec une avide curiosité tantôt empreinte de déception et tantôt d'admiration envieuse, les mœurs de ces Français nouveaux : si les « chanvières » mal bousillées de Port-Royal sont l'objet d'un premier contact dérisoire :

> « Dans quel pays sauvage suis-je venu !
> Rien ne s'offre à nos yeux que des bois, des rivières,
> Des masures et des chaumières »,

il est vite conquis par les mœurs de ces habitants, chez qui Seigneurs et vilains fraternisent, où les paysans sont exempts de la taille, où l'on est ennemi d'inutiles complications, que ce soit en matière de mariage, de nourriture ou de travail ; et par un pays où l'impression d'abondance, de vie saine et active domine :

> « De ce séjour les habitants
> Où chacun pour vivre travaille
> Ne lassent pas d'être contents
> On ne leur parle point d'impôts, ni de taille

Ils ne payent quoi que ce soit
Chacun sous un rustique toit
Vide en repos sa huche et sa futaille.

...

Ils prennent le temps comme il vient
S'il est bon, ils s'en réjouissent
Et s'il est mauvais, ils pâtissent
Chacun comme il peut se maintient
Sans ambition, sans envie... ».

Si la base de la nourriture demeure faite de choux et de porc, l'habitant sait accomoder à des sauces nouvelles la perdrix - meilleure et plus grosse qu'en France, - le poisson - comme ces éperlans à « la sauce de poulets fricassés » tout à fait du goût de l'auteur ; et si celui-ci déplore l'absence d'un « côteau de Champagne », il peut décrire de façon amusée, la façon qu'ont les habitants de se faire un genre de limonade « à partir du suc de l'érable » et de la bière d'épinette avec les « sommités de sapins ».

Le même auteur note aussi que les Acadiens se vêtent aussi des pieds à la tête en « étoffe du pays », qu'ils utilisent la peau de loup marin pour confectionner des souliers et couvrir des bahuts.

Etienne de Lafargue[11], cinquante ans plus tard, à la veille de la déportation évoque une vie matérielle à la fois plus élaborée et davantage ancrée dans les usages locaux. Les nombreuses carrières de belle pierre et le recours conjoint à d'autres matériaux, semblent avoir permis de construire des maisons « à l'épreuve du mauvais temps à l'extérieur ». Le charbon permet « d'y être aussi chaudement que l'on souhaite ».

La vie domestique fait largement appel à l'environnement : on taille des ustensiles de ménage dans du « cerisier sauvage » (que d'aucuns appellent « arbre de joie ») ; on tire de l'huile des noix de noyer tendre, des baies de cyprès - indépendamment de celle du loup marin ; on fabrique de la bougie avec de l'huile de cyprès mêlée de suif ; on utilise la peau de loup marin pour confectionner en l'amincissant jusqu'à transparence, des habits ou culottes à l'épreuve du mousquet, pour couvrir des malles, ou des impériales de carrosse.

La nourriture s'est enrichie de melons, courges, haricots, maïs, tandis que les atocas ou la « vigne du Mont Ida » (les mûres) servent à faire de bonnes confitures.

Parallèlement, et comme un effet du premier trait, on peut voir un pays qui se transforme. A la fermeture des forêts qui, de toutes parts, « embrassent » (Lescarbot) les premiers établissements, succède un paysage plus ouvert, humanisé.

On y voit au cœur du XVIII[e] siècle de riantes vallées, aux cultures quadrillées par de savants aboiteaux, dont E. de Lafargue, au XVII[e] siècle, nous offre ce tableau :

> « ce sont des chaussées de gazons secs et de terres de marais qui s'affermissent dans très peu de terre, parce que cette terre est pour les gazons une espèce de mortier. Ces chaussées se couvrent bientôt de verdure, servent de chemin au fermier pour aller dans les terres.

> Ces marais joignent le pied des montagnes ou reçoivent par ce moyen tout le limon que le courant des rivières leur apporte dans les inondations. Ce limon engraisse si prodigieusement la terre que, sans presque la cultiver, toute la campagne se couvre de riches moissons, la seconde année de l'écoulement des eaux et produit les années d'après non seulement les foins d'Ecosse, mais encore toute autre espèce de pâturage. Ainsi le fermier trouve dans ces marais du bled et des pâturages en abondance et un petit coin de montagne lui fournit des légumes et tout ce qu'on peut recueillir dans un jardin ».

Des fermes robustes, rassemblées ici ou là autour de coquets villages auxquels conduisent des allées bordées de noisetiers, parsèment une contrée ouverte (comme on le voit dans les Relations de Gargas ou de Delabat, qu'illustrent de délicieux croquis). Si Port-Royal reste jusqu'au bout (c'est-à-dire jusqu'à la « Déportation ») un « gros village » de 2000 habitants, défendu par une petite garnison abritée par un fort croûlant, le village des Mines, qui compte quelque 6000 habitants (sans compter les Indiens cantonnés à Penobscot) grouille de la vie nouvelle que les bourgs anciens ne peuvent contenir. Les maisons que Diereville, en 1700, décrit comme des « chaumières mal bousillées », à Port-Royal, avec une église qui ressemble plutôt à une « grange », prennent à la fois plus d'ampleur et de solidité : Etienne de Lafargue nous apprend que les maisons abritent couramment trois ou quatre familles (comptant en moyenne cinq personnes par famille).

Evolution des réalités, certes, mais aussi changement dans le regard que l'on jette sur elles. Ce pays, aux six mois de neige, qui avait tant surpris les premiers visiteurs, lorsqu'ils comparaient les latitudes (Port-Royal est à celle de Bordeaux), ne fait plus l'objet d'apologies suspectes ou de présentations illusoires (l'épaisseur des forêts filtrant la lumière du soleil était accusée de la rigueur du climat). On accepte celui-ci pour ce qu'il est.

Les visions édéniques de Lescarbot qui se réfère constamment dans son Histoire à la Terre Promise, ou les concessions au fantastique de Champlain ne sont plus de mise. L'impression de pays d'abondance auquel s'attache volontiers le souvenir de « Cocagne » domine encore chez N. Denys et chez Diereville. On a vu que chez ce dernier, malgré quelques déceptions passagères dues, sans doute, aux illusions du citadin, l'admiration pour ce petit paradis champêtre - prolongement au tournant du XVII[e] siècle du mythe « acadien » qui présidait à la fondation de la colonie - l'emporte largement. L'affrontement de la guerre, puis de l'occupation étrangère ont cependant laissé des traces dans l'humeur des gens, puisque Franquet les déclare, en 1745, « d'une inconsidération dans leurs propos qui dénote de la méchanceté ».

Quant au « mythe du bon sauvage », s'il se maintient dans ces relations jusqu'au cœur du XVIII[e] siècle, il faut distinguer entre l'attitude des civils et celle des religieux : les Indiens Micmacs jouissent en effet d'un certain prestige auprès d'un Nicolas Denys, qui admire leur ingéniosité, leur éloquence, d'un Diereville visiblement intrigué par leur hygiène corporelle (longue description de leurs cabanes de sudation) leur médecine. Cependant, à la fin du XVII[e] siècle, le ton neutre de l'ethnologue, la curiosité tantot amusée, tantot horrifiée du visiteur, ont remplacé l'éloge ou l'apologie dont un Lescarbot, en 1609, assortissait souvent ses présentations, dans le jeu de comparaisons défavorables aux Européens.

Ces Indiens, dont l'historien de la Nouvelle-France disait que « c'est à tort qu'on les appelle « Sauvages » car ils ne savent ce que c'est que de donner le fronteau, de chauffer la plante du pied, on a depuis découvert qu'ils pouvaient être savants en matière de torture, qu'ils étaient belliqueux et vindicatifs, même si on leur reconnaît généralement de respecter ceux qui tiennent leur parole (cf. R. Challes). Des Français raffinés comme Diereville, malgré leur appétit d'exotisme, ne peuvent retenir une expression de dégoût face à leurs festins démesurés (où le moins gourmand « se couche à terre avec dans le ventre quinze ou vingt livres de viande ») succédant à des périodes de disette.

Les missionnaires qui les côtoient journellement, n'ont plus, à partir du milieu du XVII[e] siècle, les complaisances ou les naïvetés du Père Sagard dans son « voyage au pays des Hurons ». Ils évoquent, lorsqu'il est besoin, les excès ou les cruautés dont ils sont capables, au même titre que leurs bons mouvements ou les élans d'une sensibilité enfantine - sous des dehors souvent sérieux. Chez ceux qui les ont fréquentés le plus longuement, ou qui nous ont laissé les témoignages les plus importants, la curiosité des premiers temps n'est pas absente, doublée d'une expérience qui permet d'enrichir sensiblement les tableaux. Et, malgré le sentiment d'une supériorité chrétienne, sous-jacente à leurs propos comme à leur mission, un respect humain, non moins qu'évangélique, fruit de longs contacts, conduit ces prêtres à des descriptions en « sympathie » ou à la reproduction de discours dont le commentaire est soigneusement disjoint. La part des dialogues, voire des monologues indiens est significativement importante chez Chrétien Leclerq, Sébastion Râle ou André Maillard.

Ces milliers de pages, relatives à l'Acadie ancienne sont encore peu explorées pour de multiples raisons. D'abord, sans doute, parce que le Canada laurentien, chez les historiens de la Nouvelle-France, a tout naturellement accaparé l'attention. Ensuite, parce que les ouvrages qui les contiennent, sont d'un accès difficile, soit par le nombre de leurs exemplaires, soit par leur dispersion relative (de publication ou de dépôt) ou leur langue. Ils n'ont pas échappé cependant à la critique anglaise et notamment à la grande entreprise de réédition commentée dans *Ecrits de la Nouvelle-France,* tentée au début du siècle par Grant et Biggard dans le cadre de la « Champlain Society » (cf. M. Lescarbot, N. Denys, Chrétien Leclercq).

Ils constituent indiscutablement des mines inestimables de renseignements pour l'historien des mœurs, le spécialiste des Amérindiens, le linguiste, l'analyste des styles et des formes. Ils sont tout simplement pour les amateurs de récits une source inépuisable de joie de lire.

* *

*

# NOTES

1 Samuel de CHAMPLAIN, **Les voyages du sieur de Champlain, Xaintongeois, capitaine ordinaire pour le Roy ou la marine,** Paris, 1613, in 4°, 321 p.

2 Marc LESCARBOT, **Histoire de la Nouvelle-France,** Paris, 1609, in 8°, 888 p., suivie de : **Les Muses de la Nouvelle-France,** 66 p. (autres éditions : 1611, 1612, 1617, 1618).

3 R.P. BIARD, **Relation de la Nouvelle-France,** Lyon, 1616, in 12, in **Relations des Jésuites au Canada.**

4 Nicolas DENYS, **Description géographique et historique des costes de l'Amérique septentrionale, avec l'histoire naturelle du pays,** Paris, 1672, in 8°, 486 p. (T. 1) ; **Histoire naturelle des Peuples, des animaux, des arbres et Plantes de l'Amérique septentrionale et de ses divers climats,** Paris, 1672, in 8°, 267 p. (T. 2).

5 R.P. Chrétien LECLERQ, **Nouvelle Relation de la Gaspésie,** Paris, 1691, in 8°, 572 p.

6 Robert CHALLES, **Journal d'un voyage fait aux Indes Orientales, 1690-1691,** Rouen, 1721, 3 vol. in 12, T. III, 420 p. Mémoires publiées par A. THIERRY, Paris.

7 DIEREVILLE, **Relation du voyage du Port-Royal de l'Acadie ou de la Nouvelle-France,** Rouen, 1708, in 12, 236 p.

8 R.P. Pierre MAILLARD, **Lettres sur les Missions de l'Acadie et particulièrement sur les Missions Micmaques, Soirées canadiennes.**

9 Michel Le COURTOIS DE SUR LA VILLE, Correspondance et mémoire extraits du portefeuille du lieutenant général des armées du roi, ancien major des troupes de l'Ile Royale, publié par DU BOSCQ de BEAUMONT : « Les derniers jours de l'Acadie (1748-1758) », Paris, 1899, in 8°, 318 p.

10 Charles DES CHAMPS DE BOISHEBERT, **J.C. Welester,** 1931 (cf. appendix).

11 Etienne DE LA FARGUE, **Histoire géographique de la Nouvelle-Ecosse,** Londres, 1755, in 12, 164 p.

* *

*

# L'ACADIE DANS SON THEATRE

**par Jean MARMIER**
*Université de Haute-Bretagne*

Faut-il appeler facilité ou difficulté, quand on prétend traiter ce sujet, la minceur du corpus utilisable ? La production théâtrale acadienne commence seulement à naître, bien que s'impose, en introduction, le coup de chapeau symbolique à la première pièce - de loin - jamais écrite et jouée en Amérique septentrionale, *le Théâtre de Neptune,* de Marc Lescarbot, représenté en 1606 à Port-Royal d'Acadie. Symbolique positivement, puisque ce spectacle nautique annonçait l'omniprésence de la mer et de l'eau dans l'univers dramatique des « gens des côtes ».

Les dramaturges de l'Acadie moderne se comptent à peu près sur les doigts des deux mains. De plus, tels d'entre eux, quoique favoris des jeunes troupes, comme Herménégilde Chiasson, n'accèdent pas à la publication. D'autres n'ont bénéficié que d'éditions assez confidentielles, peu diffusées en Europe. Pour comble, un drame historique écrit et représenté en Acadie en 1930, imprimé plus tard à Rennes[1], reste introuvable dans cette ville : malchance fortuite, ou plutôt signe d'un long désintérêt pour l'Acadie. Dans l'environnement très défavorable de la Nouvelle-Ecosse, on admire que des auteurs francophones existent - même si le bilinguisme les gagne au point que l'une d'entre eux, Léonie Poirier, écrit une pièce sur deux en anglais - qu'ils réussissent à se faire jouer ici et là, spécialement sur un théâtre d'été, « le P'tit Beurgo », et à se faire imprimer quelquefois sur place[2]. Quant aux pièces que compose et met en scène Claude Saint-Germain à l'Ile du Prince-Edouard, elles restent manuscrites[3].

En revanche, bien entendu, tout le monde a lu et même souvent vu celles d'Antonine Maillet. Une caractéristique du théâtre actuel d'Acadie tient à ce déséquilibre énorme qui oppose un grand écrivain d'audience internationale d'une part, et de l'autre une poignée d'inconnus, ou presque, non moins enthousiastes qu'elle, qui percent lentement. Des tournées comme celle de la troupe de l'Escaouette, de Moncton, à La Rochelle au printemps 1982, devraient se multiplier pour améliorer la situation.

Dans ce bref aperçu, je m'efforcerai d'altérer les proportions normales, c'est-à-dire de réduire la part légitime qui reviendrait à Antonine Maillet, pour étendre celle de ses quelques prédécesseurs et de ses quelques émules d'aujourd'hui. Effort limité : car comment renoncer à exploiter une mine si féconde ? Et sur les jeunes auteurs, l'information disponible, il faut l'avouer, demeure incomplète, bien qu'elle procure déjà une matière abondante.

Se proposer de découvrir l'Acadie dans son théâtre signifie-t-il que l'on suppose résolues les questions qui hantent les Acadiens sur l'existence même et la nature de leur pays ? Au contraire; mais, s'il ne figure pas dans les atlas, il se définit au moins par la volonté d'être, de renaître sans cesse à travers les persécutions, la lassitude, les pressions et tentations assimilatrices. Or, contre elles, le disours, le récit, le rite, la célébration, y compris la « séance » dramatique, ont toujours tenu lieu

d'exorcismes, et contribué à reconstruire le pays dans les cœurs et les esprits. Là même où il se montre accablé par les menaces d'anéantissement, le théâtre affirme la permanence, et mérite le nom de théâtre de l'énergie nationale, pour transposer le titre barrésien qui s'applique si bien aux romans d'Antonine Maillet.

Aussi les divisions qu'exige tout exposé semblent ici plus qu'ailleurs artificielles. Les drames qui évoquent le passé et entretiennent ce que l'on appelle son « mythe », hélas pétri de réalité historique, débouchent sur les créations les plus actuelles, en alimentant un mélange de sentiments de frustration, d'angoisse et de fierté qui n'est pas près de disparaître. Ces composantes fondamentales de l'âme acadienne, toujours évidentes ou sous-jacentes, formeront le second volet de notre étude. Mais le premier, consacré au tableau de la vie quotidienne brossé par les dramaturges, implique la même signification.

## I. - L'ACADIE QUOTIDIENNE

Cette Acadie au quotidien est celle de la campagne. Le théâtre hésite encore à plonger ses héros dans le milieu urbain et même à les intégrer franchement à l'agriculture mécanisée, à la pêche industrialisée. Outre Antonine Maillet dont l'*Evangéline Deusse* confirme la règle, puisque la ville, Montréal, y représente l'exil, on citerait les Néo-Ecossaises Germaine Comeau et Léonie Poirier, Laval Goupil et son *Djibou,* a fortiori les pièces plus ou moins historiques de Jules Boudreau, Claude Renaud, etc. Herménégilde Chiasson déplore d'ailleurs que l'on néglige la dimension réelle d'aujourd'hui, les *take out,* les *Gould's fried clams*(4). De fait, Onil, héros du *Tête d'eau* de L. Goupil a beau lire des traités de psychanalyse, s'identifier au Panoramix de Goscinny et Uderzo, et se réfugier dans un réfrigérateur que son rêve transmue en hélicoptère ; ces intrusions du modernisme contribuent à son aliénation. On entend parler de poulet en *can* et d'un *five n'ten* par Gapi(5) : ce sont des réalités lointaines pour lui. Il voit passer des navires imposants, tankers d'huile, steamers de pulpe : mais c'est au large(6). La belle voiture du jeune homme surnommé le Djibou (= hibou, d'où « esprit malfaisant ») par les héroïnes de L. Goupil, le dénote comme étranger, de même que les Chrysler des émigrants, qui, de retour au pays, s'empressent de bâtir une petite maison au Fond de la Baie(7). Le téléviseur, objet rare, suscite les convoitises désabusées des « Crasseux », et, pour la « Contrebandière », à l'époque de la prohibition finissant, le « bicycle à pets » reste le nec plus ultra de la vitesse(8). Quant à « l'Opération Méduse », fable satirique de science-fiction, elle relève du divertissement d'universitaire plutôt que d'une inspiration proprement acadienne(9). Les auteurs du cru préfèrent s'attacher à ce qui subsiste, sous le sceau de la tradition, et donne l'illusion de l'éternité. Il est bien vrai que pleurer son deuil dans un « Kleenex », cela manque d'allure et banalise le deuil(10). Les baies, les dunes, les villages, tous les paysages familiers aux lecteurs d'Antonine Maillet se retrouvent chez ses compatriotes, avec les vieux aboiteaux, la forêt, protectrice pour Cochu, menaçante dans la *Nuit blanche,* les barachois, les tempêtes de la mer, les rivières avec « quelques vaches qui s'amusent dans l'eau »(11), les pommiers en fleurs, les goélands, les renards, castors, orignaux... Personne ne veut réduire le théâtre au folklore. Mais rares sont ceux qui renoncent aux poutines râpées, coques, huîtres, homards, à la flacatoune, à la gigue, aux pique-niques et aux frolics.

Sur terre et dans l'eau, on travaille à l'échelle et selon les méthodes artisanales. Le pêcheur manie encore le « nigogue »[12]. Les femmes de la famille Gélas refusent l'emploi, devenu pourtant lui-même traditionnel, dans les *shops,* au point que la tante Clara y met le feu[13]. La Victorine du *Djibou* décrit avec un écœurement compréhensible celui qu'elle va abandonner : évéreuse, chargée chaque nuit, quand les bateaux ramènent leurs prises, d'extirper les vers blancs qui pullulent dans les queues de morue[14]. Son mari s'enferme dans son atelier de menuiserie par dégoût du monde nouveau. Les petits pêcheurs de Germaine Comeau tiennent à leur métier comme ses paysans ou ceux de Léonie Poirier à leur terre[15].

Il est admis que l'on vit pauvrement. Même les « gens d'En-haut » ne songent guère à se hisser jusqu'à l'empyrée des Anglais. Avec ou sans la lucidité caustique de la Sagouine, les « Crasseux » solidaires s'accommodent de leur sort humilié, non sans gaieté ni fierté, fidèles à la chaîne de misères et au chapelet de joies robustes qui servent de fils au destin acadien. La vie du village où tout le monde se connaît, se dit « hallo » à chaque rencontre, assure une précieuse base d'identité : « C'est de regarder la mer et pi c'est de sentir les choses de la même façon. C'est dans notre cœur puis c'est dans nos tripes puis c'est dans notre sang »[16]. La pression sociale de la religion et de ses relais, le clergé, les sœurs, les dames de Sainte-Anne, le Tiers-ordre, etc..., s'exerce à peu près partout sous une forme naïve dans ce théâtre qui, parfois, comme nous le verrons, la dénonce pourtant brutalement. Elle se double de croyances populaires superstitieuses, qu'illustrent pour le passé *Sacordjeu,* pour l'époque récente *la Contrebandière, la Sagouine, le Djibou, la Nuit blanche* avec ses « intersignes » comme on dirait en Bretagne. En revanche n'apparaissent guère les réalisations modernes, sources de progrès, qui ont pris naissance dans l'action de milieux cléricaux (caisses populaires, société l'Assomption, enseignement supérieur...) et restent déterminantes pour l'avenir acadien. Au reste, la parole dominante revient souvent aux femmes dans la cellule sociale.

Femmes et prêtres ont sauvé la langue française, émaillée de termes anciens et de particularités locales. On n'imagine plus, depuis *les Crasseux,* une pièce dont le langage trahirait le parler du terroir au profit du français « international », et par exemple oublierait cette foi dans le juste retour des choses qui, pour dire « mais », emploie constamment « bien ». Il existe des degrés dans l'acadianisme : chaque dramaturge choisit son dosage. Léonie Poirier précise qu'elle écrit la *Nuit blanche* « en acadien de l'année 1922». Claude Renaud, à des personnages de 1849, prête des idiotismes particulièrement drus et savoureux qui, même gâtés par des disparates d'une maladresse insigne, constituent le mérite principal de sa pièce. Partout l'alliance d'un ton très direct et de multiples locutions figurées reflète celle de la confiance native et de la prudence acquise, ou le simple amour spontané des mots qui évoquent concrètement, et poétiquement, le pays de toujours. Sur le fond de permanence se détachent cependant les effets induits dans l'existence quotidienne par des événements de portée collective, tels que la prohibition et la contrebande *(La Sagouine, La Contrebandière...)* les guerres mondiales, la crise économique de 1929 *(Les Crasseux, la Sagouine, etc...)* la lutte politique pour les écoles françaises dans les provinces de l'Est (pièces de James Branch, *Les Constables de Tignish* de Cl. Saint-Germain). Ces fortes perturbations mettent en jeu de façon évidente, outre la destinée des personnages

individuels, l'intérêt vital d'un pays fragile, ou plutôt virtuel. On montrerait aisément qu'ils permettent avant tout d'illustrer la ténacité de la race dans les tempêtes. Mais derrière l'événement le plus mince et le comportement le plus banal, la question de vie et de mort pour l'Acadie se pose déjà indirectement.

## II. - LA PASSION ACADIENNE

Le drame central du pays, avec ses interminables séquelles, ce que l'on appellerait volontiers en jouant des deux sens du mot la passion acadienne, forme l'âme de son théâtre. Aussi ce théâtre est-il né de l'histoire. L'Acadie, telle qu'elle s'éprouve, remonte moins à Du Gua et Champlain qu'à l'arrachement de 1755. L'époque des origines, de la fondation, n'occupe pas une place considérable, bien qu'elle soit vénérée comme racine et « empremier » ; encore moins, l'ascendance française. Quand des eudistes, les PP. Bizeul et Jourand, faisaient jouer par les élèves de Caraquet, en 1906, leur *Vercingétorix* sous-titré « drame patriotique », prenaient-ils leurs spectateurs pour de simples Français d'Amérique ? Ils entendaient plutôt glorifier une résistance nationale, leçon stimulante pour de très lointains descendants des Gaulois ; de même quand le P. Braud, Breton, écrivait en 1902, pour le Collège Sainte-Anne et les paroissiens de Clare, un *Subercase* (Subercase est le gouverneur qui, après une belle défense, dut livrer l'Acadie aux Anglais en vertu du traité d'Utrecht[17]. En Nouvelle-Ecosse également, on signale une évocation du vieux Port-Royal par Elizabeth Jones[18].

Le Grand Dérangement, lui, événement-foyer qu'il est impérieux de mettre sous les yeux des jeunes générations, s'inscrit au cœur du théâtre historique. De nombreuses « séances » se sont voulues des tableaux animés, porteurs d'exhortation implicite ou explicite. Un autre prêtre breton, Jean-Baptiste Jégo, a lui-même assimilé à un « film historique » une « conférence illustrée » la plus notable de ces pièces, son œuvre, jouée en 1930 à Pointe-de-l'Eglise sous le titre *La Reconstitution historique de l'expulsion des Acadiens en 1755,* publiée en 1932 sous le titre *Le Drame du peuple acadien,* composée d'une dizaine de tableaux. Elle incluait d'ailleurs un tableau sur la colonisation, et un autre sur le retour des exilés. Elle s'appuyait exclusivement sur le livre d'Emile Lauvrière, *La Tragédie d'un peuple.* D'autres, plus romancées, s'inspirent de Longfellow : Adolphe Turgeon a écrit une *Evangéline,* Pascal Poirier *les Accordailles de Gabriel et d'Evangéline.* Du même, on connaît *Les Acadiens à Philadelphie.* En 1955, un grand pageant historique de Laurent Tremblay a célébré à Moncton le bicentenaire[19]. Les archives scolaires livreraient sans aucun doute d'autres titres obscurs sur le même sujet. Mais le chef-d'œuvre tragique que l'on souhaiterait n'a pas encore vu le jour.

Il ne le verra probablement pas de sitôt, car le dolorisme passif et la nostalgie idéalisante exaspèrent les créateurs d'aujourd'hui, comme en témoigne avec verve *Evangéline Deusse,* ou leur inspirent la perplexité qu'avoue le titre d'*Evangéline, mythe ou réalité* d'Herménégilde Chiasson, œuvre de 1982 qui ne se définit pas comme une « pièce », mais comme une « performance » d'arts multiples où le texte occupe une place secondaire.

Il n'empêche qu'en se refusant à statufier la grande catastrophe[20], ces auteurs attestent combien elle constitue à peser au fond de l'imaginaire

acadien. D'ailleurs il est incontestable que le premier et terrible « dérangement » a entraîné des séquelles en cascade, qui en deviennent la métaphore comme elles en sont la conséquence. Plus d'une famille, retour d'exil, a subi le deuxième « dérangement » mis en action dans *Cochu et le soleil* de Jules Boudreau, expulsée de sa terre nouvellement défrichée au profit d'immigrants loyalistes, et contrainte à reprendre l'errance vers des cieux plus cléments. Le troisième « dérangement », qui n'est pas propre à l'Acadie, mais que seule l'Acadie perçoit sous cet éclairage, est le bouleversement social par l'industrialisation, l'exode rural, la razzia des terres par l'argent souvent étranger, l'exil en Amérique ou simplement à la ville en quête de travail.

L'abbé James Branch, dès 1929, plaignait « L'Emigrant acadien » brisé par la vie des Etats-Unis, mais il croyait encore pouvoir prêcher le retour à la terre, comme les agriculturistes québécois. Le pêcheur « déporté » (en ce sens figuré) de Germaine Comeau hésite à répondre à la question « Resterez-vous, resterons-nous ? »[21]. Don l'Orignal subissait l'obsession du vocabulaire archétypique, devant les menaces de la Mairesse : « Aujourd'hui vous nous chassez de nos terres, vous rasez nos cabanes, vous nous déportez »[22]. Mariaagélas ressasse la hantise que l'on vienne « au bout de l'année vous rappeler que vous êtes icitte rien qu'en attendant »[23], tourment d'insécurité qui aiguise le défi et la révolte chez les moins dociles. Ainsi se révèlent le fond et la forme à la fois d'une vision du monde, d'une vision de la condition nationale du moins.

Se défendre n'a jamais été facile, en une telle position de faiblesse. Le théâtre a peut-être moins souvent sonné l'alerte qu'il n'aurait pu le faire sur la menace capitale, celle de l'assimilation douce à la majorité anglophone environnante. Il a cependant participé vigoureusement à la lutte pour l'enseignement en français. James Branch s'est distingué par deux pièces au titre combatif : *Jusqu'à la mort... pour nos Ecoles* (1929), et *Vivent nos écoles catholiques ! ou la Résistance de Caraquet* (1932). Cette dernière relate la mort du martyr des écoles catholiques françaises du Nouveau-Brunswick, Louis Mailloux. Récemment, Jules Boudreau, à son tour, l'a choisi comme héros éponyme d'un drame.

Comme au Québec, les personnages anglophones au théâtre assument en général un rôle désagréable. Les mariages mixtes signifient reniement, trahison de la famille et du pays, comme à la fin de *Cochu et le Soleil,* ou du moins confirment l'incompréhension fatale entre les deux races, même si le conjoint anglais possède du mérite personnel, comme dans le *Sorry, I don't speak French* d'Herménégilde Chiasson. Le même et Roger Leblanc ont écrit une pièce pour enfants (et adultes, en vérité), *les Aventures de Mine de Rien,* où cette jeune princesse, traitée aussi par dérision de « Minuscule », « Minibus », « Minoritaire », doit vaincre un géant qui s'acharne à priver son pays de toute la chaleur du soleil, réduisant les habitants à l'état de « Flancs-mous » amorphes et apeurés : le géant s'appelle « Anglobant ».

Il englobe si bien que, dans la mesure où le langage dramatique se veut réaliste, aucun auteur n'évite les anglicismes omniprésents. Un pêcheur, ni anglophone, ni anglophile, ni spécialement pieux, jure couramment par le « Christ Almighty »[24]. Les conserveries de poisson s'appellent des *shops,* et non autrement. En Nouvelle-Ecosse, il arrive qu'un personnage unilingue, c'est-à-dire anglophone, prononce une réplique

consistante, qui apporte un élément d'action, sans que l'on juge utile de traduire ou d'expliquer[25]. A l'Ile-du-Prince-Edouard, les « Constables de Tignish » ne sauraient porter le titre de « connestable », encore moins le prénom de Ferdinand, comme cela se produit au Fond de la Baie[26].

L'avenir incertain ne dépend pas seulement du milieu externe, mais de l'union des Acadiens. Or, l'âge de l'humanité, s'il a jamais existé, est révolu. Les conflits internes résultent pour une bonne part, comme ailleurs, des différences de fortune et d'éducation : la geste des gens d'En-bas et d'En-haut, chez Antonine Maillet, en détaille la perpétuelle récurrence ainsi que maintes nuances locales. La domination ecclésiastique, sur laquelle Pierre Guérin ironise encore en 1974, dans *l'Opération Méduse,* a de longue date suscité des frictions avec une population pauvre et longtemps privée de prêtres. Lorsqu'il caricature en traits épais, pour sa cupidité et sa sottise, un prêtre du XIX[e] siècle, Antoine Gagnon, d'origine québécoise, qui a été en réalité une des grandes figures du combat pour une hiérarchie francophone dans l'église et pour la promotion de l'enseignement en Acadie[27], Claude Renaud assouvit dans *Sacordjeu* des haines tenaces.

Il s'inscrit en marge d'une contestation intellectuelle, dont les grands thèmes se rattachent par ailleurs aux lieux communs du théâtre universel contemporain. La diatribe de *Tête d'eau*[28] contre les assassins de l'imagination créatrice, parents, maîtres d'école, chefs d'Etat, donne la sensation du déjà (souvent) entendu, compensée par de foisonnantes inventions. H. Chiasson accuse lui-même sa pièce *l'Amer à boire* de répandre la démagogie sur les trop nombreuses questions dont elle prétend débattre[29].

Autocritique louable, et révélatrice : au delà de la complaisance aux modes, ces jeunes auteurs ressentent avec sincérité le malaise général comme problème de l'Acadie, et surtout ressentent l'Acadie comme problème. Après avoir rejeté l'« establishment » francophone et son nationalisme traditionnel jugé inefficace, ils ne savent guère comment dessiner l'avenir de leur pays, sur lequel diverses options politiques se formulent, mais non par leur voix. Ils expriment plutôt une inquiétude impuissante, mais non découragée, repoussant la tentation de l'expatriation qui séduit les jeunes intellectuels de Germaine Comeau *(Les Pêcheurs déportés).* Leurs aspirations s'élèvent avec véhémence vers un but mal distinct. Secoués par la visite du « Djibou », les enfants de Victorine, ainsi que leur mère, souffrent de la « rage de vivre comme des enterrés vifs » et s'écrient en chœur : « I' va fallouère qu'on sort'd'not'trou ! ». Il s'agit, pour Laval Goupil, de fuir « la mort par asphyxie graduée. *Made in Acadialand* »[30]. Or, au spectateur de *Tête d'eau,* il laisse le choix entre deux dénouements, l'évasion hors de notre planète, ou la disparition dans le réfrigérateur pour éviter l'internement.

C'est assez dire que l'optimisme d'Antonine Maillet n'illumine pas tous ses cadets. A dire le vrai, la Sagouine, si le cancer ne l'avait enlevée, Evangéline Deusse, si un quatrième acte nous racontait la seconde jeunesse qu'elle entreprend à quatre-vingts ans, quelles solutions proposeraient-elles ? quel visage de l'Acadie future ?

On en revient, pour le moment, à la profonde réflexion : « C'est parce que je savons pas ce que je sons que je sons tellement réels »[31]. Elle vaut pour le théâtre. A coup sûr, quand les Acadiens auront consolidé et

encore élargi la place conquise par eux dans les activités économiques, politiques, culturelles, leur théâtre ira les y observer. Dès aujourd'hui, comme hier, il reflète, par les facettes de pièces déjà variées, la ténacité du peuple modeste qui, dans l'espoir d'un dénouement heureux, ne se laisse contraindre par aucune péripétie douloureuse à tracer le mot « fin ».

## NOTES

1 **Le drame du peuple acadien. Reconstitution historique...** par J.-B. Jégo. Rennes, 1932.

2 Sur la Nouvelle-Ecosse, voir en particulier : Henri-Dominique Paratte, « Acadie menacée, symbolique théâtrale et conscience d'autrui ; Léonie Poirier et son théâtre dans le contexte néo-écossais », **Présence francophone,** n° 20, pp. 107-120. Des pièces, inversement, semblent plus destinées à la lecture qu'à la représentation, comme **l'Opération Méduse** de Pierre Guérin, publiée au Québec (Naaman).

3 **Kidnapping, La Révolte des adjectifs, Les Constables de Tignish.**

4 Anne-Marie Robichaud, « Entretien avec Herménégilde Chiasson », **Si Que,** 4, p. 72.

5 PP. 41, 63.

6 P. 80.

7 **Gapi,** pp. 65-66.

8 **La Contrebandière,** d'Antonine Maillet, p. 97.

9 Cf. note 2.

10 **Evangéline Deusse,** p. 97.

11 Claude Renaud, **Sacordjeu,** p. 35.

12 **La Contrebandière,** p. 44 (l'orthographe habituelle est **nigog**).

13 **Ibid.,** p. 33.

14 P. 47.

15 **Les Pêcheurs déportés. La Nuit blanche.**

16 G. Gomeau, **Les Pêcheurs déportés,** p. 23.

17 Voir Jean-Claude Marcus, « La tradition théâtrale », dans **Les Acadiens des Maritimes,** dir. Jean Daigle, pp. 657-658.

18 H.-D. Paratte, **art. cit.,** p. 112, note 20. Un « jeu dramatique » récent d'H. Chiasson évoque la vie de Nicolas Denys : **Histoire en histoire.**

19 J.-Cl. Marcus, **loc. cit.**

20 Voir **Evangéline Deusse,** p. 42.

21 P. 27.

22 **Les Crasseux,** p. 90.

23 **La Contrebandière,** p. 104.

24 Basile, dans **La Contrebandière.**

25 Mr. Mackinnon, dans **la Nuit blanche** de Léonie Poirier, p. 25.

26 Voir **La Contrebandière.**

27 Voir **Les Acadiens des Maritimes,** pp. 61 et 314-315. (Articles de Léon Thériault).

28 De Laval Goupil : Tableau II, pp. 48-49.

29 **Si Que,** 4, p. 77.

30 **Le Djibou,** p. 93. **Tête d'eau,** p. 27.

31 Lettre à Antonine Maillet, citée par Jean-Cléo Godin, « L'Evangéline selon Antonine », **Si Que,** 4, p. 24.

# LES CHANCES POUR LA PAROLE ACADIENNE DE SE FAIRE ENTENDRE : ÉTUDE D'UN RECUEIL D'HERMÉNÉGILDE CHIASSON

**par Cedric MAY**
*Université de Birmingham*

Un Anglais entre dans ce congrès sur la pointe des pieds, nous savons pourquoi, ployant sous le poids d'un passé encombrant. Pauvre Albion ! Tout récemment encore, les Canadiens nous reprochaient leur situation constitutionnelle quasi coloniale. Nous les avons priés de reprendre en main leur Constitution quand il leur plairait. Ils ne voulaient pas la reprendre. Quand ils nous l'ont réclamée, ils nous en ont voulu de ne pas la leur donner aussitôt et de regarder d'un peu trop près ce qu'on nous demandait et qui n'était pas ce qu'on avait à leur donner. Maintenant, alors qu'ils ont leur Constitution, ils ne sont pas plus avancés qu'avant. Laissez-moi vous recommander la préface percutante que Pierre Perrault a écrite pour *l'Acadie du discours* de Jean-Paul Hautecœur. Commentant une phrase très obligeante de Lord Durham pour qui les Québécois étaient « doux, accueillants, frugaux, ingénieux et honnêtes, très sociables, gais et hospitaliers, courtois et polis », Perrault fait cette jolie remarque : (Nous les Québécois sommes de) « vraies victimes de choix pour un conquérant ayant les vices de ces vertus et les vertus de ces vices »(1). Génétiquement, historiquement, politiquement parlant, nous ne sommes plus la race qui a déporté les Acadiens. Envahis pour la dernière fois en 1066, nous ne cessons depuis d'être fécondés par toutes les nations du monde. Un exemple, je suis né d'une mère bourguignonne dont le grand-père était un Suisse du Tessinois et d'un père londonien de descendance écossaise. J'ai tout juste un petit quartier anglais dans mon écusson. Je pourrais reprendre à mon compte la remarque d'André Gide dans un contexte semblable : « Où voulez-vous, M. Barrès, que je m'enracine ? » Pour ma part, en tout cas, ce ne sera pas dans les responsabilités collectives de notre histoire impériale. Ceci dit, je partage entièrement l'opinion de F.-X. Garneau qui parlait ainsi de la déportation des Acadiens : « Il n'y a pas d'exemple dans les temps modernes d'un châtiment infligé à tout un peuple paisible et inoffensif avec autant de calcul, de sang-froid et d'inhumanité... »(2). Je suis d'accord aussi avec Antonine Maillet dans son *Acadie pour quasiment rien :* « je ne vous raconterai pas l'histoire de la Déportation... On a tout dit, épuisé le sujet, épuisé raide mort. Laissons-le souffler un peu »(3). Et je comprends aisément l'espèce de fascination que cette page chargée d'émotion de l'histoire canadienne exerce encore sur ceux qui ne peuvent pas laisser tranquille ce sujet.

Le Canada s'est doté cette année d'une nouvelle loi constitutionnelle, loi qui définit les droits fondamentaux des Canadiens parmi lesquels le droit à la liberté d'expression et qui déclare l'anglais et le français langues officielles du Nouveau-Brunswick(4). De cette situation que sont censés garantir les textes à la véritable liberté d'expression il y a loin, on se l'imagine bien. Je préfère de beaucoup à ces statuts sans cœur, la charte des droits des minorités qu'on doit à Gian Giacomo Zucchi et que notre collègue Jean-Claude Vernex a placée en tête de son récent essai sur les Acadiens : le

droit d'exister, de garder son identité, de communiquer et d'être aimé. « Il ne faut plus jamais leur couper la langue », dit éloquemment Zucchi[5]. La supériorité de la deuxième charte (celle de Zucchi) sur la première est qu'elle crée des obligations chez la majorité. Les théoriciens des droits de l'homme savaient il y a deux siècles déjà qu'une charte des Droits est sans effet, est une moquerie, si les obligations qu'elle crée ne sont pas respectées. Le droit à la parole suppose le droit d'être écouté.

C'est à Gaston Miron que nous devons la formulation la plus succincte de la notion de crime contre l'humanité quand on laisse s'éteindre une culture distincte : « Je dis que la disparition d'un peuple est un crime contre l'humanité, car c'est priver celle-ci d'une manifestation différenciée d'elle-même »[6]. Et parce que cette différenciation se manifeste suprêmement par la parole humaine, je crois que nous avons le devoir de sauvegarder la parole humaine, de lui donner ses chances. Le langage dans toutes les formes qu'il assume, à cause de son rôle privilégié attire mon adhésion. Je comprends sans peine le Roquentin de la fin de *La Nausée* de Sartre qui cherche à s'expliquer le pouvoir mystérieux sur lui de l'enregistrement, par une noire des Etats-Unis, de la chanson : « Some of these days ». D'où vient l'émotion, inhabituelle chez Roquentin ? Du disque, des vibrations de l'air qui créent le son, du compositeur de la chanson, du texte, de son message, de la personne de celle qui chante, de sa voix ? A toutes ces questions il s'abstient de répondre mais sa joie vient du fait que dans un monde bêtement contingent, il a aperçu une possibilité de transcendance et c'est visiblement la parole humaine qui l'assure, qui la véhicule, qui la cristallise, qui la nuance par ses qualités multiples - sonores, sémantiques, culturelles, personnelles et immédiates. Comme tout bibliophile inguérissable, je chéris les livres moins comme objets matériels que comme dépôts d'une sagesse, d'une appréhension du monde, d'une spécificité qu'ils sont capables de restituer intactes et neuves par le truchement de codes infiniment subtils, eux-mêmes phénomènes humains presque aussi précieux que les monuments qu'ils permettent de créer et de recréer. J'ai tenu à dire ici, en préambule, mon attachement à la parole comme exemple suprême du pouvoir créateur de l'homme en général et d'une culture en particulier, pour souligner l'importance de mon sujet mais aussi pour mettre en évidence, dans ce colloque pluridisciplinaire, ce qui peut nous préoccuper, nous qui travaillons dans les domaines contigus des littératures, des langues, de la sociolinguistique, de la démographie ou de l'histoire sociale et culturelle.

Après ma profession de foi, comment vais-je procéder ? Ce que j'aimerais faire avec vous, c'est évaluer les chances de la parole acadienne, non pas en linguiste, je n'en ai pas la compétence, mais en examinant la présence de la parole dans un recueil de poèmes publié par un de ces thermomètres de la santé culturelle que sont les poètes. Peut-être serait-ce un audiomètre plutôt qu'un thermomètre qu'il nous faudrait, car nous allons aborder le thème du son chez notre poète, non les sonorités de ses poèmes mais la place de la parole dans la gamme des sons et des bruits que fait entendre le recueil en question. Ceci nous permettra en conclusion de nous prononcer sur les espoirs de la parole acadienne, du moins tels que nous les fait sentir le système de valeurs d'un poète. Celui que je vous présente a un nom qui ne prête pas à confusion. Il se nomme Herménégilde Chiasson, bon représentant du réveil littéraire acadien de ces quinze dernières années. Chiasson présente l'avantage

d'être un artiste complet, dessinateur, illustrateur de livres, les siens et ceux des autres, poète et réalisateur pour la radio de Radio-Canada à Moncton (N.-B.). Le français au Nouveau-Brunswick n'a pas encore droit de cité. La conscience du mur infranchissable du refus public fait tous les jours à la langue française étouffe la parole avant qu'elle ne soit formulée. J'aime ce que dit Gérard Bergeron dans son portrait de Louis Robichaud, avant-dernier Premier ministre du Nouveau-Brunswick : « Quand Robichaud paraît à la télévision française de Radio-Canada, c'est comme avec le trac d'un étudiant qui passerait un examen d'aptitude au français. Il a la profonde fibre acadienne, qui vibre ; mais il doit n'en rien laisser paraître »(7). Vu la situation de la parole, on pourrait s'attendre à ce que notre artiste choisisse de préférence les arts non-linguistiques pour s'exprimer, qu'il mette en avant ses talents réels de dessinateur. Mais à lire attentivement ses écrits on s'aperçoit rapidement qu'Herménégilde Chiasson est un auditif, non un visuel. Le coloris chez Chiasson est très élémentaire, le côté visuel quoique présent, est, comme dans ses dessins et ses illustrations, fort dépouillé, sobre et fruste. Non-figuratif, son art évoque par quelques traits à peine des paysages dénudés, de vastes horizons, le ciel et la mer et la morne plaine de Scoudouc (son recueil le mieux connu s'appelle *Mourir à Scoudouc*).

Le son est privilégié chez Chiasson. Il est artiste de radio et depuis un certain temps (il parle de cinq ans dans une lettre) il n'écrit plus que pour le théâtre. Il est bien Acadien en ceci, jouant surtout sur les formes orales de la littérature. En disant cela, je ne pense pas seulement à *la Sagouine,* par exemple, mais aussi aux successeurs de Mlle Maillet, à la *Zélika à cochon vert* (1981) de Laurier Melanson, roman acadien paru l'an dernier, qui contraste avec beaucoup d'humour la verve du peuple avec la fatuité des gens en place, le curé et son vicaire, la dame des vieux pays, et surtout les impayables religieuses du couvent. La priorité donnée à l'oralité se voit encore chez les poètes, que ce soit la parole vociférée chez Raymond Leblanc, ou la parole chantée chez Léonard Forest.

Mais, si, dans le recueil qui nous concerne surtout, *Mourir à Scoudouc,* le son est privilégié, la parole humaine ne l'est pas toujours et il sera très instructif de voir quel statut Chiasson donne à la parole dans l'univers du son que crée sa poésie. Marguerite Maillet dit dans un article non encore publié sur la littérature acadienne que Chiasson est peut-être le plus pessimiste des nouveaux écrivains acadiens.

L'univers du son chez Herménégilde Chiasson est marqué surtout par l'inconfort. Le recueil commence la nuit dans un tourbillon de neige où le poète se désagrège. Le son de la neige est observé avec beaucoup de précision. Le choc des particules de neige glacée font au Canada un bruit très particulier que Chiasson désigne bien en parlant de « bruits de coutellerie »(8). De là, ce n'est qu'un pas aux « bruits de carnage »(9) dans ce mouvement de chute, dans cette nuit qui est refus d'enfance, refus de Pentecôte donc d'inspiration, refus du soleil qu'il écrase dans ses mains. Le premier poème est un poème dédié à Rimbaud, au Rimbaud de la nuit, de la chute en enfer, de la fuite en avant. Le deuxième allonge à l'infini la liste des dédicataires, pour la plupart, notons-le bien, des objets inanimés - images, feuilles, flocons de neige - les parties du corps du poète - les yeux, les cheveux, les pieds mais non la bouche - une personne indéterminée que le poète tutoie et, au milieu de tout cela, le *fade in,*

*fade out,* termes anglais que Chiasson emploie constamment comme réalisateur de radio et des « télétypes qui s'écrivent des poèmes banals et qui pleurent la nuit »[10]. La parole jusqu'ici s'avère mécanisée, déshumanisée, banalisée, renvoyée dans la tristesse et la nuit. Mais Chiasson se réserve le dernier mot :

> Et je m'ouvre le cœur comme une étoile aux bras coupés
> Et je dis que les portes du ciel s'ouvrent aussi[11].

Le mouvement de chute est renversé dans cette promesse d'ascension (Le même sursaut *in extremis* se retrouve plus loin dans le même recueil, cf. p. 40).

Dans ce poème-catalogue, il y a un autre objet à signaler, la présence des automobiles « avec leur cargaison de chair humaine », toujours, on le voit bien, sous le signe de l'inconfort. A côté de cet univers apocalyptique en chute libre, il y a tout le vacarme d'une Amérique paniquée. Dans une atmosphère de course folle « les autos s'enfonçaient dans la nuit avec des bruits de réfugiés rejoignant la frontière ». Dans le recueil de 1976, il y a l'exemple d'un poème écrit à 100 milles à l'heure[12]. La fin du recueil, par contre, est une fin du monde, la mort à Scoudouc, et l'automobile devient prison, résonante de bruits métalliques de portières qui se ferment avec la finalité des portes de pénitencier. Chiasson s'accommode bien du paradoxe de l'automobile en Amérique, à la fois défi de l'espace et refus de l'espace.

Le décor de la chute, le décor de la course, est familier pour ceux qui connaissent le Nouveau-Brunswick, « les grands vents »[13], « le bruit de la mer »[14]. Quoique familier, ce décor n'est pas pour autant rassurant car « le ciel commence à craquer »[15], parmi « les rumeurs du pôle nord »[16], des coups de tonnerre[17] et « une nuit qui râle »[18].

Autre élément bien nord-américain et qui ajoute à la frénésie du bruitage de notre recueil c'est l'importance accordée aux medias et à la communication. Nous avons déjà écouté les lamentations des télétypes et souligné la place de l'automobile. Tous les moyens de locomotion sont là et le téléphone voisine avec la radio comme leitmotiv d'une culture canadienne cernée par l'espace, le froid et l'isolement. La radio, inévitablement peut-être, semble jouer un rôle primordial dans la conclusion du livre et nous y reviendrons tout à l'heure.

Je risque ici de donner à mon analyse plus de structure que le recueil ne possède lui-même, en examinant une à une les sources sonores - la grande nature, le décor acadien, les bruits de l'Amérique - et vous me voyez venir avec une conclusion toute proprette pour assigner à la parole humaine exactement la place qui lui revient dans cet édifice. Il faudrait donc introduire ici le mot de « discontinu » qu'un critique a prononcé à propos de ce recueil. Chiasson semble faire fi de la cohérence. C'est un éclectique qui fait entrer dans son univers : passé et présent, nature et ville, musique et bruit, monde et moi, rhétorique et langue parlée populaire, quotidienneté et transcendance. Remarquez aussi que le monde extérieur, le non-moi si vous voulez, n'est pas uniformément l'extension du moi ni uniformément un univers hostile au poète mais on trouve les deux attitudes (à contraster les pages 11 et 20). L'univers est parfois euphorisant, parfois traumatisant. Le pessimisme de Chiasson, non sans audace, est

issu de ce désarroi. Il a dit une fois avec une justesse déchirante que la réalité pour les Acadiens est « très peu palpable »[19].

Quelle cohérence peut-on discerner dans *Mourir à Scoudouc ?* Il y a une progression plus ou moins soutenue qui va de la chute libre dans le tourbillon de neige du début, mouvement très dégagé dans un espace vertigineux, à travers la saison du fol amour et des framboises vers un cloisonnement de plus en plus étanche et le refuge de la maison du silence. La suite des saisons, recoupée par des retours en arrière, indique bien un dégel analogue au même thème dans la poésie québécoise, dégel souhaité et appréhendé à la fois, dégel qui brise la monotone uniformité sécurisante de l'hiver et lâche sur le poète peu préparé toutes les forces sauvages du printemps et de l'été. Cette progression s'accompagne d'un accroissement de la colère et de la rancune. La clarté brutale de l'été déclenche une prise de conscience douloureuse et énervante. Rimbaud, Apollinaire, Cendrars (nommés dans l'un ou l'autre des deux recueils) sont les pères de cette mélancolie de mal-aimé. Mais j'avance ces notions de cohérence, cohérence de thème, cohérence temporelle, cohérence de ton, avec bien des réserves. Le discontinu chez Chiasson est après tout fondamental. Il correspond chez les poètes québécois à un symptome visible d'aliénation et de dépossession, de désarticulation neurasthénique de la personnalité, aliénation psychologique faisant suite à l'aliénation économique et politique qui la précèdent et qui en sont cause, comme Gaston Miron encore l'a si bien expliqué.

Si *Mourir à Scoudouc* est destructuré, il y a cependant des priorités dans l'univers chiassonien. Et en première et deuxième place, la parole et la musique. Ces priorités se marquent par des superlatifs ou des adjectifs visiblement valorisants. La parole, dialogue avec l'autre ; la musique, dialogue avec la terre. L'autre est d'abord et avant tout l'ami patriote. Raymond Le Blanc, Paul-Eugène Le Blanc, Léon Thériault, sont nommés dans le texte. Ici la parole se voit entravée, empêchée par une impuissance évidente :

> Comment arriver à trouver la musique et les mots pour lui faire plaisir ?

(notez la présence de la parole et de la musique dans un même vers),

> La dernière chanson comme une complainte de pendu.
> Une Acadie où nous sommes trop peu et où nous nous ressemblons tous[20].

Le poème-questionnaire de la page 40 qui cite des nationalistes acadiens avec un sérieux apparent, est nullifié par une boutade amère et désespérée, comme l'a fait remarquer le critique Alain Masson[21].

Dialogue avec l'autre encore, cette fois-ci avec l'Anglais. Un texte écrit presque entièrement en anglais marque par sa fausse obséquiosité ricanante, la distance, le complexe, le refus du dialogue (cf. *mourir...*, p. 44).

Le dialogue avec l'autre est aussi parole d'amour. Dans deux des photos qui ornent le livre, l'auteur embrasse une jeune femme, la même peut-être qu'on voit en photo toujours dans une espèce de cage devant laquelle l'auteur vient de passer sans détourner la tête au dos du même recueil. Mais nous allons trop vite en suggérant dans cette image finale

l'échec de l'amour. Le poème de la page 18 vaut d'être longuement cité, car c'est là que la parole d'amour vibre avec des accents qui laissent croire à des chances réelles pour ce langage acadien :

> T'as les yeux comme des oiseaux qui vont s'envoler.
> J'voudrais t'écrire avec des mots nouveaux pour m'entendre
> dire dans une langue nouvelle que je voudrais réapprendre à
> parler la langue des oiseaux aux plumes vertes, te dire
> d'agrandir le paradis, de pousser à deux mains sur les nuages
> qui font rétrécir le ciel, de découper un soleil pour chaque
> journée ; te parler comme si t'étais la dernière parole qu'il
> me reste à dire ; te prendre le cœur à deux mains pour le
> garder dans ton corps, pour l'empêcher d'avoir froid pour ne pas que
> tu t'envoles ; te dire avec des mots chauds comment on va
> s'appeler lorsqu'il n'y aura plus de mots entre nous et que
> tu seras mon plus bel oiseau tournant autour du soleil blanc
> sur la rivière blanche ; te faire un printemps comme un grand
> champ de fraises en train de mûrir, pour que tu puisses te
> poser et faire ton nid sous les bouleaux. Et les nuages
> qui se décollent du ciel pour aller faire la pluie dans mes
> yeux, parce que t'as les yeux comme des oiseaux qui vont
> s'envoler(22).

Ce lyrisme cependant, est infirmé par le conditionnel du verbe *vouloir* et par les déclarations du poète :

> Comme si t'étais la dernière parole qu'il me reste à dire...
> lorsqu'il n'y aura plus de mots entre nous.

Ne dit-il pas dans ces vers que la vie du couple est inévitablement vouée au mutisme, quand d'autres moyens de contact se substituent aux mots entre deux êtres qui sont très ou trop familiers ? Chiasson a-t-il lu les poètes de la tradition québécoise, les Nelligan, Saint-Denys Garneau, Anne Hébert et Gaston Miron ? On le croirait à voir comment pour lui la beauté, trop brûlante, trop prompte à nous ravager, est sublimée ou alors, et ceci est très caractéristique, placée sous verre, encadrée, interdite et hors de danger. Je fais allusion ici au très beau volet central de *Mourir à Scoudouc* intitulé « Eugénie Melanson » pp. 33-35 et que j'ai traduit pour *Ellipse.* La parole d'amour, le dialogue avec l'être aimé, très beaux, trop beaux peut-être, semblent assez vite réduits au silence, comme la beauté est déréalisée de même que la réalité acadienne toute entière. Deux pages seulement après le lyrisme du beau poème de la page 18, la beauté mutilée est frappée d'une terrible absence de parole :

> Ils t'ont arraché les yeux et ils n'ont laissé
> dans ton visage en sang qu'une langue à ne rien
> faire...(23)

Le salut vient, pour Chiasson, heureusement allez-vous dire, par la musique, une musique de radio assourdissante. Comme la jeune fille du *Tombeau des rois* d'Anne Hébert, le poète de *Mourir à Scoudouc* va jusqu'au bout de sa nuit

> Je ne pouvais me rendre à la mort
> Il fallait que je me lève(24).

Un peu de statique, des parasites à son poste de radio, et voilà le son qui fond sur lui pour le sauver :

et soudain le plus beau son du monde...

Dans un torrent de mots sublimes, Chiasson nous transmet à la fois la sensation et le contenu de ce son libérateur et qu'il appelle avec beaucoup de félicité

le cantique de mon siècle[25].

Est-il nécessaire de dire que cette épiphanie dure peu ? Le poème, et le recueil presque, finit sur une série de boutades allant au silence. Et la maison du silence, refuge certes, le poète semble en être exclus s'il faut croire la photo de la page 56.

Ma conclusion sera très courte. Aucun jugement de valeur de ma part même si vous en attendiez un. Un jugement de valeur prononcé sur la beauté du texte ou le plaisir du texte serait déplacé. Ce que j'ai dit sur la déstructuration volontaire du texte renverrait toute critique plutôt à la valeur de document, valeur de confession de *Mourir à Scoudouc.* Le juger selon ces critères nécessiterait une connaissance lente et exhaustive du contexte de l'œuvre, luxe que nous ne pouvons pas nous permettre aujourd'hui. L'intérêt du texte, pour moi très considérable, qui pourrait en juger ? Mon jugement est certainement vicié par des considérations étrangères à de simples questions de qualité littéraire. Aux fins de mon exposé, *Mourir à Scoudouc* a été idéal. Il fait entendre dans le concert de bruits que dégage une Amérique en fuite perpétuelle, une dernière parole d'amour et le cantique d'un siècle qui sera peut-être le dernier, tous deux plus beaux et courageux d'être marqués du signe de la fatalité, de la disproportion flagrante entre la parole humaine et le silence séculaire où elle résonne, d'être marqués du signe de la mort. Je profite de l'occasion qui m'est offerte ici de saluer la jeune littérature acadienne car celle-ci, puisant dans l'assurance qui vient avec chaque parole prononcée mais avec tout le réalisme que la situation impose, refuse hardiment de se taire.

*
* *

# NOTES

1 **L'Acadie du discours,** PUL, 1975, p. xxiv.
2 **Histoire du Canada,** 8e édition, tome V, 1964, p. 110.
3 **Acadie pour quasiment rien,** Montréal : Leméac, 1973, p. 29.
4 **Loi constitutionnelle de 1981,** Article 16 (2).
5 **Les Acadiens,** Edns Entente, 1979, p. 13.
6 **L'Homme rapaillé,** PUM, 1970, p. 124.
7 **Ne bougez plus !** Editions du Jour, 1968, p. 97.
8 **Mourir à Scoudouc,** Editions d'Acadie, 1974, p. 11.
9 **Ibid.,** p. 11.
10 **Ibid.,** p. 12.
11 **Ibid.,** p. 12.
12 **Rapport sur l'état de mes illusions,** Moncton, Editions d'Acadie, 1976, p. 68.
13 **Mourir à Scoudouc,** p. 27.
14 **Ibid.,** p. 38.
15 **Ibid.,** p. 39.
16 **Ibid.,** p. 23.
17 **Ibid.,** p. 46.
18 **Ibid.,** p. 21.
19 **Rapport...,** p. 12.
20 **Mourir à Scoudouc,** p. 39.
21 **Rapport,** p. 18.
22 **Mourir à Scoudouc,** p. 18.
22a**Ibid.,** p. 18.
23 **Ibid.,** p. 20.
24 **Ibid.,** p. 54.
25 **Ibid.,** p. 55.

# APPENDICE

**HERMÉNÉGILDE CHIASSON :** éléments d'une bibliographie

- Né en 1946 à Saint-Simon (Nouveau-Brunswick)
- Journaliste à Radio-Canada (Moncton)
- De nombreux textes pour la radio et deux recueils de poèmes en prose dont celui de 1974 est le plus célèbre.
- Artiste expérimental et illustrateur de livres
- A étudié la sculpture à Sackville et les beaux-arts à Paris.

1969 **Le Voyage,** pièce jouée à Studio d'essai (Radio-Canada).

1969 Numéro spécial de **Liberté** sur l'Acadie contient d'H. Chiasson :
- Couverture et trois dessins.
- Trois poèmes inédits : « Je suis la voix du temps... », « Au bois du cœur charmant... », « Et la saison avance... », pp. 129-31.
- Référence à Chiasson, membre du groupe de l'exposition de neuf artistes : « Sélection 67 », p. 73.
- Extraits d'une interview d'H. Chiasson par Pierre Villon, Moncton, mars 1969, pp. 75-6.

1972 Raymond Le Blanc : **Cri de terre,** Editions d'Acadie, dessins d'H. C.

1974 **Ecrits du Canada français,** 38, cinq poèmes en prose extraits de **Mourir à Scoudouc ;** ECF, 38, pp. 64-71.

1974 **Mourir à Scoudouc,** Editions d'Acadie, 64 pages.

1974 **Ellipse 16,** Sherbrooke, trois poèmes d'H. Chiasson avec des traductions en anglais de Ann Rajan et de Cedric May, pp. 26-35.

1976 **Rapport sur l'état de mes illusions,** Editions d'Acadie, 70 pages.

1978 **Poèmes d'Acadie,** d'H. Chiasson, **Forces,** n° 43, Québec, pp. 66-9.

1979 « Le Conte du parc ensorcelé », **Possibles,** Vol 4, N° 1, automne, pp. 191-207.

1979 M. Maillet, G, Le Blanc, B. Emont : **Anthologie de textes littéraires acadiens, 1606-1975,** Editions d'Acadie, trois poèmes de Chiasson, pp. 587-9.

1980 **Dérives 23,** Montréal, couverture et cinq dessins d'H. Chiasson pour accompagner un texte de Robert Laplante.

1982 **L'Evangéline,** performance écrite par H. Chiasson dans un environnement créé par R. Savoie, jouée par le Théâtre de l'Escaouette de Moncton et Denis Richard et ses musiciens, à la Maison de la Culture de La Rochelle.

1982 **Egalité,** revue acadienne d'analyse politique, 120 rue Victoria, Moncton, maquette de couverture d'H. Chiasson.

1982 Marguerite Maillet : Article inédit sur la littérature acadienne à paraître en 1983 dans : William Toye : **Oxford Companion to Canadian literature,** OUP, Toronto (cité dans mon exposé).

1982 Le 6 septembre, à CJBC-Toronto, la première d'une série de dix émissions d'H. Chiasson : **Portrait.** Titres des trois premières : « Nicolas Denys », « Pascal Poirier », « Clément Cormier ».

*

* *

# LA MER, LA VIE, « LA PERPÉTUELLE RE-MORT RECOMMENCÉE » DANS *PÉLAGIE LA CHARRETTE*

**par Robert MANE**
*Université de Paris-Créteil*

A première vue, *Pélagie la Charrette* se structure sur une série de rencontres, ou, selon la formule d'Antonine Maillet, de « rendez-vous entre la mer et la terre ferme » (p. 268) au cours desquels, sur le chemin du retour vers l'Acadie, Pélagie poursuit avec le Capitaine Broussard dit Beausoleil un « rêve impossible » (p. 303). Pourtant, une constatation s'impose : il faut avoir lu déjà presque un quart du volume avant que « la mer ! enfin » n'apparaisse[1], et qu'avec elle, avec Beausoleil, l'amour n'entre dans le roman. Ce n'est au reste point Pélagie qui d'abord aperçoit le navire de Beausoleil, mais le vieux Bélonie. Et ce que voit, ou croit voir ce dernier est le vaisseau fantôme, bâtiment maudit, privé de port d'attache, tout comme les Acadiens perdus dans la nuit de l'exil :

> Il l'avait dit déjà, le Bélonie : le plus grand châtiment n'est pas la mort, oh non ! Mais la mort sans repos, l'éternelle errance entre ciel et terre, la perpétuelle re-mort recommencée (p. 82).

Comment ne pas percevoir ici un écho de « la mer, la mer toujours recommencée » de Paul Valéry ? Le chemin de Pélagie conduit lui aussi à un « cimetière marin » - la Grand Prée transformée en « cimetière antique » (p. 302) aux bords de l'ex-Baie Française. Mer, mort, ainsi que vie, Acadie s'entremêlent sans cesse tout au long de *Pélagie la Charrette.* Ils sont quatre mots clés, quatre grands mots récurrents ; point besoin de calculs pour constater aussi que le mot amour revient bien moins souvent. « ... Bienheureux qui peut mourir une fois pour toutes », continue Bélonie dans le passage cité, préfigurant le *happy ending* de cette histoire d'amour. Là est le paradoxe. Comme le plus conventionnel des romans, *Pélagie la Charrette* repose sur une intrigue triangulaire. A preuve, lorsque, au soir de leur premier rendez-vous sur le sable bordant la mer de Caroline, Pélagie et Beausoleil marchent tendrement, « à quelques pas derrière » (p. 113) marche aussi Bélonie, complément indispensable du triangle. Et le héros, à qui incombe la réussite du dénouement, ne sera pas le beau marin, mais ce vieillard, « le plus vieux vieillard du pays » (p. 21), que finalement Pélagie viendra rejoindre dans sa charrette, quand bien même cette charrette est celle de la Mort. Car c'est bien la Mort qui, à travers leur union, confère au roman ses vraies dimensions.

*

* *

Depuis le début du voyage, la Mort est omniprésente. Elle est, explique Bélonie, « la plus sûre compagne de route de l'homme » (p. 20). Pour ce groupe essentiellement composé de veuves et d'orphelins, elle est on ne peut plus familière. Membre « de la famille ou de la parenté » (p. 20) elle fait partie de la conversation quotidienne. On la nomme avec les termes concrets de la vie aux champs ; elle est la Faucheuse, ou encore la Métiveuse, qui cueille la vie des hommes comme les hommes moissonnent un champ à maturité. On peut certes grommeler quand de nouveaux passagers de la charrette apportent leur faucille, la sienne étant déjà suffisamment encombrante. Il reste qu'on l'accepte, tout comme on accepte le cycle de la nature et des saisons auxquelles elle est liée. Jamais elle n'apparaît sous un jour terrifiant ; jamais sous un jour réaliste. Antonine Maillet ne s'attarde guère à décrire ses personnages, il est vrai ; à peine a-t-elle pris le temps, dira-t-elle à propos de Pélagie, « de recueillir au creux de [son] mouchoir la seule description physique de l'héroïne de la Charrette qu'enregistra la chronique » (p. 111). De cette autre héroïne qu'est la Mort, aucun portrait, et pour cause, puisque « aucun vivant n'a encore vu la Mort » (p. 15) ; mais nous n'avons non plus aucune description physique de son œuvre. Certes nombreux sont ceux qui vont mourir en cours de route, mais personne, *absolument personne* - à moins qu'on ne veuille prendre en compte la mort si discrète des bœufs qui, tel le Fantassin quand on l'égorge pour nourrir la charrette, « tombe[nt] sans un cri » (p. 197) - ne mourra sous nos yeux. Le vieux Charles à Charles trépasse durant la nuit (p. 40) ; le petit Frédéric a déjà rendu l'âme quand Céline revient avec son fagot d'herbages qui eût pu le guérir (p. 53). La seule agonie sur laquelle quelques détails sont fournis, celle de la petite Virginie, n'en est pas une puisque l'enfant, miraculeusement sauvée, va ressortir « de l'ombre comme un champignon de la nuit » (p. 290). Si l'on perd alors quand même « des nouveaux nés, quelques vieux... », le Bon Dieu est venu les « qu'ri » (p. 289) voilà tout. Bélonie s'évanouira tout simplement dans la nature. Quant à Pélagie on ne la voit pas non plus s'éteindre ; « à l'aube, c'est le cri de Catoune qui réveilla la charrette », annonçant qu'elle n'est plus (p. 307). La raison pour laquelle la Mort revêt dans ce roman un aspect si peu tragique est qu'elle n'a rien d'une rupture. Jamais les morts ne quittent en fait les leurs. « La place des morts est dans la terre ; je saurions point les traîner avec les vivants », proteste Pélagie ; en réalité comme le lui rappelle Bélonie, « la place des morts est dans la mémoire des vivants, Pélagie. C'est pour ça que tu remontes au pays » (p. 37). Passagers les plus nombreux de sa charrette, ce sont eux qui lui ordonnent d'avancer quand son cœur voudrait tant prolonger l'étape avec Beausoleil. Avec les vivants, ils poursuivent un commerce continu, tel celui de Jeanne Aucoin avec feu son beau-père :

> Rien n'avait changé dans le comportement de Jeanne Aucoin après la mort du vieux. Elle continuait chaque soir à lui rendre des comptes de sa journée, et lui demander d'approuver au nom de la famille qui l'avait prise pour épouse et mère sa conduite et ses décisions de chef moral du clan. Elle attendait que le défunt lui fasse signe, d'ordinaire en lui tirant le gros orteil... (pp. 228-29).

A lui seul est réservée cette privauté. Pour ce qui est des autres, même le défunt le plus effronté, le mort le plus mort préfèrera se tenir à dix pieds d'elle, de peur qu'elle ne lui baille le pied dans l'œil. Avec une telle gaillarde, ils n'ont aucune chance ; elle reviendrait « de son agonie

aussi fraîche qu'un oignon, prête à passer son suaire à la lessive du lundi matin avec les caleçons de son homme » (p. 234). Le moment venu elle ira pourtant prendre sa place parmi les morts sans rechigner, tout comme l'a fait Charles à Charles. Celui-ci « avait compris que les siens n'avaient plus besoin de lui pour atteindre le pays... les siens avaient plutôt besoin que lui, il... » (p. 40). Nécessité de la Nature, la Mort permet en effet à la vie de renaître sous une forme meilleure. Tout autant que celui du vieillard, le décès du petit Frédéric, peu de temps après, s'est avéré en quelque sorte bénéfique, puisqu'il a été suivi de la naissance d'une sœur : « la sage femme rendait un enfant aux Cormier, un nouveau Frédéric en remplacement de l'autre. La vie avait des pièces de rechange et pouvait se refaire par en dedans » (p. 146). La naissance de celle qu'on décide de prénommer Virginie est « un grand événement... Car la petite héritait avant tout de son frère, de la vie de son frère resté en Caroline. Or voilà qu'il se réincarnait en Virginie, le Frédéric » (p. 148). Revanche de la vie sur la mort, cette réincarnation est bien plus encore ; c'est un progrès, puisque c'est la naissance d'une femme, et « si l'Acadie n'avait pas péri corps et biens dans le Grand Dérangement, c'était grâce aux femmes » (p. 148) ; et c'est surtout une victoire sur l'exil, puisque :

> en quittant la Virginie, les Acadiens tournèrent la tête une dernière fois vers cette terre qui avait refoulé à la mer les déportés de 1755. Et Alban à Charles à Charles, soulevant le petite Virginie à bout de bras, dit à tout le pays qu'ils laissaient derrière :
> — Vous aurez point pu empêcher c'te graine de sortir de vos racines, quand même !

De cette graine va pouvoir surgir un arbre magnifique, celui d'un lignage nouveau, jailli d'un prénom qui se passera désormais en héritage. Lignage ou encore lignée, voilà, sous l'une ou l'autre forme, le cinquième mot clé du livre, qui en réalité recouvre tous les autres. On joue sans cesse avec lui. Un lignage se « défrichète », se dénoue, se tricote « à l'endroit comme à l'envers » (p. 99). C'est lui qui lie les différents temps, non seulement de ce récit mais de l'Acadie elle-même en tant qu'Histoire vivante. Car les morts, les vivants et leurs descendants futurs forment une chaîne sans fin où chaque catégorie a besoin des deux autres pour exister. On mesure l'immense danger qu'a fait courir à l'Acadie le Grand Dérangement :

> On bousculait et chavirait les lignages, embrouillant les noms, dispersant les branches des familles aux quatre vents. Les guerres précédentes n'avaient fait qu'émonder l'arbre ; la déportation risquait de le déraciner (p. 99).

De même qu'un arbre ne peut vivre sans ses racines, un homme ne peut vivre sans ses morts. A bord de *La Grand' Goule,* il est un mousse recueilli par Beausoleil à l'époque du Dérangement, et qui n'a aucune famille. Le voici « en transes » devant Salem, où les sorcières lui ont prédit qu'il trouverait plus que la vie :

> — Plusse que la vie, tu dis ? Quoi c'est qu'y a de plusse que la vie d'un homme ?
> — C't elle là de sa lignée, qu'il fit, le mousse (p. 246).

Bientôt ce bienfait lui sera donné ; il est l'arrière-arrière petit-fils de Bélonie qui lui aussi, grâce à lui, retrouve enfin sa lignée. « Si jamais un

homme depuis le début des temps a éprouvé l'ombre d'une douleur de l'enfantement, c'est le Bélonie de la charrette. A cent ans ou presque il venait de mettre au monde sa lignée » (p. 215). Il va pouvoir « bâsir » en paix : le fil des générations des Bélonie est renoué. A travers la lignée, la vie a retrouvé ses droits, l'arbre ses racines.

*

* *

Quel est donc ce Bélonie, à qui est réservé un rôle si singulier ? « On ne laisse pas seul en Géorgie un vieillard qui approche cent ans et qui n'a plus ni famille ni parenté parmi les vivants. Pélagie n'aurait pas eu le cœur de laisser derrière le doyen des déportés » (p. 16). Ainsi, dès le départ, il occupe une position spéciale ; « tout épluché » (p. 15), édenté, affligé de tics - sa « grinche » perpétuelle, et ce « hi ! » qu'il hoquète à tout instant - il semble, bien que « vigoureux comme du bois vert » (p. 38), porter naturellement la mort en lui. Quand il sourit « de toutes ses brêches » (p. 16), c'est déjà un sourire « d'outre-tombe » (p. 70). Il sera du reste le seul, quand bien même il disparaîtra sans laisser à ses compagnons la possibilité de lui ériger « la moindre croix de bois », à avoir droit à une inscription funéraire :

> *Ci-gît Bélonie, fils de Jacques*
> *fils d'Antonine Maillet : 1680-1778* (p. 282).

Les dates sont importantes ; elles donnent au récit son armure temporelle (on fête les nonante ans de Bélonie au moment où s'ébranle la charrette ; il meurt huit ans plus tard quand l'aventure touche presque à son terme) en même temps qu'elles le fixent dans l'Histoire. Car le rôle de Bélonie est d'abord celui d'un lien vivant avec le passé. Il est la mémoire de l'Acadie :

> Il n'avait rien oublié, le radoteux, conteux, chroniqueur de la petite histoire des aïeux. Il pouvait tout vous raconter, dans un seul souffle, les ancêtres comme les descendants, vous dérouler tout un lignage, sans rater une maille, et vous crocheter l'histoire d'un peuple qui allait de France en Acadie en passant par l'exil (p. 66).

Patrimoine oral, archives ambulantes, il connaît non seulement tous les lignages mais tous les contes. Et parce que ces contes sont hérités de temps remontant bien au delà de l'exil, ils sont joyeux : « il n'avait rien perdu de son vieux fonds gaulois, le Bélonie, sorti de Jacques, sorti d'Antoine, sorti de Paris au temps des chansons et contes drolatiques » (pp. 79-80). Aux moments les plus noirs, sa verve sera plus précieuse pour les compagnons de la charrette que l'elixir de la vieille fille Célina. Comment Pélagie pourrait-elle donc le laisser au bord de la route, même si en l'acceptant dans le convoi, il lui faut également accepter la charrette de la Mort ?

> Il l'avait vue de près, tant et tant de fois, entendue, Bélonie, entendue, car personne n'avait jamais vu ce sombre fourgon, sans portières ni

> fanaux, tiré par six chevaux flambant noirs, une charrette qui parcourait le monde depuis le commencement des temps (p. 15).

Pélagie a beau le traiter en « vieux radoteux » et lui lancer : « Si parsonne l'a onques vue, comment c'est qu'on sait qu'elle est noire, votre charrette ? », il ne lui en faudra pas moins livrer course à cette sinistre charrette dont les essieux ne vont cesser de grincer tout le long de son chemin. Ne nous laissons pas prendre, en effet, par ces rendez-vous, au demeurant le plus souvent manqués, entre le navire « à quatre mâts » de Beausoleil et celui « à quatre ridelles » de Pélagie (p. 110). L'intrigue repose bien plutôt sur la course symbolique entre ces deux charrettes qui brinquebalent dans les mêmes rouins, les mêmes ornières. S'il y a quelque suspense, il est là : « Pourvu que la charrette de Bélonie ne prît pas les devants, devant celle de Pélagie » (p. 28). Mais, rival apparent de Pélagie, Bélonie est tout autant son complice. « Il n'avait jamais renoncé à la vie, il lui avait accolé l'autre, c'est tout » (p. 28). Aussi ne se laisse-t-il pas figer dans son rôle de prétendu cocher de malheur, de connaisseur « en trépasserie » (p. 87), ni ne cède-t-il longtemps à son angoisse métaphysique qu'il a appelée sa crampe de moralité » (p. 109) ; volontiers il accepte de « présider aux rites de la vie » (p. 150) en l'absence de prêtre pour le baptême de Virginie. Pour marier sa fille Madeleine, Pélagie fera à son tour appel à lui : « Je sais que vous êtes plusse porté sur les cérémonies funéraires, Bélonie-le-Vieux, mais pour une fois vous pourriez peut-être tourner votre veste à l'envers... » (p. 218). « Hi », que répond la patriarche, trop heureux d'accepter l'invite. Plus on avance dans le roman, mieux il s'installe dans ce rôle bienveillant, au point de devenir, après sa disparition, une sorte de saint tutélaire pour l'Acadie. « La nature était envahie de Bélonie... ce siècle de Bélonie était inscrit partout » (p. 282). Oubliant leurs *ora pro nobis,* ses anciens compagnons de route s'adresseront à lui dans leurs litanies : « délivrez-nous du mal, Bélonie » (p. 283). S'il ne peut sauver tous les enfants, du moins croit-on devoir lui attribuer la guérison de la petite Virginie : « On raconte qu'à l'instant même où la miraculée a ouvert les yeux, un petit hi ! serait sorti de sa bouche » (p. 290). L'Acadie ne pouvait se permettre de perdre cette enfant qui portait la promesse d'une nouvelle lignée. « Merci, Bélonie » (p. 282). « Chantez sa gloire, petits et grands » (p. 284). En réalité, ainsi bariolé de couleurs saint-sulpiciennes, il n'est pas particulièrement convaincant. Il lui faut simplement maintenir sa présence, le temps - deux années encore, mais qui sont expédiées en quelques brèves pages - que Pélagie vienne le rejoindre. Sa véritable consécration, il l'a connue au moment du Combat des Charrettes. Son nom, qui évoque celui de Bellone, déesse latine du combat guerrier, portait une amorce de son destin ; ce jour-là, il l'assume pleinement, dans son face-à-face avec la Mort. Il a bel et bien retourné sa veste, et perdu toute déférence, lui, « le fidèle Bélonie », envers cette « vaurienne », cette « bougresse de garce », qu'il nargue et morigène. « Tu m'avais leurré, vieille chipie, t'avais point emporté toute ma lignée dans ta charrette. Ça fait qu'asteur, bâsis, j'ai plus besoin de toi ». A son tour à lui de la battre en « coquinerie », en détournant son attention, pendant qu'on lui arrache Beausoleil dont elle était venue s'emparer :

> Tu as trop perdu de temps à placoter avec moi, vieille garce...
> Même toi, j'ai réussi à te distraire une seconde, une petite seconde, c'est tout ce que ça prend pour se glisser entre le temps et l'éternité... hi, hi (p. 263).

Et de donner un grand coup de pied au museau des juments ; et leur péter à la face. Peu importe qu'un jour il lui faudra payer cette « corrida avec la Mort » ; ce jour-là, c'est lui-même qui le choisira ; il hélera lui-même les six chevaux, grimpera tout vivant dans la charrette (p. 281). Il est l'homme qui a trompé la mort ; il est l'Acadie triomphante ; « une seconde, une petite seconde », c'est tout ce qu'il lui suffit à elle aussi pour se glisser entre le temps et l'éternité.

*

* *

Deux ans peuvent bien donc encore s'écouler avant que Pélagie ne grimpe à son tour dans la charrette de la Mort, de façon aussi altièrement symbolique « sans se tenir par la rampe... debout, droite,... les yeux grands ouverts » (p. 307). Deux ans qui ne comptent effectivement guère dans le temps du récit. L'aventure culmine le jour du Combat des Charrettes ; la course alors s'achève aux portes du pays que plus rien désormais ne peut empêcher la troupe d'atteindre. « Ce fut le plus grand moment de sa vie, à l'héroïne d'Acadie. Pour la première fois sa charrette avait vaincu l'autre » (p. 266). Cette victoire, c'est tout autant la sienne que celle de Bélonie. D'un seul cri, mais quel cri : « Ma vie ! », elle a effrayé la Mort, et lui a fait lâcher prise. Il s'agissait en fait d'un marché, qu'il lui faudra, le jour venu, remplir. Elle en convient avec Bélonie qui dans son ultime vision abandonne sa défroque de saint pour devenir Ange de la Mort et l'appelle :

> ... Bélonie... je t'entends... Bélonie... je sais... Je sais... à Salem, j'ai voulu sa vie au prix du prix de la mienne... Tu m'as point leurrée, Bélonie, je sais ce que tu as fait, Je t'ai vu. C'est pour ça que ma charrette a gagné, Bélonie... j'avons atteint le pays. Asteur c'est fini... Tu peux venir... (p. 306).

Un mélodramatique tableau final peut s'imaginer : l'héroïne s'offrant au vieux barbon, en échange de la vie de son amant. Mais il ne correspondrait pas à la réalité profonde de cette histoire. Avec Beausoleil le rêve était non seulement impossible, mais absurde, à l'image même du beau marin, tel qu'il disparaît après la mort de Pélagie,

> dans un quatre mâts sans pavillon ni port d'attache, absurde, intrépide, héroïque... filant vers un horizon impossible... (p. 308).

Pélagie ne saurait épouser la mer. « C'était coutume en Acadie d'apporter en dot une charrette à son homme, la charrette, signe de pérennité » (p. 269). Quand on l'enterre à Tintamarre dans les lambeaux de sa charrette, ce sont ses vraies noces ; elle se donne au sol de l'Acadie. Peu importe que son cœur n'ait, toutes ces années de voyage, cessé de « galoper vers la mer à lui en sortir du corps » (p. 157), sa destinée restait terrienne. On ne peut semer dans la mer ; il faut la terre pour y « planter » (p. 17) ses morts, pour y enfouir sa « graine », d'où jaillira un peuple. Le symbolisme de ce dénouement où terre, mer, Bélonie, Acadie, générations et moissons futures se fondent en une seule et même image

est inéluctable. On serait même tenté de le trouver trop voyant si d'autres lectures ne s'ajoutaient également. L'« odyssée » (p. 292) de Pélagie et de ses compagnons de charrette ne se réduit pas en effet à cette unique parabole, pour émouvante qu'elle soit. Tout comme les romans de cet autre Canadien des Provinces Maritimes, anglophone quant à lui, Hugh Mac Lennan, l'intrigue a pour trame la *catabase,* ou voyage au pays des morts, dont on revient, plein d'une force nouvelle. Familière aux lecteurs de l'*Odyssée* (livre XI) et de l'*Enéide* (livre VI), la formule, on le sait, est devenue une sorte de modèle breveté en littérature canadienne anglophone contemporaine, sous-jacente, par exemple, à *The Fire-Dwellers* de Margaret Laurence ou *Surfacing* de Margaret Atwood, pour ne citer que ces seules œuvres. Hugh Mac Lennan, dès 1941, s'en sert dans *Barometer Rising* avec tout son sérieux de professeur de littérature classique, allant jusqu'à prénommer l'héroïne Penelope, pour bien donner la référence. Est-ce en raison de cette application, ou encore du puritanisme encombrant la démarche de ses personnages aussi bien dans *Barometer Rising* que dans *The Watch that Ends the Night* où se retrouve un schéma identique ? La catabase reste en tout cas assez pesante chez Hugh Mac Lennan, alors que dans *Pélagie la Charrette,* elle offre un parfait soutien à l'imagination d'Antonine Maillet. Il est vrai qu'elle est trop fondamentale à l'expérience même de tous ses personnages « qu'on a voulu tuer plusieurs fois et qui chaque fois avont ressoudu la tête » (p. 292) comme elle l'est surtout à l'histoire de l'Acadie, « morte, la pauvre, enterrée avec une messe basse et rayée de la carte du monde » (p. 63) et qui ressurgit. Il est vrai aussi qu'elle s'entrecroise avec d'autres trames, tel le mythe du Phénix, auquel Pélagie « sortie vivante des flammes de la Grand' Prée » (p. 13) Beausoleil lui-même dont le vaisseau fantôme qui « brûle et rebrûle jusqu'à la fin du monde » (p. 82) devient vaisseau de vie, nous renvoient irrésistiblement. La Bible est elle aussi mise à contribution. « Les Acadiens de l'ancienne Acadie ne connaissaient de l'histoire que les chapitres qu'on se passait de bouche à oreille au pied de la cheminée et où n'entraient point les rois d'Egypte » (p. 33). La Savannah, miraculeusement « presque à sec » (p. 33) quand il leur faut la franchir pour fuir « le désert de Géorgie » (p. 32) n'est certes pas la Mer Rouge. La filiation n'en est pas moins évidente. « Depuis quatre mille ans que la terre roulait sa bosse, combien y en avait-il eu de générations entre Adam, Abraham, Moïse et le premier des Bélonie ? » (p. 56). Lorsque surgit un « Bélonie, sauvé des eaux » (p. 251) ou que Beausoleil se voit promu « nouveau Messie » (p. 197) à qui Pélagie, « comme un jour une mère avait dit à son fils à Cana que la noce manquait de vin » (p. 253) demande un miracle (il marchera, sinon sur les eaux, du moins sur la boue pour sauver la charrette) Antonine Maillet n'exagérerait-elle pas même un tantinet ? Pourtant il n'y a de sa part ni démarquage ni parodie. En entrecroisant diverses trames, quitte à laisser ici et là un fil trop voyant, non seulement elle les renforce mais avec le tout elle crée une trame originale, sur laquelle elle va inlassablement poursuivre son unique grand thème, qui est la résurrection de l'Acadie. Au demeurant, si dans ces trames il faudra en trouver une qui commande toutes les autres, ne la cherchons point dans la tradition classique ou biblique. De propos délibéré, Antonine Maillet s'inscrit en premier lieu dans la tradition de Rabelais, issu du même terroir que les ancêtres de tant d'Acadiens. Rien d'étonnant, donc, à ce que son univers soit si volontiers « drolatique » ou « fantastique », accueillant aux sorcières et géants. Les deux contes narrés par Bélonie, celui du pauvre vilain en

quête de sa poule blanche et celui de Tit-Jean qui s'en va explorer les entrailles puantes de son aïeule la Dame Géante de la nuit à la recherche de trois mots magiques, s'avèrent les deux pièces maîtresses dans l'armature allégorique du roman qu'ils flanquent, au début et à la fin, à la façon d'arcs-boutants. Rigoureusement parallèles, ils sont chargés d'en révéler le sens, que Bélonie d'ailleurs souligne, en rattachant l'un et l'autre conte à l'aventure de la charrette. « Et c'est comme ça que je sons encore en vie, 'nous autres les exilés, par rapport que j'ons consenti à sortir d'exil et rentrer au pays par le cul d'une baleine » (p. 80) tout comme le pauvre vilain. Quant à Tit-Jean, qui choisit un autre orifice, on pourrait imaginer qu'il ne surmontera pas son dernier avatar : « en voulant passer les dents... [il] sortit les pieds en premier... ce qui fit rire les oiseaux qui, guettant son retour, lui aperçurent le fondement. Le rire des oiseaux réveilla la géante qui ferma la bouche de surprise et coupa le héros en deux » (p. 279). Voire ! Pour dégager pleinement la morale de ce conte, comme du récit tout entier, il convient ici de faire appel à une autre légende d'un autre peuple à l'autre bout de l'univers, venu tout comme le peuple d'Acadie de par delà les mers et comme lui victime de l'Histoire. Antonine Maillet dit de Jeanne Aucoin, lorsque celle-ci s'affaire à l'occasion du mariage de la fille de Pélagie avec autant d'ardeur que pour l'enterrement de son beau-père, que « les deux événements se rejoignaient quelque part au fond de sa mémoire involontaire » (p. 228). Sans doute est-ce un processus identique qui lui a fait choisir le nom de Pélagie pour son héroïne, dont « je ne me rappelais même pas », dira-t-elle, « que ça venait de 'pelage' - parce que mon grec était loin - de 'pelagos' qui veut dire plage, qui veut dire mer »[2]. Il faut croire qu'Antonine Maillet sait également emprunter à une autre forme supérieure de « mémoire involontaire » qui est la mémoire collective des peuples. Car son Tit-Jean se révèle être de la même parenté que l'espiègle Maui dont les Maoris aiment conter les frasques. Un jour, - et ce fut sa dernière aventure - tout comme Tit-Jean s'en va explorer les entrailles de la Dame Géante de la Nuit pendant qu'elle dort, Maui décide de pénétrer à l'intérieur du corps de Hine nui te Po, mère des Hommes, mais aussi déesse de la Mort. Il veut lui sectionner le cœur pour rendre les hommes immortels. La voie qu'il choisit n'est sans doute pas tout à fait la même, puisqu'il veut entrer par le vagin pour ressortir par la bouche, et il ne va pas aussi loin que Tit-Jean. Mais dans l'un et l'autre conte, les oiseaux sont spectateurs et jouent un rôle similaire. Au moment où Maui passe la tête dans l'intimité de la géante, ils trouvent le spectacle si drôle que l'un d'eux éclate de rire. Réveillé en sursaut, Hine nui te Po serre les cuisses et Maui meurt ainsi étouffé. Voilà pourquoi, disent les Maoris, la mort continue de régner en ce monde. Toute autre, on le devine, est la morale que Bélonie tire de la conclusion de l'histoire de Tit-Jean Quatorze :

> Soyez tranquilles ; avec la moitié du corps, et sa meilleure moitié, le Quatorze était encore assez en vie pour lui bailler du fil à retordre à son aïeule de Géante de la Nuit... du fil à retordre long comme une éternité. C'est moi qui vous le prédis (p. 279).

A travers l'histoire de Pélagie et de son peuple, Antonine Maillet confirme cette prédiction. On a eu beau essayer de la tuer en lui coupant les racines « au ras des genoux » (p. 56), l'Acadie marche encore. Alors qu'en Nouvelle-Zélande, soumis à la même domination, les Maoris se sont laissé broyer en tant que peuple, adoptant la langue et la religion de

l'envahisseur, et sans pour autant devenir son égal laissant leur sang fortement se mélanger avec le sien, les Acadiens ont su préserver leur identité, en dépit de toutes les traverses. Tit-Jean, qui avec sa moitié de corps continue à bailler du fil à retordre à la géante, Bélonie, Pélagie, *debout* dans la sinistre charrette, pareils à la Sagouine, à genoux peut-être, mais jamais vraiment courbés, sont les prototypes héroïques d'un peuple qui, en tant que tel, a su tenir tête à la mort.

*

* *

De même que dans *Pélagie la Charrette,* l'histoire ne saurait se terminer que lorsqu'on « se retrouve après une génération, presque au point de départ » (p. 291) il nous faut pour conclure revenir au triangle du début. Car la question se pose encore, en dépit des explications déjà fournies. Pourquoi Beausoleil devait-il fatalement s'effacer devant le couple Bélonie-Pélagie ? C'est dans les mécanismes de l'imagination créatrice d'Antonine Maillet que se trouve la réponse. Elle l'a avoué dans une interview : « Beausoleil a l'air peut-être moins réel que tous les autres » parce qu'elle ne l'a pas inventé. « C'est un personnage historique qui est passé à la légende, et qui a fait en petit ce que je lui fais faire en grand. Il a vraiment sauvé un bateau avec des Acadiens dedans »[3]. De là « ce caractère légendaire » dans lequel il se trouve « consacré » en même temps que confirmé et qui le handicape ; voué à l'immortalité, il ne peut en effet s'inscrire dans la chaîne de vie qu'est la lignée, seul à n'avoir ni aïeux, ni descendants. L'imagination d'Antonine Maillet semble bel et bien achopper devant un tel héros et les deux rôles qu'elle lui assigne, que ce soit celui du beau mâle, qui dans un univers de femmes fortes, de Mères « Courage » ou « Pélage » (pp. 66, 70...) n'a en réalité guère loisir d'affirmer son ascendant, ou celui de Robin des Hautes Mers, « planant comme les alcatras sur le faîte des lames » (p. 308). Car, pas plus que l'Amour qui affadit, le grand large n'inspire la romancière. « Pélagie », dit-elle, « ne choisissait pas ses images... un pays de mâts et de haubans, encadré de baies, balafré de fleuves » (p. 31) ; images non du grand large mais de la mer qui baigne la vie sur la terre ferme, et imprègne de son sel tout le vocabulaire acadien. « Les aboiteaux ! » continue-t-elle « ce seul mot la mit en rut ». Et ce n'est pas seulement Pélagie qui entre en rut, - le terme ici a toute sa force comme toute sa saveur - mais l'auteur également, qui se projette dans sa création. Avant que son héroïne ne meure, elle lui fera frénétiquement enfouir « dans sa poche de devanteau... des mots, des mots anciens aveindus de la foule de ses pères et qu'elle ne voulait point laisser en hairage à des gots étrangers » (p. 303). Elle les enfouira pour qu'ils vivent, et à l'instar de Bélonie, de Bélonie *Maillet,* à jamais uni avec elle dans cette tâche mystique, elle enfouira aussi les légendes, l'histoire du peuple d'Acadie. « Où sont des morts les phrases familières ? », s'interroge Valéry dans « Le Cimetière Marin » ? Elles sont dans les charrettes, celle de Bélonie, celle de Pélagie. Beausoleil ne les transporte pas dans son navire ; et c'est pourquoi il faut qu'il s'efface devant les deux autres grâce à qui les morts vont pouvoir continuer de parler et l'Acadie de vivre, éternelle, toujours recommencée.

# NOTES

1 P. 81, sur 315 de l'édition Grasset, Paris, 1979.

2 Donald Smith, « L'Acadie, pays de la ruse et du conte : entrevue avec Antonine Maillet », **Lettres Québécoises,** N° 19 (Automne 1980) p. 53.

3 **Ibid.,** p. 52.

# COMPTES RENDUS

**BIBLIOGRAPHIE POUR LES ETUDES CANADIENNES, Situation actuelle et besoins futurs, Association des Etudes Canadiennes,** vol. IV, 1982, 193 p.

Cet ouvrage, précédé d'un prologue de Guy Sylvestre, Directeur de la Bibliothèque nationale du Canada, d'une préface de J.E. Page, président de l'Association des études canadiennes et d'une introduction d'Anne B. Piternick, est une mise au point réalisée à l'occasion de la réunion de l'Association, tenue dans le cadre du congrès annuel des Sociétés Savantes du Canada à Halifax, en 1981, des résultats de l'enquête sur la documentation relative aux sciences humaines au Canada entreprise sur décision de la conférence de l'Association, réunie en 1974, de constituer un thesaurus des ressources de l'histoire, des sciences sociales, de l'anthropologie, etc...

Les thèmes principaux développés dans ce volume, après avoir été présentés et discutés à Halifax, sont l'ouverture sur des domaines jusque là négligés, l'application de l'informatique au stockage des données, la recension des collections de références et l'inventaire des institutions disposant d'archives, de collections de microfilms, autrement dit sur l'ensemble de ce qu'on désigne aujourd'hui du terme de « banques de données ». Il a été demandé aux intervenants étrangers de fournir des informations sur les documents et travaux conservés dans les bibliothèques, les archives universitaires, les répertoires de recherches en cours, les collections des Sociétés Savantes ou des institutions publiques et privées aux Etats-Unis, en Australie, en Europe. Le livre s'achève sur une réflexion relative aux méthodes de l'archivage bibliographique. Il est bilingue et fournit des renseignements précieux sur les méthodes de travail, la domiciliation des ressources documentaires indispensables à toute démarche de recherche sur des sujets de sciences humaines concernant le Canada.

Pierre GEORGE

## LE CENTENAIRE DE LA SOCIETE ROYALE DU CANADA

La Société royale du Canada a célébré avec éclat son centenaire à Ottawa, du 30 mai au 2 juin 1982. Fondée en 1882 par le marquis de Lorne, gouverneur du Canada (1878-1883) pour assurer « l'avancement de la littérature et des sciences », la Société, dont le premier président fut J. William Dawson, a été progressivement organisée en s'inspirant de la structure de l'Institut de France : trois Académies : Sciences humaines, Sciences juridiques, Sciences de la nature et sciences exactes. Elle exerce par ailleurs, auprès des nombreuses sociétés savantes constituées postérieurement, un rôle de parrainage semblable à celui du Comité des travaux historiques et scientifiques fondé en France par Guizot une vingtaine d'années plus tôt.

Son actuel président, M. A. Tremblay, souhaite voir s'accroître sa fonction de promotion de la recherche et de la réflexion générale au-dessus des préoccupations sectorielles des spécialistes. Ce fut le sens des travaux présentés à l'occasion des cérémonies du centenaire au travers de deux séries de réunions : colloques généraux tenus dans la grande salle du théâtre du Centre national des Arts et tables rondes des différentes académies sur des thèmes de leur ressort, en relation avec l'actualité de la conjoncture et de l'évolution de la pensée scientifique, ensemble d'une intensité continue, accompagné par des expositions de livres et une grande exposition historique sur la Société, organisée à la Bibliothèque nationale.

La Société avait invité le président de l'Association française d'études canadiennes et un représentant de l'Institut de France, le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, M. Paul Germain. Elle a marqué son intérêt et sa sympathie à l'égard des efforts déployés pour développer les études canadiennes en France. Des relations de travail sont envisagées, par ailleurs, avec l'Institut de France et les sociétés savantes françaises, par l'intermédiaire du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Pierre GEORGE

## UN COLLOQUE SUR LA VOIE MARITIME GRANDS-LACS SAINT-LAURENT

Du 7 au 9 juin 1982 s'est tenu à Québec un colloque international organisé par le Professeur Hugues Morrissette, président directeur général de l'Office de planification et de développement du Québec sur **« Le système Grands-Lacs Saint-Laurent, porte continentale de l'Amérique du Nord »,** qui a réuni plus de 300 participants, appartenant à une dizaine de pays concernés par le commerce maritime avec l'Amérique du Nord, mais essentiellement canadiens et américains. L'importance de la voie maritime était symbolisée dans une exposition générale et dans la salle des séances par une grande carte de « positionnement » des navires au 1er décembre 1981. Elle a été commentée par les intervenants, tant sur le plan de sa capacité de transit que sur celui de l'intensité et de la nature des courants de trafic. Certes, l'axe Grands-Lacs Saint-Laurent, qui dessert une des grandes concentrations industrielles du monde et un ensemble régional occupé par une cinquantaine de millions d'hommes, est une donnée géographique à laquelle les travaux d'aménagement du canal Welland et de la Voie maritime du Saint-Laurent ont donné toute son efficacité, mais elle n'échappe pas aux concurrences et, avant tout, à celle des ports de la côte Est des Etats-Unis. Les problèmes de tarification, des péages, du coût de transit et de transbordement, de rupture d'équilibre de charge entre le minerai de fer à la remontée et les céréales à la descente, du fait des modifications apportées au système sidérurgique américain, appellent de multiples concertations et des innovations dans le domaine du trafic charbonnier et celui des « conteneurs », peut-être aussi de nouveaux travaux. Multiples thèmes d'un colloque où la province de Québec a rappelé sa position privilégiée, tout en appelant à la coopération de tous les riverains et usagers, tant canadiens qu'américains. Géographie économique, mais aussi géopolitique autour d'un axe de navigation intérieure unique au monde[1].

Pierre GEORGE

1 - Le sujet a fait l'objet de la thèse de doctorat de J.C. Lasserre déjà signalée dans **Etudes canadiennes.**

Robert BOTHWELL, Ian DRUMMOND et John ENGLISH : **Le Canada depuis 1945 : Pouvoir, politique et provincialisme.** Presses de l'Université de Toronto, 1981.

Ce fort ouvrage de 489 pages traite de 6 thèmes principaux :

1 - Modèles de changement.

2 - La fin de Mackenzie King : 1945-1948.

3 - Les années de St-Laurent : 1948-1957.

4 - Les années de Diefenbaker : 1957-1963.

5 - Les années de Pearson : 1963-1968.

6 - Les années 70 et au-delà.

Il s'agit d'un ouvrage de base pour étudiants et enseignants des Etudes Canadiennes. Le titre de ce livre de référence aurait pu comporter la mention « social » et « économique » car aucun aspect de la vie canadienne n'est absent. En effet, si les auteurs ont convenu dès l'Avant-Propos d'avoir pour point de départ le domaine économique, ils ont su donner une bonne explication de leur démarche, elle-même située dans une perspective générale et très élaborée.

Le plan, qui pourrait gêner par son aspect trop chronologique, a le mérite de la clarté. Nous comprenons très vite que le fil conducteur est la question du changement.

Les auteurs ont exploré chacun des principaux événements de la période étudiée en leur consacrant un chapitre spécial (par exemple : La Crise d'Octobre). Leur narration est alors journalistique dans la précision des faits (par exemple : L'Affaire de l'installation de l'Ambassade Canadienne à Jérusalem). Celà n'empêche jamais une analyse substantielle de la portée de l'événement.

La richesse du livre se retrouve aussi dans les passages concernant la vie culturelle et mieux, l'étude des mentalités. Ils permettent au lecteur une riche interprétation du « quotidien » canadien. Nous saisissons aussi bien l'évolution de la prise de conscience féministe que la volonté culturelle de démarcation par rapport aux Etats-Unis (notamment à travers les positions des écrivains et artistes canadiens). Nous relevons ici l'originalité et la bonne démonstration de l'émergence du nationalisme canadien.

Ceci n'excluant pas cela, nous notons les heureux passages concernant le renforcement des liens économiques du Canada avec les Etats-Unis (chapitre intitulé : « Dollar, commerce et budgets »).

Nous apprécions également l'analyse très fine des événements de 1968, qui permet d'envisager la logique de l'opinion face au pouvoir, ou encore la narration des difficultés internes aux différents partis politiques.

En revanche, nous regrettons que certains « mauvais fonctionnements » comme ceux des écoles, de la poste, du système de relations du travail, ne soient qu'évoqués. Enfin, même si le penchant des auteurs pour le thème de l'Etat-Nation est toujours en filigrane, nous pouvons affirmer que leur travail permet, selon leur souhait, « l'ouverture du Débat ».

La bibliographie très fournie, l'utilisation sélective et minutieuse de la presse peuvent être d'un grand secours pour les étudiants effectuant une recherche à contenu canadien.

« Le Canada depuis 1945 : Pouvoir, politique et provincialisme » se lit également à travers les caricatures qui agrémentent un texte sérieux et fourni d'une touche d'humour !

M.H. JUILLARD-RANDRIAN

Guildo ROUSSEAU. **L'Image des Etats-Unis dans la Littérature Québécoise.** (1775-1930). Editions Naaman (CP 697, Sherbrooke, Québec J1H 5K5). 1981. 360 p.

Pour qui s'est intéressé à l'image de l'Amérique dans la littérature française ou à quelqu'autre domaine de ce que nos collègues allemands appellent « Imagologie », l'ouvrage de Guildo Rousseau présente un attrait particulier qui provient, disons-le tout de suite, tout autant du miroir du nationalisme culturel québécois constitué par l'évolution de ses représentations mythiques de l'Amérique anglo-saxonne que de la nature, de la valeur ou de l'exactitude des dites représentations. En effet, compte-tenu des différences historiques entre le Québec et la France, leurs images de l'Amérique aux époques concernées ne diffèrent pas essentiellement : certes, il manque bien à l'image de l'Amérique conçue au Québec la dimension des « grands espaces » et de « la terre où tout arrive » puisque l'écrivain local se trouve déjà à l'intérieur de cet espace fabuleux du Nouveau-Monde ; mais la promesse de renouvellement, la possibilité d'une fortune éclatante et, inversement, la crainte de se voir asservir par l'adoration de Mamon ou corrompre par la Ville sont semblables.

Cette étude s'attache donc à retracer les visages du « mirage américain » à travers la littérature (surtout roman, théâtre, journaux de voyage, plus rarement la poésie) à l'exclusion de la presse et des écrits documentaires et historiques qui sont seulement mentionnés à l'occasion. La première partie traite de cette image fascinante des Etats-Unis, que les écrivains brossent tour à tour dans le contexte du Far West, de la Guerre de Sécession, de la Louisiane francophone ou campe dans l'univers légendaire du gangster, du hors-la-loi. Cet attrait suscite en retour des efforts pour combattre l'attirance d'un pays si proche et dont l'abondance séduit autant que ses mœurs étranges étonnent. La seconde partie du livre s'attache donc aux groupes d'écrivains qui tantôt reconstituent la Ruée vers l'Or en termes d'allégorie, tantôt se font les chroniqueurs de l'émigration canadienne en Nouvelle Angleterre de 1860 à 1930, tantôt s'insurgent contre les débuts de la « colonisation » américaine du Québec en dénonçant l'emprise économique sur les richesses naturelles et, plus souvent, en faisant appel aux valeurs traditionnelles de la Laurentie : langue et culture françaises, foi catholique, fierté nationale. Tel est le propos de la troisième partie.

Cette production américanophobe établit un réquisitoire sévère contre une « nation de boursicotiers ». Les villes corrompues et les usines avilissantes des Etats-Unis deviennent l'antithèse des campagnes bucoliques canadiennes mais la réalité de l'exode de milliers de compatriotes vers ces pâturages plus verts accule les écrivains à une prise de conscience ; par delà l'angoisse d'émigrer en « se prostituant », c'est le drame collectif québécois qui apparaît : « le tiraillement entre le Nord et le Sud, le désir d'une civilisation pastorale idyllique par opposition à un univers urbain, le rêve d'une société parfaite qui laverait l'Amérique de tous ses pêchés, du libéralisme, du capitalisme, de l'industrialisation ; c'est la promesse d'une terre canadienne qui ferait la synthèse de l'Ancien et du Nouveau Continent, d'une France américaine qui se donnerait d'elle-même un destin à sa mesure » (pp. 280-281).

Nous touchons là du doigt non pas la mesure, mais la démesure du mythe québécois qui veut faire la synthèse de l'Ancien et du Nouveau, concilier les contraires... Ce nationalisme littéraire québécois commence à se structurer au milieu du XIX[e] siècle en rapport avec l'Institut canadien de Montréal ; il prone une décolonisation non seulement vis-à-vis de l'Europe mais surtout vis-à-vis de l'encerclement anglo-américain. David, Garneau, Casgrain et d'autres proclament, aux années 1860, la mission culturelle et spirituelle qui leur incombe « l'action spéciale qui nous est départie par la nature de notre esprit, les tendances spirituelles de nos croyances catholiques, nos inclinaisons artistiques, la puissance de généralisation de notre intelligence... » Face aux aspirations de la jeunesse canadienne qui ne se satisfait plus du train-train de la vie terrienne et face aux incursions croissantes du « mode de vie Etats-Unien », cette mission nationaliste s'exacerbe après la Première Guerre Mondiale en reconquête spirituelle du continent, dans les œuvres de Tardivel et De Nevers par exemple. Leur rayonnement restera imaginaire et mythique. L'utopie fait bientôt place à la résistance d'un groupe acculé, infériorisé vis-à-vis de l'américanisme et qui va orchestrer « la revanche morale du héros romanesque sur son antagonisme américain » (p. 287). Ce sont les thèmes du retour volontaire de l'émigré déçu, de la lutte des travailleurs locaux contre les cartels et les multinationales, ou ses récits dans lesquels « l'Américain se voit dans l'obligation de confesser son infériorité et son indignité vis-à-vis de la Canadienne française. Fanatique et sectaire, il lui faut reconnaître la supériorité de la foi catholique sur le credo protestant (...) mais condamné à rester un éternel prétendant, il en vient à se détester lui-même ».

Les analyses convaincantes de Rousseau montrent bien comment le thème de la revanche morale s'inscrit dans le droit fil de celui du rayonnement imaginaire. Volonté de sauver de l'américanisation la terre laurentienne, ou plutôt, chez l'impétueux Abbé Groulx, culte des survivances, culte des principes et des idées françaises. Pourtant, l'image des Etats-Unis continue à s'inscrire dans les lettres franco-canadiennes, comme dans l'imaginaire québécois, comme un appel de liberté, rêve tantôt dangereux et défendu et non de la tradition, tantôt triomphal parce qu'il correspondait à l'autre face de la quête d'identité : l'américanité. En effet, si la francité reste l'objet le plus cher, celui du désir d'être, l'américanité propose elle aussi ses exigences, ne serait-ce que dans le domaine de l'avoir. Il faut savoir gré à cette étude qui se veut d'abord littéraire d'éclairer d'un jour si net des mentalités américaines dont, d'Europe, nous sommes souvent tentés d'ignorer à la fois le profond enracinement et la durable complexité.

Michel FABRE

**Dictionary of Canadian Biography / Dictionnaire Biographique du Canada** — Frances G. HALPENNY et Jean HAMELIN, edit., Vol. XI, 1881 to 1890, University of Toronto Press, Presses de l'Université Laval, 1982, XX - 1092 p., cartonné, $ 45.50.

Nous saluons avec la publication du volume XI du *DBC,* le 7e volume d'une collection ambitieuse qui réalise ses promesses depuis la sortie du volume I en 1966. Il fait directement suite au volume X dont j'avais eu le privilège, en 1970-1971, d'être le traducteur de la version française. On notera au passage, avec satisfaction, que le *DBC* paraît toujours dans les deux langues officielles et constitue ainsi une ramarquable illustration du bilinguisme.

Le rythme de sortie des différents tomes s'accélère et on ne peut que s'en réjouir. On rappellera que le principe de classification des « entrées » dans chaque volume, est la date de la mort des personnes célèbres :

| | |
|---|---|
| Vol. I (personnes décédées entre 1000 et 1700) | paru en 1966 |
| Vol. II (personnes décédées entre 1701 et 1740) | paru en 1969 |
| Vol. III (personnes décédées entre 1741 et 1770) | paru en 1974 |
| Vol. IV (personnes décédées entre 1771 et 1800) | paru en 1979 |
| Index Vol. I à IV | paru en 1981 |
| Vol. IX (personnes décédées entre 1861 et 1870) | paru en 1976 |
| Vol. X (personnes décédées entre 1871 et 1880) | paru en 1972 |
| Vol. XI (personnes décédées entre 1881 et 1890) | paru en 1982 |

Ainsi, avec le volume XI, la 2e moitié du XIXe siècle est presque achevée. Il reste à combler la période 1801-1860 (Vol. V - VIII) et 1891-1900 (Vol. XII).

L'importance du présent volume - le plus gros jusqu'ici - semble indiquer que le recul historique est plus difficile à opérer pour une période plus proche de la nôtre, mais elle reflète surtout, bien sûr, une ère de développement démographique, économique, culturel et géographique, telle qu'elle devait conduire à des choix impérieux. Les critères d'admission sont en réalité plus restrictifs, compte tenu de l'augmentation rapide de la population canadienne à cette époque.

Ce volume est toujours conçu selon le même ordre, à la fois chronologique et alphabétique, mais le repérage par activités professionnelles et surtout par régions, grâce à des index très bien faits, rend la consultation de ce tome particulièrement aisée. Il nous semble, toutefois, que le critère de classement apparaît comme plus artificiel, dès lors que chaque volume se limite à une seule décennie car la longévité d'hommes qui appartiennent à une même génération et participent aux événements signifiants de l'histoire collective, varie ; on peut donc penser que certains temps forts de l'histoire du Canada seront couverts dans plusieurs volumes d'où d'inévitables chevauchements. Cette observation étant faite, on relève toujours avec le même plaisir et la même admiration la variété et la compétence des collaborateurs qui, en s'appuyant le plus souvent sur des sources premières, permettent la réalisation de ce merveilleux travail de synthèse bilingue qui demeure dans le domaine de la science historique une véritable somme en même temps qu'une admirable prise de conscience d'une histoire nationale commune à tous les Canadiens.

J.M. LACROIX

**The Annotated Bibliography of Canada's Major Authors (ABCMA) ;** Robert LECKER et Jack DAVID edit., ECW Press, Downsview, Ontario, 1979-1980, 2 vol. 263 + 277 p.

Voici les deux premiers volumes d'une longue série de dix bibliographies commentées sur les grands auteurs canadiens des XIX^e^ et XX^e^ siècles dont cinq seront consacrés à la prose et cinq à la poésie. Les références sont volontairement limitées à décembre 1978 mais les auteurs nous annoncent des mises à jour. Cette initiative heureuse comble un vide important, surtout dans le domaine de la littérature canadienne d'expression anglaise. Bien sûr, jusqu'ici, nous possédions la **Checklist of Canadian Literature and Background Materials, 1628-1960** de R.E. WATTERS, publiée en 1959 et révisée en 1972. La **Literary History of Canada** de Carl F. KLINCK, en 1965, poursuivait l'œuvre entreprise et trouvait son supplément en 1966 dans l'œuvre de WATTERS et d'Inglis BELL, **On Canadian Literature, 1806-1960 : A Checklist of Articles, Books and Theses on English - Canadian Literature.** Plus abordable au point de vue du prix et plus récente à la fois, apparaissait enfin la bibliographie de Michael GNAROWSKI de 1973 dont l'édition révisée de 1978 demeure précieuse mais un peu sommaire. Or ces dernières années ont vu les entreprises de vastes recensements bibliographiques se développer du côté de la littérature québécoise et canadienne-française. Le projet de LECKER et DAVID est donc séduisant et le désir de fournir au chercheur des bibliographies critiques et quasi exhaustives est fort louable. On notera au passage que si les auteurs déclarent s'intéresser aux auteurs français et anglais, le nombre d'écrivains français retenu est très inférieur à celui des écrivains anglais (20 % environ contre 80 %). L'effet psychologique de ce pourcentage, relativement faible, est accru du fait que les auteurs français retenus sont ceux dont les œuvres ont été largement traduites en anglais. Il est intéressant de comparer, dans cet ordre d'idées, les deux listes d'auteurs programmés par la suite. L'analyse des variantes entre le volume 1 et le volume 2, révèle une évolution. En dehors des cinq auteurs intégrés dans la dernière livraison, on note que deux écrivains disparaissent de la liste - Rejean DUCHARME et William KIRBY - tandis que sept nouveaux font leur entrée : Nicole BROSSARD, Roch CARRIER, Emile NELLIGAN, Thomas RADDALL, C. PARR TRAILL, Michel TREMBLAY et Rudy WIEBE. La liste s'est allongée et semble impliquer 11 volumes au lieu des 10 initialement prévus, mais cette correction tend surtout vers une meilleure intégration des auteurs d'expression française.

Malgré les déclarations d'intention préliminaires de chaque volume, on aimerait connaître avec plus de précision les critères retenus dans le choix des auteurs et de l'ordre des publications de telle ou telle bibliographie, tout en voyant mieux apparaître le lien thématique ou idéologique qui préside aux regroupements des cinq auteurs de chaque volume. Peut-on seulement croire qu'il n'y ait que le désir de satisfaire les besoins des lecteurs ? lesquels et en fonction de quelle urgence ? Enfin, le critère des « grands auteurs » serait peut-être à mieux définir et les modifications de la liste du 2^e^ volume nous amènent à nous demander si des altérations peuvent encore être envisagées. On peut s'étonner de quelques omissions : Margaret AVISON, George BOWERING, Mavis GALLANT, Hugh GARNER, David GODFREY, Th. Ch. HALIBURTON, Douglas LE PAN, Brian MOORE, Ethel WILSON, Adele WISEMAN pour ne citer que des anglophones.

L'autre regret sera de voir écarté le théâtre qui aurait pu figurer à bon compte en incluant seulement deux ou trois dramaturges, ne serait-ce que James REANEY et George RYGA.

Ces remarques n'altèrent en rien le sentiment de totale admiration que l'on éprouve devant un travail imposant, précis et rigoureux, qui sait retenir l'essentiel malgré la masse d'une documentation abondante et variée.

Nous terminerons par un point de détail : nous avons été sensibles à l'introduction dans le deuxième volume, du nom de l'auteur couvert, rappelé en haut de chaque page, ce qui facilite considérablement le repérage. Enfin, les auteurs déclarent (p. 11 b) que l'un des critères retenus dans le choix des articles critiques est celui de « regional response » et, d'une façon générale, de tout point de vue qui peut opérer une distanciation face au contexte canadien. Nous avons remarqué avec plaisir, à propos de G. ROY, qu'un ouvrage allemand était à l'honneur. Nous souhaitons à ce propos que les travaux des canadianistes européens, certes encore modestes mais enthousiastes, soient mieux connus au Canada. Seul un article d'*Etudes Canadiennes* est mentionné dans ces deux volumes ; de même les traductions de M. ATWOOD en France ne sont pas signalées. Il est certain que beaucoup reste à faire et qu'en décembre 1978 peu avait été accompli, mais cela nous incite à penser qu'un meilleur échange d'informations doit s'instaurer dans un domaine d'études que nous partageons.

J.M. LACROIX

* *

*

# REVUE DES REVUES

**par J.M. LACROIX**
*Université de Bordeaux III*

**The American Review of Canadian Studies.** — Volume XII, Number 1 (Spring 1982) — Karen GOULD : Spatial poetics, Spatial politics : Quebec feminists on the city and the countryside. — C. Michael MAC MILLAN : The character of Henry Bourassa's political philosophy. — Robert M. GILL : Federal, provincial and local language legislation in Manitoba and the franco-manitobans. — John SCHULTZ : White man's country : Canada and the West Indian immigrants 1900-1965. — Michael F. SCHEUER : Peter Buell porter and the development of the joint commission approach to diplomacy in the north atlantic triangle. — Gerard F. RUTAN : Western Canada : the winds of alienation. — Lauren S. Mc KINSEY : Détente in Canada's energy war. — Thomas W. COOPER : Marshall Mc LUHAN : style as substance.

**Annales du Centre de Recherches sur l'Amérique Anglophone.** — Séminaires 1981, n° 54 — Troisième partie : Idéologies et formes littéraires au Canada. — J. COTNAM : Les origines du concept d'une littérature nationale au Canada français. — Pierre SPRIET : Recurrences et construction du sens dans *The Stone Angel.* — Michael SCOTT : Sensibilité juive chez trois poètes de Montréal. — Jean-Michel LACROIX : Liberal outlook on Recent Trends in Canadian politics : an interview of Norman Mac Leod.

**Arctic.** — Volume 34, Number 1 (March 1981). — A.V. JOPLING, W.N. IRVING and B.F. BEEBE : Sangamonian Artefacts in Northern Yukon. — D.C. THOMAS, F.L. MILLER, R.H. RUSSEL and G.R. PARKER : The Bailey Point Region and Other Muskox Refugia in the Canadian Arctic : A Short Review. — Ronald J. TAYLOR : Shoreline Vegetation of the Arctic Alaska Coast. — Barry ROTH and David R. LINDBERG : Terrestrial Mollusks of Attu, Aleutian Islands, Alaska. — Peter D. SPATT and Michael C. MILLER : Growth Conditions and Vitality of Sphagnum in a Tundra Community Along the Alaska Pipeline Haul Road. — R.M. STRANG and A.H. JOHNSON : Fire and Climax Spruce Forest in Central Yukon.

**Arctic.** — Volume 34, number 2 (June 1981) — A.H. MACPHERSON : Commentary : Wildlife Conservation and Canada's North. — W. John RICHARDSON and Stephen R. JOHNSON : Waterbird Migration Near the Yukon and Alaskan Coast of the Beaufort Sea. I. Timing, Routes and Numbers in Spring. — Sven BLOMQVIST and Magnus ELANDER : Sabine's Gull *(Xema sabini),* Ross's Gull *(Rhodostethia rosea)* and Ivory Gull *(Pagophila eburnea)* in the Arctic : Gulls in the Arctic - A Review. — Moreau S. MAXWELL : A Southeastern Baffin Thule House with Ruin Island Characteristics. — P. Mc LAREN : River and Suspended Sediment Discharge into Byam Channel, Queen Elisabeth Islands, Northwest Territories, Canada. — James M. ELLIS, Thomas D. HAMILTON and Parker E. CALKIN : Holocene Glaciation of the Arrigetch Peaks, Brooks Range, Alaska. — J.L. MORACK and J.C. ROGERS : Seismic Evidence of Shallow Permafrost Beneath

Islands in the Beaufort Sea, Alaska. — D. VINCENT and A. GUNN : Population Increase of Muskoxen on Banks Island and Implications for Competition with Peary Caribou. — David J. RUGH and Mark A. FRAKER : Gray Whale *(Eschrichtius robustus)* Sightings in Eastern Beaufort Sea. — William A. PATTERSON III and John G. DENNIS : Tussock Replacement as a Means of Stabilizing Fire Breaks in Tundra Vegetation.

**Arctic.** — Volume 34, number 3 (September 1981). — J.B. MAXWELL : Climatic Regions of the Canadian Arctic Islands. — David MORRISSON : A Preliminary Statement on Neo-Eskimo Occupations in Western Coronation Gulf, N.W.T. — J. Ross MACKAY : Aklisuktuk (Growing Fast) Pingo, Tuktoyaktuk Peninsula, Northwest Territories, Canada. — W.P. ADAMS : ASTIS and ASTIS Bibliography, Arctic Science and Technology Information System, Arctic Institute of North America.

**Arctic.** — Volume 34, number 4 (December 1981). — John B. THEBERGE : Commentary : Conservation in the North - An Ecological Perspective. — Robert E. GILL Jr., Margaret R. PETERSEN and Paul D. JORGENSEN : Birds of the Northcentral Alaska Peninsula, 1976-1980. — P.C. CRAIG and W.B. GRIFFITH : Passage of Large Fish Around a Causeway in Prudhoe Bay, Alaska. — Denby S. LLOYD, C. Peter Mc ROY and Robert H. DAY : Discovery of Northern Fur Seals *(Callorhinus ursinus)* Breeding on Bogoslof Island, Southeastern Bering Sea. — L. David CARTER and John P. GALLOWAY : Earth Flows Along Henry Creek, Northern Alaska. — O.L. HUGUES, C.R. HARINGTON, J.A. JANSSENS, J.V. MATTHEWS, Jr., R.E. MORLAN, N.W. RUTTER and C.E. SCHWEGER : Upper Pleistocene Stratigraphy, Paleoecology, and Archaeology of the Northern Yukon Interior, Eastern Beringia. 1. Bonnet Plume Basin. — John M. WRIGHT : Response of Nesting Lapland Longspurs *(Calcarius lapponicus)* to Burned Tundra on the Seward Peninsula. — C.J. TAYLOR : First International Polar Year, 1882-1883. — Michael C.S. KINGSLEY and Ian STIRLING : A Machine-Readable File of Sea Depths for the Central Canadian Arctic Archipelago.

**Arctic.** — Volume 35, number 1 (March 1982). — Nathalie SUTTERLIN and Norman SNOW : Introduction to the Eastern Arctic Marine Environmental Studies Program. — Denis H. THOMSON : Marine Benthos in the Eastern Canadian High Arctic : Multivariate Analyses of Standing Crop and Community Structure. — Robert A. BUCHANAN and Aaron D. SEKERAK : Vertical Distribution of Zooplankton in Eastern Lancaster Sound and Western Baffin Bay, July-October 1978. — Aaron D. SEKERAK : Young-of-the-Year Cod *(Boreogadus)* in Lancaster Sound and Western Baffin Bay. — Peter L. Mc LAREN : Spring Migration and Habitat Use by Seabirds in Eastern Lancaster Sound and Western Baffin Bay. — Peter L. Mc LAREN and Wayne E. RENAUD : Seabird Concentrations in Late Summer Along the Coasts of Devon and Ellesmere Islands, N.W.T. — Wayne E. RENAUD, Peter L. Mc LAREN and Stephen R. JOHNSON : The Dovekie, *Alle alle,* as a Spring Migrant in Eastern Lancaster Sound and Western Baffin Bay. — Michael S.W. BRADSTREET : Pelagic Feeding Ecology of Dovekies, *Alle alle,* in Lancaster Sound and Western Baffin Bay. — Wayne E. RENAUD and Peter L. Mc LAREN : Ivory Gull *(Pagophila eburnea)* Distribution in Late Summer and Autumn in Eastern Lancaster Sound and Western Baffin Bay. — Peter L. Mc LAREN and Margaret A. Mc LAREN : Waterfowl Populations in Eastern Lancaster Sound and Western Baffin

Bay. — Kerwin J. FINLEY and Wayne E. RENAUD : (Abstract) Marine Mammals Inhabiting the Baffin Bay North Water in Winter. — R.E. SCHWEINSBURG, L.J. LEE and P.B. LATOUR : Distribution, Movements and Abundance of Polar Bears in Lancaster Sound. N.W.T. — D.B. FISSEL, D.D. LEMON and J.R. BIRCH : Major Features of the Summer Near-Surface Circulation of Western Baffin Bay, 1978 and 1979. — D.B. FISSEL : Tidal Currents and Inertial Oscillations in Northwestern Baffin Bay. — D.D. LEMON and D.B. FISSEL : Seasonal Variations in Currents and Water Properties in Northwestern Baffin Bay, 1978-1979. — B.R. de LANGE BOOM, M.R. MAC NEILL and J.R. BUCKLEY : Iceberg Motion in Lancaster Sound and Northwest Baffin Bay, Summer 1978. — J.R. MARKO, J.R. BIRCH and M.A. WILSON : A Study of Long-Term Satellite-Tracked Iceberg Drifts in Baffin Bay and Davis Strait.

**Arctic.** — Volume 35, number 2 (June 1982). — Gary HAYNES : Utilization and Skeletal Disturbances of North American Prey Carcasses. — Peter C. BOXALL and M. Ross LEIN : Feeding Ecology of Snowy Owls *(Nyctea scandiaca)* Wintering in Southern Alberta. — Stephen R. JOHNSON and W. John RICHARDSON : Waterbird Migration Near the Yukon and Alaskan Coast of the Beaufort Sea : II. Moult Migration of Seaducks in Summer. — Donald G. PEDEN : Factors Associated with Growth of Wild Rice in Northern Saskatchewan. — Peter W. BARNES : Marine Ice-Pushed Boulder Ridge, Beaufort Sea, Alaska. — Richard C. DAVIS : Arctic Profiles. — Ron R. WALLACE : Polynyas in the Canadian Arctic, edited by Ian Stirling and Holly Cleator.

**Arctic.** — Volume 35, number 3 (September 1982). — Wayne C. THOMAS and Monica E. THOMAS : Public Policy and Petroleum Development : The Alaska Case. — Robert R. JANES : The Preservation and Ethnohistory of a Frozen Historic Site in the Canadian Arctic. — William M. MARQUETTE and Howard W. BRAHAM : Gray Whale Distribution and Catch by Alaskan Eskimos : A Replacement for the Bowhead Whale ? — Colleen Mc CRACKEN and Richard D. REVEL : Domestic and Commercial Vegetable Gardening in Dawson City, Yukon Territory, 1980 — Douglas A. WOODBY and George J. DIVOKY : Spring Migration of Eiders and Other Waterbirds at Point Barrow, Alaska. — George W. SCOTTER and S.C. ZOLTAI : Earth Hummocks in the Sunshine Area of the Rocky Mountains, Alberta and British Columbia. — Richard C. DAVIS, Editor : Arctic Profiles.

**Bulletin du Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa.** — Numéro 24 (Avril 1982). — René DIONNE : Pourquoi étudier la littérature franco-ontarienne ? — Claude BARIBEAU : La Seigneurie de la Petite-Nation, 1801-1854. Le rôle économique et social du seigneur. — Marcel FORTIN : Le théâtre d'expression française dans l'Outaouais. — Dominique LEDUC : L'Association technologique de la langue française d'Ottawa, 1920-1956. — Roger LAPOINTE : Octave Crémazie et la mort romantique.

**Canadian Ethnic Studies/Etudes Ethniques au Canada.** — Volume XIII, numéro 3 (1981). — A.W. RASPORICH : William Lewis Morton-Epitaph. — W.L. MORTON : The Historical Phenomenon of Minorities : The Canadian Experience. — Cornelius J. JAENEN : Commentary. — Baha ABU-LABAN

and Donald MOTTERSHEAD : Cultural Pluralism and Varieties of Ethnic Politics. — David MILLETT : Defining the « Dominant Group ». — Morton WEINFELD : Myth and Reality in the Canadian Mosaic : « Affective Ethnicity ». — Verne A. DUSENBERY : Canadian Ideology and Public Policy : The Impact on Vancouver Sikh Ethnic and Religious Adaptation. — Ghazala SHAHEEN and Cecilia A. GONZALES : Clothing Practices of Pakistani Women Residing in Canada. — Durhane WONG-RIEGER : Self-Identity and Adaptation to Social Change : Self-Conceptions among Cree Indians in a French-Canadian Town. — John H. HYLTON : Locking up Indians in Saskatchewan : Some Recent Findings.

**Canadian Ethnic Studies/Etudes Ethniques au Canada.** — Volume XIV, numéro 1 (1982). — George WOODCOCK : Prairie Writers and the Métis : Rudy Wiebe and Margaret Laurence. — Robert THACKER : Foreigner : the Immigrant Voice in *The Sacrifice and Under the Ribs of Death.* — Beverly RASPORICH : Interview with John Marlyn. — John ROBERTS : Irony in an Immigrant Novel : John Marlyn's *Under the Ribs of Death.* — Natalia APONIUK : The Problem of Identity : The Depiction of Ukrainians in Canadian Literature. — Nina KOLESNIKOFF : Contemporary Doukhobor Poetry. — Barbara SAPERGIA : The Doctors : Musca Graba and the Pears. — G.E. Story : But First You Ought to Ask the Bride. — Darlene MADOTT : The Namesake. — Armin WIEBE : The Rightmaker. — Suniti NAMJOSHI : Untitled. — Andrew SUKNASKI : Reflections of Narayan. — Miriam WADDINGTON : The Transplanted. — Miriam WADDINGTON : When We Met. — Irving LAYTON : The Search. — Suniti NAMJOSHI : The Fox and the Stork. — Kristjana GUNNARS : Stone Bridge Poems. — Joe PIVATO : Return to Halifax. — Joe PIVATO : Friuli 1976 : The Broken Wall. — Tom WAYMAN : Alexander : 1. — Chris WISEMAN : At Fort Qu'Appelle. — Joseph PIVATO : The Arrival of Italian-Canadian Writing. — Judy YOUNG : Canadian Literature in the Non-Official Languages. A Review of Recent Publications and Work in Progress. — Peter THOMAS : Confessions of a Reluctant Remembrancer. — J.J. HEALY : Canadian Fiction Magazine (1980).

**Canadian Forum.** — Volume LXI, numéro 715 (February 1982). — Sherry SIMON : Reading Culture Periodically in Quebec. — Maureen PETERSON : The Future Of Quebec Drama. — Peter HARCOURT : Feature Films in English Canada. — Malcolm LESTER : Book Publishing. — Alina GILDINER : Dance in Canada. — Kay ARMATAGE : Canadian Women's Cinema. — Nelson WISEMAN : The Return of the Manitoba NDP. — Sylvia BASHEVKIN : Women and the Ontario NDP.

**The Canadian Forum.** — Volume LXII, numéro 717, (April 1982). — Chris A. JECCHINIS : Micro-technology and Canadian Labour : Part Two *Collective Bargaining and Public Policy.* — Paul AXELROD : The Politics of Ontario Universities.

**The Canadian Forum.** — Volume LXII, numéro 718, (May 1982). — Patricia SMART : Culture, Revolution and Politics in Quebec.

**The Canadian Forum.** — Volume LXII, numéro 719, (July 1982). — Ronald LABONTE : Racism and Labour : the Struggle of British Columbia's Farmworkers. — Duncan CAMERON : The Committee of One Hundred and the *Québec Socialiste.*

**The Canadian Forum.** — Volume LXII, numéro 720, (August 1982). — Hugh Mc CULLUM : Canada and the Politics of Complicity.

**The Canadian Forum.** — Volume LXII, numéro 721, (September 1982). — Alice MUNRO : What is Real ? — Mavis GALLANT : What is Style ? — R.T. NAYLOR : Canadian Media and The Middle East.

**The Canadian Geographer / Le Géographe Canadien.** — Volume XXV, 4, (Winter-hiver 1981). — Jeanne M. WOLFE and Glenn DROVER : Inner-City Real Estate Activity in Montréal : A Reply. — Alun E. JOSEPH and Phillip D. KEDDIE : The Diffusion of Grain Corn Production through Southern Ontario, 1946-1971. — Robert A. MURDIE : Inner-City Real Estate Activity in Montreal : A Comment. — John U. MARSHALL : Industrial Diversification in the Canadian Urban System.

**The Canadian Geographer / Le Géographe Canadien.** — Volume XXVI, 1, (Spring/printemps, 1982). — J. TAIT DAVIS : Government-Directed Money Flows and the Discordance between Production and Consumption in Provincial Economies, 1961-1979. — Andrew BURGHARDT and Hansgeorg SCHLICHTMANN : German Research on Canada 1965-1980 : A Bibliography. — Peter W. MOORE : Zoning and Neighbourhood Change : The Annex in Toronto, 1900-1970.

**The Canadian Geographer / Le Géographe Canadien.** — Volume XXVI, 2, (Summer/été 1982). — Philip W. SUCKLING : Residential Solar Space-Heating Potential across the United States and Southern Canada. — H.J. GAYLER : The Problems of Adjusting to Slow Growth in the Niagara Region of Ontario. — John N. JACKSON : The Niagara Fruit Belt : The Ontario Municipal Board Decision of 1981. — David GROSSMAN : Northern Samaria : A Process-Pattern Analysis of Rural Settlement. — Brian A.M. PHILLIPS : Characteristics of Raised Cobble Ridges in the Terrace Bay Area of the North Shore of Lake Superior.

**Canadian Historical Review.** — Volume LXIII, number 1 (March 1982). — D.J. BERCUSSON and J.L. GRANATSTEIN : 'Ethics' and the Historian. — Gordon STEWART : John A. Macdonald's Greatest Triumph. — Ronald RUDIN : History from Quebec, 1981. — Jean-Claude ROBERT : Quelques réflexions sur l'historiographie canadienne récente.

**Canadian Historical Review.** — Volume LXIII, number 2 (June 1982). — Eric W. SAGER and Lewis R. FISCHER : Atlantic Canada and the Age of Sail Revisited. — A.A. DEN OTTER : Alexander Galt, the 1859 Tariff, and Canadian Economic Nationalism. — Alvin C. GLUEK, Jr. : Canada's Splendid Bargain : the North Pacific Fur Seal Convention of 1911. — Paul AXELROD : Businessmen and the Building of Canadian Universities : a Case Study.

**Canadian Historical Review.** — Volume LXIII number 3 (September 1982). Douglas OWRAM : The Myth of Louis Riel. — Suzann BUCKLEY and Janice DICKING Mc GINNIS : Venereal Disease and Public Health Reform in Canada.

**Canadian Literature / Litterature Canadienne.** — Number 92 (Spring 1982). — Keith MAILLARD : « Middlewatch » as Magic Realism. — Lucy M. FREIBERT : The Artist as Picaro. — Donald S. HAIR : Marian Engel's

« Bear ». — Joan COLDWELL : Memory Organized. — Arnold E. & Cathy DAVIDSON : Vernissage.

**Canadian Literature / Litterature Canadienne.** — Number 93 (Summer 1982). — Blanche GELFANT : The Hidden Mines in Ethel Wilson's Landscape. — Constance BROOKE : A Feminist Reading of « The Stone Angel ». — Stephanie A. DEMETRAKOPOULOS : Laurence's Fiction : A Revisioning of Feminine Archetypes. — Michel FABRE : World & The World. — W.H. NEW : Every Now & Then : Voice & Language in Laurence's « The Stone Angel ». — David O'ROURKE : Gallant's « My Heart Is Broken ». — Leon EDEL : John Glassco (1909-1981) and his Erotic Muse. — Robert GREEN : The Function of Poetry in Brian Moore's « The Emperor of Ice-Cream ».

**Canadian Literature / Litterature Canadienne.** — Number 94 (Autumn 1982). — John F. TINKLER : Canadian Cultural Norms & Australian Social Rules : Susanna Moodie's « Roughing It in the Bush » and Marcus Clarke's « His Natural Life ». — Darlene KELLY : Thomas Haliburton & Travel Books About America. — Laurel BOONE : Wilfred Campbell Reconsidered. — Anthony John HARDING : Field of Vision : Hugh Hood and the Tradition of Wordsworth. — Allan PRITCHARD : West of the Great Divide : A View of the Literature of British Columbia. — F.H. WHITMAN : The Case of Ross's Mysterious Barn. — Eva-Marie KROLLER : Jacobites in Canadian Literature. — D.W. RUSSEL : Quatre Versions d'une légende canadienne. — Alexandre L. AMPRIMOZ : « La Dame » de Roch Carrier. — Keith HARRISSON : Lowry's Allusions to Melville in « Lunar Caustic ».

**Ecriture française dans le monde.** — Volume 3 numéros 2 et 3 (Décembre 1981). — Pierre HEBERT : Une littérature en quête d'un nom : le cas du Québec.

**Essays on Canadian Writing.** — Number 22 (Summer 1981). — Ildikó de PAPP CARRINGTON : Introduction. — James DOYLE : The Post-Ultimate Frontier : American Authors in the Canadian West, 1885-1900. — Janet GILTROW : Westering Narratives of Jonathan Carver, Alexander Henry, and Daniel Harmon. — Glenn MEETER : Rudy Wiebe : Spatial Form and Christianity in *The Blue Mountains of China and The Temptations of Big Bear.* — Daniel GOLDEN : Mystical Musings and Comic Confrontations The Fiction of Saul Bellow and Mordecai Richler. — Paula Gilbert LEWIS : Literary Relationships between Quebec and the United States : A Meagre Reciprocity. — Valerie BROEGE : Margaret Atwood's Americans and Canadians. — Ildikó de PAPP CARRINGTON : The Emperor's New Clothes : Canadians through American Eyes. — Russel M. BROWN : Crossing Borders.

**Essays on Canadian Writing.** — Number 23 (Spring 1982). — Barry CAMERON : A Conversation with Clark Blaise. — Robert LECKER : Murals Deep in Nature : The Short Fiction of Clark Blaise. — Ildikó de PAPP CARRINGTON : « I'm stuck » : The Secret Sharers in *The Edible Woman.* — W.J. KEITH : Approaches to Atwood : Taste, Technique, Synthesis. — Michael GREENSTEIN : Perspectives on the Holocaust in Henry Kreisel's *The Betrayal.* — Irene HOWARD : Shockable and Unshockable Methodists in Ethel Wilson's *The Innocent Traveller.* — Jan BARTLEY : An Interview with John Newlove. — Susan GINGELL-BECKMANN : Against an Anabasis

of Grace : A Retrospective Review of the Poems of Robert Finch. — D.M.R. BENTLEY : The « Lone Shieling » Stanza of « The Canadian Boat-Song ».

**Etudes françaises.** — 18,2 (Automne 1982). — Jean-Marcel DUCIAUME : Le livre d'artiste au Québec : contribution à une histoire.

**International Perspectives / Perspectives Internationales.** — (November-December 1981). — Ronald S. RITCHIE : Canada's energy situation in a world context. — Allan GOTLIEB and Jeremy KINSMAN : Reviving the Third Option. — George IGNATIEFF : NATO, nuclear weapons and Canada's interests. — James EAYRS : Canada's emergence as a foremost power.

**International Perspectives / Perspectives Internationales.** (Printemps 1982). — Yves FORTIN : L'interdépendance est-elle une excuse ? — André PRATTE : L'ambiguïté du Canada au Salvador.

**International Perspectives / Perspectives Internationales** — (September-October 1982). — Peyton LYON : Canada's Middle East tilt. — Donald W. MUNRO : Law of the Sea - a Canadian dilemma. — Jock FINLAYSON : Canada and strategic minerals.

**Jeu.** — Numéro 3 (1982). — Gisèle BARRET : Festival international de théâtre pour enfants à Toronto « drama in education ». — Michel TREMBLAY : La plus vieille jeune maison d'opéra en Amérique du Nord.

**Journal of Canadian Fiction.** — Numéro 33. — Johan AITKEN : « Long Live the Dead » : An Interview with Timothy Findley. — Catherine Mc LAY : Ethel Wilson's Lost Lady : Hetty Dorval and Willa Cather. — Ronald LABONTE : Laurence and Characterization : The Humanist Flaw. — John HARRIS : A Voice from the Priggery : Exorcising Davies' Rebel Angel. — Eileen OVEREND : A Canadian *Künstlerroman.* — Francis MANSBRIDGE : Cohen as Post-Modernist. — Rebecca SMITH : Novelized Neil Simon. — L.R. RICOU : A Celebration of Joseph's Bourne. — Donald STEPHENS : Two Story Anthologies. — Catherine Mc LAY : Surviving and Surfacing. — Catherine ROSS : Mary and Martha. — Ronald HATCH : Brave New Worlds. - Gilbert DROLET : « Prayers Against Despair » : A Retrospective Note on Findley's *The Wars.*

**Journal of Canadian Studies / Revue d'Etudes Canadiennes.** — Volume 16, numéros 3 et 4 (Automne-Hiver / Fall-Winter 1981). — Gordon MARTEL : Introduction. *Generals Die in Bed :* Modern Warfare and the Origins of Modernist Culture. — Ronald HAYCOCK : The Proving Ground : Sam Hugues and the Boer War. — R.T. NAYLOR : The Canadian State, the Accumulation of Capital and the Great War. — R.H. ROY : The Battle for Courcelette, September 1916 : A Soldier's View. — Eva-Marie KRÖLLER : The Exploding Frame : Uses of Photography in Timothy Findley's *The Wars.* — Desmond MORTON : « Noblest and Best » : Retraining Canada's War Disabled 1915-23. — William J. Mc ANDREW : The Evolution of Canadian Aviation Policy Following the First World War. — John ENGLISH : Canada's Road to 1945. — Don PAGE : Tommy Stone and Psychological Warfare in World War Two : Transforming a POW Liability into an Asset. — William R. YOUNG : Building Citizenship : English Canada and Propaganda

during the Second War. — Brereton GREENHOUS and Norman HILLMER : The Impact of the British Commonwealth Air Training Plan on Western Canada : Some Saskatchewan Case Studies. — Terry COPP and Robert VOGEL : « No Lack of Rationel Speed » : Ist Canadian Army Operation, September 1944. — Michiel HORN : More than Cigarettes, Sex and Chocolate : The Canadian Army in the Netherlands, 1944-1945. — J.L. GRANATSTEIN : The Road to Bretton Woods : International Monetary Policy and the Public Servant. — Paul DUFOUR : « Eggheads » and Espionage : The Gouzenko Affair in Canada. — Keith GAREBIAN : The 1981 Stratford Festival. — Patricia ROY : The Western Maritime Province : Five Recent Histories of the British Columbia Coast. — Douglas Mc CALLA : The State and Economic Life. — Veronica STRONG-BOAG : « You be sure to tell it like it is » : The Recovery of Canada's Past. — Kenneth E. KIDD : Tradition and the Canadian Indian.

**Langue et Société.** — Numéro 8 (Automne 1982). — Hubert GAUTHIER : La francophonie hors Québec. — Gary CALDWELL : L'anglophonie québécoise. — Eileen YEUNG : Le balancier linguistique dans les écoles de Vancouver. — Michael ARGYLE : Le choc culturel : au delà des mots.

**Lettres québécoises.** — Numéro 26, (Eté 1982). — Le Roman : Gabrielle POULIN : *Ah, l'amour l'amour* de Noël Audet. ; Michèle MAILHOT : *Satan Belhumeur* de V.-L. Beaulieu et le *Rendez-vous de Samarcande* de Marguerite Beaudry. — Le Conte et la Nouvelle : Des livres d'Yves Thériault, de Diane-Monique Daviau, de Roland Bourneuf et Nadia Ghalem. Texte de Gilles Cossette. — Le Fantastique : Michel LORD : *La province lunaire* de Denys Chabot ; Thomas PAVEL : *La tribu* de François Barcelo. — La Poésie : Caroline BAYARD : *Au cœur de la lettre* de Madeleine Gagnon et *Chansons d'Ô* de Raoul Duguay. ; Yves PREFONTAINE, Yves BOISVERT et Patrick COPPENS. Texte de Hugues Corriveau. — Le Théâtre qu'on publie : André BOURASSA : *Quand les poètes deviennent personnages.* — Le Théâtre qu'on joue : André DIONNE : Des pièces de Roch Carrier, Denis Bélanger, Maryse Pelletier, Louis-Marie Dansereau, etc. — Porte ouverte : Josette FERAL : *Le Théâtre et l'Etat au Québec* d'Adrien Gruslin. — Interviews : Louky Bersianik, Claire de Lamirande, André Mathieu et François-Marie Gérin-Lajoie s'interviewent eux-elles-mêmes. — Autobiographies : *Kamouraska, de mémoire* de J.P. Michaud. Texte Jean-Louis Major. — Relectures : Patrick IMBERT : *La fille du brigand* de E. L'Ecuyer. — Les Etudes littéraires : Jacques MICHON : *Radio-feuilletons et morceaux choisis.* — Les rééditions : Nancy SCHMITZ : *Littérature orale en Gaspésie de Carmen Roy.* — L'essai : Robert VIGNEAULT : *La Passion d'Autonomie* de F. Charron.

**Lettres québécoises.** — Numéro 27 (Automne 1982). — Le Roman : Michèle MAILHOT : *Visions d'Anna* de M.-C. Blais et *Les Faux fuyants* de Monique La Rue. ; G. POULIN : *L'Occulteur* de Claire de Lamirande. — Le Conte et la Nouvelle : Gilles COSSETTE : *La Louve-garou* de Claire Dé et Anne Dandurand et *Les sporadiques aventures de Guillaume Untel* de Gilles Pellerin. — Thrillers : Michel LORD : *Chère voisine* de Chrystine Brouillet et *L'Armoire de Pantagruel* de Claude Jasmin. — La Poésie : R. GIGUERE : *Sur des livres de Julie Stanton, Célyne Fortin, Jocelyne Felx et Madeleine Gagnon.* ; Hugues CORRIVEAU : Sur des textes de Geneviève Amyot, Louise Fréchette et Renaud Longchamp. ; Caroline BAYARD : Gatien Lapointe. — Le Théâtre qu'on publie : André BOURASSA : Des pièces de Francine Ruelle et Marie Laberge. — Le Théâtre qu'on joue : André DIONNE : Des pièces de

Maryse Pelletier, Claude Meunier et Louis Saia, Bertrand B. Leblanc, Jocelyne Beaulieu, Marc Drouin et Robert Léger. — Entrevue : Donald SMITH : Jovette Marchessault, Louky Bersianik. — Rééditions : Réal OUELLET et Chantal THERY : *Québécoises deboutte* de Véronique O'Leary et Louise Toupin. — Méthodes : P. IMBERT : *Pierre la fève* de Clément Légaré. — Etudes littéraires : Jacques MICHON : *Le petit manuel de littérature canadienne de Mgr C. Roy* de Lucie Robert et *Kamouraska* d'Anne Hébert : *une écriture de la Passion de* Robert Harvey. — Autobiographies : J.-L. MAJOR : Solange Chaput-Rolland et Lise Payette. — L'essai : Robert VIGNEAULT : *L'Eden éclaté* de Andrée Pilon Quiviger.

**Queen's Quarterly.** — Volume 88, number 4 (Winter 1981). — Don GUTTERIDGE : Soliloquy, for Lovers (poem). — Fredrick ZYDEK : Six Poems. — George WOODCOCK : Art Versus Culture. — Kenneth BRYDEN Life Satisfaction of Canadians. — Stan FOGEL : Lost in the Canadian Funhouse (literary criticism). — Mario CREET : H.M. Tory and the Secularization of Canadian Universities.

**Queen's Quarterly.** — Volume 89, number 1 (Spring 1982). — Paul AXELROD : Historical Writing and Canadian Universities : The State of the Art.

**Queen's Quarterly.** — Volume 89, number 2 (Summer 1982). — Roger HYMAN : Hugh Mac Lennan's Unfulfilled Ambitions. — J.E. CHAMBERLIN : Homeland and Frontier (Native Peoples). — William P. IRVINE : The Puzzle of Liberal Party Success. — George WOODCOCK : The Family Bush : A Pre-Autobiographical Exercise. — Helmut BONHEIM : Literary Tradition and the Canadian Short Story.

**Recherches Sociographiques.** — Volume XXII, numéro 1 (Janvier-Avril 1981). — Jacques ZYLBERBERG & Jean-Paul MONTMINY : L'esprit, le pouvoir et les femmes. Polygraphie d'un mouvement culturel québécois. — Louis MASSICOTTE : Les élections partielles provinciales au Québec depuis 1867. Un bon thermomètre, un mauvais baromètre ?...

**Recherches Sociographiques.** — Volume XXII, numéro 2, (Mai-Août 1981). — André LEMELIN : Le déclin du port de Québec et la reconversion économique à la fin du XIX$^{e}$ siècle. Une évaluation de la pertinence de l'hypothèse du *staple.* — Gérard DIVAY : Les nouveaux espaces résidentiels de Québec : produit, producteurs, système de production. — Louis GUAY : Différenciation et ségrégation urbaines : Québec 1951, 1961 et 1971.

**Recherches Sociographiques.** — Volume XXII, numéro 3 (Septembre-Décembre 1981). — Jacques BERNIER : Vers un nouvel ordre médical : les origines de la corporation des médecins et chirurgiens du Québec. — Pierre ANCTIL : L'identité de l'immigrant québécois en Nouvelle-Angleterre. Le rapport Wright de 1882. — André ALLAIRE, Jean RENAUD, Paul BERNARD : Scolarité et revenu en début de carrière : une relation inflationniste.

**Revue Canadienne de Sciences Politiques.** — XV : 1 (Mars 1982). — Jerome H. BLACK : Immigrant Political Adaptation in Canada : Some Tentative Findings. — William W. LAMMERS and Joseph L. NYOMARKAY :

The Canadian Cabinet in Comparative Perspective. — Judith TEICHMAN : Businessmen and Politics in the Process of Economic Development : Argentina and Canada. — Vincent LEMIEUX : L'analyse structurale des lois. — Stéphane DION : Pouvoir et conflits dans l'organisation : grandeur et limites du modèle de Michel Crozier. — Ian H. ANGUS : On Macpherson's Developmental Liberalism. — Paul G. THOMAS : The Role of House Leaders in the Canadian House of Commons.

**Revue Canadienne de Sciences Politiques.** — XV : 3 (Septembre 1982) Ian BOX : George Grant and the Embrace of Technology. — Harold D. CLARKE, Jane JENSON, Lawrence Le DUC, and Jon PAMMETT : Voting Behaviour and the Outcome of the 1979 Federal Election : The Impact of Leaders and Issues. — Barry J. KAY : Urban Decision-Making and the Legislative Environment : Toronto Council Re-examined.

**Revue de l'Université d'Ottawa.** — Volume 51, numéro 4 (Octobre-décembre-October-december 1981). — Actes du premier congrès de l'A.C.J.M. — Jacques CROTEAU : Le statut épistémologique de la psychologie selon Jacques Maritain. — Jean-Louis ALLARD : La personne humaine et la liberté. — Léonard DUCHARME : La philosophie de l'être de Jacques Maritain. — Lawrence DEWAN : Jacques Maritain, St. Thomas and the Philosophy of Religion. — L. CHARETTE : La philosophie politique et les droits de la personne selon Jacques Maritain. — Camilo DAGUM : Jacques Maritain and Human Rights. — Walter TARNOPOLSKY : Democracy and the Rights of the Person.

**Revue de l'Université d'Ottawa.** — Volume 52, numéro 1 (Janvier-mars/January-march 1982). — Numéro sur : L'Afrique romaine : Les Conférences Vanier 1980. — J.I. LITTLE : The Catholic Church and French-Canadian Colonization of the Eastern Townships, 1821-51.

**Revue de l'Université d'Ottawa.** — Volume 52, numéro 2 (Avril-juin/April-june 1982). — Actes du neuvième colloque annuel de la Société des médiévistes et des humanistes d'Ottawa-Carleton : « Miscellanea Medievalia et Humanistica ».

**Thalia.** — Volume III, number 1. — Reginald BERRY : Modifying a Whole Landscape : False Humour, Good Nature, and Satire in the *Spectator.* — Shelley ARMITAGE : Emily Dickinson's Crackerbox Humour. — Paul BENHAMOU : L'Humour de Georges Brassens. — Robert HIGBIE : Lewis Carroll and the Victorian Reaction Against Doubt. — Mark WILSON : Ernest Hemingway as Funnyman. — Roger B. HENKLE : Beckett and the Comedy of Bourgeois Experience. — Michael VIVION : Thornton Wilder and the Farmer's Daughter.

**University of Toronto Quarterly.** — Volume 51, number 2 (Winter 1981/2). — Noreen GOLFMAN : Semantics and Semitics : The Early Poetry of A.M. Klein. — G.P. JONES : Malcolm Lowry : Time and the Artist.

**University of Toronto Quarterly.** — Volume 51, number 4 (Summer 1982). — Fiction : 1 R.P. BILAN, 2 Helen HOY. — Romans : Jacques MICHON. — Poetry : Sandra DJWA. — Poésie : Caroline BAYARD. — Drama : John H. ASTINGTON. — Théâtre : Gilles GIRARD. — Translations : John J. O'CONNOR. — Les études sociales : Lizette JALBERT.

**Voix & images.** — Volume VII, numéro 3 (Printemps 1982). — André VANASSE : L'écriture et l'ambivalence, une entrevue avec Anne Hébert. — Henri-Paul JACQUES : Un probable souvenir-écran chez Anne Hébert. — Ruth MAJOR : *Kamouraska* et *les Enfants du sabbat :* faire jouer la transparence. — Lilian PESTRE DE ALMEIDA : *Héloïse :* la mort dans cette chambre. — Lucille ROY : Anne Hébert ou le désert du monde. — Janet PATERSON : Bibliographie d'Anne Hébert. — Pierre-Louis VAILLANCOURT : Sémiologie de l'ironie : l'exemple Ducharme. — Evelyn VOLDENG : L'intertextualité dans les écrits féminins d'inspiration féministe. — Robert VIGNEAULT : Pierre Vadeboncœur : l'énonciation dans l'écriture de l'essai. — Monique ROY-GANS : Le Québec est en creux, *Neige noire* de Hubert Aquin. — Jean-Claude CHOUL : Exploitation et utilisation des paramètres : Ducharme, Thériault. — André BROCHU : Rétrospectives et prospectives. — Noël AUDET : *L'Echappée des discours de l'œil.* — Maurice POTEET : *L'Image des Etats-Unis dans la littérature québécoise (1755-1930).* — André VANASSE : De la marginalité. — Jean-Pierre DUQUETTE : *Rétrospective Françoise Sullivan.* — Gilles THERIEN : $ $ $ et récit. — Bernard ANDRES : Les Etats généraux du théâtre professionnel au Québec (n'en faisons pas un drame).

**Voix & images.** — Volume VII, numéro 2 (Hiver 1982). — Entretien Roch TURBIDE : Michel Tremblay : Du texte à la représentation. — Pierre LAVOIE : Bibliographie. — Roch TURBIDE : *Hosanna* ou la quête d'une territorialité. — Antoine SIROIS : Délégués du Panthéon au plateau Mont-Royal. — Grahame C. JONES : *Alexandre Chenevert* et *Kamouraska :* une lecture australienne. — Bernard MARCHAND : *Les Manuscrits de Pauline Archange :* Eros et Thanatos. — André SMITH : Théâtre au féminin : *Encore 5 minutes* et *les Fées ont soif.* — Nicole BOURBONNAIS : La symbolique de l'espace dans les récits de Gabrielle Roy. — Jozef KWATERKO : Le sarcasme dissident : une lecture politique du *Libraire.* — Bernard ANDRES : Clopin-clopant dans l'épopée : le Nouveau Théâtre Expérimental de Montréal. — Jean-Pierre DUQUETTE : Largillier ou l'art de rater le train en beauté. — Jacques MICHON : Hubert Aquin et Le théâtre au XIX$^{e}$. — Gilles THERIEN : La réussite et l'échec : Lemelin, Aquin. — Jean FISETTE : Les objets du trésor. — André VANASSE : Turgeon, Beauchemin, Tremblay et les autres. — Jean-Marc GOUANVIC : La science-fiction irrévérencieuse de Jean-Pierre April. — Gaëtan LEVESQUE : *Agénor, Agénor, Agénor et Agénor* de François Barcelo.

# ERRATUM

In issue n° 10 of *Etudes Canadiennes / Canadian Studies,* the printer inadvertently interverted p. 226 and p. 228, damaging the essay contributed by Ms. B.G. Bossanne and entitled « A Canadian Voice Within a Text : Rudy Wiebe's *The Temptations of Big Bear* ». We will have it reprinted correctly in our next issue (June 1983).

# canadian ethnic studies

# études ethniques au canada

An interdisciplinary journal devoted to the study of ethnicity, immigration, inter-group relations and the history and cultural life of ethnic groups in Canada.

Une revue interdiciplinaire consacree à l'étude de l'éthnicité, de l'immigration, des relations entre groupes, et de l'histoire et de la vie culturelle collective au Canada.

**SPECIAL ISSUES AVAILABLE/NUMEROS SPECIAUX EN VENTE**

1978, Vol. X, no. 2 — Ethnic Radicals

1981, Vol. XIII, no. 1 — Ethnicity and Feminity

1982, Vol. XIV, no. 1 — Ethnic Literature

***RECENT REGULAR ISSUES/NUMEROS REGULIERS RECENTS***
include/comprennent

1980, Vol. XII, no. 1 — "Impact of European Settlement on the Indigenous Peoples of Australia, New Zealand and British Columbia: Some Comparative Dimensions" by Robin Fisher
Vol. XII, no. 3 — "Political Structuring of Ethnic Community Action: A Reformulation" by Daiva Stasiulis

1981, Vol. XIII, no. 2 — "The Development of Affirmative Action in Canada" by Morton Weinfeld
"Mennonite Agriculture in Manitoba" by William J. Carlyle
Vol. XIII, no. 3 — "The Historical Phenomenon of Minorities: The Canadian Experience" by W.L. Morton in "Tribute to a Canadian Historian"
"Cultural Pluralism and Varieties of Ethnic Politics" by Baha Abu-Laban and Donald Mottershead

$7.00 for individual issue/$7.00 pour un seul numéro

*For issues available prior to 1980 enquire at the Calgary journal address below/pour les numéros avant 1980, disponibles adressez vos demandes au bureau du journal à Calgary á l'adresse ci-dessous.

* * * * *

Issues also include book and film reviews, opinion, immigrant mémoirs, translation of primary sources and bibliography.

Chaque numéro comprend des recensions de livres et de films, des opinions, des memoires d'immigrants, des traductions de sources primaires, et des bibliographies.

| Subscription rates/Frais d'Abonnement: | One year/Un an |
|---|---|
| ( ) Individuals/Particuliers | $25.00 |
| ( ) Students/Etudiants | $10.00 |
| ( ) Institutions | $30.00 |

Above rates include a quarterly newsletter and membership in the Canadian Ethnic Studies Association/Les frais comprennent les bulletins trimestriels et la qualité de membre de la société canadienne/d'études ethniques.

Articles for publication, books for review and general correspondence should be addressed to **CANADIAN ETHNIC STUDIES,** c/o The University of Calgary, 2500 University Drive N.W., Calgary, Alberta, T2N 1N4. Single orders and back issues can be obtained from this address also.

**Subscription orders and inquiries** should be addressed to **CANADIAN ETHNIC STUDIES ASSOCIATION,** c/o Department of Sociology, University of Alberta, Edmonton, Alberta, T6G 2H4.

Tous les articles, les recensions et la correspondance générale doivént être adressés aux **ETUDES ETHNIQUES AU CANADA,** Université de Calgary, 2500 University Drive N.W., Calgary, Alberta, T2N 1N4. Tout numéro courant et ancien de la revue peut être commandé a l'adresse ci-dessus.

Pour les abonnements et les informations prière de vous adresser aux **ETUDES ETHNIQUES AU CANADA ASSOCIATION,** c)o Département of Sociologie, Université d'Alberta, Edmonton, Alberta, T6G 2H4.

# ETUDES CANADIENNES/CANADIAN STUDIES

L'Association Française d'Etudes Canadiennes diffuse ÉTUDES CANADIENNES/CANADIAN STUDIES, **à raison de deux numéros par an** (parution juin et décembre).

Cette publication accueille toute étude intéressant le Canada et rend compte des activités de l'Association. Les textes dactylographiés doivent être envoyés en double exemplaire au Rédacteur de la revue, AFEC, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 33405 Talence Cedex, France.


## EQUIPE DE RÉDACTION

Pierre SPRIET, rédacteur en chef.

Jean-Michel LACROIX, rédacteur en chef adjoint (relations avec imprimeur, correspondants, éditeurs, revue des revues).

## COMITE DE LECTURE

R. DURAND et P.SPRIET (litt. canad. anglaise), Cl. FOHLEN (histoire), Ch. MALENFANT-DAURIAC (économie, sociologie), M. MALHERBE (philosophie), J. MARMIER (litt. québécoise), A. METTON (géographie), G. MONTIFROY (aménagement, urbanisme), P. SADRAN (droit), S. VIERNE (litt. et anthropologie).


*Prix des anciens numéros :*

N° 1 (1975), N° 2 (1976), N° 3 (1977), N° 4 (juin 78), N° 5 (déc. 78) :

25 Francs ou $ 7.00 le numéro.

N° 6 (juin 79), N° 7 (déc. 79) N° 8 (juin 80), N° 9 (déc. 80)

35 Francs ou $ 9.00 le numéro.

N° 10 (juin 81), N° 11 (déc. 81)

40 Francs ou $ 10.00 le numéro.

Pour se les procurer, écrire au siège social de l'AFEC ou à J.M. LACROIX, 6 rue Jean-Racine 33170 Gradignan, France.

| |
|---|
| Tarif abonnement 1982 (nos 12 et 13) : $ 20.00, £ 9,00 ou 80 Francs. |
| Tarif abonnement 1983 (nos 14 et 15) : $ 20.00, £ 9.00 ou 90 Francs. |

Imprimerie Drouillard - Bordeaux